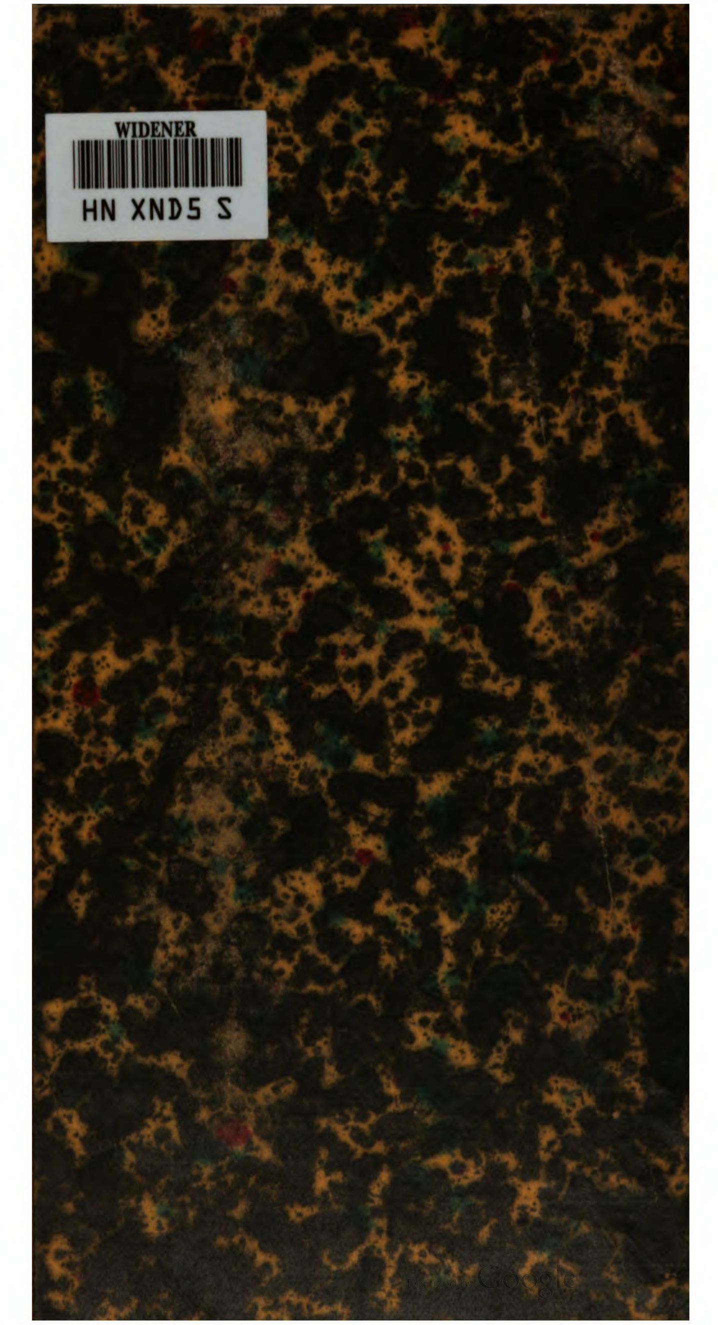
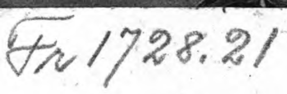
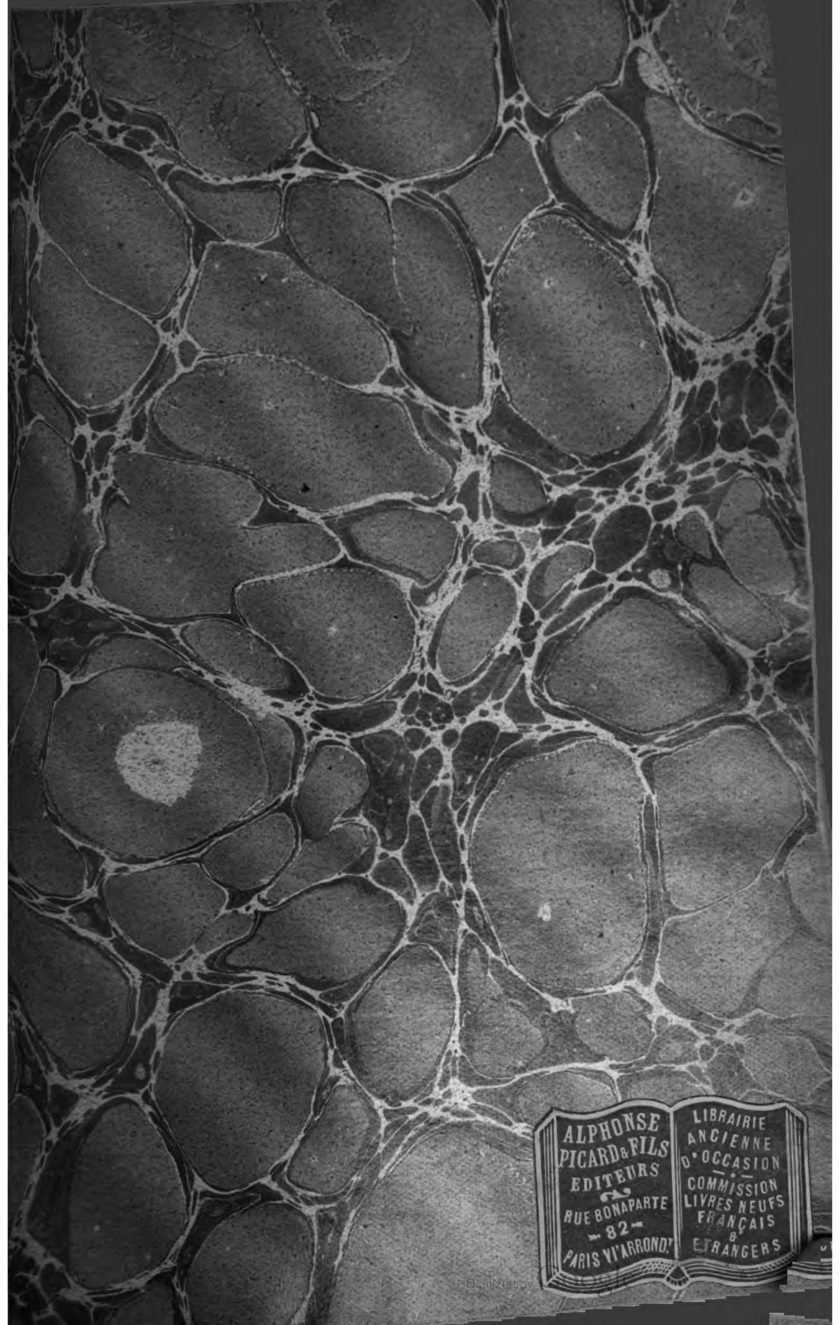





SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV · ANG ·
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI
TAS


ALPHONSE
PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
82
PARIS VI^E ARROND^T
LIBRAIRIE
ANCIENNE
D'OCCASION
COMMISSION
LIVRES NEUFS
FRANÇAIS
&
ETRANGERS

BARON E. DE MANDAT-GRANCEY

LE CLERGÉ FRANÇAIS ET LE CONCORDAT

Librairie académique PERRIN et Cie

LE
CLERGÉ FRANÇAIS
ET
LE CONCORDAT

DU MÊME AUTEUR

Dans les Montagnes Rocheuses. 3e édition. 1 vol. in-18. . . . . 4 fr.

En visite chez l'Oncle Sam. *New-York et Chicago.* 3e édition. 1 vol. in-18. . . . . 4 fr.

Chez Paddy, 5e édition. 1 vol. in-18. . . . . 4 fr.

La Brèche aux Buffles. *Un ranch français dans le Dakota.* 2e édition. 1 vol. in-18 . . . . 4 fr.

Souvenirs de la côte d'Afrique. *Madagascar, Saint-Barnabé.* 2e édition. 1 vol. in-18. . . . . 4 fr.

Chez John Bull. *Journal d'un rural.* 3e édition. 1 vol. in-18. . . . . 3 fr. 50

Au Congo (1898). *Impressions d'un touriste.* 3e édition. 1 vol. in-16. . . . . 4 fr.

Aux pays d'Homère. 3e édition. 1 vol. in-16. . . . 4 fr.

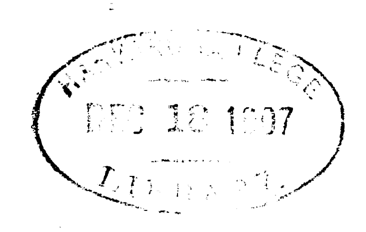
BARON E. DE MANDAT-GRANCEY

LE CLERGÉ FRANÇAIS ET LE CONCORDAT

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1905






DEC 18 1907

PRÉFACE

Au mois de juin 1904, au moment où les démêlés mémorables de Mgr Le Nordez, évêque de Dijon, avec ses Séminaristes, occupaient toute la Presse, j'eus l'occasion de donner à *l'Action Française* deux articles dans lesquels je m'attachais à démontrer que les hommes étaient bien moins responsables que les institutions, de l'état lamentable dans lequel se trouvait le catholicisme en France. Il est en progrès dans tous les autres pays; il est en recul, incontestablement, dans le nôtre! Cela ne peut s'expliquer, selon moi, que par l'organisation que le Concordat impose à notre clergé. C'est pourquoi je concluais que les catholiques devaient désirer l'abrogation du Concordat, qui seule nous permettrait d'avoir des prêtres aussi efficaces que ceux des États-Unis, de

l'Angleterre et de l'Allemagne, pour ne parler que de ceux-là que j'ai vus à l'œuvre ; et j'exposais la série des réformes au moyen desquelles nous pourrions arriver à ce résultat.

Ces articles firent beaucoup de bruit dans le monde catholique. Les idées que j'émettais furent vivement blâmées par quelques-uns ; fort approuvées, au contraire, par beaucoup. Parmi les premiers se trouvait l'un de nos évêques les plus en vue. Il m'adressa une lettre un peu vive. Je lui répondis par un nouvel article dans lequel je précisais le sens des réformes que je demandais ; en indiquant, par des exemples, les motifs qui me les faisaient juger nécessaires.

Ma lettre eut pour effet de mettre le feu aux poudres. De tous les coins de la France, on m'écrivit. Le nombre de ces correspondants était si grand que je ne pouvais pas leur répondre à tous individuellement. Je pris donc le parti de les classer par catégories ; et puis de répondre successivement à tous ceux dont les objections ou les critiques procédaient du même ordre d'idées, par une nouvelle série d'articles, dans lesquels je défendais les miennes.

Ce sont tous ces articles que je publie aujourd'hui en volume. J'ai eu un instant envie de refondre mon travail, de manière à consacrer un chapitre à chaque réforme que je propose et à la réfutation des objections qu'elle a soulevées. C'eût été évidemment une manière de procéder plus régulière. Je ne l'ai cependant pas adoptée, et voici pourquoi! Les lettres que je recevais à la suite de chaque article me posaient souvent des objections auxquelles je m'efforçais de répondre, dans le suivant, par des arguments qui provoquaient quelquefois de nouvelles correspondances! Mes correspondants devenaient donc pour moi de véritables collaborateurs : les uns me fournissant des arguments nouveaux ; les autres m'obligeant à présenter mes idées sous une nouvelle forme, quand je voyais qu'elles avaient été mal comprises : ou même quelquefois m'amenant à les modifier! Or, si j'avais refondu tout l'ouvrage, il ne serait pas resté de traces de cette collaboration! Le lecteur n'aurait pas pu se rendre compte de la mentalité particulière du clergé qu'elle m'a révélée; ni des courants d'opinions qu'elle m'a

indiqués ! Toutes choses qu'il est très intéressant de savoir si on veut arriver à comprendre les graves problèmes que va poser la séparation : car il est manifeste que l'attitude du clergé, après cet événement, sera un facteur très important de la solution de ces problèmes ! C'est pour cela que j'ai laissé à l'ouvrage sa forme primitive, malgré les défauts et notamment les redites qu'elle comporte nécessairement ; redites pour lesquelles je réclame l'indulgence du lecteur.

LE CLERGÉ FRANÇAIS
ET LE CONCORDAT

I

A PROPOS DE L'INCIDENT DE Mgr LE NORDEZ

J'ai eu, autrefois, un ami qui n'a pas trop bien tourné. Il est devenu préfet! Cela avait mis beaucoup de froid entre nous, et j'avais même fini par ne plus le voir. Mais comme il se rendait très bien compte que la carrière de préfet n'est pas bien honorable à l'heure actuelle, et qu'il ne l'avait prise qu'à cause de l'encombrement des autres, il ne m'en voulait pas. C'est ce qu'il m'expliqua un jour que nous nous retrouvâmes par hasard assis, l'un à côté de l'autre, à une table d'hôte dans une petite ville d'Allemagne. Et il me le dit avec tant d'abandon et de bonhomie que je me sentis désarmé et qu'à partir de ce moment-là, nous passions ensemble à peu près tout le temps que nous laissaient libre les soins à donner aux vagues rhumatismes que nous étions venus soigner : et notamment toutes nos soirées.

N'étant pas, comme la verbeuse Shéhérazade, obligé de parler toute la nuit, mais seulement les deux ou trois heures qui séparaient le dîner du coucher, il put ne pas me raconter les aventures des quarante voleurs. Il se contenta de me parler de ses souvenirs de préfectures; et je pris un plaisir extrême à l'entendre, d'abord parce qu'il racontait fort bien, et puis parce que ses récits étaient très instructifs. C'est ainsi que j'appris comment se recrutaient les évêques, dans ce joyeux pays de France, à l'heure actuelle. Nous venions de lire dans le *Temps* le récit d'un voyage du président de la République dans la région du Sud-Ouest : et il était question d'un évêque qui lui avait souhaité la bienvenue.

« Celui-là, dit-il, c'est moi qui l'ai fait nommer! Il était curé de la cathédrale à X... quand j'y étais préfet et avait la réputation d'être l'homme le plus bête du pays, sans conteste! Excellent d'ailleurs, et d'une honorabilité parfaite. Je le voyais quelquefois, parce que, de temps en temps, il venait faire des visites à ma femme qui l'aimait beaucoup. Un jour, en le plaisantant, je lui fis avouer qu'il mourait d'envie de devenir évêque! Quelque temps après, étant à Paris, j'eus l'occasion de voir Dumay qui est un vieux camarade. Je lui parlai en riant de mon bonhomme. Il me dit : Amenez-moi-le donc la première fois que vous viendrez à Paris! Je n'y manquai pas. Et je me souviendrai longtemps de cette

séance-là! Le pauvre curé était assis sur le bord de sa chaise, suant à grosses gouttes et répondant à tort et à travers aux questions de Dumay. Jamais il ne m'avait paru si bête! Je me disais : Bien sûr, il va revenir bredouille! Mais quand nous sommes sortis, Dumay m'a fait signe de rester un instant en arrière, et il m'a dit à l'oreille : Au moins, en voilà un qui, j'en suis sûr, ne fera jamais de tort à la réputation de Bossuet ni de Fénelon! C'est mon homme! Vous pouvez lui dire qu'il sera évêque. Et il l'est! ajouta-t-il. Très peu de temps après, il était nommé. »

L'histoire est-elle vraie? Je n'en doute pas, parce qu'elle ne peut pas ne pas être vraie. Supposez les catholiques au pouvoir. Admettez qu'ils se soient réservé la nomination des dignitaires de la franc-maçonnerie. Est-ce qu'ils iront choisir, pour en faire des vénérables, ceux des francs-maçons qui leur sembleront les plus actifs, les plus intelligents, les plus dévoués? Il est bien évident que non! Ils choisiront les plus bornés, les plus tièdes, et, de temps en temps, il ne leur déplaira pas de nommer quelques brebis galeuses, dans l'espoir qu'elles causeront du scandale. Pourquoi voulez-vous que M. Dumay, qui, depuis quinze ans, est chargé de choisir les évêques, agisse différemment? Il aurait trahi la confiance de ceux qui l'emploient et volé leur argent, s'il avait été chercher les prêtres les plus pieux, les plus

actifs, les plus intelligents, pour en faire des évêques! Il a pu se tromper quelquefois, mais il est très certain que tous ceux qu'il a choisis, il les a choisis parce qu'il les jugeait très bornés, et par conséquent incapables de prendre une influence quelconque : ou bien d'allures très suspectes, dans l'espoir qu'ils compromettront l'Eglise par quelque scandale.

Dans laquelle de ces deux catégories rangeait-il M. l'abbé Le Nordez lorsqu'il songea à faire de lui un évèque de Dijon? Dans la seconde! cela n'est pas douteux. Et il a dû éprouver un plaisir délicat quand il a vu son protégé obligé d'aller sonner à la porte de douze ou quinze de ses nouveaux collègues avant d'en trouver un qui consentît à le consacrer. Mais il aurait dû se rappeler qu'en dépassant le but on manque souvent la chose. Et il n'est pas impossible que cette nomination qui, dans son esprit, devait certainement donner un nouveau coup à la malheureuse Église de France, ne soit un jour, un grand bien pour elle! Il n'avait pas prévu le scandale du Séminaire de Dijon, et c'est peut-être de ce scandale que va naître une ère nouvelle!

Rappelons les faits en deux mots. Vers la fin du mois de février, il devait y avoir une ordination au grand Séminaire. Quelques séminaristes devaient recevoir la prêtrise; d'autres, les ordres mineurs. Rien ne faisait présager que cette cérémonie dût

être l'occasion d'un incident quelconque, lorsque, peu de jours avant la date fixée, le supérieur du grand Séminaire arriva un beau matin chez l'évêque, et, tout ému, lui apprit que les ordinants venaient de l'informer que, pour des raisons de conscience, ils ne pourraient pas, ce jour-là, prononcer les vœux qu'on allait leur demander. Ils ne donnaient pas ces raisons; et il faut noter qu'ils n'avaient pas à les donner, puisque c'était une affaire à régler uniquement entre eux et leurs confesseurs.

L'évêque se rendit alors au grand Séminaire, réunit tous les jeunes gens, leur parla et essaya de les faire revenir sur leur détermination. Il n'obtint rien. Alors, cédant à un mouvement de colère, il en expulsa cinq : les cinq titulaires des bourses de la mense épiscopale, c'est-à-dire ceux dont les études étaient payées sur des fonds mis à la disposition de l'évêque, par des personnes pieuses, pour faciliter le recrutement du clergé diocésain. Mais alors, les autres, se solidarisant avec leurs camarades, quittèrent également le Séminaire et rentrèrent dans leurs familles.

Le lendemain même intervenait le ministre de la Guerre. Comme l'a fait remarquer M. Clémenceau en commentant cette histoire, lorsque le général André apprit que les séminaristes de Dijon avaient gagné la campagne, il en conçut presque autant de douleur que Mgr Le Nordez. Et comme

le ministre a, sur l'évêque, l'avantage de pouvoir faire marcher la gendarmerie, il lança ses brigades aux trousses des échappés du Séminaire pour leur rappeler que, du moment où ils se dérobaient au service de Dieu, ils devaient encore à la patrie deux années de service militaire.

Ils furent donc invités à revenir tous au Séminaire pour être mis à la disposition du recrutement et recevoir leurs feuilles de route. Mais en y arrivant, ils apprirent que l'évêque consentait à laisser rentrer les cinq expulsés, et que si les autres réintégraient également leurs cellules, il ne serait plus question de service militaire.

Les séminaristes, qui n'étaient partis que par esprit de solidarité, ne pouvaient qu'accepter cette combinaison qui, en définitive, leur donnait gain de cause : d'autant plus qu'ils étaient informés officieusement qu'il ne serait plus question, jusqu'à nouvel ordre, de l'ordination. Ils reprirent donc le cours de leurs pieux exercices, s'étonnant seulement que l'autorité militaire, si prompte à intervenir, eût été également si prompte à revenir sur ses décisions. Et leur étonnement fut partagé par quelques personnes peu habituées à voir, dans les temps actuels, le pouvoir militaire, représenté par M. le général André, aussi déférant à l'égard du pouvoir religieux ! Mais tout le monde croyait l'affaire terminée, et on ne s'en occupait plus.

Et voici qu'elle revient sur l'eau. Les journaux

avaient parlé d'une visite faite à l'évêque dans la matinée du 27 par un certain nombre de curés et de professeurs du Séminaire. On ne savait pas trop quel était le but de cette démarche. Mais maintenant on le sait! Il paraît qu'il existe une bulle, la bulle *Apostolicæ Sedis*, qui met sous le coup d'une excommunication majeure, spécialement réservée au Pape, tout évêque ou prêtre qui a recours à la force civile ou militaire pour violenter des consciences. La visite des curés et des professeurs avait pour but de donner à l'évêque lecture de ce document, au cas où il en eût oublié l'existence, et de l'informer qu'ils croyaient de leur devoir de le prévenir qu'ils avaient signalé sa conduite à Rome, parce qu'ils estimaient qu'il avait encouru les peines édictées par la bulle en question.

Naturellement l'évêque se récria. Il nia avoir provoqué les mesures prises par l'autorité militaire contre les séminaristes. Mais on lui répondit tranquillement que, s'il niait, bien des propos recueillis dans son entourage autorisaient à penser qu'il n'avait peut-être pas tort de nier, parce que tout mauvais cas est niable, mais qu'il ne serait pas impossible de fournir la preuve, qu'au contraire, c'était bien lui qui avait fait appel au général André et qu'au surplus, on se réservait d'apporter ces preuves devant le seul tribunal compétent pour juger la cause, c'est-à-dire à Rome!

Et il paraît que Rome a prononcé, et que Mgr Le Nordez est déposé ! J'ai demandé au théologien qui veut bien m'expliquer le dessous de cette affaire, quelle était au juste la situation d'un évêque déposé. Il m'a dit que la déposition d'un évêque correspond à peu près à l'interdiction d'un prêtre ! Alors j'ai fait observer que, si l'évêque de Dijon était déposé, il était bien extraordinaire qu'en ce moment même, il fût en train de donner la confirmation dans les villages de son diocèse. Il m'a répondu que l'arrêt, bien que rendu, peut très bien ne pas avoir été encore notifié à l'intéressé : auquel cas il peut continuer à administrer les sacrements. Et il a ajouté que cet état de choses peut se prolonger pendant un certain temps.

Mais, enfin, si Mgr Le Nordez est déposé, c'est-à-dire s'il ne peut plus remplir les fonctions qui incombent à un évêque, il faudra bien que sa déposition soit portée à la connaissance du public, un jour ou l'autre ! Et ce jour-là, qu'arrivera-t-il ? Si Mgr Le Nordez a été envoyé à Dijon par M. Dumay, c'est pour y rendre aux catholiques bourguignons les services qu'ils attendent d'un évêque. Il n'est là que pour les catholiques. Les autres sont tout à fait désintéressés de la question, puisqu'ils n'ont pas affaire à l'évêque. Or, lorsque les catholiques bourguignons sauront que le Pape a retiré à Mgr Le Nordez le droit d'exercer son

ministère, il est bien clair qu'ils ne voudront plus s'adresser à lui et qu'il ne pourra plus leur rendre aucun service. La logique voudrait donc que Mgr Le Nordez quittât Dijon. Mais M. Dumay, et son chef, M. Combes, viennent justement de soutenir cette thèse que le Pape n'a même pas à être consulté quand il s'agit de la nomination d'un évêque! On ne peut donc pas leur demander d'admettre qu'il ait le droit de le déposer une fois qu'il est nommé, car ce serait lui reconnaître un pouvoir plus grand que celui qu'ils lui contestent. Tandis que le Pape ne peut pas ne pas maintenir ce droit, puisqu'il ne peut pas admettre que le jour où, par exemple, un évêque deviendrait protestant ou juif, il ne pourrait pas l'exclure de l'Eglise. La doctrine de M. Combes et celle du Pape sont donc inconciliables : et le bon sens indique que c'est celle du Pape qui est la vraie! Des difficultés de ce genre ont été souvent soulevées. On s'est toujours, jusqu'à présent, arrangé pour trouver des combinaisons qui sauvegardaient les principes. En trouvera-t-on dans les circonstances présentes? Il est permis d'en douter, car l'heure actuelle n'est pas favorable aux transactions.

Ce qui peut et ce qui doit sortir de cet incident, c'est la dénonciation du Concordat, car c'est la seule solution logique. Je sais bien que beaucoup de catholiques sont hostiles à cette idée. Il y en a, dans le nombre, qui, tout en se rendant très bien

compte de l'état lamentable où le Concordat a mis le Catholicisme en France, trouvent commode de profiter de ses avantages matériels tant que cela sera possible, se disant que les choses dureront bien autant qu'eux ! C'est la théorie d' « Après moi le Déluge ». Avec ceux-là, il est bien inutile de discuter. Mais les autres, ceux qui ont souci de l'avenir du Catholicisme en France, ne pourront jamais pardonner au Concordat l'influence néfaste qu'il a eue sur la mentalité de notre clergé.

Il y a des religions, le Mahométisme, par exemple, ou le Protestantisme, où le rôle des prêtres est très effacé. Dans la nôtre, au contraire, il a une importance extrême. Or, notre clergé, comme je le faisais remarquer tout à l'heure, est soumis depuis quelques années à un régime de sélection à rebours. Tout prêtre zélé et intelligent est condamné à passer sa vie dans l'oisiveté d'une petite cure de campagne. Et encore, s'il a le malheur de s'y faire trop aimer de ses paroissiens, il a de grosses chances d'être déplacé. Ce sont les autres qui ont tous les postes importants. Il n'y a pas un corps constitué qui résiste longtemps à un pareil régime. Notre clergé n'y a pas plus résisté que n'y résistera l'armée ! On ne veut pas voir les choses telles qu'elles sont ! Nous partons toujours de ce principe que le clergé français est le premier clergé du monde, et, quand nous le voyons persécuté, nous nous répandons en récri-

minations contre ceux qui le persécutent: sans réfléchir, qu'en somme, ceux qui le persécutent font leur métier en le persécutant, puisqu'ils lui font la guerre ; et que c'est lui qui ne fait pas le sien en ne se défendant pas, ou en se défendant aussi mal. Et nous ne nous demandons pas comment il se fait que les clergés des autres pays, que nous proclamons si inférieurs au nôtre, résistent cependant si bien à ceux qui cherchent à les persécuter, et qui sont tout aussi nombreux chez eux que chez nous.

La vérité est que, malheureusement, il ne faut pas se le dissimuler, si notre clergé tient peut-être le premier rang sous le rapport de la pureté des mœurs (ce qui est déjà beaucoup, je suis le premier à le reconnaître), je ne sais pas quel rang il tient sous les autres, mais celui qu'il tient est assurément très bas. En tout cas, ce que je peux dire, c'est qu'ayant vu à l'œuvre les clergés américain, canadien, irlandais, anglais, belge et allemand, j'ai malheureusement acquis la conviction qu'ils étaient infiniment supérieurs au nôtre ; au point de vue de l'activité d'abord, du dévouement et de la culture ensuite.

Cette infériorité, qui ne me paraît pas contestable, car elle saute aux yeux de tous ceux qui ont un peu étudié cette question, et qui seule peut expliquer ce fait, que, partant, le catholicisme est en progrès, tandis que chez nous il décline, je

l'attribue uniquement au Concordat, mais surtout à cause de l'organisation qu'il impose à notre clergé. Cette organisation est ce qu'on peut voir de plus lamentable. Pour faire comprendre ma pensée, comparons par exemple le régime du clergé en Irlande et en France.

En Irlande, il y a environ quatre millions de catholiques et un seul grand Séminaire : celui de Maynooth ! A ce compte, en France, où il y a trente-six millions de catholiques, huit ou neuf grands Séminaires devraient nous suffire. Or nous en avons quatre-vingt six ! un par département. Comment expliquer cette différence ? Cest la question que j'ai posée à un évêque irlandais. Voici ce qu'il m'a répondu :

« Nous estimons qu'il ne faut reculer devant aucun sacrifice pour faire de nos prêtres des hommes aussi instruits, aussi cultivés que possible. Ils sont recrutés généralement dans des milieux très pauvres. Nous voulons qu'à leur sortie du Séminaire ils aient un bagage intellectuel qui leur permette de se trouver à leur place n'importe où. Pour arriver à ce résultat, il nous faut un corps de professeurs de premier ordre : ce qui, naturellement, nous coûte très cher. C'est pour cela que nous n'avons qu'un Séminaire. Mais même en mettant à part la question financière, je ne serais d'ailleurs pas du tout d'avis d'en avoir davantage ! Dans mon esprit, un Séminaire

doit être une espèce d'Université où se crée une atmosphère morale dont les étudiants puissent s'imprégner. Or, il faut qu'ils soient suffisamment nombreux pour que ces conditions se trouvent remplies. »

Voilà ce que m'a dit un évêque irlandais : et j'ai de bonnes raisons de croire que, si j'avais pu consulter les autres, je les aurais tous trouvés du même avis. En France, au contraire, chaque évêque veut avoir son grand Séminaire! Dans certains départements ils sont presque vides. On m'en a cité un notamment où il n'y a que dix-huit séminaristes. Dans tous, ou presque tous, le corps de professeurs est lamentable! Résultats : le jeune prêtre irlandais qui sort du Séminaire à vingt-cinq ans est un jeune homme ayant à peu près la somme de connaissances qu'a un bachelier français. Il a, en tous cas, une instruction et une éducation très supérieures à la moyenne! Tandis que, neuf fois sur dix, le jeune prêtre français est un paysan mal dégrossi, ayant une éducation nulle et une instruction le plus souvent inférieure à celle du maître d'école qui, dans sa paroisse, est chargé de lui faire la guerre. Voyons maintenant ce que deviennent ces deux jeunes gens, en sortant du Séminaire.

L'Irlande est un pays dont la population rurale, de beaucoup la plus nombreuse, vit dans des fermes isolées ou groupées en hameaux. Les agglo-

mérations sont assez rares : et les paroisses le sont encore plus ; car il y en a très peu qui comptent moins de quatre ou cinq mille paroissiens. Au centre du territoire qu'elle comprend, il y a une église, le plus souvent très belle, où réside le curé ayant autour de lui quelquefois sept ou huit vicaires, vivant comme ils veulent, soit isolément[1], soit deux par deux ; mais qui se réunissent très souvent chez leur curé pour lui rendre compte des tournées continuelles qu'ils font à pied, à cheval, ou à bicyclette dans la paroisse. Il y a généralement une ou deux chapelles qui sont de simples locaux sans aucune prétention à l'architecture, où l'un des vicaires vient dire la messe le dimanche pour ceux qui vivent très loin de la paroisse. Mais, très souvent aussi, ils la disent dans des granges de fermes. Chaque dimanche, on annonce au prône où elle sera dite, le dimanche suivant. En définitive, sous ce régime, un prêtre n'arrive guère à être curé avant quarante ou quarante-cinq ans. Mais les curés sont de vrais personnages, dirigeant les choses de haut, et le gros de la besogne paroissiale est fait, sous leur direction et leur surveillance, par des jeunes gens qui apprennent ainsi leur métier.

1. J'engage vivement ceux qui voudraient se rendre bien compte de la manière dont fonctionne le service paroissial en Irlande, à lire un roman d'un curé irlandais, *Mon Nouveau Vicaire*, du P. SHEEHAN (traduction française). C'est un chef-d'œuvre.

Chez nous, les choses se passent d'une façon toute différente. Comme les paroisses sont très multipliées et qu'on veut absolument avoir un prêtre résidant dans la moindre, fût-elle de cent cinquante âmes, les séminaristes sitôt ordonnés reçoivent, le plus souvent, une cure : ou s'ils restent vicaires, ce n'est que pour très peu de temps ! Voilà donc un garçon de 25 ans, qui a passé toute sa jeunesse enfermé entre les quatre murs d'un Séminaire, ignorant par conséquent tout de la vie, chargé de l'administration d'une paroisse ! Il est condamné à vivre tout seul dans un village où, neuf fois sur dix, il n'y a pas une personne avec laquelle il puisse échanger une idée ! Que voulez-vous qu'il fasse? Il est trop pauvre pour avoir des livres. D'ailleurs, en aurait-il, qu'il ne les lirait généralement pas ! Pour aimer la lecture et surtout pour pouvoir travailler à soi tout seul, il faut avoir un fonds de culture que malheureusement ce jeune prêtre n'a que bien rarement. Au Séminaire, on leur apprend un peu de latin, un peu de théologie ; quelquefois, pas toujours, on leur donne des leçons sommaires de physique et de chimie. Et voilà en quoi consiste le bagage intellectuel de l'immense majorité ! Des questions sociales qui agitent l'humanité, d'économie politique, on ne leur dit jamais un mot. Il est bien facile de s'en rendre compte, car, dès qu'on aborde ces sujets en leur présence, leur gêne

et leur embarras sont manifestes! Ils n'ont aucune idée sur rien! Ce jeune prêtre, placé dans une situation aussi fausse, n'a personne à qui il puisse se confier : personne n'est là pour le consoler dans ses moments de découragement. Il ne voit autour de lui que des gens indifférents ou hostiles! Il est dans un état d'isolement intellectuel absolu! Il n'a absolument rien à faire en dehors de sa messe et de son bréviaire! A quoi peut-il passer son temps?

J'en ai connu un, dans l'arrondissement de Château-Thierry, qui avait résolu ce problème d'une façon très ingénieuse. Il avait la conduite la plus régulière. Elle ne l'était même que trop, car il ne sortait jamais de son presbytère, où il passait tout son temps à coudre à la machine des chemises de femme que lui envoyait le *Bon Marché*. A faire ce métier il gagnait trois francs par jour! Les ouvrières mécaniciennes qui se livrent à ce genre de travail, ne gagnent généralement pas autant, m'a-t-on dit. Mais il paraît qu'il avait acquis une habileté extraordinaire dans la confection des chemises dites « à pince », qui sont plus difficiles à coudre que les autres. Seulement cette occupation l'absorbait tellement qu'il ne faisait même pas le catéchisme! Et son évêque a mis trois ou quatre ans à s'apercevoir de ce qui se passait!

Celui-là était une exception, cela est vrai. Mais combien y a-t-il de curés de campagne dont la

seule occupation, six jours par semaine, consiste à se réunir chez un collègue pour y faire d'interminables parties de cartes ! D'autres passent leur vie chez quelques vieilles dévotes, à commenter tous les cancans du village. Il y en a aussi d'autres qui sont admirables ! et heureusement leur nombre est encore assez considérable ! Mais il est bien étonnant qu'ils soient aussi nombreux, car il est bien certain qu'avec le système employé, il faut presque un miracle pour qu'un jeune prêtre, sorti du Séminaire plein de zèle et d'enthousiasme, ne soit pas devenu, au bout de dix ans, un pauvre être découragé, qui ne songe plus à rien qu'à mener une petite vie bien tranquille, au fond de son presbytère : à moins qu'il ne se décide à entrer dans une congrégation, ce qui arrive, ou du moins arrivait très souvent ; ou à jeter le manche après la cognée et à quitter le ministère, ce qui arrive malheureusement aussi quelquefois ! En somme, avec le système français, rien n'est fait pour apprendre à un jeune prêtre sortant du Séminaire, tout ce qu'il ne sait pas, et tout ce qu'il devrait savoir pour devenir un bon ouvrier de la vigne du Seigneur ! On les laisse s'instruire comme ils peuvent et où ils peuvent. Mais on ne fait rien pour les engager à s'instruire ! Bien au contraire. Tandis que, dans le système irlandais, pendant les douze ou quinze ans qui s'écoulent avant qu'un jeune prêtre ne soit curé, il est soumis à

un entraînement méthodique et rationnel, grâce auquel toutes ses facultés sont mises en valeur.

Il est bien évident que ce système est infiniment meilleur que le nôtre! Du reste, la chose n'est que trop prouvée par les résultats. Car, je le répète, le recrutement est identique. Les jeunes gens qui entrent à Maynooth y arrivent assez souvent, m'a-t-on dit, en guenilles et même nu pieds! En tous cas, ils sont, pour l'immense majorité, fils de petits fermiers très pauvres ou d'ouvriers : tout comme nos séminaristes. Et, quand ils en sortent, s'ils ont d'aussi bonnes façons, s'ils sont en état de tenir leur place n'importe où et de se mêler à n'importe quelles conversations, alors que nos pauvres curés de campagne sont le plus souvent si gênés et si timides d'allures, parce qu'ils ont conscience de leur insuffisance, c'est qu'on a tout fait pour relever les uns et rien pour relever les autres. J'entends souvent soutenir cette thèse que cela serait rendre un très mauvais service aux séminaristes que de leur donner trop d'instruction et d'éducation, parce qu'ils souffriraient d'autant plus de l'isolement intellectuel dans lequel la plupart sont appelés à passer leur vie, dans un hameau sans ressources! On me dit aussi que, chez nous, les vocations sont rares : que si on ne prenait pas à peu près tout ce qui se présente, on n'aurait pas assez de prêtres! et que, parmi ceux qui se présentent,

beaucoup ne sont pas susceptibles d'une culture plus élevée que celle qu'on leur donne ! Tout cela peut être vrai ! Mais, dans tous les autres pays, on estime que, ce qui importe, c'est beaucoup moins le nombre des prêtres que leur qualité ! Et je crois que ce qui est vrai ailleurs est vrai aussi chez nous ! Il y a cent cinquante ans il n'y avait en France guère plus de prêtres qu'il n'y en a actuellement : et il y avait certainement beaucoup plus de catholiques convaincus. Or il n'est pas possible qu'il n'y ait pas une corrélation entre le nombre des catholiques convaincus qui existent dans un pays et celui des sujets aptes à la prêtrise que peut fournir la population de ce pays ! Si le nôtre en fournit encore autant, dans les conditions actuelles, c'est qu'on admet à la prêtrise des gens qui n'y auraient jamais été admis autrefois. On est plus sévère que jamais sous le rapport de la moralité, et on a mille fois raison ! Mais la vérité est que, sous le rapport de l'intelligence et des aptitudes, on n'exige presque plus rien.

La perspective d'une grande diminution dans le nombre des prêtres n'a d'ailleurs, selon moi, rien d'effrayant. A quoi bon laisser en permanence dans un village de trois cents âmes, perdu au fond des bois, un curé qui n'a rien à faire et dont le zèle et l'intelligence ne peuvent que s'atrophier? N'en ayez qu'un ou deux par canton, comme en Irlande ; donnez-leur à chacun deux ou

trois vicaires, et le service religieux sera infiniment mieux assuré! Dans les pays de missions, j'ai vu pratiquer les deux systèmes. Les dominicains et les jésuites avaient pour principe de ne jamais laisser un prêtre seul pendant longtemps dans un village indigène. Leurs missionnaires circulaient constamment. Au contraire, ceux des missions étrangères, une fois qu'ils étaient dans une chrétienté, n'en sortaient plus. Les résultats étaient déplorables, et on me dit que le système a dû être modifié. On s'est aperçu que ce n'est pas impunément qu'on laissait un malheureux vivre seul pendant des années, au milieu de barbares avec lesquels il n'avait pas une idée commune!

D'ailleurs, que l'organisation religieuse actuelle mène tout droit, au moins dans les campagnes, à la disparition de toute religion, c'est ce dont sont, au fond, très convaincus tous les curés. En effet, quand on leur demande où en est la religion dans leur village, ils répondent presque toujours : « Il n'y a pas trop à se plaindre, il y a *encore* de la foi ! » Ce qui signifie évidemment, si les mots ont un sens, que leur conviction est que, d'ici à quinze ans, il n'y en aura plus! J'ai entendu, quelquefois, des prêtres américains, par exemple, tenir des propos de ce genre. Mais on sentait que cette idée leur causait une angoisse profonde; qu'elle les hantait ; qu'à tous moments ils se disaient : Comment conjurer un pareil malheur?

qu'ils se sentaient comme déchus à leurs propres yeux par ce sentiment que, leur vie ayant pour raison d'être le prosélytisme, ils étaient comme le figuier qui ne porte pas de fruits, dont parlent les Écritures. Et c'est ainsi que doit penser et raisonner un prêtre! Tandis que tous ces curés français qui paraissent en prendre si facilement leur parti, qui ont l'air de dire : « Je suis ici pour dire la messe, je la dis! Si personne n'y vient, cela n'est pas mon affaire! » Ceux-là ne raisonnent pas comme des prêtres devraient raisonner!

Et cependant, je le répète, la plupart sont de très braves gens, de mœurs très pures, et très foncièrement religieux. Seulement, par la force même des choses, le clergé étant devenu une administration, ils sont devenus, les évêques, des chefs de bureau, et les prêtres, des fonctionnaires. Et ils raisonnent comme des fonctionnaires! Quand un percepteur est envoyé dans un village, il fait rentrer les contributions parce que c'est son métier de les faire rentrer. Mais si elles ne rentrent pas, parce que, les contribuables étant ruinés ou disparus, la matière imposable n'existe plus, cela lui est tout à fait égal. Le curé raisonne de même! Si ses paroissiens ne viennent plus à la messe, il en sera peut-être un peu ennuyé. Mais il en prendra, en somme, assez facilement son parti. Il attendra qu'ils reviennent



en vertu de ce principe que leur ont inculqué leurs ennemis, que le prêtre ne doit pas sortir de son église ; et il se gardera bien d'aller chez eux pour les engager à y revenir, de peur de se faire une « affaire », parce qu'en principe, dans toute administration, on a horreur des Affaires. Et alors il ne se mêle plus de rien.

Et ce sentiment est poussé à tel point chez notre clergé, qu'il en est venu à se désintéresser à peu près de tout. Ainsi, il y a, dans ce moment, deux questions brûlantes qui agitent l'opinion dans toute l'Europe : celle de l'alcoolisme, et celle de la traite des blanches. Il y a même en France un troisième fléau, dont on ne parle pas ! l'opium ! qui est en train, me dit-on, de détruire notre marine, si grands sont les ravages qu'il produit dans notre corps d'officiers ! Dans tous les autres pays, en Belgique, en Angleterre, en Allemagne, on cherche le remède! On veut lutter contre le mal : et partout ailleurs c'est le clergé qui a entamé la campagne. Le nôtre s'est tenu absolument à l'écart ! Dernièrement, un journal signalait ce fait que, dans un village des environs de Paris, il existait, depuis dix ans, un dépôt de filles destinées à être expédiées dans les mauvais lieux de l'Argentine et du Transvaal, qui fonctionnait au grand jour. Il y avait un curé dans ce village ! Comment n'a-t-il pas compris que c'était son devoir strict, quelque risque qu'il courût, de

dénoncer à l'opinion publique de pareils faits? Ce n'est pas un curé américain ou irlandais qui aurait manqué une pareille occasion d'intervenir! Le curé français n'a pas bougé! Son excuse est que s'il avait bougé, son évêque lui aurait probablement enjoint de rester tranquille. Car ce sont surtout les évêques qui ont peur des « Affaires »!

Veut-on un exemple qui montre à quel point ils poussent ce sentiment? Mgr Acceuillant est à la tête d'un de nos diocèses du Sud-Est. C'est un prélat selon le cœur de M. Dumay. Son éloquence ne rappelle que de loin celle de Bossuet : ce qui, d'ailleurs, ne lui nuit nullement auprès des vieilles dames de la région qui le trouvent charmant et dans la société desquelles il se plaît beaucoup! En revanche, il apprécie moins celle des hommes auxquels il n'a jamais grand'chose à dire, parce que sa connaissance des sujets qui peuvent les intéresser est plutôt limitée. Aussi ne cherche-t-il guère à les voir; à moins, toutefois, qu'ils ne soient fonctionnaires! Car, pour ceux-là, il a une vénération profonde! Il est toujours prêt à se prosterner devant un sous-préfet, et le moindre agent voyer, est traité par lui comme un être d'une essence supérieure; car il est pénétré de ce principe que le commencement de la sagesse est la crainte du Maître : *Initium sapientiæ timor Domini*. De tous les préceptes de l'Évangile, c'est même assûrément celui-là qui lui semble le plus important à pratiquer!

Non loin de la résidence de ce doux vieillard, il y avait un monastère de moines très riches et d'une générosité sans bornes. Ils avaient aidé à reconstruire toutes les églises du département; ils subventionnaient toutes les écoles. Et quand Monseigneur avait besoin d'argent, pour des œuvres, il n'avait qu'à s'adresser à eux. Ils lui donnaient tout ce qu'il leur demandait.

L'année dernière, on apprit que ces moines, expulsés, allaient prendre le chemin de l'exil. Ils devaient s'arrêter quelques minutes à la gare de la ville où siège Mgr Acceuillant. Un certain nombre de catholiques se dirent : « Il n'est pas possible de laisser passer ces moines sans leur dire adieu ! » Et ils allèrent faire part de ce projet à leur Pasteur.

Cette idée le consterna : « Ah ! s'écria-t-il, faites ce que vous voudrez, mais ne comptez pas que je me joigne à vous; je suis sûr qu'une démarche de ce genre déplairait à M. le Préfet : je ne puis donc à aucun prix m'y associer, car je suis républicain ! Et puis je ne suis pas un homme de lutte, moi ! Enfin ! ajouta-t-il, après un moment de réflexion, j'ai la gorge un peu fatiguée ; j'ai besoin de me soigner : je prends le train ce soir, pour aller passer quelques jours à Nice[1] ! »

1. Si quelques détails de cette triste histoire étaient inexacts, si même elle était fausse (ce que je ne crois malheureusement pas, mais ce qui est possible, parce que tout est possible), il va

C'est tout ce qu'il fut possible de tirer de lui, et ce qu'il y a de triste! c'est que personne ne s'en étonna. Ce qui montre l'opinion que les évêques français, à quelques rares exceptions près, ont su donner d'eux-mêmes par leur attitude! Comment, en effet, ne pas la comparer à celle du clergé allemand, au moment du Kulturkampf? Quand le prince de Bismarck, qui avait cependant une autre envergure que M. Combes, a voulu persécuter les religieux catholiques en Allemagne, il a abouti à un honteux insuccès, parce que, dès que les hostilités avaient été engagées, le clergé, estimant qu'il devait être le premier aux coups, s'était tout de suite jeté dans la mêlée, si bien qu'en moins de trois mois, il avait fallu mettre sous les verrous deux archevêques, une ou deux douzaines d'évêques et cinq ou six mille curés! Aussi, quand les catholiques allemands ont vu les prêtres leur donner ainsi l'exemple, les plus tièdes ont suivi ; et au bout de peu d'années, ils ont eu le dessus. En France, au contraire, quand la persécution s'est dessinée, quatre ou cinq évêques, tout au plus, ont eu une attitude convenable; quelques autres ont *bêlé* de timides lamentations; tout le reste s'est tu! Il n'y a eu que dans l'armée, qu'il se soit trouvé des

sans dire que je serais le premier à m'en réjouir, et je ne la raconte même que pour signaler au principal intéressé qu'elle court le pays et lui donner l'occasion de la démentir!



hommes de cœur sacrifiant leur carrière à leurs convictions!

L'attitude du clergé, sauf deux ou trois belles exceptions, a donc été lamentable : pour ne rien dire de plus. Et, chose triste à dire, elle a peut-être encore plus surpris ses ennemis que ses amis! Mais il faut bien insister sur ce point : si le clergé a eu une telle attitude, cela ne prouve pas du tout qu'il soit mal composé, cela prouve uniquement qu'il est mal commandé. Supposez la meilleure armée du monde, dont tous les officiers seraient choisis par le général d'une armée ennemie : elle est battue d'avance! Or c'est exactement la situation où se trouve le clergé français. Il a pour mission de défendre une religion dont le Gouvernement actuel de la France est l'ennemi acharné; que tous les ministres déclarent avoir la mission de combattre; et c'est ce gouvernement qui choisit tous leurs chefs, depuis les archevêques jusqu'au plus modeste curé de canton. Il serait bien étonnant qu'ainsi commandés, ils fissent de bien bonne besogne. Et cependant le pauvre Léon XIII, qui pourtant ne pouvait pas se faire illusion sur la valeur des évêques qu'il se laissait imposer par M. Dumay, est mort persuadé que nous aurions été victorieux, sur toute la ligne, si nous avions consenti tous à nous enrôler dans une grande armée dont les évêques auraient été les colonels et dont M. de Mun aurait été le général! Car c'est lui qui devait

diriger les opérations. Il est pourtant bien facile de deviner ce qui se serait passé. M. de Mun aurait opéré comme il l'a fait en Bretagne où, après avoir chauffé à blanc, par quatre ou cinq beaux discours, une foule de braves gens qui ne demandaient qu'à se battre, il s'est empressé, dès qu'il a vu qu'on allait en venir aux coups, de leur en adresser un dernier, encore plus beau que les autres, pour les engager à rentrer chez eux! Je m'imagine que les catholiques commandés par NN. SS. Fuzet, Geay et Le Nordez n'auraient pas non plus fait grand mal aux satellites de M. Combes! Quant à Mgr Acceuillant, si jamais quelqu'un avait eu envie de lui proposer de partir en guerre, il se serait sauvé si loin qu'on ne l'aurait jamais revu! Mais personne n'a jamais eu cette idée-là!

Tant que nous aurons l'épiscopat que nous avons, l'idée chrétienne ira toujours s'affaiblissant en France. Voilà qui est certain. Or, comme l'épiscopat restera toujours le même, tant que le Concordat donnera le droit à M. Dumay de nous imposer des évêques de son choix, il est bien évident que le premier devoir de tous les catholiques français, de tous ceux qui veulent pouvoir transmettre à leurs enfants la foi qu'ils ont reçue de leurs pères, est de tout faire pour en arriver à l'abolition du Concordat. On me dira que nos adversaires s'arrangeront pour que l'exercice de la religion ne soit pas plus libre après cette dénon-

ciation qu'avant; que dans bien des villages il n'y aura plus ni église, ni curé. Tout cela peut être vrai! Mais nous n'aurons plus de prêtres ni surtout d'évêques fonctionnaires. Ce sont les vrais prêtres qui deviendront évèques. Toute autre considération doit être sacrifiée à celle-là. Car c'est la seule importante. Qu'on enlève aux catholiques les églises et le budget des Cultes, ce sera un nouveau vol ajouté à tant d'autres; mais ils y gagneront d'avoir un clergé indépendant, instruit et à la hauteur de sa mission; et quand ils l'auront, ils seront bientôt plus puissants qu'ils ne l'ont été depuis bien longtemps. C'est bien, du reste, l'avis de nos adversaires, et c'est pour cela qu'ils craignent tant la séparation de l'Église et de l'État.

Et puis la question n'est pas seulement religieuse. Le but que poursuivent nos adversaires, ils l'avouent hautement : c'est de déchristianiser la France, de mettre Dieu en dehors des affaires des hommes; et partout, en Europe, ils ont des amis qui pensent comme eux, et qui tendent au même but. Ils ont la prétention de fonder une nouvelle civilisation excluant complètement l'idée religieuse. Que pourra être cette civilisation?

Il est facile de répondre à cette question. On a cru longtemps, ou on a fait semblant de croire, que la science conduisait à l'égalité des hommes. C'est pour cela que les soi-disant libéraux du commencement du dernier siècle avaient toujours à la

bouche le mot de science. Or le contraire est bien prouvé maintenant : les hommes ont toujours vécu inégaux, parce qu'ils naissent inégaux. Du temps où ils passaient leur existence dans les villages lacustres dont on retrouve les ruines dans les lacs de la Suisse, se nourrissant uniquement du poisson qu'ils attrapaient, il y en avait certainement qui en attrapaient beaucoup et d'autres qui n'en attrapaient que très peu, et souvent pas du tout ; de sorte qu'il y avait déjà des riches et des pauvres ; des gens mangeant toujours à leur faim, et d'autres obligés souvent de se passer de manger : et les pauvres, quand ils voulaient vivre moins mal, n'avaient que la ressource de se mettre au service du riche le plus voisin afin de tâcher de le décider à travailler davantage, c'est-à-dire à prendre plus de poissons, pour leur donner ceux qu'il ne mangerait pas lui-même ! Seulement, il fallait que les riches trouvassent le marché avantageux. Quand ils avaient autour d'eux assez de pauvres pour recevoir d'eux tous les services que ces pauvres étaient susceptibles de leur rendre ; ou quand simplement ils préféraient rester tranquilles chez eux, après avoir pris le poisson dont ils avaient besoin pour leur consommation personnelle, il fallait bien que les pauvres fissent contre mauvaise fortune bon cœur. Ils auraient bien pu, étant les plus nombreux, piller les provisions des riches ! C'est ce qu'ils faisaient sûre-

ment, de temps en temps, mais ils ne le faisaient généralement pas, quand ils étaient suffisamment intelligents, parcequ'ils se rendaient bien compte que cela ne les ménerait pas bien loin : attendu que les riches, dont on aurait pillé les provisions, ou bien ne se donneraient plus la peine d'en faire, ou bien iraient en faire ailleurs, dans un pays où ils ne seraient pas exposés à être pillés. Les pauvres, ceux qui ne savaient pas pêcher, comprenaient donc très bien, que s'ils voulaient vivre dans l'abondance, il fallait se mettre au service des riches et travailler pour eux. Et si cela était vrai du temps où l'outillage était rudimentaire, cela est encore bien plus vrai depuis qu'il s'est perfectionné! Car l'outillage a pour effet uniquement de multiplier la puissance de production de celui qui le possède. Bien loin donc de supprimer les inégalités, il les augmente.

Seulement si, jusqu'à présent, dans notre civilisation, le sort du pauvre, de l'ouvrier, par exemple, a toujours été en s'améliorant, depuis cent ans, s'ensuit-il qu'il en sera toujours de même? que, malgré le machinisme, qui tend toujours à diminuer le nombre de bras qu'il faut aux riches pour fabriquer ce dont ils ont besoin, il se créera tant de nouveaux besoins, qu'il leur faudra toujours de plus en plus de bras, et par conséquent qu'ils payeront de plus en plus cher le travail?

Rien n'est moins sûr, malheureusement! Il est même à peu près certain que c'est le contraire qui arrivera et qui arrivera assez prochainement ; et si les ouvriers, à l'heure actuelle, quand leur sort n'a jamais été si heureux, se montrent si mécontents et si inquiets, cela tient, bien probablement, à ce qu'ils sentent d'une manière confuse que le temps des vaches grasses est bien près de la fin!

En tout cas, ce qui rend l'avenir si noir, c'est que toutes les civilisations anciennes ont été le théâtre des mêmes phénomènes. Au commencement, quand il s'agissait de rendre de plus en plus habitable le coin de terre ou une civilisation se créait, les riches trouvaient qu'ils n'avaient jamais assez de pauvres autour d'eux. Ce sentiment était même si fort qu'ils entreprenaient de grandes guerres pour aller prendre de force ceux de leurs voisins. Car dans ce temps-là, les guerres n'étaient que des razzias d'esclaves. Mais quand tous les palais, tous les canaux, tous les chemins, toutes les forteresses qu'ils les avaient employés à créer, étaient terminés, ils finissaient toujours par trouver qu'ils avaient trop d'esclaves, parce qu'ils ne voyaient pas la nécessité de continuer à nourrir des gens qui ne leur servaient plus à rien. Et comme ceux-ci tenaient à être nourris quand même, ce qu'on a appelé depuis la question sociale qui, en somme, se réduit uniquement à cela, se posait tout de suite, et une fois posée, elle ne





se terminait que par la disparition de la civilisation où elle était née !

Voilà donc comment naissent, vivent et meurent les civilisations. Quand elles arrivent à un certain âge, une bonne partie des pauvres qui auparavant leur rendait les plus grands services n'ont plus leur raison d'être. C'est l'histoire d'une maison qu'on bâtit : quand son toit est posé, les ouvriers n'ont qu'à l'évacuer pour faire place à ceux pour lesquels ils l'ont bâtie. Et c'est une de ces lois devant lesquelles il faut bien s'incliner parce qu'elles résultent de la nature même des choses. C'est pour cela que le sort des pauvres était devenu si terrible dans les derniers temps des civilisations romaines et grecques, pour ne parler que de celles-là, et c'est parce que la condition des travailleurs était devenue intolérable, qu'elles se sont écroulées. Et si la civilisation européenne qui leur a succédé et qui a soumis le globe, n'a pas encore abouti à la même fin, c'est que le christianisme dont elle s'inspire, avait révélé aux hommes le seul remède possible : la charité ! un sentiment que les anciens ne soupçonnaient même pas ! Les réformateurs modernes ne veulent pas de la charité, parce que la charité suppose l'existence de Dieu, qu'ils ne veulent pas admettre. Et ils essayent de la remplacer par la solidarité. Mais le remède est pire que le mal, parce que la solidarité crée un droit du pauvre sur le riche ; de celui qui ne sait

pas produire la richesse, sur l'homme qui, plus intelligent, plus fort moralement et physiquement que les autres, sait et peut seul la produire, et ne la produira pas, si on ne le laisse pas en profiter à sa guise. La solidarité supprime donc le travail et ramène à la barbarie ! Tandis que la charité admet la nécessité de la lutte pour la vie. Elle reconnaît qu'il y a des vainqueurs et des vaincus, qu'il ne peut pas ne pas y en avoir, qu'il faut qu'il y en ait, parce que c'est la loi de la vie ! Mais elle intervient après la bataille pour édicter, non pas un droit des vaincus sur le butin, ce qui serait un non-sens, mais l'obligation pour les vainqueurs de partager avec les vaincus.

Et voilà pourquoi, de toutes les civilisations, la civilisation chrétienne de l'Europe est la seule qui soit habitable pour les pauvres. Ils ne veulent pas le comprendre. Au moment où, du fond de l'Extrême-Orient, nous voyons en surgir une nouvelle qui est peut-être appelée à dominer et à détruire la nôtre, les ouvriers français qui gagnent cinq francs par jour ne comprennent pas qu'il est meilleur de vivre dans la civilisation chrétienne que dans une où les patrons donnent cinq sols par jour à leurs ouvriers et les exploitent comme le montre un des derniers articles de la *Revue des Deux Mondes*. Et par l'organe de M. Jaurès, ils applaudissent aux succès de la race jaune uniquement parce que la race jaune ne croit pas en

Jésus-Christ ! Il faut leur pardonner, à eux, car ils ne savent ce qu'ils font. Mais de ceux qui, comme M. Jaurès, savent ce qu'ils font, que faut-il penser ?

Ce chapitre était écrit, lorsque de nouveaux incidents se sont produits à Dijon, qui méritent d'être commentés. Au cours de la tournée de confirmation que vient de faire Mgr Le Nordez, dans son diocèse, il avait pu constater que beaucoup de parents s'étaient refusés à lui amener leurs enfants. On dit même que certains curés de campagne l'avaient prévenu qu'il était inutile qu'il vînt chez eux ! Mais tout s'était passé sans scandale. Il n'en a pas été de même à Saint-Bénigne, la principale paroisse de Dijon, dont le curé, le vénérable abbé Bizouard, déclara qu'il laissait les enfants libres de se présenter, mais qu'il ne les présenterait pas lui-même. On sait quelles furent les suites de cette affaire ! Mais un détail qu'on ignore généralement, et qui est donné par l'*Ami du Peuple* du 19 juin, est bien curieux. Les élèves du lycée qui devaient être confirmés, ont été prévenus, par ordre supérieur, que ceux d'entre eux qui s'abstiendraient seraient immédiatement expulsés. Le général André avait déjà mis des gendarmes à la disposition de Mgr Le Nordez pour lui ramener des séminaristes ; M. Combes lui envoie des confirmants de force ! Et la Libre Pensée ne réclame pas ! Vit-on jamais cependant le sabre mis au service du goupillon d'une façon plus caractérisée ?

II

LETTRE OUVERTE A Mgr X..., ÉVÊQUE DE Z...

Monseigneur,

J'ai écrit, dans l'*Action française*, aux mois de juin et de juillet 1904, deux articles au sujet desquels vous m'avez fait l'honneur de m'adresser plusieurs lettres. Vous ne m'avez pas caché que ces articles vous avaient déplu, parce que, à propos du cas de Mgr le Nordez, j'avais été amené à parler de la honteuse attitude qu'a eue, dans ces derniers temps, l'immense majorité de l'épiscopat français : attitude qui, d'ailleurs, ne devait étonner personne, puisque c'est M. Dumay qui est chargé depuis vingt ans de nommer les évêques, et que M. Dumay, agent d'un gouvernement qui a pour programme la suppression du catholicisme en France, manquerait évidemment à tous ses devoirs envers ceux qui le payent, s'il choisissait pour en faire des évêques des hommes qu'il ne juge pas être indignes ou incapables. Et j'ajoutais que notre clergé en général me semblait d'ailleurs très infé-





rieur à tous les autres clergés catholiques que j'ai vus à l'œuvre, aux États-Unis, en Angleterre, en Belgique et en Irlande, non pas sous le rapport des mœurs : sous ce rapport il n'y en a peut-être pas qui le vaille, mais sous le rapport de l'instruction et de ce que j'appellerai l'efficacité. On lui donne une instruction très insuffisante, et surtout on ne lui apprend pas son métier. Il l'apprend tout seul, quand il l'apprend, tandis que, partout ailleurs, on s'occupe de le lui apprendre. Les jeunes prêtres sont soumis à un apprentissage très long, après leur sortie du séminaire ; et ce qui me prouve que les méthodes des étrangers sont meilleures que les nôtres, c'est que, partout ailleurs, le catholicisme est en progrès, tandis que, chez nous, il est en recul. Et je concluais que ce désastreux état de choses étant la conséquence forcée du Concordat, le devoir des catholiques était de tout faire pour provoquer la rupture du Concordat.

Vous n'êtes pas de mon avis. Vous me dites que, dans votre diocèse, le niveau des études est très élevé : et vous affirmez que le clergé de France est le premier clergé du monde.

Que le niveau des études dans votre diocèse soit très élevé, cela ne m'étonne pas. Vous êtes, Monseigneur, je vous le dis parce que je le pense ! l'honneur de l'épiscopat, et l'un des trois ou quatre évêques qui consolent un peu les catholiques de

l'attitude des autres. Vous n'avez pas été nommé par M. Dumay : mais si vous aviez été nommé par lui, je dirais que vous êtes une de ses erreurs. Votre haute intelligence, votre piété, votre dévouement à la sainte cause de l'Église, vous faisaient un devoir de veiller tout particulièrement à l'instruction de vos jeunes prêtres. Votre diocèse est riche, les ressources ne vous manquaient pas. Votre séminaire doit donc être excellent : le contraire m'étonnerait. Mais les autres! combien y en a-t-il de pareils au vôtre? et que peut bien être le grand séminaire d'un diocèse pauvre et ayant à sa tête un de ces évêques indignes et incapables dont je parlais tout à l'heure? Voilà ce qu'il faudrait savoir! Nous reviendrons tout à l'heure sur cette question.

Parlons, pour le moment, de votre seconde affirmation. Vous me dites : « Le clergé français est le premier clergé du monde. » Hélas ! Monseigneur, il faudrait le prouver! Je voudrais bien vous croire sur parole, mais malheureusement cela m'est impossible, parce que, je vous le répète, j'ai beaucoup voyagé dans ma vie, et que j'ai pu faire la comparaison. Je suis d'ailleurs convaincu que, si vous voyagiez aussi, incognito, visitant des églises à l'étranger et voyant ce qui s'y passe, vous seriez vite de mon avis. Tenez, laissez-moi vous raconter ce qui m'est arrivé au mois de juillet dernier. Au moment même où vous m'écriviez

votre première lettre, une affaire m'a retenu pendant deux semaines dans une petite ville anglaise où j'ai entendu deux sermons ; et puis je suis venu passer trois semaines d'août en France, dans une ville d'eaux, où mon médecin m'avait envoyé, et où j'ai été gratifié de trois autres sermons par le curé. Permettez-moi de vous rendre compte de ces cinq sermons.

Je commence par ceux que j'ai entendus en Angleterre. Le premier dimanche, on a traité la question des reliques. Voici à peu près en quels termes a parlé le curé, un petit homme mince, très correct d'aspect, parlant très simplement, sans éclats de voix, presque sans gestes, et sans une seule citation latine :

« Mes chers frères, a-t-il dit, les protestants et « un certain nombre de mauvais catholiques se « moquent souvent de nous, à propos de la vénération dont nous entourons les reliques! C'est « pourquoi il me paraît nécessaire de vous en « parler.

« Au fond d'un port qui n'est pas bien loin d'ici, « il y a un vieux ponton qu'on a beaucoup de peine « à garder à flot ; bien que le Parlement vote, chaque « année, des sommes relativement considérables « pour son entretien. Et chaque année aussi, des « milliers d'Anglais vont le visiter, et il est très « difficile de les empêcher de déchiqueter avec « leurs canifs, ses vieilles membrures, tant est

« grand leur désir d'emporter un souvenir de la « *Victory*, le vaisseau sur lequel flottait le pavil- « lon de lord Nelson, quand ce héros est mort en « défendant l'indépendance de notre pays. Pour- « quoi agissent-ils ainsi ? parce que la *Victory* « est une relique nationale, qui rappelle les grands « jours de notre histoire !

« Et de même, dans chaque famille, on con- « serve avec un soin précieux une arme, une dé- « coration, un vêtement, un meuble, rappelant un « aïeul qui a fait honneur à cette famille. Les « peuples comme les familles ont donc leurs « reliques ! Comment nous autres, catholiques, « n'en aurions-nous pas ? »

Il développa cette idée, toujours sur le même ton, pendant un quart d'heure ou vingt minutes.

Le dimanche suivant, il parla de la franc-maçonnerie. « Dans cette ville, dit-il, y a beau- « coup de francs-maçons. La franc-maçonnerie « est une société qui a pour enseigne la bienfai- « sance, qui la pratique effectivement dans une « certaine mesure. Et cependant l'Église défend « aux catholiques de s'y affilier. Pourquoi le leur « défend-elle? C'est ce que je vais vous expliquer. »

Voilà l'analyse sommaire des deux sermons que j'ai entendus en Angleterre. Ils m'ont fort intéressé. A côté de moi étaient assis des hommes qui m'ont paru être des ouvriers endimanchés. Ils paraissaient être, également, très intéressés.

Et je me disais que, le lendemain, si un de ces hommes était plaisanté par un de ses camarades d'atelier, à propos d'une médaille pendue à son cou, ou invité par lui à le suivre à la loge, il aurait, grâce à ce sermon, des réponses toutes prêtes qui lui permettraient, non seulement de ne pas manquer d'arguments pour défendre ses croyances, mais même de porter l'offensive dans le camp ennemi, et de mettre les rieurs de son côté : et j'en concluais que le prédicateur qui avait choisi ce sujet savait son métier de prêtre.

Or, c'est l'impression absolument contraire que j'ai ressentie en entendant le prédicateur français. Le premier dimanche il nous a entretenus de l'amour de Dieu. Il gesticulait beaucoup, levant les yeux en l'air et prenant des airs pâmés, toutes les fois que ce malheureux mot d'amour revenait sur ses lèvres; et il y revenait constamment! Quant à résumer son discours, c'est ce que je ne puis faire. C'est un de ces discours qui ne sont pas résumables, parce que chaque phrase a bien un sens, mais l'ensemble de ces phrases n'en a pas! Et je ne suis pas le seul à avoir ressenti cette impression. Car j'ai demandé à cinq ou six personnes qui l'avaient entendu comme moi de me le résumer. Elles s'en sont toutes déclarées incapables! La plupart, d'ailleurs, m'ont avoué qu'elles n'écoutaient jamais les sermons! Je vous réponds bien que si elles avaient entendu le sermon sur les

reliques, ou celui sur la franc-maçonnerie, elles auraient écouté !

Il faut dire que le second sermon a été compréhensible : ce qui ne signifie pas qu'il m'ait plu davantage. Le curé nous a expliqué qu'il y avait quatre vertus qu'il convient de pratiquer pour être sauvé ; que l'une de ces vertus était la fermeté : et pour nous prouver à quel point les Saints et Saintes qui ont été jugés dignes d'être canonisés avaient poussé cette vertu, il nous a longuement raconté l'histoire bien connue de sainte Jeanne de Chantal, si ferme dans sa résolution d'aller s'enfermer dans un couvent, dès qu'elle a été veuve, qu'elle enjamba le corps de son fils qui s'était couché en travers de la porte, espérant, par ce moyen, la décider à rester avec ses enfants que son départ désolait !

Je dois vous avouer que j'ai éprouvé un sentiment très pénible en entendant ce curé insister, avec éloge, sur cette anecdote. Je me souviens de m'être laissé conter, je ne sais où, l'histoire d'un curé de campagne qui engageait les jeunes gens de sa paroisse à ne pas trop courir les noces où il se passe souvent des choses regrettables. Quelques-uns lui firent observer que Notre-Seigneur était bien allé à celles de Cana ! Parfaitement ! répondit le curé sans se déconcerter. Je sais bien qu'il y est allé. Mais ce n'est pas ce qu'il a fait de mieux ! Évidemment, si cette histoire est vraie, ce qui

est d'ailleurs peu probable, le mot était malheureux, car nous n'avons pas le droit d'apprécier les actions de Notre-Seigneur : mais nous avons bien le droit d'apprécier celles des Saints, et de dire que tout ce qu'ils ont fait n'est pas bon à imiter, parce que, même parmi les bonnes actions, il y en a de moins bonnes les unes que les autres! Ainsi, quand je lis dans la vie de saint Alexis qu'il se sauva, sans crier gare, de chez une jeune personne charmante qu'il venait d'épouser, une demi-heure auparavant, uniquement parce qu'il s'avisa tout à coup, que le célibat est un état plus parfait que le mariage, et qu'il se cacha si bien qu'il ne fut retrouvé que quinze ans après, au moment où il mendiait à la porte de la maison, je ne puis pas m'empêcher de trouver qu'il a fait là une assez vilaine action; et de penser qu'on ferait aussi bien de ne pas montrer dans une église de Rome l'escalier sous lequel il avait élu domicile dans la maison de sa pauvre femme qui se morfondait en l'attendant! Il aurait mieux fait de ne pas se marier, s'il avait envie de vivre dans le célibat; ou de se résigner à vivre comme tout le monde, quand il a été marié. Il en est de même de sainte Jeanne de Chantal. Je veux bien croire qu'elle a eu d'excellentes raisons pour faire ce qu'elle a fait. Mais, l'idée d'une mère qui abandonne ses enfants pour aller s'enfermer dans un couvent, est toujours extrêmement pénible. Alors, pourquoi

la citer comme exemple, alors qu'il y a dans le calendrier tant d'autres Saints dont les vertus ont été aussi éminentes et qui se sont manifestées d'une manière sympathique? Le curé anglais, dont j'ai parlé tout à l'heure, cherchait à fournir des arguments à ceux qui défendent notre religion. Avec les meilleures intentions du monde, et sans s'en douter, le curé français en fournissait à ceux qui l'attaquent. J'en conclus qu'il ne sait pas son métier.

Cela tient sûrement à ce que, pendant une dizaine d'années, le curé anglais avait été vicaire et n'avait pu prononcer un sermon qu'après avoir reçu les conseils d'un vieux curé connaissant la vie ; tandis que le curé français a été abandonné à lui-même dès sa sortie du séminaire, ou bien peu de temps après. Il y a en lui cependant l'étoffe d'un prêtre excellent! On m'a conté l'histoire de sa vocation. J'en connais peu de plus touchantes. Pour entrer dans les ordres, il a abandonné une belle situation et compromis les chances très sérieuses qu'il avait de posséder un jour une très grosse fortune. Voilà ce qui m'a été dit de lui : et j'ai pu juger par moi-même que ce ne sont ni l'intelligence, ni le don de la parole qui lui font défaut, car son troisième sermon a été très remarquable; uniquement parce qu'il avait un bon sujet. Il nous a entretenus d'un orphelinat de la région au profit duquel se faisait

la quête. Et, à ce propos, il nous a parlé de l'amoindrissement de la France, résultant de la perte de nos provinces, et de la natalité toujours décroissante, avec tant de tact, d'émotion et d'autorité, que tout le monde a été sous le charme. Il a dû, d'ailleurs, s'apercevoir de son succès au moment de la quête, car plusieurs des assistants, ceux-là mêmes qui ne l'avaient pas écouté les autres fois, m'ont avoué qu'uniquement à cause du plaisir qu'ils avaient eu à l'entendre, ils y étaient allés de leur louis, au lieu de la banale pièce de vingt sous qu'on laisse tomber d'ordinaire dans le plateau.

Vous me direz que je vous cite des cas particuliers qui ne prouvent rien ! Mais justement je soutiens que ce ne sont pas des cas particuliers ! J'ai entendu peut-être plus de deux cents sermons aux États-Unis ou en Angleterre. Ils m'ont toujours ou presque toujours intéressé et, ce qui est plus important, ils semblaient toujours intéresser l'auditoire qui les écoutait. Tandis qu'en France, il faut bien le reconnaître, sur dix personnes qui sont à l'église, au moment du sermon, il y en a presque toujours neuf qui seraient bien embarrassées de dire, en sortant, de quoi on leur a parlé, parce qu'elles n'ont pas écouté ! Et, si elles n'ont pas écouté, il ne faut pas du tout en conclure que nos prédicateurs savent moins bien parler que les Américains ou les Anglais. Ils parlent tout aussi bien, sinon mieux ! Seulement,

les Américains et les Anglais savent choisir des sujets intéressants. Et, s'ils le savent, c'est qu'on le leur a appris.

Le plus souvent, ils prennent pour texte un incident qui s'est produit récemment et qui a fortement ému la population, et ils en déduisent les conséquences, au point de vue religieux. C'est ainsi qu'opérait le bon P. Mc Glynn, un vieux prêtre irlandais, dont j'ai été le paroissien intermittent pendant plusieurs années, aux États-Unis, dans le Dakota. Les autres étaient tous des cowboys ou des mineurs canadiens et irlandais. Comme les vols de chevaux étaient fréquents, et les assassinats aussi : car, dans cette population des frontières indiennes, on avait le coup de revolver facile, nous avions fondé un comité de vigilance, dont les membres s'acquittaient de leurs fonctions avec tant de zèle, qu'à la fin il était assez difficile de se promener aux environs de la ville sans rencontrer des gens pendus aux branches des sapins qui abondent dans la région. Quand le P. Mc Glynn montait, le dimanche, en chaire, dans la petite chapelle de Rapid City, il ne se mettait jamais en peine de chercher son texte dans les Pères de l'Église! Il faisait un grand signe de croix, et puis on le voyait tirer de sa poche le dernier numéro du *Black-Hills-Times*, et il nous lisait le récit d'un fait divers relatant une mort violente, assassinat ou pendaison, survenue dans

les environs. Généralement, il n'avait que l'embarras du choix ! Après quoi, il nous parlait du héros de l'aventure que tout le monde connaissait plus ou moins. Il expliquait les causes premières qui avaient amené ce dénouement tragique. Ces causes, il les voyait dans l'ivrognerie et dans l'abandon de toute pratique religieuse, et il développait sa pensée, à la mode irlandaise, en employant des expressions si drôles dans la forme et si touchantes au fond, que tout le monde prenait un très vif plaisir à l'entendre, et que j'ai connu bien des cow-boys qui faisaient cinquante milles à cheval dans la nuit du samedi au dimanche, uniquement pour ne pas manquer la messe du P. Mc Glynn ! S'il leur avait parlé de la grâce efficace, je suis sûr que tous ceux qui se seraient trouvés dans l'église en seraient sortis tout de suite pour aller boire un cocktail dans le bar le plus voisin, en se jurant bien de ne plus se déranger pour venir à la messe ! Tandis que le P. Mc Glynn les faisait quitter le bar pour venir l'entendre, parce qu'il leur parlait de choses qui les intéressaient.

On me dira que ces mœurs ne sont pas les nôtres ! C'est justement ce dont je me plains ! Ce sont ces mœurs que je voudrais voir adopter à nos curés. Ce que je leur reproche, c'est que, en chaire, ils ne nous parlent jamais, ou presque jamais que de théologie ! Ils ne veulent pas se

rendre compte que, si la théologie les intéresse, eux! elle n'intéresse que très médiocrement l'immense majorité de leurs paroissiens. C'est un malheur! je le veux bien: mais il faut voir les choses comme elles sont. C'est pour cela qu'il y a si peu de monde à aller entendre leurs sermons; et qu'ils perdent de plus en plus tout contact avec les populations : et ils le perdent d'autant plus, que leur parlant de choses qui ne les intéressent pas, ils ont l'air de se désintéresser, eux-mêmes, de ce qui les intéresse! Ils ont eu l'immense tort de croire les gens qui leur ont dit que le prêtre ne devait pas sortir de son église et devait y attendre ceux qui viendraient réclamer le concours de son ministère (c'est la phrase consacrée), sans s'apercevoir que ceux qui leur donnaient ce conseil étaient précisément ceux qui veulent tuer la religion! La vérité, c'est que le premier devoir d'un prêtre, celui qui prime tous les autres, c'est d'entrer en contact avec le plus de monde possible, pour faire entendre à tous la parole de Dieu. Il fut un temps où tout le monde, chez nous, allait à l'église. Dans ce temps-là, le prêtre pouvait, à la rigueur, ne pas sortir de son église. Mais maintenant que le nombre de ceux qui vont à l'église, déjà bien petit, va toujours en diminuant, dans la plupart des régions, le prêtre doit sortir beaucoup de son église, s'il ne veut pas finir par y être tout seul! Il ne devrait jamais

perdre une occasion de se mêler à toutes les manifestations collectives qui se produisent dans la population, au milieu de laquelle il est appelé à vivre : sauf, bien entendu, quand elles ont une tendance antireligieuse. Et alors il ne devrait jamais hésiter à les combattre, franchement et ouvertement; donnant l'exemple de la lutte et recevant les premiers coups, s'il y a lieu! Il ne devrait jamais, notamment, se désintéresser des questions politiques, dès qu'elles touchent aux intérêts religieux. Quand deux partis sont en présence, également respectueux de la religion, son devoir strict est de garder la neutralité la plus absolue. Mais, dès que l'un d'eux inscrit sur son programme des mesures condamnées par l'Église, son abstention est une trahison. Il doit intervenir et user de toute son influence pour combattre ce parti. Ceux qui lui disent le contraire sont ses pires ennemis, car ils lui conseillent, à lui qui est le chef et le guide naturel des catholiques, quand il s'agit de la religion, de les abandonner au moment du combat : ce qui est déshonorant, car c'est une lâcheté! si le catholicisme est si honoré en Angleterre et en Amérique, s'il y fait des progrès constants, c'est parce que, dans ces pays, les prêtres agissent toujours en vertu de ce principe. Suivant, d'ailleurs, en cela, l'exemple des pasteurs protestants qui font de même. Ils s'intéressent à toutes les questions

sociales. Dans tous les meetings où se discutent les questions concernant l'hygiène, la police, — même celle des mœurs, — l'assistance publique, l'instruction, il y a toujours un prêtre catholique qui prend la parole, et on s'étonnerait qu'il n'y en eût pas. Au Canada, ce sont les curés qui ont organisé l'émigration dans le Far-West, pour empêcher les Canadiens catholiques d'aller dans les manufactures des grandes villes des « États », comme ils disent, où ils auraient risqué de perdre leur foi. Ce sont eux qui ont pris l'initiative des syndicats agricoles, grâce auxquels la production des provinces du Bas Canada a doublé depuis quelques années. Tout près de chez nous, en Belgique, le clergé a fait de même. Il est mêlé à toutes les œuvres sociales. C'est lui qui a créé ou patronné presque partout les assurances agricoles, les caisses Raffeisen, les laiteries coopératives, les caisses d'épargne scolaire, et une foule d'œuvres du même genre; si bien que, dans ce pays, si on expulsait les prêtres, du jour au lendemain, toute la vie sociale serait pour ainsi dire disloquée, et même le mécréant le plus avéré, qui ne met jamais les pieds à l'église, se trouverait lésé dans ses intérêts!

Notre clergé, au contraire, semble se désintéresser de toutes ces questions. Et il s'étonne d'avoir à constater qu'il devient de plus en plus étranger à la nation! Chez nous, on ne pense au

4

curé que le dimanche au moment d'aller à la messe (quand on y va !), et ceux qui n'y vont pas peuvent très bien rester des années sans se douter de son existence. Tandis qu'un paysan belge, par exemple, quand même il ne mettrait jamais les pieds à l'église, est forcément en contact avec le sien, tout le long de la semaine ; et il aurait tout de suite l'impression qu'un gros ressort de la machine sociale fait défaut, si le prêtre venait à manquer.

Nos curés se tiennent, systématiquement, à l'écart de tout, ou, s'ils agissent, c'est par des moyens détournés, qui sont pires encore que l'abstention : et c'est pour cela que je me suis permis de dire et que je persiste à croire que notre clergé est inférieur à tous les autres que j'ai vus à l'œuvre. Quelles sont les raisons de cette attitude ? J'en ai indiqué deux principales. D'abord une culture intellectuelle insuffisante qui fait que, trop souvent, un pauvre curé a peur d'avoir le dessous dans une discussion, parce qu'on ne lui a pas fourni les arguments qu'il faudrait employer pour y faire bonne figure. Et c'est pour cela que je me plaignais du trop grand nombre des séminaires.

En Irlande, ils en ont un, et ils ne veulent en avoir qu'un, pour une population de cinq millions de catholiques, parce qu'ils veulent pouvoir dépenser tout ce qu'il faut dépenser pour donner une éducation tout à fait de premier ordre à leurs sémi-

naristes. En France, nous en avons autant que de diocèses. Il ne me semblait donc pas possible que, surtout dans les diocèses pauvres, on pût trouver de bons professeurs en nombre suffisant.

A cela, Monseigneur, vous m'avez répondu en me prouvant que, dans votre diocèse, les professeurs étaient de premier ordre et le niveau des études très élevé. Comme je l'ai déjà dit, j'ai été heureux de l'apprendre. Seulement, cela ne prouvait rien pour les autres. Mais mes articles m'ont valu une foule d'autres lettres qui m'ont, je l'avoue, ouvert des horizons nouveaux et causé de très agréables surprises. La plupart de mes correspondants, en effet, pour ne pas dire tous, tout en convenant que cette multiplicité exagérée des grands séminaires constitue, d'abord, un véritable gaspillage des ressources matérielles et intellectuelles dont on peut disposer, et puis rend le recrutement des professeurs très difficile, ajoutent, ce que je ne savais pas, et ce que j'ai été très heureux d'apprendre : à savoir que, depuis quelques années, malgré ces circonstances si défavorables, la valeur des professeurs et naturellement le niveau des études, se sont élevés et s'élèvent encore constamment d'une manière très sensible ! Il paraît que, maintenant déjà, il y a très peu de séminaires où il n'y ait au moins un, et souvent plusieurs professeurs licenciés en lettres et en sciences, ce qui était tout à fait l'exception, il y a seulement

vingt ans, et que le prêtre sorti du séminaire ayant pour tout bagage intellectuel une connaissance peu approfondie du latin, ne se rencontre encore que trop souvent parmi ceux qui ont plus de quarante ans, mais ne se rencontre plus que parmi ceux-là. Les autres sont de plus en plus instruits, sans être moins pieux ni moins dévoués que leurs devanciers: bien au contraire!

Seulement, ce qui me revient aussi de tous les côtés, c'est que ces jeunes prêtres instruits, ardents, travailleurs et ne demandant qu'à bien faire, sont presque partout les bêtes noires de leurs évêques; ce qui est tout naturel parce que ces évêques, étant les créatures de ce bon M. Dumay, tiennent leurs engagements envers lui et découragent systématiquement toutes les bonnes volontés. Et la chose m'a été confirmée, encore ces jours derniers, par un chanoine belge, homme très éminent, qui me racontait que, voyageant dernièrement dans le midi de la France, il avait été invité à donner une conférence à de jeunes prêtres réunis à je ne sais quelle occasion. Il avait justement pris pour sujet l'organisation des œuvres sociales par le clergé catholique, en Belgique, et tous ces jeunes gens, après sa conférence, lui disaient : « Hélas ! nous aussi nous voudrions bien en faire autant ! Nous sentons bien que là est la voie à suivre ! Mais tous ceux qui ont essayé sont tout de suite mal notés à l'évêché ! Non

seulement on ne fait rien pour les aider, mais, s'ils réussissent, on les déplace, à la demande du préfet. Souvent même, on n'attend pas cette demande! »

Ceci ne m'a pas beaucoup étonné : on a bien vu des évêques fermer les chapelles de leurs diocèses, avant que le préfet ne le leur demandât, uniquement pour se faire donner des bonnes notes par lui! Et les évêques de cette catégorie, qui ne sont malheureusement pas des exceptions, font tout ce qu'ils peuvent pour façonner leur clergé à leur image! Les curés qui ne font rien que de cultiver leur jardin, ou les curés bâtisseurs qui inondent le monde entier de cartes imprimées énumérant les avantages réservés à ceux qui leur enverront cent sols, et qui parviennent, par ces moyens, à bâtir une église gothique pouvant contenir mille personnes, dans un village de trois cents habitants, dont deux cent soixante-quinze ne vont jamais à la messe, ceux-là sont les favoris de l'évêché! Mais ceux qui pensent qu'avant de construire de nouvelles églises il serait peut-être bon de tâcher d'abord de remplir celles qui existent, ceux-là sont considérés comme très dangereux. Ils sont surveillés de près, et, à la première occasion, ils peuvent être sûrs d'être traités avec la dernière sévérité! Et cela, je le répète, est tout naturel, étant donné la mentalité des évêques que nous choisit M. Dumay! Les moins mauvais sont des vieillards plus ou moins

sceptiques qui trouvent très agréable de passer leurs derniers jours dans un palais confortable où il n'entre que de vieilles dames et de vieux messieurs toujours prêts à se pâmer d'admiration à chaque parole tombée de leur bouche. Des autres, ils n'ont cure ! Ils ne les voient jamais ! La seule chose qu'ils craignent, parce qu'elle les forcerait à sortir de cette douce quiétude, c'est une affaire avec le préfet. Et ce ne sont jamais les curés jardiniers, ni les curés bâtisseurs qui leur attirent des affaires : ce sont les autres ! Aussi les ont-ils en sainte horreur.

En somme, je crois que j'ai été trop sévère pour notre clergé. Il est inférieur à sa tâche, mais ce n'est pas sa faute. On peut même dire qu'il est bien étonnant qu'il ne le soit pas davantage, étant donné les chefs qu'il a ! J'ai toujours dit qu'il contenait des éléments excellents. Il me paraît prouvé qu'ils sont encore meilleurs que je ne me le figurais ! Cette constatation me comble de joie. Seulement, si je disais que nos séminaristes sortaient des séminaires avec un bagage intellectuel absolument insuffisant, j'ajoutais, et c'est là la seconde raison que je donnais de l'infériorité de notre clergé, j'ajoutais, dis-je, que le mal était singulièrement aggravé par l'envoi de ces jeunes prêtres dans de petits villages, où ils vivent dans l'isolement intellectuel le plus absolu, sans moyen d'étude, et condamnés à une oisiveté pleine de dangers. Or, s'il est vrai que nos jeunes prêtres

sont maintenant infiniment supérieurs à leurs anciens, comme instruction et comme éducation (et cela doit être vrai, puisque tout le monde me le dit), il est évident que cet isolement offre encore bien plus d'inconvénients qu'il n'en offrait auparavant. Que peut devenir, dans un trou perdu au fond d'une vallée des Alpes, par exemple, un malheureux garçon de trente ans, auquel on a donné le goût de l'étude, dont l'intelligence est éveillée, qui voudrait travailler et qui ne peut pas travailler parce que, avec les 1.000 francs qu'il a pour vivre, il n'a pas de quoi s'acheter un livre ; et qu'il n'y a peut-être pas, à cinq lieues à la ronde, une personne cultivée qui puisse lui en prêter, ou avec laquelle il puisse échanger des idées! Voilà à quoi mène le système des petites paroisses. Et voilà pourquoi il faut, à tout prix, en supprimer une bonne partie! Les jeunes prêtres qu'on y envoie sont condamnés à vivre dans l'oisiveté la plus absolue, et c'est un miracle qu'il n'y en ait pas davantage à tomber dans l'abrutissement et dans la mauvaise conduite. Un curé quêteur ou bâtisseur, ou un curé jardinier, à la rigueur le curé dont je parlais l'autre jour, celui qui cousait, à la machine, des chemises de femme que lui envoyait le Bon Marché [1], pouvaient, sans grands inconvé-

1. Quelques personnes ont révoqué en doute cette anecdote. Je suis prêt à leur indiquer le prêtre, mort maintenant, dont je voulais parler. Il était du diocèse de Soissons. Et il est resté

nients, être envoyés n'importe où ! Ils trouvaient l'emploi de leur activité partout où pénètrent les colis postaux, les mandats-poste et les envois de la maison Vilmorin et Cie. Mais que peut devenir, dans un village de deux cents âmes, perdu au fond d'une vallée des Alpes, par exemple, un malheureux garçon de trente ans, dont l'intelligence est éveillée, qui a le goût de l'étude et qui ne peut pas étudier ? Il est, pour ainsi dire, humainement presque impossible qu'il ne tourne pas mal ! Il y a bien longtemps que cette idée me hante. Aussi, quand je séjourne à la campagne, je me fais toujours un devoir de déclarer à tous les curés de mon voisinage que tous mes livres et mes revues sont à leur disposition. Il me semble que cette sorte d'aumône intellectuelle est la plus urgente à pratiquer, et je m'étonne qu'elle ne soit pas plus usitée ! Je voudrais voir créer, chez chaque doyen, une bibliothèque qui serait à la disposition de tous les curés du canton. Il me paraît que ces bibliothèques rendraient de grands services. Pourtant, je dois dire que, jusqu'à présent, mes tentatives n'ont guère eu de succès : presque tous les curés auxquels j'ai proposé des livres n'ont pas paru

deux ou trois ans, dans la même paroisse, occupé uniquement à coudre des chemises de femme pour le Bon Marché, sans même s'interrompre de temps en temps pour faire le catéchisme ! Et l'évêque n'a découvert cet état de choses que lorsqu'il a voulu venir donner la confirmation dans le village ! Cela donne l'idée de la manière dont sont administrés les évêchés !

apprécier beaucoup mes propositions! La plupart m'ont répondu qu'ils ne lisaient jamais que leur bréviaire! D'autres, que la lecture les fatiguait à ce point qu'ils ne lisaient même pas leur journal! Mais je me console en pensant que ceux qui me faisaient ces confidences étaient d'un certain âge. Je sais que, parmi les jeunes, il y en a, grâce à Dieu! beaucoup qui pensent différemment! Ainsi, dernièrement, M. Brunetière me disait qu'il y a, dans le Midi, un grand nombre de jeunes prêtres qui, trop pauvres pour s'abonner à la *Revue des Deux Mondes*, s'associent à douze ou quinze, pour payer un abonnement au nom de l'un d'eux. Je trouve cela très beau. Voilà une pratique que, nous autres catholiques, devrions encourager. Nous prodiguons l'argent pour construire des églises où personne ne va et que les républicains vont nous voler pour en faire des bastringues! Il vaudrait cent fois mieux, du moins c'est mon humble avis, l'employer à cultiver l'esprit de nos prêtres; et aussi à les tirer de la misère dans laquelle un grand nombre végète. Car l'intelligence se rapetisse, infailliblement, à lutter contre de trop grands besoins matériels. Il est honteux pour nous que beaucoup de nos curés de campagne n'aient qu'un millier de francs à dépenser par an. Il ne devrait jamais y en avoir ayant moins de 1.800 ou 2.000 francs. Et c'est encore un argument pour la suppression d'un grand nombre de trop petites paroisses où le casuel est forcément insuffisant.

Mais si je suis prêt à reconnaître que j'ai peut-être été trop sévère pour notre clergé, parce que, constatant son infériorité, qui n'est, hélas! que trop réelle, j'aurais dû tenir compte plus que je ne l'ai fait de ce que cette infériorité n'est due qu'à la manière dont il est organisé et commandé, et non aux éléments qui le composent; en revanche, avouez, Monseigneur, que, de l'épiscopat, je suis bien loin d'avoir dit tout le mal qu'il mérite! Quand on voit le rôle que jouent les évêques comme les Ireland, les Gibbon, les Manning dans les autres pays! Quand on voit celui que vous, personnellement, vous jouez dans le nôtre, simplement parce que vous avez agi comme ils auraient agi s'ils avaient été à votre place, — et puis qu'ensuite on pense à tous ces fantoches à plat ventre devant leur préfet; fermant leurs chapelles, sans même qu'il le leur demande, uniquement pour se faire bien voïr de lui; allant se jeter aux pieds de tous les ministres qui passent, pour être les premiers à les flagorner; assurant, par exemple, M. Pelletan de leur estime et de leur dévouement, quand il vient dans leur ville pour y prononcer des discours où il est dit que notre religion est un mensonge et que ses prêtres sont des imposteurs! alors, on est bien forcé de se dire que tous ces gens-là ne sont pas des évêques! Ce sont des fonctionnaires qui portent des soutanes violettes et des bas rouges, au lieu de porter des

habits brodés, et qui sont prêts à faire toutes les platitudes plutôt que de déplaire à ceux qui les payent!

L'un d'eux, Mgr Geay, après avoir confié à M. Mouthon, un reporter du *Matin*, que, s'il avait trahi la République, c'est que le Pape lui avait promis une pension de huit mille francs, l'a même prié d'assurer M. Combes qu'il trahirait volontiers le Pape si on lui garantissait une rente égale, parce qu'il a plus de confiance dans la solvabilité de la République que dans celle du Pape ! Proposition qui prouve deux choses : d'abord qu'il est un coquin, ce dont on se doutait, et puis qu'il est un imbécile ! En effet, que peut faire M. Combes d'un évêque défroqué? Il peut bien le nommer percepteur à cinq mille francs par an. Mais M. Combes sera remplacé un jour ou l'autre par un autre ministre qui mettra à pied M. Geay, parce que M. Geay ne pourra plus lui rendre aucun service, et M. Geay n'aura plus que la ressource de se faire cocher de fiacre! C'est l'histoire de tous les prêtres constitutionnels, auxquels la première République avait promis de gros traitements à condition qu'ils se parjurassent, et qui s'est empressée de les leur supprimer deux ans plus tard, parce qu'ils ne lui servaient plus à rien. Aussi on se demande comment il se fait, qu'à défaut de la foi et de l'esprit du devoir, tous ces évêques ne comprennent pas que, même au point

de vue de leurs intérêts matériels, leur attitude actuelle ne peut les mener qu'à un désastre. Mais les uns sont trop inintelligents pour voir les choses telles qu'elles sont; et les autres ont tellement le goût de la servitude qu'ils se jettent instinctivement à genoux, dès qu'ils voient un préfet, et s'évanouissent à la pensée qu'un gendarme pourrait leur mettre la main au collet. Ce sont des moutons bêlants, qui, tout en comprenant qu'on les mène à l'abattoir, s'y laissent conduire parce qu'ils ne se sentent pas capables d'avoir un mouvement de révolte.

S'ils y allaient tout seuls, j'avoue que je n'y verrais aucun inconvénient! Mais voilà une vingtaine d'années qu'ils nous y mènent avec eux, nous autres catholiques, parce que beaucoup d'entre nous, tout en ne se faisant aucune illusion sur la valeur morale et intellectuelle de ces bergers en soutane et des autres bergers laïques qu'ils se sont adjoints, et qu'ils nous imposent, les de Mun et les Cuverville, par exemple, pour ne citer que ceux-là, leur obéissent quand même, et leur laissent gaspiller les millions que nous leur donnons, uniquement par esprit de dicipline. Personne n'est plus partisan que moi de la discipline. Mais véritablement, nous en avons eu trop! Et si nous n'en avions pas eu autant, si nous avions fait sentir plus tôt à tous nos chefs qu'il était de leur devoir de nous donner moins de beaux con-

seils et plus de beaux exemples; de payer, en un mot, un peu plus de leurs personnes, le catholicisme n'en serait certainement pas, où il en est, en France!

Il faut donc que tout cela change! D'ailleurs tout cela est en train de changer. Grâce à Dieu, l'horizon s'éclaircit! D'abord nous avons un Pape! Et nous avons l'assurance que Pie X ne nous imposera plus comme évêques des Geay et des Le Nordez! Et puis, l'aisance avec laquelle il a exécuté ces deux-là va certainement faire réfléchir les sept ou huit qui ne demandaient qu'à les imiter. Le danger est même qu'ils ne se retournent trop brusquement de l'autre côté et qu'ils ne se transforment en fougueux Apôtres! Quant aux autres, ceux qui passaient leur temps à rédiger des homélies destinées à célébrer les mérites de M. Pelletan, au cas où il les honorerait de sa visite, ils ne cultiveront plus ce genre de littérature. Ils se borneront à élaborer des mandements de carême remplis de gémissements vagues, entrelardés de citations latines, sur la dureté des temps et concluant à la nécessité de ne pas manger de poisson à déjeuner, sauf dispense!

Cela sera déjà un petit résultat. Mais il faudra bien remplacer ces évêques quand ils disparaîtront, de même qu'il faut remplacer ceux qui sont déjà morts. Et comment les remplacer, si, d'une part, le Pape et les catholiques sont bien décidés

à ne plus accepter les évêques que choisit M. Dumay, et si M. Dumay persiste à ne vouloir reconnaître comme évêques que ceux qu'il choisit? Au point où en sont les choses, ni d'un côté ni de l'autre, on ne peut céder. C'est une question de vie ou de mort pour le catholicisme en France. Et la République s'est engagée tellement à fond sur cette question, qu'il faut ou abolir le Concordat ou en conclure un autre. Comment sortira-t-on de là? Je crois qu'on ne peut et qu'on ne doit en sortir que par la dénonciation du Concordat! C'est mon opinion! Mais ce qui, je crois, est manifeste, c'est qu'en tous cas, une réorganisation complète de l'épiscopat s'impose. Or, Monseigneur, et c'est là où je voulais en venir, c'est Mgr l'Archevêque de Paris, vous et les deux ou trois autres qui ont su conserver l'estime des catholiques; c'est vous et vous seuls qui avez conservé intactes les traditions de l'épiscopat français. C'est donc vous et vous seuls qui êtes les instruments désignés de cette réorganisation, parce que c'est vous seuls qui pouvez servir de noyau au nouvel épiscopat qu'il va falloir former, avec ou sans le concours du Gouvernement. C'est vous qui devez servir de guides et d'exemples à tous ces nouveaux évêques qui ne seront plus des évêques de vieilles dames, qui auront conscience que les catholiques ont des droits, qui sauront parler haut quand il le faudra, qui, entre les partis politiques, observeront une

neutralité absolue, tant que ces partis se montreront respectueux des droits et de la liberté de l'Église ; mais qui, dans le cas contraire, se jetteront nettement et résolument dans la mêlée comme l'on fait les évêques allemands, irlandais et belges.

Voilà, Monseigneur, le rôle auquel vous appellent les circonstances. Mais pour que vous puissiez le remplir, il faut que tous les catholiques comprennent bien que vous ne ressemblez en rien à tous ces évêques qui, jusqu'à présent, les ont si mal guidés. Ils sont tous disposés à le croire. Ils le croient d'autant plus que, jusqu'à présent, vous avez semblé d'autant plus grand que les autres se montraient plus petits. Alors pourquoi vous solidariser avec eux ? Pourquoi tant vous fâcher, quand je dis ce que tout le monde pense d'eux? Voilà ce que je ne comprends pas ! Soyez sûr d'ailleurs que, malgré tout, je n'en reste pas moins, Monseigneur,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur,

BARON ED. DE MANDAT-GRANCEY.

III

LE CLERGÉ ET LES LAÏQUES

J'ai dit, déjà, que le but que se propose M. Dumay, depuis qu'il est à la Direction des Cultes, est manifestement de remplacer tous les anciens évêques, au fur et à mesure qu'ils disparaissent, par des hommes n'ayant aucune espèce de valeur; ou bien, quand cela a été possible, grâce à la connivence de ce nonce néfaste qui s'appelait Mgr Lorenzelli, que Pie X vient de rendre à ses chères études, de choisir des sujets intelligents, mais dont il était sûr, soit parce qu'ils avaient une tare quelconque ; soit parce qu'une ambition féroce les lui livrait, pieds et poings liés. Mgr Fuzet est, par excellence, le type de cette dernière catégorie. Il a débuté, à Bourbon, dans la mer des Indes, en persécutant vigoureusement les Jésuites. Cette attitude l'ayant signalé aux bonnes grâces du Gouvernement, il ne tarda pas à être rappelé en France et envoyé à Beauvais. Là il passa à d'autres exercices. Il tint systématiquement à l'écart tous les catholiques de la ré-

gion, de peur, sans doute, de se compromettre. Il voyait même ses prêtres le moins possible. Le seul moyen pour eux d'être reçus par lui, c'était de venir lui signaler un bibelot précieux : car Mgr Fuzet est un collectionneur passionné, et il court à Beauvais une foule d'anecdotes extraordinaires sur les moyens qu'il a employés pour enrichir sa collection. En revanche, sa porte était toujours ouverte aux francs-maçons. Aussi avait-il apparemment dans les armoires du F.·. Vadecard une fiche si flatteuse que, dès que le siège de Rouen devint vacant, il y fut envoyé. Il paraît même qu'il était le successeur éventuel du cardinal Richard ! mais il aurait fallu la complicité d'un Lorenzelli et la sénilité d'un Léon XIII, pour qu'une combinaison pareille eût des chances d'aboutir. Grâces à Dieu, cela n'est plus à craindre !

Les antécédents de Mgr Fuzet sont donc de nature à inspirer la plus légitime défiance aux catholiques. Mais, sous cette réserve, ils peuvent cependant lire avec intérêt ce qu'il écrit, parce qu'il n'est assurément pas le premier venu. C'est ainsi que, dans une lettre qu'il vient d'adresser à son clergé, se trouve une phrase qui mérite d'être commentée. Pour engager les prêtres qui ont le malheur d'être sous sa direction, à ne pas s'occuper de politique, voici les raisons qu'il donne :

« On oublie, s'écrie-t-il, que notre tempéra-
« ment politique est imprégné de quatorze siècles

« de monarchie et que nous offrons ce phénomène « d'être en République et d'être gouvernés par « les mœurs, par les lois et par les pratiques de « l'absolutisme royal. »

Il semble que la conclusion logique de cette affirmation devrait être qu'il est du devoir de tout bon citoyen, et notamment des prêtres, de faire tous leurs efforts pour hâter le rétablissement de la monarchie : ce qui est d'ailleurs mon avis ! Car enfin, si nous avons les mœurs et les lois de la monarchie, il est contraire au bon sens d'être en République : et je ne sais pas comment Mgr Fuzet peut concilier, avec de pareilles doctrines, ses opinions républicaines qui lui ont cependant été trop profitables pour qu'il songe à en changer. Mais ceci n'est pas mon affaire. Je retiens cette phrase, parce qu'elle exprime une grande vérité, en ce qui concerne l'Église. Pendant quatorze siècles, en effet, c'est-à-dire depuis la fin de la barbarie causée par la destruction de l'Empire romain, jusqu'au commencement de cette autre barbarie qu'a déchaînée en France la Révolution, la civilisation est née et s'est développée chez nous grâce à l'union intime de deux institutions, dont l'une était l'Église et l'autre la royauté. Les deux pouvoirs se sont disputés souvent, mais leurs querelles n'étaient jamais que des querelles de surface ; parce que chacun d'eux sentait très bien qu'il avait besoin de l'autre. Ils étaient sortis du néant

par un effort commun. Chacun comprenait que la disparition de l'autre ramènerait au néant. Aussi, en vue d'assurer l'utilité de l'effort commun, cherchaient-ils à éviter toutes les causes qui auraient pu creuser un fossé trop profond entre eux. C'est pour assurer cette unité d'efforts que les rois reconnaissaient, en se faisaient sacrer par les évêques, qu'ils tenaient d'eux une partie de leur puissance ; et que, réciproquement, ils voulaient être consultés dans le choix des évêques ; et quelque étrange que parût, au premier abord, cette prétention du pouvoir civil de s'immiscer dans une question qui semble ne relever que de la conscience, en réalité, même les gens animés de la foi la plus intransigeante s'inclinaient devant la logique de cette situation.

Cet état de choses, comme le dit Mgr Fuzet, a duré quatorze cents ans : et il n'a pas donné de trop mauvais résultats : puisque, grâce à lui, la France était devenue, à la fin du XVIIIe siècle, le peuple le plus riche et le plus civilisé du monde entier. Seulement la Révolution française y a mis fin. L'État s'est proclamé étranger à l'Église. Il n'admet plus son intervention dans le fonctionnement de ses institutions. Il la relègue purement dans le domaine spirituel. Alors, de quel droit prétendrait-il intervenir dans le choix des évêques auxquels les catholiques entendent confier leurs intérêts spirituels ? C'est pour cela que les Concordats, logiques

sous l'ancien régime, ne peuvent être, maintenant, qu'un système bâtard, ne reposant sur aucune base rationnelle et n'aboutissant, dans la pratique, qu'à l'affaiblissement de toute idée religieuse. On a beaucoup dit que, sans le Concordat de Napoléon, le catholicisme aurait disparu en France. C'est comme cela qu'on écrit l'histoire à l'usage des écoles primaires ! La vérité est que Napoléon a fait le Concordat, non pas pour sauver le catholicisme, mais uniquement parce qu'il était effrayé de la vigueur avec laquelle il renaissait, grâce à la liberté relative dont il jouissait, au sortir du grand orage de la Révolution. L'autre jour, M. Anatole France, en reconnaissant ce fait, citait une lettre de Bonaparte à Clarke, en 1797, dans laquelle se trouve la phrase suivante, qui ne peut même laisser aucun doute à ce sujet :

« On est redevenu catholique romain en France, « dit-il. Nous en sommes peut-être au point « d'avoir besoin du Pape, lui-même, pour faire « seconder chez nous la Révolution par les « prêtres et, par conséquent, par les campagnes « qu'ils sont parvenus à gouverner, de nouveau. »

Voilà, exposée très clairement, l'idée mère du Concordat. La Révolution avait voulu écraser l'Église et croyait y avoir réussi. Bonaparte la voyait renaître de ses cendres et pressentait que, par la liberté, elle allait devenir plus puissante que jamais et compromettre l'œuvre de la Révo-

lution qu'il voulait sauver, parce qu'il comptait bien se l'approprier. Et ce fut alors qu'il eut l'idée de cette combinaison machiavélique du Concordat, grâce à laquelle il allait pouvoir forcer les prêtres, grandis dans l'opinion, par la fidélité à leurs serments dont ils avaient fait preuve, aux jours de la persécution, à mettre leur influence au service de leurs anciens proscripteurs, les prêtres renégats, les jureurs! Car c'est ainsi qu'il fut procédé! Dans les diocèses où la question n'avait pas d'importance, parce que le nombre des catholiques y était trop minime, pour que leur influence fût à craindre, on replaça quelques-uns des anciens Évêques! Mais à Angers, par exemple, dans un diocèse où il n'y avait pas une famille qui n'eût perdu peut-être la moitié de ses membres, morts les armes à la main, ou massacrés par les colonnes mobiles que guidaient, le plus souvent, les prêtres jureurs, abhorrés et méprisés, ce fut l'un deux qui fut nommé évêque! Et il en fut de même dans la plupart des évêchés de l'Ouest où la situation était la même. La solution était peut-être bonne au point de vue politique. Mais qu'en dire au point de vue religieux! Qu'en dire au point de vue des catholiques qui avaient subi dix ans de la plus effroyable persécution, et auxquels on imposait comme évêques, les prêtres qui, après avoir donné l'exemple de la défection, s'étaient le plus souvent signalés parmi

les plus acharnés persécuteurs! Comment s'étonner qu'il y en ait eu tant parmi eux, et des meilleurs, que le dégoût poussa jusqu'au schisme! Je me souviens encore d'avoir entendu souvent parler dans ma jeunesse de ces gens de la petite Église, comme on les appelait. Ils appartenaient presque toujours à de vieilles familles de fermiers, de mœurs très austères, les plus considérées de chaque village. Pendant longtemps de vieux prêtres les visitaient qui ne leur disaient pas la messe, car les Évêques ne leur permettaient pas de la dire : ils priaient seulement ensemble! J'ai appris dernièrement qu'il restait encore quelques groupements de gens de la petite Église dans les environs de Lyon. Ils baptisent eux-mêmes leurs enfants et vont se marier en Suisse. Car ils ne veulent avoir aucun rapport avec des prêtres ordonnés par des évêques concordataires.

Ils ont tort! je suis le premier à le reconnaître. Mais quand des faits de ce genre se produisent; quand, parmi les adeptes d'une religion, les plus convaincus, les plus respectables, les plus conséquents avec leurs principes, se croient forcés, en conscience, sinon de se séparer de cette religion, du moins de faire bande à part, n'est-ce pas un très grand malheur, un malheur presque irréparable pour cette religion? Or, telle a été l'œuvre du Concordat! Il a rendu aux catholiques l'usage de leurs églises. Mais il a éloigné les Français de

ces églises parce qu'il a diminué l'estime qu'ils avaient pour ceux qui y disaient l'office, qu'ils savaient n'y être rentrés que grâce à un marché dans lequel ils avaient sacrifié quelque chose de leurs principes. Et ce qu'il y a de plus triste dans la situation actuelle, c'est qu'il puisse y avoir des catholiques français à regretter ce Concordat, en ce moment où tout semble indiquer qu'il va prendre fin!

En tout cas, que le Concordat soit dénoncé ou qu'il ne le soit pas, il est bien évident que l'Église de France entre, à l'heure actuelle, dans une période de crises d'une gravité exceptionnelle. Quelle est la mentalité du clergé en ce moment, où les intérêts les plus vitaux de la religion sont en jeu? Voilà ce qu'il serait très utile de savoir, et cela n'est pas facile, parce qu'on sait bien, à peu près, ce que pensent les quelques évêques qui parlent, mais leur témoignage n'a qu'une très minime valeur, puisque tous, ou peu s'en faut, ne sont que les créatures du Gouvernement et qu'ils sentent bien que le peu d'influence dont ils jouissent, ils ne le tiennent que de lui! Aussi l'idée de la séparation ne peut que les affoler. Que deviendra Mgr Fuzet, le jour où le trésorier général de Rouen ne lui payera plus chaque trimestre son traitement? et le jour où il ne dépendra plus de lui de faire supprimer celui des curés de son diocèse? Ce qui est intéressant à connaître,

ce n'est donc pas leur opinion, mais celle des masses profondes du clergé qui se taisent par esprit de discipline et qui sont notre espoir ; car c'est d'elles que sortiront les évêques futurs ; ceux derrière lesquels nous pourrons marcher !

Et je commence à être assez documenté sur l'état d'esprit de ces masses, parce que, depuis que j'ai commencé à traiter cette question du Concordat, dans l'*Action française*, il m'est arrivé et il m'arrive encore, de tous les points de la France, une quantité prodigieuse de lettres qui forment un dossier très instructif. C'est l'étude de ce dossier que je voudrais entreprendre aujourd'hui. Évidemment, le clergé commence à croire à l'imminence de la dénonciation du Concordat. La modification profonde dans ses conditions d'existence qui doit facilement en résulter produit chez ses membres une vive émotion, ce qui est bien naturel. Mais cette éventualité est appréciée de manière différente suivant l'âge, le tempérament de mes correspondants, suivant aussi la région qu'ils habitent. C'est l'étude de ces différents courants d'opinion que je voudrais faire : et, en même temps, je voudrais naturellement profiter de l'occasion pour répondre aux objections qui me sont présentées.

C'est ainsi que je commence par parler de l'une de celles qui me sont faites le plus fréquemment. Je commence par celle-là parce que j'estime que l'état d'esprit qu'elle révèle est grave, en ce qu'il

témoigne, de la part de ceux qui me la font, d'une ignorance complète de la situation. Beaucoup de mes correspondants, même parmi ceux qui se déclarent très partisans de mes idées, me laissent entendre qu'ils sont étonnés et même quelque peu scandalisés de voir un laïque, comme moi, se permettre d'avoir une opinion personnelle sur des questions d'organisation ou d'administration, qu'ils estiment être du ressort exclusif des clercs, comme on disait au moyen âge! Or, il me paraît que cette tendance du clergé à considérer comme un empiètement la prétention des laïques de se mêler de ces questions, est des plus dangereuses et ne saurait être trop vivement combattue. Personne plus que moi n'est convaincu que, dans le domaine du dogme et de la discipline ecclésiastique, l'autorité de l'Église doit être absolue. Et même un de mes principaux griefs contre le Concordat, c'est qu'il comporte l'ingérence du pouvoir civil dans une foule de questions auxquelles je ne lui reconnais pas le droit de se mêler parce qu'elles sont absolument du domaine de la conscience. Ainsi, je trouve monstrueux que M. Combes, un prêtre défroqué, intervienne dans la nomination de mon évêque; et je trouve également monstrueux qu'un prêtre puisse être envoyé en police correctionnelle pour avoir marié deux personnes qui ne voulaient ou ne pouvaient pas se marier civilement. Le mariage civil et le mariage

religieux sont deux institutions qui répondent à des ordres d'idées absolument différents. S'il me plaît de ne pas me marier civilement, l'État ignorera mon mariage et j'en supporterai les conséquences ; mais j'admets d'autant moins qu'il empêche un prêtre de me marier religieusement, qu'en conscience ce prêtre n'a pas le droit de ne pas me marier, s'il en est requis par moi : car le droit canon lui en fait un devoir ! S'il y a une loi attentatoire à la liberté de conscience, c'est bien celle-là, puisqu'elle met le prêtre, à l'occasion, dans la nécessité de choisir entre ses devoirs de prêtre et ses devoirs de citoyen ! Et de plus, c'est une loi d'exception ! Il y a quelques années, M. Élisée Reclus, ayant été avisé que deux de ses filles avaient envie d'épouser deux petits jeunes gens qu'elles avaient distingués, réunit toute sa famille à dîner chez lui, et, au dessert, les déclara mariées, en les engageant vivement à ne pas aller à la mairie. Si un prêtre catholique avait tenu le même langage, les mêmes journaux qui se sont extasiés devant la grandeur de cette cérémonie familiale, quand il s'agissait d'un vieux ministre protestant défroqué, auraient réclamé pour lui trois mois de prison. Voilà comment on entend l'égalité.

Mais, si je n'admets pas l'ingérence du pouvoir temporel dans ces questions de discipline intérieure qui sont uniquement du domaine de la

conscience, en revanche je suis très partisan de l'ingérence, non pas de l'État que cela ne regarde pas, mais des laïques catholiques dans les questions d'administration et d'organisation. J'estime que l'abolition du Concordat doit rendre l'Église beaucoup plus indépendante et beaucoup plus puissante; en ce sens que sa discipline, s'exerçant sans contrôle, sera beaucoup plus efficace, car les curés dépendront uniquement de leurs supérieurs ecclésiastiques; mais que, sous le rapport de l'administration des ressources que les fidèles mettent à sa disposition, elle doit être infiniment plus surveillée qu'elle ne l'est actuellement.

Il faut bien se rendre compte, en effet, qu'avec l'état de choses actuel, le clergé jouit sous ce rapport, vis-à-vis des fidèles, d'une puissance absolue. C'est le Gouvernement qui le paye! C'est le Gouvernement qui nomme à tous les postes vacants! En fait, il ne dépend que du Gouvernement! — Que le nombre des fidèles aille en croissant ou en diminuant, au point de vue matériel, il n'en a cure! Il ne resterait pas un seul catholique dans un diocèse, que la hiérarchie catholique de ce diocèse n'en fonctionnerait pas moins, tout comme si tous les habitants de ce diocèse étaient des catholiques fervents, ou peu s'en faut! Lorsque, au contraire, comme cela a lieu en Irlande ou en Amérique, le prêtre ne vit que des contributions des fidèles, il faut bien d'abord qu'un curé s'occupe

d'avoir des paroissiens, ensuite qu'il ait soin d'employer l'argent qu'ils lui donnent pour les frais du culte d'une manière qui leur convienne : parce que, s'il agissait autrement, ils ne lui en donneraient plus! On me dira que cette manière de faire nuit à l'indépendance des prêtres! Dans une certaine mesure, cela est possible : je reviendrai tout à l'heure sur cette question. Mais en admettant même que cet inconvénient existe, je crois qu'il est infiniment moins grave que ceux qui résultent de l'état actuel. Car, si le clergé doit nécessairement dépendre de quelqu'un, il me semble évident qu'il vaut mieux qu'il dépende de catholiques aux faveurs desquels il ne peut prétendre qu'en montrant beaucoup de zèle ; au lieu de dépendre d'un Gouvernement, plus ou moins athée, qui lui demande, avant tout, d'avoir aussi peu de zèle que possible!

Et puis, est-il bien vrai qu'un clergé qui vit des aumônes des fidèles n'ait plus aucune indépendance? A cette question, on peut répondre, d'abord, que jusqu'à ces temps derniers, nous avions en France deux clergés, le clergé régulier et le clergé séculier, dont le dernier était salarié par l'État et le premier ne vivait uniquement que des dons des fidèles. Or, il est bien certain que le plus riche de beaucoup était le premier et aussi le plus indépendant. J'ai beaucoup fréquenté les membres de ce clergé. J'ai toujours

remarqué que dans les rapports qu'ils avaient avec leurs bienfaiteurs, c'étaient plutôt les bienfaiteurs dont l'indépendance était quelquefois entamée! De même, l'exemple des clergés séculiers étrangers qui ne vivent que d'aumônes, ne semble pas prouver qu'ils sont moins indépendants que les autres, bien au contraire! Avec nos idées françaises, quand nous les voyons à l'œuvre, nous les trouvons même souvent d'allures étrangement indépendantes! Ainsi, je parlais l'autre jour du P. Mc Glynn, ce vieux curé irlandais dont j'ai eu l'honneur d'être le paroissien, dans le Dakota. Il n'avait absolument, pour vivre, que ce que ses ouailles lui donnaient. Cela ne l'empêchait pas de nous traiter avec une désinvolture qui eût certainement étonné nos curés français. Je n'en veux pour preuve qu'une scène qu'il fit, un certain jour de Noël, à la messe de minuit. Il avait prévenu que, ce soir-là, on ferait la quête trimestrielle, pour les « dues », c'est-à-dire pour son traitement. Il était entendu que ce traitement devait être au minimum de 600 dollars : 3.000 francs! Ce qui, d'ailleurs, était très peu, dans un pays pareil, ou le moindre cow-boy gagnait 70 ou 80 dollars par mois; et un mineur, de 3 à 5 par jour. Quand le ranchman qui avait fait la quête lui apporta, dans son chapeau, l'argent qu'il venait de recueillir, il le compta immédiatement; et, constatant qu'il n'y avait qu'une centaine de

dollars, il prévint, tout de suite, l'assistance qu'on allait recommencer, ne se faisant pas faute de commenter, en termes assez vifs, le peu de courage à la poche, qu'avaient montré, en cette circonstance, les catholiques de Rapid-City, qui, du reste, témoignèrent de leur contrition, en s'exécutant, « most handsomely », comme le disait le journal local, en rendant compte de l'incident.

Je n'étais pas témoin de la scène, mais j'en ai entendu parler bien des fois, et je dois dire que tous les Américains donnaient raison au curé. Je me suis souvent demandé quel serait l'effet produit, si un prêtre français agissait de même. Je me figure que l'impression serait déplorable! Cela prouve, simplement, que, nous autres Français, trop souvent nous raisonnons comme des enfants : ou plutôt nous ne raisonnons pas du tout! Nous nous laissons aller à nos impressions. Nous avons toujours vu nos curés payés par le Gouvernement. Nous ne réfléchissons pas que, s'il ne les paye plus, il faudra bien que nous les payions, si nous voulons en avoir; parce que, quel que soit leur désintéressement, et, Dieu sait qu'ils ne sont pas exigeants! étant soumis à la loi commune, ils sont bien obligés de boire et de manger pour vivre. C'est un raisonnement qui semble simple. Mais il est bien certain que nos paysans sont ainsi faits, ils sont si bien habitués à ne jamais payer ni leur médecin, ni leur curé, que leur

mentalité ne pourra pas être modifiée du jour au lendemain, sous ce rapport, et que, dans certains villages, il pourra arriver que des paysans, bien que très à leur aise, aiment encore mieux se passer de curé que d'avoir à le payer, parce qu'il leur faudra un certain temps pour s'habituer à cette idée ! Et alors, dans ces paroisses-là, il pourra y avoir une interruption du service du culte.

Ce cas-là se présentera-t-il souvent ? Verra-t-on, dans beaucoup de régions, des masses importantes de populations renoncer délibérément à toute religion, plutôt que de rétribuer les curés ? Au premier abord, on serait peut-être tenté de répondre affirmativement. Ainsi, je prends un exemple. Un de mes correspondants me cite une grosse commune bourguignonne, de seize cents âmes, dont voici quelle est, paraît-il, la situation, au point de vue religieux. Le curé, qui est d'ailleurs d'une nullité absolue, n'est pas mal vu : il est absolument ignoré ! Deux ou trois vieilles femmes font bien encore leurs Pâques. Mais on n'a jamais vu, depuis bien des années, aucun homme les faire ; et si cela arrivait, cela causerait un véritable scandale. Il va sans dire qu'il n'y a jamais personne à la messe, le dimanche, que le bedeau et l'enfant de chœur. On a d'ailleurs quelque peine à recruter l'enfant de chœur parce que, à l'école, il est mal vu par le maître, qui le raille agréablement devant ses camarades.

Racontez des histoires comme celle-là à un Américain ou à un Anglais, en lui demandant ce qu'il pense de la situation religieuse dans cette commune. Il vous répondra, sans hésiter, que tous les habitants de ce pays vivant manifestement en dehors de toute religion, il y a quelque chose de choquant à les faire participer aux frais d'un culte qu'ils ne pratiquent pas. Ils témoignent, d'ailleurs, être de cet avis, en votant, comme un seul homme, pour les candidats qui demandent l'abolition du Concordat.

Évidemment, cet Anglais serait absolument logique en raisonnant ainsi. Mais, surtout quand sa religion est en jeu, il n'y a pas d'être moins logique que le paysan français. Ainsi, dans ce village, où tout le monde vote pour un député qui demande la suppression du Concordat, et se proclame un libre penseur convaincu, il n'y a jamais eu un seul enterrement civil. Dès que quelqu'un est sérieusement malade, on court tout de suite chez le curé, pour l'appeler. Si un enfant n'était pas baptisé, ses parents seraient honnis. Il y en a eu cependant un. C'était la fille du maître d'école, un franc-maçon notoire, qui a fait supprimer le supplément de traitement du curé et mène le bon combat contre lui. Mais dès qu'elle a eu onze ans, il l'a fait baptiser et l'a envoyée au catéchisme, parce qu'il n'est pas admis qu'un enfant ne fasse pas sa première communion : de même qu'on trou-

verait très extraordinaire que cet enfant la renouvelât, l'année suivante, ce qui du reste n'arrive jamais! Cet imbécile, le jour de la première communion de sa fille, est venu à l'église, où il n'avait jamais mis les pieds depuis qu'il était dans le pays, et a pleuré comme un veau pendant tout le temps de la cérémonie, en assurant ses voisins que c'était le plus beau jour de sa vie. Et il faut bien se dire qu'il y a, en France, des milliers et des milliers d'êtres aussi inconséquents que ce magister : et des centaines, si non des milliers de communes où la situation est exactement la même. Que se passera-t-il dans ces communes, le lendemain de la dénonciation du Concordat? Il est bien difficile de le savoir. Mais il y a gros à parier, qu'au moins dans un certain nombre, les habitants voudront garder un prêtre; et que, le payant, ils voudront s'en servir le plus possible : de sorte qu'ils deviendront, du jour au lendemain, des gens d'une ferveur extraordinaire.

Au fond, la seule raison qui puisse, je ne dirai pas justifier, mais expliquer un pareil état mental, si commun chez nous, c'est la nullité des curés. Celui de la commune dont je viens de parler est un vieillard qui a toujours été très bête et qui, depuis de longues années, s'est exclusivement consacré à l'élevage des abeilles; ce qui fait qu'il n'est connu, dans la région, que sous le nom du « Curé mouchoux »! Il est évident, par exemple,

que s'il avait expliqué aux parents qu'il ne donnerait certainement pas la première communion à leurs enfants, s'ils ne prenaient l'engagement de les envoyer ensuite au catéchisme de persévérance, il y en aurait peut-être eu un certain nombre qui auraient refusé de prendre cet engagement, ou qui, l'ayant pris, ne l'auraient pas tenu : mais il y en aurait eu probablement assez peu; et, avec les autres, il aurait formé un groupe où la religion aurait été envisagée sous un jour moins fantaisiste. Quand, par hasard, un prêtre actif et intelligent arrive dans une paroisse de ce genre, on est tout surpris de voir quels résultats il obtient, et le peu de temps qu'il lui faut pour les obtenir. Un de mes correspondants normands me signale un fait de ce genre. Il y a quelques années, il y avait dans son village un vieux curé, excellent homme, mais bon à rien. L'église se vidait à vue d'œil : personne ou presque personne ne faisait plus ses Pâques. Ce vieux curé a été remplacé par un jeune, très intelligent et très dévoué, qui a tout de suite établi, au presbytère, un cercle catholique pour les jeunes gens, et qui visitait constamment tous les habitants de la paroisse. Cela a produit un changement à vue. Maintenant l'église est trop petite, et presque tous les hommes mariés se sont enrôlés dans une congrégation, qu'il a fondée, dont les membres prennent l'engagement de communier aux quatre grandes fêtes.

Et je puis citer un autre fait du même genre, que j'ai vu se produire dans l'Aisne, l'un des départements les plus tièdes, assurément, pour ne rien dire de plus, qui soient en France, sous le rapport religieux. Il y avait là une commune semblable à toutes les autres de la région, notamment à la plus voisine, qui est justement celle où opérait le curé couseur de chemises de femmes, dont j'ai déjà parlé. Personne n'y faisait ses Pâques, et, les jours de fêtes carillonnées, on voyait, quelquefois, sept ou huit femmes à l'église : mais jamais plus. Les dimanches ordinaires, il n'y avait personne. Le curé s'en alla, ou mourut. Il fut remplacé par un autre, tout jeune homme sortant du séminaire, qui se mit à travailler sa paroisse. Tout de suite on reprit le chemin de l'église. Le dimanche il y eut bientôt une moyenne de trente ou quarante femmes, et même quelques hommes. Encouragé par ce premier succès, il organisa des réunions de jeunes gens, au presbytère, le soir. Il leur faisait faire de la musique. On organisa une fanfare. Dès que la chose fut connue à la Sous-Préfecture, on demanda son changement à l'évêque, et, pour être plus sûr qu'il partirait, on lui supprima son traitement. Le dimanche suivant, il monta en chaire. L'église était pleine. Il expliqua ce qui était arrivé. Il désirait vivement rester, mais, pour qu'il restât, il fallait bien qu'on lui rétablît son traitement par des souscriptions. Le soir même, dans cette com-

mune de 600 âmes, où il n'y avait pas un seul propriétaire ayant plus que de l'aisance, la chose était faite. Les plus pauvres s'étaient inscrits. Alors on eut recours aux grands moyens. Quelques jours après, on était en juillet, le curé se promenant, comme il le faisait souvent le soir, avec un de ses paroissiens dans le bois qui est derrière sa cure, aperçut quelque chose qui remuait dans un buisson. Il se baissa pour voir ce que c'était, et ramassa un faisandeau blessé. Il était en train de le remettre où il l'avait pris, quand un gendarme apparut derrière le buisson, et lui déclara procès-verbal pour chasse en temps prohibé, sans permis, et après le coucher du soleil. Le curé, naturellement, se récria ; et comme il connaissait très bien le gendarme auquel, bien souvent, il avait fait boire un verre de vin à la cure, quand il passait en tournée dans le village, après lui avoir bien démontré que son procès était absurde, il l'invita à entrer chez lui pour se rafraîchir encore une fois. Mais celui-ci ne vit dans cette offre que l'occasion de corser son rapport. Il y mentionna une tentative de corruption ! Ce qui permit à M. Magnaud, le bon juge ! de gratifier le curé de quelques jours de prison et d'une forte amende. Il lui donna le maximum : car le bon juge en prend à son aise avec les lois, quand il a affaire à des voleurs, ou à des dames de mœurs légères ! à ceux-là il ne perd pas une occasion de témoi-

gner sa sympathie, en des jugements où il leur explique longuement que c'est la société qui a été dans son tort en faisant des lois contre eux ; et qu'en conséquence, il est bien décidé à ne pas les appliquer. Mais il se rattrape quand il s'agit de curés ou de religieuses expulsées, qui sont sûrs, d'avance, d'être condamnés au maximum.

Je ne mentionne, d'ailleurs, ce jugement extravagant, qu'à cause des conséquences qu'il a eues sur l'avancement des habitants du village dont je parlais, dans la voie de la piété. Ces conséquences ont été extraordinaires, à ce point que je me souviens très bien qu'à cette époque, je m'étonnais que N. S. P. le Pape n'envoyât pas la croix de commandeur de Saint-Grégoire le Grand à M. Magnaud. Il la méritait mieux, assurément, que bien d'autres qui l'ont reçue pour services rendus à la religion. Elle aurait été, notamment, bien mieux placée que le chapelet qui a été envoyé à Mme Loubet : car, grâce à lui, le curé s'est trouvé tout d'un coup à la tête d'une de ces paroisses comme on en voit en Flandre ou en Bretagne, mais comme on n'en voit nulle part ailleurs ; et comme on n'en a surtout jamais vu dans l'Aisne. L'église ne désemplissait pas. La fanfare du curé raflait tous les prix, dans les concours, à dix lieues à la ronde. Le maire, nommé par ses soins, ne faisait rien sans le consulter. Le candidat du préfet, aux élections législatives, était l'objet d'une poursuite de Gre-

noble qui le reconduisait jusqu'aux limites de la commune, et même un peu plus loin; tandis que celui de l'opposition était accueilli par des petites filles habillées en blanc qui lui débitaient des compliments. Enfin, pendant que tous ses collègues des villages voisins, continuaient à vivre dans l'isolement, et presque dans le mépris, il était absolument le seigneur et maître du sien.

Voilà donc ce qu'un prêtre a pu faire, à lui tout seul, sans ressources, très faiblement soutenu par un évêque éminemment trembleur qui craignait avant tout les affaires, dans un pays qui semblait absolument réfractaire à toute idée religieuse. Il a réussi uniquement parce qu'il était courageux, intelligent, et ne ménageait pas sa peine. Aurait-il réussi de même dans tous les villages de France où la situation religieuse est la même que celle contre laquelle il a eu à lutter? Évidemment, on ne peut pas l'affirmer! Il a été favorisé par les circonstances, par le hasard qui est le nom laïque de la Providence! Mais, quand j'entends tant de curés se lamenter sur la situation religieuse dans leurs paroisses, je pense à celui-là; et je me demande si les autres ne sont pas souvent, dans une très large mesure, responsables de l'hostilité ou de l'indifférence de leurs paroissiens. On ne saurait trop le répéter : le Concordat ayant transformé les prêtres en fonctionnaires, la plupart se comportent en fonctionnaires. Ils en font le moins

possible. Et, de ce que les résultats qu'ils obtiennent actuellement sont si souvent négatifs, il ne faut pas conclure qu'il en sera de même quand ils ne seront plus fonctionnaires : parce que, alors, ils seront bien forcés de travailler, tandis que, à l'heure présente, ceux qui travaillent sérieusement ne sont qu'une toute petite exception. Du reste, certains résultats déjà acquis confirment cette confiance dans l'avenir. Ainsi, à Paris, où le clergé s'est à peu près affranchi du Gouvernement parce que, en présence de l'hostilité des pouvoirs publics, il a pris son parti de ne plus rien lui demander ; et où, par conséquent, il a repris toute sa liberté d'action, les progrès réalisés sont très remarquables, à en juger par une statistique qui m'a été communiquée ces jours derniers. Dans une paroisse de 60.000 âmes, où il y avait 40.000 communions par an, il y a sept ans, il y en a eu, l'an passé, 120.000. Dans plusieurs autres, la proportion est la même, et dans toutes, paraît-il, l'amélioration est très sensible. Les villes sont maintenant bien plus religieuses, souvent, que les campagnes! et les idées religieuses y gagnent maintenant beaucoup de terrain ! tandis qu'elles en perdent dans la plupart des campagnes ! Cela tient à ce qu'il y a moins de gens religieux par tradition, et plus qui le sont par raisonnement. C'est une constatation qui n'est pas faite pour décourager les hommes de bonne volonté. Elle n'est bonne, comme me

l'écrivait un correspondant, qu'à décourager ceux qui croient encore à la vertu défensive de l'ignorance, en matière de foi! Et cela ne sera pas un mal!

Mais il faut maintenant que j'explique pourquoi j'estime que, dans l'organisation, quelle qu'elle soit, qui sera adoptée, après la dénonciation du Concordat, il faudra que nous autres, les laïques, tout en laissant à nos prêtres une autorité absolue, et bien plus grande que celle dont ils jouissent actuellement, dans les questions d'ordre purement spirituel, nous leur laissions infiniment moins de latitude et surtout d'initiative qu'ils n'en ont, pour tout ce qui concerne les questions d'argent.

Aux États-Unis, la plupart des églises Protestantes appartiennent à des sociétés civiles qui les administrent le plus souvent, en dehors de toute intervention du clergé. Le ministre qui dirige le culte est simplement un salarié, toujours révocable par le Conseil d'administration, et qu'on ne se fait pas faute de congédier quand les fidèles ne semblent pas le prendre en gré. Ainsi, à ma connaissance, rien qu'à Boston, le fait s'est produit au moins deux fois, dans ces dernières années. Les journaux ont annoncé que les ministres en question avaient été remerciés parce qu'ils ne parvenaient pas à remplir leurs églises : sans autre commentaire. En revanche, quand un ministre réussit, il se fait de grandes spéculations sur la location des bancs (pews). Ils sont accaparés par

certains industriels qui se sont fait une spécialité de ce genre d'opérations ; et sont loués, souvent avec de grosses majorations, grâce à une publicité savante.

Je dois dire que j'aimerais mieux ne jamais entendre la messe que dans une grange, que de mettre les pieds dans une église comme celles-là ! Et je crois que l'immense majorité des catholiques français pense comme moi. D'ailleurs, même en Amérique, les choses se passent généralement tout différemment dans les églises catholiques, dont l'administration, même au point de vue du temporel, est presque aussi complètement abandonnée, dans la pratique, au clergé que cela a lieu chez nous. Seulement, — le clergé américain s'est toujours montré digne de cette confiance, en administrant ces biens avec la plus grande prudence d'abord ; ensuite en proportionnant toujours l'effet au but à atteindre.

Or, il faut bien le dire, toutes ces qualités qui sont avant tout des qualités d'hommes habitués à la responsabilité, parce qu'ils sont libres, nous parviendrons sûrement à les inculquer à notre clergé, quand il aura fait son apprentissage de la liberté et pris les habitudes qu'elle comporte ; mais, en attendant, il ne faut pas se dissimuler qu'elles lui font singulièrement défaut.

Chez nous, les prêtres sont absolument désintéressés. Il y a peut-être des exceptions ; mais elles

sont si rares, qu'il est inutile d'en parler. La légende du prêtre thésaurisant pour laisser sa fortune à ses neveux et nièces, est une légende ne reposant sur rien. J'ai connu une foule de prêtres ou de religieux qui étaient entrés dans les ordres, possesseurs de fortunes quelquefois très importantes : je n'en ai jamais connu un seul qui n'en eût dépensé la plus grosse partie, et, presque toujours, la totalité, en bonnes œuvres. Mais, malgré cette qualité, ou peut-être à cause d'elle, tous ces prêtres et tous ces religieux, ou presque tous, sont des administrateurs déplorables, et même le plus souvent très dangereux ; et les religieux sont peut-être pires que les autres. J'ai eu longtemps des illusions sur leur compte, sous ce rapport. Elles se sont envolées définitivement depuis que j'ai été mêlé à l'achat, par une société civile, d'un des plus florissants collèges des Jésuites, au moment de l'application des décrets, en 1882, et que j'ai pris connaissance de sa comptabilité. Je n'ai jamais rien vu d'aussi fantaisiste ! On ne faisait jamais de budget ni de prévisions d'aucune espèce. Le frère cuisinier, par exemple, quand il n'avait plus d'argent, venait en demander au Père Procureur : on lui en donnait, et tout était dit ! Les autres services étaient assurés de la même façon : on payait tant qu'il y avait des fonds en caisse. Seulement, généralement, il n'y en avait plus, quand on approchait de la fin de chaque trimestre, parce

qu'on ne calculait rien, et, aussi, parce que jamais on ne réclamait les notes arriérées aux parents des élèves. Payait qui voulait! Mais, quand il n'y avait plus d'argent, le Père Procureur allait raconter ses peines au Père Recteur! Celui-ci n'était pas ému outre mesure, car il devait être habitué à ces confidences. Il se contentait de l'envoyer, lui ou un autre, battre le rappel chez un certain nombre de vieilles dames charitables qui s'empressaient de donner toutes leurs économies et se mettaient quelquefois sur la paille, elles et leurs héritiers, croyant fermement qu'elles faisaient une œuvre pie, en sauvant le collège où leurs petits-enfants étaient élevés dans les bons principes; alors que l'établissement n'était compromis que par l'incapacité de ceux qui l'administraient. Et ce qui le prouve, c'est ce qui est arrivé depuis qu'il n'est plus entre leurs mains. La nouvelle administration a bien plus de frais que l'ancienne, puisque les Jésuites ne payaient pas leurs professeurs et que la nouvelle paye tous ceux qu'elle emploie, les Jésuites comme les autres. Elle a moins de recettes, ou du moins ses recettes devaient être moindres, parce qu'elle accepte plus de boursiers qu'il n'y en avait autrefois : et, malgré toutes ces conditions défavorables, les études sont plus brillantes que jamais, ce qui est attesté par les succès aux examens; nous avons mis de grosses sommes à la réserve,

et nous avons constamment touché 5 0/0 de notre capital, alors que sous la gestion des Jésuites chaque exercice se soldait en déficit. Il faudrait, sûrement, un gros volume si on voulait écrire les histoires de ce genre, et raconter tous les traits de gaspillage qui ont signalé l'administration, par les religieux, de l'argent que les fidèles mettaient à leur disposition pour être employé en bonnes œuvres, en ayant le grand tort de leur laisser, le plus souvent, liberté absolue quant à l'emploi qu'ils en devaient faire. Car on ne sait jamais quelles idées extraordinaires peuvent naître dans la cervelle d'un prêtre, ou d'un moine, quand il s'agit de dépenser de l'argent! Dans mon quartier, à quelques pas de ma maison, il y a une grande bâtisse devant laquelle je ne passe jamais sans me faire cette réfléxion. Un beau matin, il y a de cela six ou sept ans, un certain Dominicain se réveilla en se disant qu'il n'y avait pas, à Paris de conservatoire de musique religieuse! Il était urgent, selon lui, d'en créer un. Il avait 25 sols dans sa poche — c'est lui qui, depuis, a donné ce détail dont il était très fier! Sans perdre un instant, et, bien entendu, sans parler de son projet à personne, il se mit à la recherche d'un terrain. Il en trouva un que le propriétaire, un peu naïf, consentit à lui vendre contrat en mains, pour 150.000 francs.

La promesse de vente ayant même nécessité l'acquisition de deux feuilles de papier timbré

à soixante centimes, il ne lui resta plus qu'un seul sol quand elle fut signée! Cette pénurie de fonds eût, sans doute, fait réfléchir un laïque : elle ne l'empêcha pas de s'aboucher avec un architecte qui lui trouva des entrepreneurs audacieux, ayant foi en sa fortune — et les travaux commencèrent aussitôt. Dans les premiers temps, tout alla très bien. Le Dominicain put donner de gros acomptes, parce qu'il avait trouvé deux ou trois vieilles dames qui lui fournissaient de l'argent, tant qu'il en voulait? Leur disait-il à quoi il allait l'employer? Cela est possible! Mais il est bien possible aussi qu'il ne se donna même pas la peine de le leur dire, jugeant la chose tout à fait inutile. Et il n'aurait pas eu tort : car, dans ces cas-là, les vieilles dames donnent, non pas pour tel ou tel objet, mais pour faire plaisir à celui qui leur demande. Au lieu de fonder un conservatoire de musique, il aurait voulu fonder un conservatoire de danse, dans le but de reconstituer les pas du roi David devant l'arche, qu'elles auraient donné tout de même. J'en suis bien convaincu. Seulement, il arriva que le gendre de l'une d'elles, justement de la plus généreuse, s'aperçut un beau matin qu'elle lui avait déjà signé des chèques pour 5 ou 600.000 francs, et il fit un tel tapage que, par peur du scandale, la pauvre dame dut promettre de s'en tenir là. Et alors la débâcle commença. La construction est à peu près terminée. Il paraît

qu'elle comporte une salle de concert superbe Mais, comme ni l'architecte, ni les entrepreneurs, ni le propriétaire du terrain ne sont payés, ils s'envoient tous, les uns aux autres, du papier timbré : et ils vont en avoir pour dix ans de procès. Quant à l'immeuble, il va être sûrement démoli, à moins qu'on ne parvienne à le vendre, pour le quart du prix qu'il a coûté, à quelque entrepreneur de bastringue qui y fera concurrence au Moulin Rouge. Et voilà à quoi aura passé l'argent des pauvres vieilles dames! Quant au Dominicain, lorsque ses Supérieurs ont vu comment tournaient les choses, ils se sont décidés à intervenir. A mon humble avis, ils auraient bien dû le faire beauconp plus tôt. Et ils l'ont envoyé en pénitence, à Constantinople. Je trouve même qu'ils ont fait preuve d'un grand bon sens en lui donnant ce pays-là comme lieu d'exil. Ils se seront dit que c'était le seul où sa présence ne constituât pas un danger pour les économies des vieilles dames, puisque les Turcs ont la bonne habitude de garder sous clefs toutes les Turquesses, vieilles ou jeunes.

On me dira que je choisis mal mes exemples, parce que, prouvant trop, ils ne prouvent plus rien. Mais je soutiens le contraire. Notre clergé est profondément honnête. C'est entendu! Personne n'en est plus persuadé que moi. Mais l'argent arrive si facilement dans ses mains, que, dès

qu'il y est, il n'a plus aucune valeur à ses yeux. Il ne sait pas combien il est difficile de le gagner, et alors il le dépense, littéralement, à tort et à travers. Dernièrement, le curé de l'une des principales paroisses de Paris réunit son conseil et leur dit négligemment : « L'orgue est usé : il faut le remplacer; cela coûtera 50.000 francs! mais une personne pieuse les a mis à ma disposition. » Malgré cette assurance, un des marguilliers se récria : « Est-il bien sage, fit-il observer, de faire une pareille dépense, au moment où les églises vont être, peut-être, désaffectées? Et puis, est-elle bien utile. Il me semble que l'orgue est excellent! Au surplus, je connais un facteur très honnête homme. Voudriez-vous me permettre de l'amener, un de ces jours, pour savoir ce qu'il en pense? »

Le curé consent en rechignant. Le facteur, consulté, déclare qu'avec une réparation qui coûtera 5.000 francs, au plus, l'orgue sera meilleur que jamais. Le marguillier, qui s'absentait quelques jours plus tard, croyait la question enterrée. Quand il revint, trois mois après, il apprit avec stupeur que les nouvelles orgues étaient en place.

Et des faits de ce genre sont très communs. A l'heure actuelle, où le clergé est convaincu que d'ici à quelques mois, peut-être, il sera mis à la porte des églises, cette conviction n'empêche pas une foule de curés de quêter pour agrandir ou

reconstruire les leurs ! Ils nous demandent notre argent, sachant très bien qu'ils l'emploieront à en faire cadeau à la République, et ils nous le demandent tout de même, imperturbablement. Et nous autres, catholiques, par insouciance, nous le leur donnons. Les Dominicains bâtissaient ou aménageaient des couvents alors qu'on discutait la loi qui devait les expulser : et qui les a expulsés, malgré les platitudes qu'ils ont faites pour rester.

Tout cela vient de ce que les laïques ne surveillent pas l'emploi de leur argent. Et c'est sous ce rapport que je trouve les mœurs américaines supérieures aux nôtres. Là-bas, quand le besoin se fait sentir, soit de créer une église dans un centre où il n'y en a pas, soit d'en agrandir une qui existe déjà, c'est quelquefois l'évêque ou le curé qui lancent l'idée. Mais, dans ce cas, ils restent toujours dans la coulisse. Ils chargent un journal de poser la question devant le public et de tâter l'opinion. Puis, si elle paraît favorable, quand quelques articles ont bien préparé les esprits, un certain nombre de notables, « prominent citizens », se réunissent un beau soir dans un hôtel, ou même dans un simple « bar ». Je me souviens d'avoir assisté à une réunion de ce genre à Deadwood (Dakota). Elle se tenait dans la salle de l'hôtel Wentworth, dirigé par le colonel Corwell, un fervent catholique, qui parla avec beaucoup d'onction. Nous l'écoutions, tout en buvant des

« drinks » variés que nous préparait la jolie Mabel O'Bryan, sa nièce, qui lui servait de « barmaid » après avoir été pendant quelque temps « cow-girl » dans un ranch du voisinage, ce qui ne l'empêchait pas d'être une très bonne catholique, elle aussi ; et nous avions tous nos revolvers parce que, la veille encore, on s'était battu dans cette même salle, et il y avait eu deux morts. Je pensais à tout cela l'autre jour, en voyant passer dans la piste du cirque de Buffalo Bill, le Deadwood-Coach : parce que je me souviens que, pendant que nous délibérions chez Cornell, ce même Deadwood-Coach s'était arrêté à la porte! Comme tout cela est vieux!

Quand on s'est mis à peu près d'accord dans un meeting de ce genre, on nomme un Comité qui organise tout de suite une campagne de presse, comme on sait les organiser là-bas. On réunit des meetings, où des orateurs discutent la question sous toutes ses faces. Les listes de souscriptions sont publiées dans tous les journaux. Les premiers fonds recueillis sont même souvent employés à faire de la publicité, si la chose est jugée utile ; et puis, ce Comité, quand il a en caisse la somme suffisante, s'abouche avec l'évêque qui, d'ordinaire, intervient alors officiellement pour la première fois et discute avec ce Comité, représentant les souscripteurs, les conditions auxquelles il pourra s'engager à leur assurer le services d'un prêtre.

Voilà comment les choses se passent en Amérique, où du moins, voilà comment elles se passent dans l''Amérique que je connais, c'est-à-dire dans le Far-West. Car un livre de l'abbé Klein m'a appris que dans les états de l'Est, l'intervention du clergé est beaucoup plus accentuée, mais je reviendrai sur cette question. Voyons d'abord comment les choses se passent en France! Tandis que, là-bas, tous les catholiques de la région ont été tenus au courant, jour par jour, de tout ce qui se passait ; ont été consultés ; ont pu donner leur avis; et ont fini, forcément, par s'intéresser à une œuvre dont tous les journaux leur ont parlé pendant des mois; chez nous, c'est le contraire. Quand un curé a envie de rebâtir son église, neuf fois sur dix, ses paroissiens, ou du moins l'immense majorité, sont les derniers à le savoir. Ou bien, il se met en devoir d'inonder la France entière de demandes de souscription, sans même, le plus souvent, s'être assuré du concours d'un Comité; si bien que tout l'argent qui lui arrive lui étant adressé directement, il a le droit incontestable d'en faire ce qu'il veut et de le dépenser à tort et à travers : ou bien il trouve trois ou quatre vieilles dames qui lui donnent de grosses sommes; mais toujours sous le voile de l'anonyme. De sorte que, dans tous les cas, il n'a jamais de comptes à rendre. Dieu sait qu'il ne distrait pas un sol pour son usage! mais comment veut-on que des parois-

siens s'intéressent réellement à une œuvre à laquelle ils sont restés aussi complètement étrangers : ou qui, si elle leur rappelle des souvenirs, ne leur en rappelle que de très désagréables. Car, trop souvent, le curé vient les trouver, au dernier moment, en criant misère, parce que les fonds versés ont été insuffisants : et alors c'est la carte forcée, dans toute son horreur! La combinaison se présente aussi quelquefois sous un autre aspect, non moins fâcheux! Aux débuts de l'opération, le curé arrive chez le maire, lui explique que des personnes charitables ont mis à sa disposition, par exemple, 50.000 francs pour rebâtir l'église : mais que, les devis s'élevant à 100.000, il ne pourra naturellement pas entamer les travaux, si la commune ne prend pas le reste à sa charge ; puis il se retire, non sans avoir fait une allusion discrète à tout l'argent que perdrait le commerce local si ce projet n'aboutissait pas. Naturellement, comme, à partir de ce moment-là, le maire n'a plus une minute de tranquillité, parce que tous les entrepreneurs, tous les cabaretiers et tous les ouvriers du pays sont passés en masse du côté du curé, il finit toujours par céder. Seulement, la dépense nécessite le vote de centimes additionnels : et, à dater de ce jour, jusqu'à la consommation des siècles, il n'y a pas un seul habitant de cette commune qui, en recevant chaque année sa feuille d'impositions, ne pense à ces malheu-

reux centimes additionnels et ne dise : « C'est la faute à M. le curé! »... et la plupart, pour lui témoigner leur mécontentement, ne mettront plus les pieds à l'église.

Que ces procédés ne soient d'ailleurs très efficaces, bien plus efficaces que ne le seraient, surtout dans les commencements, s'ils étaient appliqués chez nous, les procédés américains que je décrivais tout à l'heure, c'est ce que je suis le premier à reconnaître! Ils ont fait leurs preuves, puisque c'est grâce à eux que, depuis cinquante ans, le clergé régulier et séculier a pu se procurer les sommes fantastiques qui lui sont passées entre les mains. Mais d'abord, on peut dire qu'ils en ont fait, souvent, un assez mauvais usage : notamment en couvrant la France de constructions dont l'utilité n'était souvent pas très bien démontrée et qui vont lui être enlevées; tandis qu'ils n'avaient jamais un sol à donner pour la presse ni pour les élections. Car, sous ce double rapport, il faut bien le dire, le rôle du clergé a été indéfendable. Les Chartreux, qui avaient des millions, laissaient mourir de faim, avec une douce sérénité, les journalistes de la région, qui les défendaient. N'ont-ils jamais rien donné à ceux qui les attaquaient? je voudrais en être sûr. Mais c'est une certitude que je n'ai pas! Et, au moment des élections, il ne fallait jamais compter sur eux. En quoi ils n'étaient ni meilleurs ni pires que tant d'autres prêtres! Je me souviens

encore d'avoir vu, il y a quelques années, un de mes camarades de la marine, qui, après avoir été chassé de son corps pour vol, s'était fait une grande situation dans le parti républicain, être élu dans un des quartiers de Paris, à deux voix de majorité, contre un candidat conservateur. Et, quelque temps après, le curé de ce quartier, dînant chez un de mes amis, disait en plaisantant : « C'est moi qui l'ai fait passer, car j'ai voté pour lui : et mes deux suisses ont fait de même, sur mon conseil. Que voulez-vous! Il est influent, et il m'avait promis un tableau pour mon église. »

Cet abbé trouvait la chose toute naturelle. Et nombreux sont ceux de ses collègues qui pensent de même. Quand un candidat conservateur se présente quelque part, la plupart des curés ne font rien pour le soutenir, mais tous lui demandent quelque chose. Dans l'histoire des premiers siècles de l'Église, il est, à chaque instant, question d'évêques qui vendent leurs vases sacrés, à l'approche des barbares, pour payer les soldats qui défendaient leur ville. Ce n'est pas ainsi qu'agissent les évêques et les curés modernes. Ils exigent que leurs défenseurs leur paient des vases sacrés, pour avoir l'honneur de les défendre!

Et puis cette manière de toujours procéder à l'ombre est radicalement mauvaise et répugne, de plus en plus, à nos mœurs. Son moindre inconvénient est qu'elle donne lieu à de fâcheuses sup-

positions, que les adversaires s'empressent d'exploiter, cela va sans dire, bien que, neuf fois sur dix, ils en connaissent la fausseté mieux que personne! Les familles, qui ne découvrent que longtemps après les libéralités, quelquefois exagérées d'ailleurs, faites par certains de leurs membres, se déclarent spoliées, poussent des cris d'orfraies et passent souvent en masse au parti opposé, alors que ces mêmes libéralités, publiées sous la forme de souscriptions, dans un journal, du vivant du donateur, et quand elles pouvaient être discutées, n'auraient pas eu les mêmes inconvénients. Et puis, comme c'est surtout sur les femmes, et particulièrement sur les vieilles femmes, qu'on agit, on arrive à ce résultat que la religion tend à devenir une affaire de femmes! Du train dont vont les choses, les hommes finissent par ne plus se trouver chez eux à l'église! C'est pour toutes ces raisons, et notamment pour celle-là, que j'estime qu'il est grand temps de réformer nos mœurs, celles des laïques et celles du clergé, et qu'il est nécessaire de surveiller de très près, pendant quelque temps au moins, l'usage des fonds que nous mettons à sa disposition : et non seulement celui des fonds que nous lui remettons pour les besoins courants, mais encore celui des capitaux immobilisés : des anciennes fondations! Je crains bien que, si on examinait d'un peu près de quelle façon sont employés ces fonds, de quelle façon le

capital a été placé, et jusqu'à quel point les intentions des fondateurs sont respectées, on trouverait des choses extraordinaires. On ne découvrirait assurément rien de réellement malhonnête. Les intentions ont toujours été excellentes, j'en suis absolument certain : mais on constaterait des virements bien étranges! J'en suis même si convaincu, que, si nous étions en monarchie, c'est-à-dire si nous avions un corps judiciaire et administratif pouvant inspirer quelque confiance, je n'hésiterais pas à dire que les fondations devraient être sous la surveillance de commissaires nommés par le Gouvernement : bien que je sois absolument hostile, en principe, à l'ingérence du Gouvernement dans les affaires religieuses, même temporelles. Avec le régime actuel, la chose ne peut même pas se discuter. Les catholiques ont déjà été volés deux fois par la République. Ils seraient trop bêtes s'ils lui donnaient une troisième occasion de recommencer.

Il faut donc trouver autre chose! Les Anglais et les Américains font toujours administrer ces fondations par des commissions dans lesquelles l'élément laïque entre pour une très large part. Ils ont parfaitement raison, et, je le répète, cette ingérence de l'élément laïque serait encore bien plus nécessaire chez nous que chez eux, tant que la mentalité de notre clergé sera ce qu'elle est. Car, il ne faut pas se le dissimuler, pour bien des rai-

sons, et notamment à force de se tenir à l'écart, nos prêtres en sont arrivés à prendre souvent une tournure d'esprit qui est très commune chez les femmes : ils n'ont pas la notion abstraite du devoir, ni de la justice : ou du moins ils ne les entendent pas comme le commun des mortels. Dans tout ce qui sort de la pratique des vertus chrétiennes, ils n'ont pas de ligne de conduite bien arrêtée. Ainsi, donnez à un prêtre cent francs pour les remettre à un boiteux qui vous intéresse : il les lui remettra très probablement : mais, si, en allant les lui porter, il rencontre un aveugle qui lui semble plus malheureux, il est très possible qu'il les remette à l'aveugle ; parce qu'il relève uniquement de sa conscience, qui ne relève que de Dieu[1] ! Les convenances sociales ne sont rien pour lui. Ce sont des actes qui n'ont rien de déshonorant à ses yeux, parce qu'ils sont dictés par des sentiments très beaux et très élevés. Mais il ne faut jamais confier des maniements de fonds à des gens qui ont ces sentiments-là, non tempérés par la pratique du monde ; parce qu'on ne sait pas ce qu'ils en feront !

C'est pour cela que je voudrais voir organiser

1. Cette phrase m'a valu de nombreuses lettres écrites par des personnes qui m'ont accusé de calomnier le clergé ! Je n'ai rien dit qui ne me fût absolument prouvé ! A ma connaissance, dans beaucoup de diocèses, les évêques n'éprouvent aucun scrupule à appliquer les revenus des fondations à des œuvres qu'ils jugent, de leur autorité privée, plus intéressantes que celles auxquelles ces fondations étaient destinées.

un contrôle, bien plus rigoureux que celui qui existe, de l'emploi des fonds que les catholiques confient à leurs prêtres pour le culte ou pour des œuvres. Tout est à faire dans ce sens, en ce qui concerne les religieux; et cela ne sera pas facile. Et il ne faut pas se dissimuler qu'actuellement, même en ce qui concerne les paroisses, ce contrôle n'existe pas, parce que, d'une part, les conseils de fabrique sont, neuf fois sur dix, composés de bonshommes purement décoratifs, qui sont choisis par les curés pour approuver tous leurs comptes et ne songent même pas à les discuter ; et que, de l'autre, l'ingérence du Gouvernement qui pourrait se produire par l'intermédiaire du maire, membre de droit du conseil, n'est pas plus sérieuse. En fait, les maires sentent si bien que leur place n'est pas là, qu'ils n'assistent jamais aux séances ! N'étant pas, ou n'étant pas forcément des catholiques, il est odieux d'admettre qu'ils se mêlent d'affaires qui ne regardent que les catholiques ! Il faudrait donner à ces conseils de fabrique une autorité qu'ils n'ont pas et qu'ils ne peuvent pas avoir, avec leur recrutement actuel, en les faisant élire par les catholiques de la paroisse. Seulement la chose n'est pas facile. Dans les autres pays, on sait qui est catholique et on sait qui ne l'est pas ; tandis qu'en France on ne le sait pas. Il serait inadmissible, en effet, qu'un journaliste, par exemple, qui écrit tous les jours

des articles contre le catholicisme, puisse demander à participer au vote pour élire le conseil de fabrique d'une église où il ne met jamais les pieds, sous le prétexte qu'il a été baptisé, ou même qu'il a été marié religieusement. Il faudrait donc trouver une combinaison qui écartât tous les gens de cette catégorie qui n'est malheureusement que trop nombreuse ! On pourrait y arriver en groupant les éléments catholiques actifs de la paroisse : par exemple, les membres des différentes confréries d'hommes et de femmes, et, bien entendu aussi, les bienfaiteurs de l'église ; ceux qui souscrivent pour les besoins du culte. Ce serait le corps électoral ainsi composé qui nommerait les conseils de fabrique. Cette question est très grave ! Car si on ne précise pas d'une manière très nette les conditions qu'il faudra remplir pour avoir le droit d'intervenir dans les affaires paroissiales, on peut être sûr que le P. Hyacinthe, l'abbé Charbonnel et autres personnages du même acabit trouveront moyen de causer mille ennuis aux catholiques ! Il faudra donc sûrement en venir à une organisation du genre de celle dont je viens de parler. Mais, en tout cas, celle qui existe ne peut pas durer.

IV

LA QUESTION DES CONGRÉGATIONS

J'ai répondu, dans le chapitre précédent, à ceux de mes correspondants qui estiment que j'ai tort de parler de l'organisation du clergé ; parce que, disent-ils, c'est une question qui ne regarde pas les laïques. Je voudrais maintenant répondre à ceux qui me reprochent d'avoir dit que nos prêtres, les séculiers comme les réguliers, me faisaient malheureusement l'effet d'être, le plus souvent, fort inférieurs à ceux que j'ai connus dans d'autres pays : parce qu'ils ne savent pas leur métier. Ce dont je rendais responsables principalement les évêques qui n'ont rien fait pour relever le niveau social de leurs jeunes prêtres et n'ont pas le soin de leur faire apprendre la pratique de leur métier, en les plaçant, pendant sept ou huit ans, comme cela a lieu en Irlande, par exemple, sous la direction de vieux curés expérimentés, avant de les laisser voler de leurs propres ailes, en leur donnant la direction d'une paroisse : résultat qui serait obtenu, d'abord, en

diminuant de beaucoup le nombre des grands séminaires, ce qui permettrait d'avoir, dans chacun de ceux qu'on conserverait, un corps de professeurs de premier ordre ; et ensuite en supprimant toutes les paroisses trop petites dont le service religieux serait assuré, non plus par un prêtre résidant, que l'oisiveté dans laquelle il vit et l'isolement ont beaucoup de chances de faire tourner mal, mais par des vicaires vivant sous la direction de curés plus âgés résidant dans une ou plusieurs des localités les plus importantes du canton.

Je commence par dire, je le dis avec une très vive satisfaction, que cette partie de mon programme, malgré son caractère très révolutionnaire, est approuvée très généralement. Un de mes correspondants, qui habite le département des Landes, m'apprend même une chose que j'ignorais. C'est que ces desiderata avaient déjà été formulés, il n'y a pas mal d'années de cela, par un personnage dont on ne niera pas la compétence, car c'est saint Ambroise en personne ! Et il m'envoie le texte latin dans lequel il est dit qu'il est très important que le prêtre soit supérieur aux autres hommes, autant que possible, non seulement en sainteté, mais encore en science et en usage du monde. C'est absolument la thèse que j'ai soutenue. Et je suis très flatté de me rencontrer avec saint Ambroise. Cela va sans dire ! Quant aux critiques que je faisais à ce sujet, sur

la façon dont la plupart des évêques comprennent leurs devoirs, il me paraît qu'elles auraient dû être encore plus sévères. Je n'en veux pour preuve que ce qui me revient d'une allocution d'un évêque récemment nommé, à son clergé. Je raconte l'anecdote pour que Sa Grandeur puisse la démentir, s'il y a lieu. La voici telle qu'elle m'est contée. Ce prélat est, paraît-il, très ému de la tournure que prennent les affaires. Cela se conçoit. Il prévoit que le Gouvernement, pour lequel il ne peut cependant avoir que de la sympathie puisqu'il fut nommé par lui, va être amené à prendre, contre le clergé, des mesures très sévères. Il conseille donc à ses prêtres la plus grande prudence. Qu'ils ne donnent aucune prise aux ennemis de la religion, et pour cela, ajoute-t-il, renfermez-vous dans vos presbytères. N'en sortez que le moins possible. Est-ce à dire que je vous engage à y vivre dans l'oisiveté? A Dieu ne plaise que je vous donne de si funestes conseils! Ici une citation latine. Une foule d'occupations doivent au contraire absorber tous vos moments. Vous me demanderez de quelle nature devront être ces occupations. Il en est assurément de plus intéressantes les unes que les autres. Ainsi notre beau pays est célèbre pour ses pâtés de foie de canards. L'art d'élever ces palmipèdes, en vue de leur faire contracter, à un moment donné, la maladie qui doit donner à cet organe le volume

nécessaire, et cette saveur qui ravit nos sens, est un art délicat. Beaucoup d'entre vous pourraient trouver dans sa pratique l'emploi de leur activité, en même temps qu'elle leur fournira la juste rémunération de leurs peines. Je ne saurais donc trop vous la recommander. Mon correspondant me dit que les curés présents étaient stupéfaits. Cela ne m'étonne pas. L'idée n'est pas banale. Saint Ambroise, Fénelon, Bossuet, Belzunce et même, peut-être, Mgr Fuzet, ne l'auraient pas eue. Espérons que l'histoire n'est pas vraie. Mais j'ai bien peur qu'elle ne le soit, car elle m'est venue de deux côtés différents.

En tout cas, si elle contient la moindre parcelle de vérité, ne vient-elle pas confirmer ma thèse : que ce qui manque peut-être le plus aux membres de notre pauvre clergé, c'est de connaître les éléments de leur métier ? Qu'une créature de M. Combes se comporte comme cet évêque, cela n'a rien que de très naturel. C'est le contraire qui serait étonnant. Mais les meilleurs montrent la même ignorance de leur devoir. Je faisais même cette réflexion en entendant un excellent religieux, un homme plein de foi, d'intelligence et de zèle, réfugié en Belgique, d'où il revenait pour faire de la propagande, raconter en ma présence qu'il avait eu quelque peine à trouver un logement, qui fût à la fois convenable et dont le prix ne dépassât pas ses très modestes ressources. Un de nos amis

communs, un peintre bien connu, qui l'écoutait, eut, sans doute, la même impression, car il lui dit tout de suite :

« Pourquoi n'êtes-vous pas allé à l'hospitalité de nuit? C'est là votre place. Parce que là vous trouveriez des gens qui ne voient jamais un prêtre. La première fois, ils vous auraient peut-être traité de ratichon. Soyez sûr qu'à la seconde, quelques-uns seraient venus causer avec vous par curiosité; et qu'à la troisième, vous vous seriez déjà fait une clientèle. »

N'est-il pas évident que tout est vrai dans cette boutade? Comment les nihilistes russes opèrent-ils? Les étudiants, qui sont imbus de leurs abominables doctrines, abandonnent leur milieu, se font embaucher dans les manufactures, sous un faux nom, et vivent là, pendant des années entières, vêtus, nourris, et logés absolument comme les autres ouvriers, afin de pouvoir prendre de l'influence sur eux, et les associer à leurs idées. A plusieurs reprises, on a cité des jeunes filles, élevées dans un grand luxe, qui avaient quitté leurs parents et qu'un hasard avait fait reconnaître au moment où elles sortaient nu-pieds, avec les autres ouvrières, de l'usine où elles travaillaient. L'Armée du Salut, en dehors des parades grotesques où elle se complaît, et qui ont, paraît-il, leur raison d'être, car elle fait beaucoup de bien en Angleterre et dans les colonies anglaises, a

recours à des moyens analogues. J'ai vu, en Angleterre, au moment de la moisson, des « officières » de cette armée qui s'étaient fait embaucher dans des équipes de moissonneurs et qui couraient les fermes, couchant dans les granges, sur la paille, avec les autres femmes, et quelles femmes ! auxquelles elles lisaient la Bible pendant la nuit. Je trouve cela très beau. Pourquoi nos religieux et nos religieuses n'en feraient-ils pas autant?

On me dira, peut-être, que cette manière de faire n'est pas conforme aux traditions de l'Église. Mais cela n'est pas vrai! Pourquoi saint François a-t-il voulu que ses religieux marchassent nu-pieds et ne fussent vêtus que d'une robe de grosse bure brune, aussi sale que possible! C'est parce que, dans ce temps-là, ce costume était à peu près celui de tous les loqueteux, sans asile, qui couraient les grandes routes : et qu'il voulait que ses religieux vécussent au milieu d'eux! Tandis que, maintenant, ce costume est un non-sens, puisque personne ne le porte plus! Pour être fidèles à leurs traditions, les capucins d'aujourd'hui devraient être affublés de souliers éculés, de pantalons de velours à côtes et de blouses plus ou moins guenilleuses! Sous cet attirail, ils pourraient faire du bien, tandis qu'ils ne pouvaient pas en faire, ou du moins, bien peu, sous celui avec lequel on les voyait circuler jusqu'à ces derniers temps! Ils sont partis pour l'étranger, sous prétexte qu'ils ne

veulent pas manquer à leur règle! Ils obéissent, peut-être, à la lettre de leur règle; mais, s'ils avaient voulu obéir à l'esprit de cette règle, tous les vieux se seraient présentés en masse à leurs mairies, en réclamant d'être internés dans les asiles départementaux d'indigents où ils auraient pu faire une admirable propagande; et tous les jeunes se seraient fait embaucher dans des ateliers dont les ouvriers les auraient écoutés assurément avec bien plus de sympathie, les voyant travailler tous les jours à côté d'eux, que lorsqu'ils les voyaient, embusqués derrière leurs énormes barbes, traîner leurs sandales crottées dans tous les ruisseaux de la ville, en échangeant des bons mots avec les boutiquiers et les cuisinières, sous prétexte de se mettre en rapport avec les classes populaires. C'est une manière de faire qui avait peut-être sa raison d'être il y a cinq cents ans, mais qui est insensée maintenant! Pour faire de la bonne besogne, il faut savoir changer d'outils dès qu'on s'aperçoit que la matière à travailler, a changé de nature. Il n'est pas admissible que des organisations créées, il y a sept ou huit cents ans, pour répondre aux besoins de la société qui existait alors, n'aient pas besoin d'être modifiées maintenant! Nos religieux ne veulent pas comprendre cette grande vérité.

Et la plupart des ordres se montrent aussi ignorants des besoins de notre époque! Ainsi parlons

des Jésuites. Quand ils sont rentrés en France, il y a une soixantaine d'années, ils avaient évidemment pour programme d'en arriver à donner une instruction et surtout une éducation chrétiennes aux enfants des classes riches. Pour remplir ce programme, il leur fallait d'abord des collèges. Les catholiques français leur ont donné le nombre formidable de millions dont ils avaient besoin pour les bâtir, et ensuite, ils leur ont donné leurs fils pour les remplir. Les catholiques ont donc fait tout ce qui dépendait d'eux pour que les Jésuites pussent remplir leur tâche. Comment les Jésuites l'ont-ils remplie?

Il n'y a que des éloges à leur adresser sous le rapport de l'instruction qu'ils donnaient. C'était l'Université qui faisait les programmes : c'était elle qui fournissait les examinateurs. Elle avait de l'argent tant qu'elle en voulait : celui des catholiques qui ne profitaient pas de son enseignement, comme celui de ceux qui en profitaient, puisque cet argent était fourni par l'impôt ; et malgré tant de circonstances défavorables, les élèves des Jésuites battaient, presque toujours, ceux de l'Université, à tous les concours : ce qui prouvait, non pas que les Jésuites étaient plus savants que les universitaires, ce qui n'était probablement pas vrai, le plus souvent, mais qu'ils étaient infiniment meilleurs professeurs et tiraient infiniment meilleur parti de leurs élèves, parce que beaucoup plus dé-

voués et fournissant une somme de travail infiniment plus grande que celle fournie par des professeurs laïques qui devaient fournir tant d'heures de travail et qui rentraient chez eux une fois qu'elles étaient fournies! Tandis que le professeur jésuite passait souvent ses nuits à corriger des devoirs, après avoir donné sept ou huit heures de répétitions, en dehors des heures de sa classe, dans la journée. Il y a peut-être, en ce moment-ci, dans l'armée française, un millier d'officiers qui ont passé par les mains du P. Cosson, le professeur de Saint-Cyr, à la rue des Postes! Je suis sûr qu'ils sont tous prêts à témoigner qu'il a fait ce métier-là pendant plus de quarante ans. Car c'est un des secrets de la supériorité de l'enseignement des Jésuites. Quand ils avaient découvert qu'un homme convenait à une fonction, ils l'y laissaient indéfiniment.

C'était l'application du principe : « The right man in the right place. » Tandis que le gouvernement fait toujours autrement et ne peut pas ne pas faire autrement; parce qu'il faut bien qu'il récompense les gens qui servent bien et qu'il ne peut les récompenser qu'en leur donnant de l'avancement; c'est-à-dire en les appelant à d'autres fonctions! Ainsi, par exemple, un ingénieur du génie maritime, à quatre galons, qui a fait les plans d'un navire et en a dirigé la construction, a évidemment droit à une récompense, si le navire est

réussi : de sorte qu'il reçoit un cinquième galon, et qu'à partir de ce moment-là, il ne construit plus de navires, parce qu'il est chargé seulement de surveiller ceux qui en construisent ; tandis que, si le navire est manqué, l'ingénieur ne reçoit pas de nouveau galon, et il est chargé d'en construire indéfiniment d'autres, qui ont toutes les chances du monde d'être aussi ratés que le premier. C'est aussi comme cela qu'on opère dans l'Université. Quand il est reconnu qu'un professeur professe bien, il faut bien le récompenser ! Alors on le nomme inspecteur : et il ne professe plus !

D'ailleurs, il est de notoriété que, presque toujours, les élèves des Jésuites reçus aux Écoles, à Polytechnique, par exemple, où les procédés d'instruction sont naturellement ceux de l'Université, perdaient des rangs. Cela venait de ce que la manière brillante dont ils avaient passé leurs examens les avaient fait classer au-dessus de leur valeur réelle, parce que les Jésuites, à force de s'occuper d'eux, avaient trouvé le moyen de faire entrer dans leurs cervelles plus de science que la qualité de cette cervelle n'en comportait normalement. Et dès qu'ils tombaient entre les mains des professeurs de l'Université, ils reprenaient leur vrai niveau. Une telle constatation est le plus bel éloge qu'on puisse faire des Jésuites, et si l'Université les haïssait tant, c'est qu'elle reconnaissait son infériorité et savait très bien à quoi elle tenait. Eux

partis, il est très certain que la quantité de science absorbée, chaque année, par les cerveaux français doit subir fatalement un déchet formidable : ce qui d'ailleurs est une considération bien indifférente à ceux qui les ont chassés. L'un des juges du tribunal révolutionnaire qui envoya Lavoisier à la guillotine, s'écriait, en signant l'arrêt, que la République n'avait pas besoin de savants ! Le mot est toujours juste !

Mais, sous le rapport de l'éducation, on est en droit de dire que les Jésuites sont très loin d'avoir rendu aux catholiques tous les services qu'on attendait d'eux, et qu'ils auraient pu leur rendre. En parlant ainsi, je sais bien que je heurte toutes les idées qui ont cours ! Mais je ne dis que l'exacte vérité. Personne ne contestera que le but principal de l'éducation doit être de préparer les jeunes gens en vue de la lutte pour la vie ! Les Jésuites préparaient-ils leurs élèves à la lutte pour la vie? Je ne le crois pas ! Mais c'est une question trop vaste et qui m'entraînerait trop loin ! Aujourd'hui je voudrais n'en aborder qu'un tout petit côté : celui qui se rapporte plus spécialement à mon sujet.

Les Jésuites, selon moi, auraient dû avoir toujours présente à la pensée cette grande vérité qu'il y a un fait qui domine toute la vie sociale et politique des Français, depuis cent ans passés : c'est la Révolution qui, ayant supprimé toutes les

anciennes institutions, a pu imprégner de son esprit toutes les nouvelles, et au sujet de laquelle il s'est créé une légende, créée avec une habileté extraordinaire dans le but d'établir que tout ce qui existait avant, hommes et choses, ayant été mauvais et méprisable, tout ce qu'elle avait fait était légitime, grand et nécessaire : même les atrocités!

Les Jésuites pouvaient-ils et devaient-ils admettre cette légende et la donner comme base à leur éducation? Évidemment non, et cela pour beaucoup de raisons dont la première est qu'elle est radicalement fausse au point de vue historique. Ensuite, la plupart de leurs élèves appartenant à des familles victimes de la Révolution, ils ne pouvaient pas cependant leur dire que si leurs parents avaient été fusillés en Vendée, ou guillotinés à Paris, ils n'avaient que ce qu'ils méritaient. Et puis enfin, il y a une troisième raison qui domine toutes les autres. Le seul but de l'enseignement des Jésuites, c'est de former des chrétiens. Or, peut-on être chrétien et admettre le principe de la Révolution? Ceux qui l'ont faite ne le croyaient pas, puisqu'ils ont persécuté à outrance le christianisme. Ses partisans modernes ne le croient pas davantage, et j'estime qu'ils ont raison. Pendant un certain temps, je sais bien qu'il y a eu des gens d'un naturel bénisseur qui, de très bonne foi, ont pu ou ont voulu se faire des illusions là-

dessus. Il n'y en a plus guère maintenant, et il y en aura sûrement de moins en moins.

Le devoir strict des Jésuites était donc, selon moi, d'inspirer à tous leurs élèves une sainte horreur de la Révolution : ce qui n'était pas difficile; car la plupart arrivaient chez eux, l'ayant déjà. Mais d'abord, ils devaient ne rien négliger pour les conserver dans cet esprit; et puis, en outre, ils devaient s'attacher à remplir leurs têtes d'arguments propres à défendre leurs opinions, quand ils arriveraient dans le monde et s'y trouveraient en contact avec des gens ne pensant pas comme eux! Or, c'est ce qu'ils ne faisaient pas. Je sais bien qu'ils n'étaient pas tout à fait libres de leurs mouvements, parce qu'ils avaient des manuels qui leur étaient imposés par l'Université et rédigés conformément à la légende, qui apprenaient aux enfants que tous les hommes de la Révolution étaient grands, purs et désintéressés, n'ayant eu qu'un but, le bonheur de l'humanité. Toutes choses qu'on n'aurait jamais dû laisser lire aux enfants sans placer immédiatement sous leurs yeux, avec preuves à l'appui, la démonstration que tout était faux dans ces affirmations. Car enfin, si vous laissez croire à des enfants que tous les hommes de la Révolution étaient grands, purs et désintéressés, ils en concluront, naturellement, que tous les gens qu'ils ont guillotinés étaient petits, impurs et intéressés : et comme ceux que

les premiers guillotinaient étaient précisément les prêtres, les religieux et ceux qui défendaient les seconds; de là à admettre que la religion de tous ces gens-là était une bien triste religion, il n'y avait qu'un pas qui serait vite franchi. Ces manuels et leur enseignement constituaient donc un danger permanent pour la foi des enfants.

Le premier devoir du professeur jésuite se trouvant dans cette situation, c'est-à-dire obligé de mettre entre les mains de ses élèves des livres tout pleins d'affirmations tendancieuses et dangereuses au point de vue de sa foi, c'était donc d'avoir toujours en réserve tout un arsenal d'arguments nets et précis, destinés à les combattre, ce qui était d'ailleurs d'autant plus facile que, dans l'immense majorité des cas, toute la légende révolutionnaire repose sur une série d'affirmations absolument contraires à la vérité! Ainsi, par exemple, un des articles de foi de cette légende, c'est que, avant la Révolution, toutes les terres appartenaient aux nobles et aux prêtres qui les faisaient exploiter, à leur profit, par des paysans mourant de faim; et que c'est pour donner ces terres aux paysans que la Révolution les a prises à leurs anciens propriétaires : tandis que la vérité est que la France était à peu près le seul pays d'Europe où il y eût des paysans propriétaires; qu'il y en avait environ 4.000.000; et que c'était même beaucoup, à cause de l'extrême division de la terre, qu'elle était si mal

cultivée et que les famines étaient si fréquentes : et que ce n'est pas du tout aux paysans que les terres des émigrés ont été données ; qu'elles l'ont été aux petits bourgeois, seuls en état de profiter de la bonne aubaine, car on exigeait un payement, — en assignats, il est vrai ! mais encore fallait-il les avoir ! et que ce sont ces petits bourgeois qui, en réalité, ont fait la Révolution, en se mettant à la tête des paysans ameutés par trois ans de famines causées par les mauvaises récoltes ; non pas aux débuts de ces émeutes, mais qu'ils s'y sont mis seulement quand ils ont vu que la faiblesse du gouvernement rendait la chose sans danger : et puis, qu'ils ont envoyé ensuite ces mêmes paysans se faire tuer à l'étranger pour les défendre, eux et leurs biens mal acquis, surtout pour n'avoir pas à partager le gâteau !

Et toutes les légendes de la Révolution reposent sur les mêmes bases. Ainsi, on nous dit que tous les officiers de l'ancien régime étaient des incapables. Et puis, en regardant les choses d'un peu près, on découvre que ces officiers, qui étaient au nombre de dix mille environ aux débuts de la Révolution, dont un bon tiers a disparu tout de suite, assassinés par leurs soldats ameutés contre eux, morts de misère en Allemagne, ou massacrés à Quiberon ou ailleurs, constituaient un état-major qui n'a peut-être été jamais égalé par aucun autre, sous le rapport de la valeur professionnelle. Car il a

fourni des généraux de premier ordre, d'abord à toutes les armées royalistes de la Vendée, de la Bretagne et de la Normandie ; puis à celles de la Russie, de l'Autriche, de la Bavière et de l'Espagne. Il en a fourni même à des rajahs indiens et aux Turcs. Car M. de Boigne, qui fit de si grandes choses en Extrême-Orient, avait fait partie de ce corps d'officiers si dédaigné ; comme aussi Phélippeaux, qui battit son ancien camarade Bonaparte devant Saint-Jean-d'Acre ! Je sais bien qu'on me dira que la gloire qu'ont acquise les généraux émigrés ne compte pas, parce qu'elle a été acquise en combattant la France à l'étranger. Mais je ne discuterai cette question-là qu'avec les républicains qui voudront bien commencer par m'expliquer pourquoi, si le fait de porter les armes contre sa patrie n'est jamais excusable, il y a une place et une rue de Paris qui portent le nom d'Armand Carrel : lequel, simplement parce qu'il n'aimait pas les Bourbons, mais sans qu'ils lui eussent jamais rien fait, déserta du régiment où il servait comme sous-lieutenant, en 1823, pour aller se battre en Espagne, contre l'armée française, en compagnie d'un certain nombre d'autres officiers d'opinion républicaine, que leurs coreligionnaires politiques trouvent apparemment absolument corrects, car ils ne les ont jamais blâmés : du moins, à ma connaissance !

En tout cas, il semble prouvé que ces officiers

de l'ancienne armée avaient bien quelque valeur professionnelle, puisque les étrangers s'adressaient si souvent à eux pour en faire des généraux; et les républicains faisaient comme les étrangers! Car on est tout surpris de constater qu'une très grosse proportion, peut-être la majorité, des généraux qui ont montré une réelle valeur, dans les armées de la Révolution et de l'Empire, provenaient, eux aussi, de la même origine. Même en Vendée, il y a peut-être eu plus de généraux nobles dans l'armée républicaine que dans l'armée royale. Seulement on les forçait à modifier l'orthographe de leurs noms. C'est ainsi que le chevalier de Buonaparte, le chevalier des Aix de Veygoux, le chevalier du Roc et le baron d'Avot, pour ne citer que ceux-là, nous étaient présentés, dans toutes les histoires qu'on mettait entre nos mains, sous les noms plébéiens de Bonaparte, de Desaix, Duroc et Davoust; et qu'on n'aurait pas été fâché de nous faire croire qu'ils avaient appris leur métier à la même école que Rossignol, Ronsin, Santerre, et tous ces autres généraux nommés par les clubs pour la plus grande joie des Vendéens ou des Chouans contre lesquels on les envoyait.

Et il en était de même pour tout. Ainsi il n'y a qu'à lire les lettres des intendants de l'ancien régime, pour voir ce qu'ils disaient de l'influence du service militaire sur la fortune des officiers. Ils constatent que ces officiers faisaient presque

toujours la guerre, à peu près, à leurs frais ; qu'ils en revenaient toujours plus pauvres qu'ils n'étaient partis, et que chaque campagne nouvelle représentait un nouveau champ vendu aux paysans du voisinage. Il était de principe, en effet, sous l'ancienne monarchie, qu'en échange des privilèges, plus ou moins lucratifs dont elle jouissait, la noblesse devait le service militaire et devait le faire à ses frais. La solde, toujours des plus modiques, n'était considérée que comme un appoint. Les officiers de la République avaient une conception toute différente de l'état militaire. Ils trouvaient que le métier d'officier ne comportant plus aucun privilège, il n'y avait pas de raisons pour qu'il ne fît pas vivre ceux qui l'exerçaient, comme n'importe quel autre métier. En quoi ils n'avaient pas tort ! Et comme on ne les payait pas, ou mal, ils savaient fort bien se payer eux-mêmes et s'arranger de façon à rendre leur carrière très lucrative. On connaît la fameuse proclamation de Bonaparte conduisant ses troupes en Italie : « Soldats, vous êtes nus ! Vous manquez de tout ! Mais je vous conduis dans le pays le plus riche du monde. » Les soldats comprirent très bien, car, quelques mois plus tard, Augereau, quittant cette armée pour venir commander en Allemagne, annonçait à ses nouveaux soldats que, lorsqu'il avait laissé les anciens, « il n'y en avait pas un, tel mauvais sujet qu'il fût, qui n'eût dix louis dans sa poche,

et une montre en or », leur donnant à entendre qu'ils seraient bientôt dans le même cas. Il aurait pu ajouter qu'il ne s'était pas oublié. Et la plupart de ses camarades faisaient de même. Il y a un mot de Bonaparte, cité par Marmont, qui était son aide de camp dans cette campagne, que je trouve admirable, parce qu'il peint l'état d'esprit de ces gens. Un jour, l'armée passant à peu de distance de Lorette, Bonaparte dit à Marmont d'emmener avec lui un escadron de dragons, d'aller à Lorette, de s'y faire remettre le trésor de l'église et de le verser dans les caisses du trésorier. Marmont exécute sa mission, et rend compte à Bonaparte qu'il a rapporté 4.000.000 en or, en argent et en bijoux ; et puis, quelques jours après, comme sa solde était en retard, il lui demanda de lui donner un ordre au payeur de lui en payer deux ou trois mois. A son grand étonnement, son chef accueillit assez mal cette demande.

— Ah ! fit-il, mon bon ami, mais vraiment vous êtes insatiable ! Comment, il n'y a pas quinze jours que je vous ai envoyé chercher le trésor de Lorette.

— Eh bien ! observa Marmont, ce n'est pas cela qui m'a mis de l'argent dans les poches.

— Comment ! reprit Bonaparte stupéfait, vous n'avez rien gardé pour vous ? Mais je vous avais envoyé là pour que vous fissiez fortune !

Les mémoires de Bourrienne, de Thiébault, du

maréchal Mac Donald sont farcis d'anecdotes du même genre, desquelles il résulte très clairement que jamais dans aucun pays la carrière militaire ne fut aussi lucrative qu'elle le fut en France sous la Révolution. Dans toutes ses lettres, Hoche se plaint de ce que ses officiers et ses soldats se conduisent, en toutes circonstances, comme des bandits! Lui-même, le vertueux Hoche, ne paraît pas avoir perdu son temps, car, entré au service sans un sol, il laissait, quand il est mort à vingt-neuf ans, 11.000 livres de rentes, en terres[1]!

1. Cette histoire de Hoche est encore à faire! On lui élève une statue à Quiberon, à l'endroit où il a laissé fusiller deux ou trois mille prisonniers qui s'étaient rendus à lui, sur la promesse d'avoir la vie sauve, — du moins ils l'ont toujours soutenu, et toutes les circonstances semblent prouver que la chose était vraie. Comment en effet expliquer que plusieurs officiers, en sûreté sur les navires anglais, soient revenus se joindre à leurs camarades, s'ils n'avaient pas cru être liés par une capitulation. Et nous avons laissé faire sans protestation; sans demander que cet incident fût définitivement tiré au clair. Il me semble que cela en valait bien la peine. Et puis, tous les ministres de la guerre républicains depuis vingt ans ne perdent pas une occasion de signaler Hoche à leurs subordonnés comme l'exemple et le type de l'officier républicain. Il est donc intéressant de savoir au juste ce qu'il fut. Or il semble bien, tout d'abord, que son républicanisme ne paraissait pas être de bien bon teint à ses contemporains, car ils l'ont envoyé deux fois en prison sous l'inculpation de trahison, en 1793 et en 1794, et il s'en est fallu de bien peu que la carrière de ce parangon des vertus républicaines ne fût interrompue par le couteau de la guillotine. La vérité est qu'il n'était, bien probablement, ni plus ni moins républicain que tous ses camarades qui se sont empressés de renier leur républicanisme, dès que Napoléon a commencé la distribution des titres, pour se faire nommer ducs ou princes. Seulement, comme Hoche était déjà mort à ce moment-là, on nous affirme qu'il avait l'âme trop haute pour faire comme les autres!

C'est possible! bien que peu probable. Mais avant de nous

Tandis qu'on n'a jamais entendu parler d'un officier vendéen ou chouan qui se fût retiré, après

parler de son austérité et de son intégrité, il faudrait nous expliquer l'origine de la fortune qu'il a laissée en mourant. Elle n'est pas très facile à démêler, parce que les gens qui ont fait des recherches à ce sujet ne sont pas bien d'accord. Ainsi M. Welschinger ne paraît pas croire que la dot de Mme Hoche suffise pour l'expliquer. Mais il croit cependant que Mlle Adélaïde Duchaux lui apporta une certaine fortune, au moment de son mariage. Tandis que le contraire semble résulter de documents officiels publiés par le *Temps*. Le citoyen Duchaux était garde-magasin à Thionville en 1794, quand le général y fit la connaissance de sa fille et la demanda en mariage. Chacun sait que sous la République les gardes-magasin s'enrichissaient vite, comme tous les agents d'administration. Mais il paraîtrait que celui-là faisait exception à la règle! Du moins cela résulte d'une conversation citée par le *Temps :* une de ces conversations étonnantes comme on en tenait à cette époque, où il était question, tout le temps, de la nature, de la vertu, et de cœurs sensibles enflammés de patriotisme; et de laquelle il ressort que ce modèle des gardes-magasin prévient loyalement son futur gendre que Vénus avait bien doté sa fille des dons de la beauté, mais que Plutus ne figurerait pas au contrat.

Qui des deux a raison? C'est ce que je ne sais pas. Mais en admettant même la thèse de M. Welschinger, d'après laquelle Mlle Duchaux aurait apporté à son mari de quoi payer une partie des immeubles qui figuraient dans sa succession, c'est-à-dire une ferme dans la Moselle louée 3.000 francs; la terre seigneuriale de Gaillefontaine, en Normandie, vendue comme bien national, achetée 515.000 francs sur lesquels il en fut payé comptant 315.000, et des relais de mer au Mont-Saint-Michel, achetés 12.000 francs en l'an IV, il faudrait nous expliquer d'où est venu le reste. Le père de Hoche, qui était palefrenier à la vénerie du roi à Versailles, ne lui avait laissé aucune espèce de fortune. Le général lui a même fait, jusqu'à sa mort, une pension de 2.400 francs. A-t-il pu réaliser des économies sur ses appointements? Pour tirer cette affaire au clair, j'ai eu la curiosité de consulter un livre très intéressant, *les Notes historiques de l'Etat-Major général*, publié par M. L. Housset, sous-chef aux archives de la guerre. J'ai appris que le traitement des généraux en chef, fixé à 40.000 francs par la loi du 26 avril 1790, avait été porté à 48.600 francs par celle du 2 juillet 1794 (2 thermidor, an III). Il fut ramené au taux de 40.000 francs le 12 mai 1797. Mais comme

fortune faite, pendant les guerres de l'Ouest. Ceux qui étaient riches avant, n'avaient même, généra-

Hoche mourut en septembre 1797, on peut admettre qu'il ne fut presque pas atteint par cette réduction, et qu'il toucha trois fois 48.600 francs, soit 145.800 francs pendant les trois années où il exerça le commandement, sauf, bien entendu, les mois passés en prison.

Faisons-lui bonne mesure! Admettons qu'il ait réellement touché ces 145.800 francs. En tout cas, il ne les a pas touchés en or ni en argent. Car, dans ce temps-là, la solde, sauf un petit appoint, généralement de 8 francs par mois, n'était payée qu'en assignats qui étaient bien loin du pair. En 1794, le louis d'or valait déjà 500 livres; et plus tard, il en valait jusqu'à 20.000! Donnons-lui le bénéfice du change le plus favorable! Même dans cette hypothèse, manifestement fausse, les 145.000 francs en assignats payés en trois ans au général Hoche représentent environ 10.000 francs. Sa solde variait donc entre 3.000 et 3.500 francs par an. Est-ce sur cette somme qu'il a pu économiser, comme le sous-lieutenant de la dame Blanche, de quoi s'acheter un château?

Si on peut me fournir une autre explication, j'en serai ravi! Je n'affirme pas du tout que le vertueux Hoche ait fait comme tant d'autres républicains, ses contemporains, qui se sont enrichis en dépouillant leurs victimes. Je ne l'affirme pas parce que, malgré les apparences, je ne suis pas certain que sa fortune ait été acquise par des moyens malhonnêtes. Qu'on me donne une autre explication, avec preuves à l'appui. Je suis tout prêt à l'admettre! Mais, tant qu'on ne me l'aura pas donnée, je continuerai à me demander comment le vertueux Hoche a pu gagner une fortune de 5 à 600.000 francs, en moins de dix ans, en servant une république qui se méfiait tant de lui et qui payait si mal ses officiers.

Et quand on épluche l'histoire de tous les autres grands hommes de la Révolution, des civils comme des militaires, on arrive à des résultats aussi extraordinaires. Je recommande notamment, à ceux que ce sujet intéresse, l'étude des aventures de l'austère Billaud-Varenne, qui, déporté à la Guyane et apprenant que sa femme se consolait de son absence avec un vieil Américain, son amant, très riche, lui écrivait pour lui dire de demander à ce « vertueux vieillard » de lui envoyer quelques douceurs. Mais le sujet est trop vaste! Je me suis déjà étendu trop longuement sur cette histoire de Hoche. Je l'ai fait parce qu'elle est typique. Voilà cent ans passés qu'on nous demande d'admirer de

lement, plus rien après ; et ceux qui étaient pauvres en étaient réduits à faire comme Michelot, par exemple, cet admirable type du chouan normand qui, estropié des suites d'une blessure au bras, n'ayant que les habits qu'il portait sur lui, refusait le grade de colonel dans l'armée régulière, qu'on lui offrait, au moment de la pacification de 1800, ne voulant pas servir avec les gens qui venaient d'assassiner, par trahison, son général Frotté, et reprenait son ancien métier de taillandier qui lui rapportait 30 sols par jour! Tout cela n'empêche pas que, dans toutes les histoires, on traite les Vendéens de brigands et on s'extasie sur le désintéressement de leurs adversaires. Surtout dans les premiers temps, ils relâchaient presque tous leurs prisonniers! rien qu'en Vendée, ils en ont relâché près de 100.000, tandis que tous ceux qu'on leur prenait étaient fusillés, noyés ou torturés. Ce qui n'empêche pas non plus qu'on leur a fait une réputation de cruauté bien établie.

Et il en était de même pour tout! Ainsi on sait le tapage que firent sous la Restauration les républicains et les bonapartistes quand fut voté le

confiance le caractère de ce personnage ; parce qu'il a plu à ses coreligionnaires politiques qui n'ont apparemment jamais vu, dans leur parti, beaucoup de gens vertueux, de nous dire que celui-là l'était! et, pendant bien longtemps, personne de ceux dont il a fait massacrer les parents ne s'est avisé de rechercher s'il ne volait pas sa réputation, après avoir volé bien d'autres choses. S'il s'était agi d'un des nôtres, on peut être bien sûr que nos adversaires ne nous auraient pas cru sur parole.

milliard d'indemnité accordé aux émigrés dont on avait pris les biens! Ils criaient à la dilapidation des deniers publics. Or, il y a un rapprochement assez curieux à faire. Qu'est-ce que c'était que ces terres qu'on avait prises aux émigrés? C'était la pitance sur laquelle vivaient 28.000 familles dont tous les mâles, depuis dix siècles, avaient passé leur vie à servir gratuitement la patrie : et qui l'avait si bien servie, que chaque génération l'avait laissée plus riche, plus grande et plus forte qu'elle ne l'avait trouvée. Or, Napoléon qui savait compter, et ne payait jamais les choses plus cher que leur prix, a cru nécessaire de distribuer à ses officiers, en une dizaine d'années, indépendamment de soldes énormes, des dotations dont le total représentait près de 40.000.000 : c'est le compte qu'en a fait M. Taine! 40.000.000 de revenus représentent environ un milliard de capital. Et les bonapartistes, qui avaient reçu autant, en dix ans, que les officiers de l'ancien régime en dix siècles, criaient au scandale ; et le vertueux Béranger plaisantait agréablement sur la misère des anciens officiers vendéens.

Ce sont Eugène Suë et Michelet qui ont certainement montré le plus de cynisme et d'effronterie dans cette campagne! Quand le premier a commencé à écrire, l'Europe était pleine de sociétés secrètes, procédant toutes de la franc-maçonnerie, et qui toutes avaient à leur passif un

certain nombre d'assassinats. Du reste, elles s'en faisaient gloire! Elles auraient même été désolées qu'on les crût incapables d'assassiner à l'occasion un souverain ou un ministre ; et, aussi, bien entendu, ceux de leurs membres qui étaient, à tort ou à raison, soupçonnés de trahison! Et puis il y avait, en même temps, un certain nombre de Jésuites, chassés de France ou à la veille de l'être, se demandant où ils pourraient bien vivre en paix : et n'ayant à coup sûr jamais assassiné personne. Eugène Suë créa son type de Rodin, dans les *Mystères de Paris*, et tout le monde accusa aussitôt les Jésuites de faire ce que faisaient les francs-maçons au vu et au su de tous ; et la légende est si bien établie qu'à l'heure actuelle, il y a encore peu de concierges dans bien des quartiers de Paris, qui ne soient persuadés que la moitié des crimes dont parlent les journaux sont commis par les Jésuites !

Quant à Michelet, sa spécialité était l'attendrissement! Quand il parle de la Révolution, il verse de douces larmes sur ces pauvres conventionnels, si bons ! si doux! si sentimentaux ! qui ont été obligés de guillotiner, de noyer ou de massacrer tant de femmes et d'enfants : alors que, s'ils avaient écouté leurs sentiments, ils auraient passé leur vie à faire des petits vers pour célébrer les joies champêtres, l'amour de la nature et celui du genre humain ! Il en a versé notamment sur Mail-

lard, ce petit homme propre qui introduisit la paperasserie dans les massacres de Septembre! Mais comme l'attendrissement mène à la fureur, le voilà tout à coup furieux contre les victimes! Michelet est le père du sentimentalisme moderne!

Ici, j'ouvre une parenthèse, pour prier le lecteur de bien remarquer que les deux avant-dernières phrases ne sont pas de moi. Elles sont de M. Anatole France. Dans l'*Orme du Mail*, il avait déjà affirmé cette grande vérité qu' « on goûte un plaisir philosophique à considérer que la Révolution a été faite, en définitive, pour les acquéreurs de biens nationaux » ! M. Anatole France étant par excellence l'homme de la Révolution qu'il défend de toutes ses forces en toutes circonstances, nous pouvons bien, nous aussi, goûter un plaisir philosophique à constater l'estime qu'il a en réalité pour elle, pour ses défenseurs, et pour ceux qui en ont profité.

Cette époque de notre histoire est donc, de toutes, la plus mal connue, parce que, jusqu'à une date toute récente, malgré l'abondance extraordinaire des documents qu'on aurait pu consulter, on s'en est tenu à une légende établie de toute pièce, grâce à une campagne de Presse merveilleusement menée, d'après ce principe invariable de toujours attribuer aux victimes le rôle et les mobiles de leurs persécuteurs, et inversement. Ceux qui ont créé cette légende avaient de bonnes rai-

sons pour cela! Mais, comme je le disais tout à l'heure, n'était-il pas du devoir strict des Jésuites auxquels nous confions nos enfants, de commencer par la démolir. Nous aussi nous avons eu des héros, pendant le temps de la Révolution! Pourquoi ne nous en parlait-on jamais? Il me semble que Cathelineau, Bonchamps, Charette, Cadoudal et Frotté, auraient dû avoir des pages aussi glorieuses que n'importe lequel des gens de l'autre parti. Et cependant, c'était toujours les républicains qu'on nous faisait admirer, et quand on nous parlait des autres, on avait toujours l'air de plaider en leur faveur les circonstances atténuantes. Voilà ce que je reproche aux Jésuites! On les accuse d'avoir, par leur enseignement, créé deux jeunesses, ayant des idées diamétralement opposées. Justement, je soutiens qu'ils avaient toujours l'air de craindre cette accusation! Professeurs, ils n'avaient qu'à rechercher la vérité historique et à l'enseigner, sans s'inquiéter des conséquences. Et il leur était si facile à eux, disposant des moyens qui étaient à leur disposition, de démolir la légende! Ils n'avaient qu'à choisir une douzaine de jeunes gens, parmi ceux qui demandaient à faire partie de leur compagnie; à les faire passer par l'école des chartes; et puis ensuite à les employer à fouiller toutes les archives de France. S'ils avaient fait cela, ils auraient mis au jour, trente ans plus tôt, tout ce

qu'y ont trouvé et y trouvent encore, les hommes comme Forneron, Taine, Lenôtre et tant d'autres qui ont mené ce travail à bien en luttant contre des difficultés presque insurmontables, parce que n'ayant la plupart, pour vivre, que ce que leur rapportait leur plume, ils ne pouvaient consacrer à ces recherches qu'un temps très restreint : tandis que pour les Jésuites, ayant de l'argent et des hommes, rien n'était plus aisé. Et l'utilité de ce travail a tout de suite été démontrée d'une manière péremptoire : car il est arrivé que ces savants qui, presque tous, quand ils l'ont entrepris, étaient partisans de la Révolution; lorsqu'ils ont constaté quels tristes et honteux personnages étaient tous les hommes qui l'ont faite et en ont profité, et combien bas étaient les mobiles qui les ont fait agir, ont modifié complètement leur manière de voir et se sont mis à maudire et à mépriser ce qu'ils admiraient tant! Tandis que les Jésuites, avec leur manière de nous faire admirer tous ces misérables, sous prétexte d'impartialité, se contentant de déplorer, tout doucement, leurs infamies, en les excusant presque, arrivaient souvent à un résultat contraire! Ils ont si bien fait, qu'arrivés chez eux avec la haine de la Révolution, pour la plupart, certains d'entre nous finissaient quelquefois par en devenir partisans. Ils peuvent maintenant se rendre compte de la faute qu'ils ont commise, en voyant tant de leurs anciens élèves,

comme les Caillaux et les Trouillot, parmi leurs persécuteurs. On peut même soutenir que ce sont ceux-là qui tirent la conclusion logique des leçons qu'on leur a données. La Révolution a été, avant tout, dirigée contre le catholicisme. Si vous admettez que son œuvre a été bonne, vous contentant de déplorer platoniquement les horreurs qu'elle a commises, il faut bien, en effet, conclure que c'est le catholicisme qui est mauvais.

On me dira que les recherches historiques ne sont pas tout à fait du domaine des Jésuites. Soit! Mais d'abord, quand il s'agissait d'une œuvre ausssi urgente, ils auraient bien pu, s'ils ne voulaient pas faire le travail eux-mêmes, le faire faire par d'autres. Ils avaient autant d'argent qu'ils en voulaient! Pourquoi ne créaient-ils pas, ou ne suggéraient-ils pas à l'un de leurs bienfaiteurs, de créer un prix de 100.000 francs à donner à celui qui le ferait dans les conditions qu'ils auraient indiquées? C'est une idée qui ne leur est jamais venue. Et puis, si réellement l'ordre des Jésuites répugne aux travaux historiques, il y en a un autre, celui des Bénédictins, qui a justement été créé en vue des recherches historiques et scientifiques; et chez eux, comme chez les Jésuites d'ailleurs, les hommes de valeur ne manquent pas. Rien que le corps des officiers de marine leur en a fourni, à ma connaissance, depuis une vingtaine d'années, au moins sept

ou huit, qui sont de premier ordre! A quoi les emploie-t-on? J'ai eu la curiosité de le savoir, et je suis allé aux informations. J'ai demandé ce qui était sorti, au point de vue historique et scientifique, depuis vingt ans, des quinze ou vingt couvents de Bénédictins qui existaient en France, jusqu'à une date toute récente. On m'a répondu, avec un certain orgueil, que leur temps avait été bien employé, car ils sont parvenus à découvrir l'air sur lequel on chantait les vêpres au XIe siècle! J'avoue que cette réponse m'a causé une certaine émotion. Je me souviens d'avoir assez souvent donné à des quêtes faites pour restaurer des couvents de Bénédictins, parce que je me sentais une vive sympathie pour ces gens-là. Je me disais qu'ils passaient leur vie à faire faire des progrès aux sciences : ce qui me semblait de nature à glorifier notre religion! Si j'avais su qu'ils s'occupaient seulement de rechercher l'air sur lequel on chantait vêpres en 1200, je n'aurais certainement rien donné, parce que cela m'est tout à fait égal!

Mais j'ai gardé pour moi cette réflexion et j'ai demandé ce que font tous ces moines maintenant. Il m'a été répondu qu'ils sont très occupés d'une histoire des couvents de leur ordre depuis, je crois, l'an mille, jusqu'à nos jours. Alors, j'ai timidement fait observer qu'il serait sans doute presque aussi intéressant, pour le public, de savoir ce

qu'on faisait dans les couvents des Bénédictins, au xe siècle, que de connaître l'air sur lequel on y chantait les vêpres, mais que, cependant, le sujet me semblait manquer un peu d'actualité. Ne pourrait-on pas choisir des événements historiques plus récents : de ceux dont l'étude comporte un enseignement et une morale? Ainsi, par exemple, n'y aurait-il pas un beau livre à écrire sur le rôle de la franc-maçonnerie, dans la Révolution et dans la société moderne! Voilà des sujets qui me semblaient d'actualité et, en même temps, rentrant dans la spécialité des Bénédictins. Celui auquel j'ai suggéré cette idée a bien voulu me témoigner qu'il ne la trouvait pas mauvaise; mais il a ajouté, tout de suite, qu'elle n'avait aucune chance d'être adoptée par les grands pontifes de son ordre! Je lui ai demandé pourquoi : « Parce que, m'a t-il dit, nous ne sommes pas outillés pour cela! »

Parlerai-je des Chartreux! Voilà un ordre qui disposait de revenus immenses! Ils auraient pu en dépenser, au moins une partie, en œuvres sociales! Une autre, à favoriser l'art religieux en achetant chaque année le plus beau tableau de piété du Salon! Une troisième à soutenir les journaux catholiques et les candidats qu'ils patronaient! Ils auraient donc pu avoir à leur dévotion l'art et la littérature, qui sont deux forces énormes en France, parce que, en agissant ainsi, ils auraient

donné à tous les écrivains et à tous les artistes le sentiment qu'un jour ou l'autre, ils pourraient avoir besoin d'eux ! Mais ces moines n'ont rien compris à la grandeur du rôle qu'ils pouvaient jouer! Et qu'il était de leur devoir de jouer.

Il y aurait des histoires du même genre à raconter sur tous les ordres. La vérité est qu'ils sont pitoyablement commandés ! Quand on voit la manière dont leurs chefs se sont comportés au cours des derniers événements, il n'est pas possible de ne pas arriver à cette conviction. Les évêques, qui sont l'état-major de l'armée des prêtres séculiers, se sont montrés bien au-dessous de leur tâche, pour ne rien dire de plus ; mais les généraux et autres chefs des ordres religieux ont été encore au-dessous des évêques ! On n'eût pas cru la chose possible! Pas un seul homme ne s'est révélé parmi eux. Ils n'ont su ni prévoir l'orage, ni manœuvrer pendant qu'il a duré, ni même mourir avec dignité. On sentait que chacun d'eux était toujours prêt à sacrifier les autres pour gagner quelques jours de vie. Cependant, il faut mettre à part les Jésuites! Ils ont fait les choses proprement : mais ce sont les seuls ou presque les seuls.

A quoi faut-il attribuer cette lamentable absence de toute direction qui a été révélée par les derniers événements? On pouvait s'y attendre en ce qui concerne le clergé séculier, puisque ses évêques lui sont imposés par des gens qui ont inté-

rêt à les choisir plus que médiocres. Mais les réguliers élisent eux-mêmes leurs chefs. Il n'y a pas un seul ordre qui ne possède un certain nombre d'hommes vraiment distingués, souvent même éminents : comment se fait-il que ce ne soit jamais ceux-là qui soient nommés par les autres, ou du moins presque jamais?

C'est une question que j'ai posée très souvent, dans ces derniers temps, à une foule de religieux, hommes et femmes, car l'observation est au moins aussi juste pour les ordres de femmes que pour les autres. Ceux auxquels je me suis adressé n'ont pas nié, généralement, qu'elle ne fût juste; mais ils se sont tous déclarés incapables de me donner une explication.

Il est possible qu'ils ne l'aient pas voulu ! Il est très difficile, en effet, pour ne pas dire impossible, de faire parler un religieux sur les affaires intérieures de son ordre. Mais, en réfléchissant à cette question, j'ai peut-être trouvé la vraie raison de ce phénomène.

Le recrutement des ordres doit leur fournir des sujets qu'on peut placer dans deux grandes catégories. Il y en a beaucoup qui sont appelés à la vie religieuse par une grande exaltation et le désir de consacrer leur existence à une œuvre qu'ils jugent grande et belle, en faisant le sacrifice de leur personnalité. Ceux-là, qui sont les meilleurs, ne doivent évidemment pas rechercher

les fonctions et les dignités. J'ai été sous les ordres d'nn capitaine de frégate très distingué, ayant un très bel avenir, qui a donné, un beau jour, sa démission, pour se faire Bénédictin! Un autre est maintenant Capucin. Quel plaisir cela pourrait-il faire à des hommes comme ceux-là, de devenir prieur ou gardien d'un couvent? Tandis que les médiocres, ceux qui se font moines surtout pour échapper à la lutte pour la vie, et il y en a toujours un assez grand nombre qui sont dans ce cas, ceux-là doivent être souvent tentés par ces dignités; et ce sont ceux qui y arrivent, parce qu'ils intriguent pour y arriver.

Je donne cette explication pour ce qu'elle vaut. Je n'affirme nullement que quelqu'un n'en trouvera pas une meilleure. Mais je ne serais pas du tout étonné qu'elle fût la bonne. En tout cas, elle est vraisemblable, parce qu'elle explique bien des choses!

Les congrégations viennent d'être chassées de France. Reviendront-elles? Sûrement, elles ne reviendront pas toutes. Mais la plupart reviendront: cela ne me semble pas douteux. D'ailleurs, elles n'en doutent nullement elles-mêmes. Car je n'en connais pas qui ait interrompu son recrutement. Les noviciats sont à l'étranger, mais les novices y affluent tout de même; et ils sont tout aussi nombreux, quelquefois même, me dit-on, plus nombreux, qu'auparavant. Quand reviendront-elles?

C'est ce que je ne sais pas ; mais elles reviendront, dans un avenir que je crois assez rapproché : car il faudrait une vigilance de tous les instants pour les empêcher de se reconstituer ; vigilance dont aucun gouvernement n'a jamais été capable, et dont un gouvernement républicain est moins capable que tout autre ; et elles reprendront leur tâche, notamment celle de l'instruction. Je crois même que ce sont les congrégations enseignantes qui feront la trouée par laquelle rentreront les autres, parce que ce sont celles-là dont l'absence inspirera le plus de regrets. Si les Jésuites étaient seuls à donner l'instruction en France, le niveau des études baisserait tout de suite, parce que leur but n'est pas, en réalité, de pousser l'instruction aussi loin que possible. Ils cherchent avant tout à faire des bons chrétiens, et ne se donnaient tant de mal pour instruire mieux que les autres, que dans le but de décider les familles à leur donner leurs enfants. Mais le personnel universitaire est si inférieur, sous le rapport du zèle, que maintenant qu'il a un monopole, et qu'il ne se sent plus talonné par les Jésuites, les collèges, au point de vue de l'instruction et de la discipline, vont tomber à un niveau prodigieusement bas. Du reste, c'est ce qui arrive déjà. Mes correspondants me signalent plusieurs villes où les lycées sont devenus de vrais cours du roi Pétaud. Dans une ville du nord, notamment, il paraît que le proviseur, à la suite d'une

exhibition grotesque à laquelle il s'est prêté, dans un cirque forain, n'ose plus circuler dans les corridors du collège de peur d'y rencontrer ses élèves : parce qu'ils ont pris l'habitude de le bousculer quand ils passent à côté de lui. On me dit aussi que le même établissement se vide tous les jours; et qu'on ne trouve même plus de boursiers pour remplacer ceux qui s'en vont. Du reste, de tous les côtés, les parents commencent à pousser des cris d'orfraies et les proviseurs ne savent plus à quel saint laïque se vouer. Ils doivent regretter le temps où ils n'avaient que des élèves boursiers qui ne se plaignaient jamais : et pour cause! C'est l'Université qui a le plus ardemment souhaité l'expulsion des Jésuites. Quand elle aura eu beaucoup d'histoires Thalamas, ce qui lui arrivera sûrement, elle sera probablement la première à souhaiter qu'ils viennent lui reprendre la clientèle trop exigeante des parents qui payent; clientèle qu'elle ne pourra jamais satisfaire, parce qu'elle n'est pas outillée pour cela.

Les Jésuites et les autres reviendront donc. Nous devons, nous catholiques, souhaiter qu'ils reviennent; parce qu'ils nous ont rendu de grands services et qu'ils peuvent nous en rendre encore. Mais nous devons souhaiter aussi qu'ils ne suivent plus ceux de leurs errements que nous jugions blâmables. Par quelle organisation, par quelles combinaisons, pourrons-nous arriver à ce résultat?

Il me paraît que la chose, tout en étant très difficile, n'offre cependant pas des difficultés insurmontables. La solution du problème sera même singulièrement facilitée par les modifications que les derniers événements ont introduites dans le régime de la propriété monastique. Autrefois c'était l'ordre, quand il était reconnu, ou certains membres de l'ordre, dans le cas contraire, qui étaient les propriétaires légaux. Ces combinaisons présentaient de très grands inconvénients, dont le premier était qu'elles offraient une proie par trop tentante à nos ennemis. Ils nous ont déjà volés deux fois, en moins de cent dix ans. Nous serions par trop bêtes de leur donner une occasion de recommencer. J'estime donc qu'à l'avenir, il faudra avoir soin de ne jamais donner le moindre immeuble à aucun ordre religieux. Tous ceux qu'ils possédaient, et qui n'ont pas été confisqués, sont maintenant entre les mains de laïques constitués en sociétés civiles. Il faut s'en tenir à cette combinaison qui est excellente sous tous les rapports. D'abord elle rend de nouvelles confiscations à peu près impraticables. Surtout si on a le soin de couvrir les immeubles d'hypothèques très au delà de leur valeur réelle. Ensuite, elle a l'énorme avantage de rendre les congrégations infiniment moins indépendantes des catholiques, qui, grâce à elle, conservent toujours, sur chaque établissement, un moyen de contrôle très efficace : chose

que je crois aussi utile que juste. Car autant je trouve odieux un Gouvernement qui a la prétention de contrôler les actions de religieux auxquels il n'a rien donné et qui ne font qu'user, à leur façon, des droits que la constitution confère à tous les citoyens; autant je trouve cette prétention fondée de la part des catholiques qui ont fourni des fonds aux religieux, en vue d'un but déterminé et qui, par conséquent, ont bien le droit de surveiller constamment l'emploi de ces fonds.

Cette nouvelle conception des conditions d'existence des couvents est-elle pratique? Cela ne fait ne fait aucun doute pour moi. D'ailleurs, et qui prouve qu'elle l'est, au moins en ce qui concerne les ordres enseignants, c'est qu'elle est déjà pratiquée, ou du moins qu'elle l'a été pendant plus de vingt ans chez nous. En effet, tous les collèges de Jésuites, pour ne parler que de ceux-là, ont fonctionné ainsi de 1882 à 1901. Des sociétés civiles avaient acquis les immeubles. Elles y avaient appelé un directeur et des professeurs jésuites rétribués par elle, qui étaient chargés de tout ce qui concernait les études. Généralement la société civile s'était réservé l'administration matérielle intérieure. Ainsi c'était un économe qui s'occupait des dépenses relatives à la nourriture, etc. Je crois que celles qui ont agi ainsi ont eu raison, parce que les Pères administraient vraiment trop mal. Mais, plus tard, s'il était prouvé qu'ils ont fait

des progrès sous ce rapport, on pourrait très bien leur laisser aussi ces soins. Et tout a fonctionné comme auparavant.

Je trouve même que le régime antérieur n'avait pas été suffisamment modifié. Je suis d'avis qu'il n'y aurait eu aucun inconvénient, et au contraire qu'il y aurait eu de nombreux avantages, à restreindre un peu la liberté absolue dont les congréganistes, avant comme après l'intervention des sociétés civiles, ont toujours joui; en ce qui concerne la direction des études et les allures générales des maisons. Il y a, ou du moins, il y a eu, à l'École navale, une institution que j'ai vu fonctionner avec beaucoup de fruits. On l'appelait, autant qu'il m'en souvient, le Comité de perfectionnement des Études. C'était une commission composée de professeurs de l'École navale qui, à certaines dates, se réunissaient avec des officiers en activité de service, anciens élèves de l'École, et avec un certain nombre de savants. On discutait les programmes d'études, les méthodes d'enseignement, le régime intérieur : chacun exposait ses vues. Et le résultat de ces conférences était envoyé au ministre sous la forme d'un rapport suggérant les améliorations qui semblaient bonnes à introduire. Je me souviens d'avoir eu plusieurs de ces rapports entre les mains, et d'avoir été frappé par leur utilité manifeste et leur caractère pratique. Ceux qui étaient sortis de l'École depuis

longtemps signalaient les points faibles de l'enseignement. Ceux qui en étaient chargés faisaient leur profit de ces critiques, et tout le monde y gagnait.

Je crois que si un comité de ce genre, choisi parmi d'anciens élèves, avait fonctionné à côté de tous les collèges de Jésuites, quand il y en avait en France, bien des erreurs auraient été évitées. Les Jésuites élevaient beaucoup trop leurs élèves comme s'ils avaient tous dû se faire Jésuites. L'air extérieur ne pénétrait pas assez dans leurs collèges. S'ils avaient eu à côté d'eux des gens du monde bienveillants, mais connaissant la vie pour l'avoir pratiquée, les jeunes gens qu'ils élevaient eussent été mieux préparés en vue des luttes pour l'existence. Ils auraient mieux su s'affirmer, et peut-être que ces collèges existeraient encore. Aussi je crois que, lorsqu'il sera possible de confier de nouveau la direction des collèges catholiques aux Jésuites, il faudra que les catholiques aient le soin de stipuler qu'ils se réservent de les faire surveiller par des comités de ce genre.

Je ne me dissimule pas, d'ailleurs, que cette modification aux anciennes habitudes sera certainement difficile à obtenir. Les Messieurs prêtres, comme on dit dans l'Ouest, en général, et les religieux, en particulier, ont en horreur le contrôle des laïques : et, j'ajoute que, s'il y a un contrôle qu'ils aient dans une horreur particulière, c'est celui des laïques catholiques. Quand ils l'acceptent,

c'est qu'ils ne peuvent pas faire autrement, et toujours avec la ferme intention de l'éluder, s'il y a moyen. Du reste, je dois avouer que, sous ce rapport, les Messieurs prêtres américains, que je cite si souvent comme un exemple, sont tout pareils à leurs confrères européens. Seulement, les Messieurs laïques de là-bas, plus tenaces que nous ne le sommes, viennent généralement à bout d'imposer leur volonté. Mais ils n'y arrivent pas toujours. Témoin une histoire toute récente, à laquelle j'ai été très indirectement mêlé et qui me semble si typique que je la veux conter.

Dans une petite ville de l'ouest du Canada, très florissante et où les catholiques sont nombreux, actifs et très généreux, car ils ont donné 60.000 dollars au denier de Saint-Pierre, l'année dernière, ils ont voulu dernièrement fonder une École. On forma un Comité, on fit passer des listes de souscriptions, sur lesquelles chacun inscrivit la somme qu'il se proposait de verser, et puis, quand le chiffre nécessaire fut atteint, on s'aboucha avec le curé, qui, par parenthèse, est un religieux, pour savoir où on la fonderait.

On avait deux terrains en vue : l'un en haut, l'autre en bas de la ville. Tous les membres du Comité, sans exception, tenaient pour le terrain d'en bas. Le curé, seul, tenait pour celui d'en haut. Après bien des conférences et des discussions, il

parût manifeste que chacun gardait ses convictions. Il fut donc décidé que l'école serait construite sur le terrain d'en bas, ce qui n'était que justice, puisque tel était l'avis des bailleurs de fonds. Le Comité se mit alors en rapports avec le propriétaire du terrain d'en bas, pour conclure l'acquisition. Mais alors se produisit un coup de théâtre. Un beau matin, quand l'affaire était presque conclue, le président du Comité reçut deux lettres, l'une du curé, lui disant qu'il s'était rendu acquéreur du terrain d'en haut et qu'il l'offrait, à condition que l'école y fût construite, mais que, dans le cas contraire, il le garderait; et l'autre, signée de deux gros souscripteurs, l'informant qu'il n'eût plus à compter sur leur cotisation, parce qu'ils s'étaient ravisés.

On apprenait, en même temps, que c'était le curé qui était parvenu à les décider à lui donner directement l'argent qu'ils avaient promis au Comité, et l'avait employé à acquérir le terrain dont il avait envie, dans le but de forcer la main des membres du Comité. De sorte qu'il fallait bien en passer par où il voulait, puisque les fonds n'étaient plus suffisants... et l'école fut construite sur le terrain d'en haut, contrairement à l'avis de tous les catholiques qui la payaient, moins deux. Et encore il n'est pas bien sûr que ces deux-là ne fussent pas, au fond, du même avis que les autres.

Les catholiques de la bonne ville de X... n'ont pas pris l'aventure au tragique. Ils n'auraient pas été de vrais Canadiens ou Américains, s'ils n'avaient pas admiré un bon tour, même quand ils étaient les victimes! On s'est contenté de rire aux dépens des membres du Comité, et de déclarer que le curé qui les avaient roulés « was a d... smart-chap », ou bien qu'il « was too many for them »! Mais je crois qu'il fera bien, cependant, de ne pas recommencer, parce que ses paroissiens ne toléreraient certainement pas longtemps des plaisanteries de ce genre, tandis que, avec nous autres Français, elles réussissent indéfiniment. Tous ceux qui, par bonté d'âme, par dévouement à la cause, ont jamais consenti à s'occuper des œuvres dirigées par le clergé, et n'ont pas voulu y jouer le rôle de simples comparses, en savent quelque chose; et, tant qu'il y aura des vieilles dames toujours prêtes à donner de très grosses sommes aux prêtres et aux religieux, de la main à la main, les catholiques pourront faire tout ce qu'ils voudront, mais ils n'arriveront pas à contrôler l'emploi qui est fait de ces fonds; et on verra de temps en temps, au moment où l'on s'y attendra le moins, surgir des conservatoires de musique religieuse, ou autres créations aussi insensées! Si nous avions des évêques qui fussent de vrais évêques, c'est-à-dire tout différents de ceux que nous avons, n'admettant à la prêtrise que des jeunes gens non

seulement pieux, mais encore instruits et intelligents. qu'ils pourraient tenir bien en main, et qui ne seraient pas exposés à chaque instant à faire de grosses sottises, soit par excès de zèle, soit parce qu'ils ignorent tout de la vie, et qui seraient, d'ailleurs, bien persuadés que s'ils acceptent de grosses donations, sans en rendre compte immédiatement, ainsi que de l'emploi qu'ils en veulent faire, ils seront tout de suite suspendus ou interdits, il est bien certain que ces abus ne se produiraient plus jamais dans le clergé séculier.

Ils seront plus difficiles à déraciner chez les religieux. D'abord parce qu'il y en avait plus chez eux que chez les séculiers. Depuis une cinquantaine d'années, il s'était fondé je ne sais combien de nouveaux ordres. Il n'y a guère de diocèse qui n'en ait vu naître deux ou trois au moins. Tous ces ordres avaient les programmes les moins définis. Au fond, il semblait que les fondateurs s'étaient dit : « Fondons toujours un ordre, dont nous serons les supérieurs. C'est là l'essentiel ! et puis, quand il sera fondé, on verra à quoi l'employer. » Tous ces ordres, besogneux, sans traditions, sans règles bien définies, devenaient trop souvent des foyers d'intrigues. Les scandales étaient pourtant assez rares : ce qui est bien étonnant. Mais jamais l'autorité religieuse n'aurait dû tolérer tous ces groupements, et surtout elle n'aurait pas dû laisser à M. Combes le soin de les

interdire. Il est bien certain, d'ailleurs, que la plupart de ces congrégations qui ne répondaient à aucun besoin réel, ne se reformeront pas, au moins d'ici longtemps. Il est donc inutile d'en parler plus longuement.

Mais les autres ! Celles qui rentreront, sûrement, parce qu'elles répondent à des besoins réels, ont bien aussi quelques reproches à se faire. Le Gouvernement ne pouvait exercer sur elles aucune surveillance, puisqu'il ne les reconnaissait pas. La surveillance des évêques était tout aussi illusoire, parce que, d'abord, il y avait beaucoup de ces congrégations dans les affaires desquelles ils n'avaient par le droit d'intervenir ; et puis, surtout, aussi, parce que, depuis vingt ans, les évêques nommés par M. Dumay ont trop conscience de leur manque absolu de prestige et d'autorité morale pour prendre une initiative quelconque. Et ces congrégations n'avaient pas davantage à redouter un rappel à l'ordre venant de Rome. Car peut-être que là-bas, parmi tous ces comités qu'on appelle aussi des congrégations, il y en a une qui a cette surveillance dans ses attributions. Je serais même assez tenté de le croire. Mais en admettant même qu'elle existe, elle ne tient probablement jamais séance, car j'ai entendu parler de certaines personnes qui ont eu l'idée d'avoir recours à elle, et elle n'a jamais donné signe de vie. De sorte qu'en réalité, au moins en France, entre le Gou-

vernement qui les ignorait, les évêques qui n'osaient pas se mêler de leurs affaires, et une congrégation quelconque qui ne disait jamais rien, les supérieurs jouissaient, en réalité, d'une liberté absolue et sans le moindre contrôle!

Et j'ajoute que, sous certains rapports, on pourrait presque en dire autant de certains membres de ces congrégations. On parle toujours de la discipline absolue qui règne dans les couvents. On nous raconte toujours que les inférieurs y obéissent toujours *perinde ac cadaver!* Je ne dis pas que tout cela ne soit pas vrai. Mais il est très difficile, pour nous autres laïques, de nous rendre bien compte de ce que c'est au juste que la discipline des couvents. Pour ma part, je déclare que je n'y ai jamais compris grand'chose. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle ne ressemble en rien à la discipline qui règne dans un corps constitué ordinaire. Elle est assurément beaucoup plus compréhensive, puisqu'elle atteint même les pensées, et qu'elles les atteint d'une manière efficace. Mais en même temps, elle comporte des lenteurs, et même des lacunes qui sont déconcertantes. Et puis, il n'est pas facile de se documenter. On n'entre jamais dans l'intimité absolue d'un moine : il y a toujours un moment où on sent qu'il y a un rideau entre vous et lui. Il est notamment extrêmement rare qu'on parvienne à le faire parler sur les rapports

qui existent entre les différents membres de la communauté, ou entre les membres de la communauté et les supérieurs. Mais quand on en fait causer un certain nombre, on ne tarde pas à s'apercevoir que l'égalité qui semble régner entre eux n'est qu'apparente. Ainsi, il y en a qui n'ont jamais un sol dans leur poche ; tandis que d'autres paraissent disposer de sommes très considérables. Il y en a qui ne bougent jamais ; d'autres qui sont toujours en route. Certains semblent faire tout ce que bon leur semble, et jouir d'une initiative presque absolue, tout en n'ayant aucun titre officiel ; tandis que d'autres, portant des titres très ronflants, semblent persuadés que leurs moindres mouvements seraient incriminés s'ils n'étaient pas conformes à la règle.

Ces différences, d'ailleurs, ne peuvent pas s'expliquer seulement pas des différences de tempérament. Elles sont trop considérables pour que cette explication soit la bonne. Si elles étaient tolérées à ce point dans un corps ordinaire, la discipline n'y résisterait pas. Celle des ordres religieux ne semble pas en souffrir. C'est pour cela que je disais qu'elle est d'une nature incompréhensible pour nous autres laïques. Mais, de ce que cette discipline ne perd rien de son efficacité au point de vue des religieux, du fait de l'inégalité avec laquelle elle s'exerce, il n'en est pas moins vrai que cet état de choses comporte de gros inconvé-

nients. Car ce sont ces espèces de moines francs-tireurs qu'on trouve à l'origine de toutes les affaires qui se terminent par des scandales. Quand on se plaint d'eux à leurs supérieurs, ceux-ci se contentent de lever les bras au ciel, ou tout au plus envoient-ils le coupable en pénitence dans un couvent éloigné. Mais le mal est fait. Les supérieurs seraient probablement plus vigilants et tiendraient mieux leur monde en main si, nous autres, les laïques, nous avions le droit d'intervenir : au moins indirectement. Si, par exemple, nous étions propriétaires des immeubles, et que les moines n'en fussent que locataires. Alors on nous consulterait peut-être! Je crois bien qu'il y a eu autrefois des ordres dont les règles admettaient l'ingérence de certains laïques quand il s'agissait de choisir les Supérieurs. Si la chose est vraie, pour quoi a-t-on renoncé à ces usages? Nous avons bien cependant un peu le droit d'être consultés, puisque, en définitive, c'est nous qui fournissons, par notre travail, les ressources dont vivent la plupart de ces ordres. Je dis la plupart et non pas tous, parce qu'il y en a un certain nombre, les Chartreux, par exemple, ou les Trappistes, dont la richesse ne provient pas des libéralités de la société civile au milieu de laquelle ils vivent ; mais uniquement de leur travail personnel et de l'industrie qu'ils exercent à leurs risques et périls. Que ceux-là deviennent riches, même très riches, personne n'a

le droit de le trouver mauvais : pas plus qu'on ne peut avoir la prétention de se mêler de leurs affaires. On peut seulement regretter de les voir faire généralement usage de leur fortune d'une manière qu'il est permis de trouver peu intelligente. Mais les richesses des autres proviennent de deux sources. Les libéralités des fidèles et le recrutement de novices riches qui font l'abandon de leur fortune à l'ordre en y entrant. Et ces deux sources auraient eu grand besoin d'être surveillées : parce que, d'une part, il y a eu, certainement, quelquefois abus ; et que, de l'autre, certaines congrégations, et non des plus intéressantes, étaient vraiment en passe de devenir trop riches.

Il faut d'ailleurs remarquer que le même phénomène s'était produit sous l'ancien régime. Autrefois, comme de nos jours, la société civile a cru devoir prendre des précautions contre l'envahissement de la société religieuse. Mais il est bien curieux de voir combien les remèdes employés par les gouvernements despotiques d'antan, diffèrent de ceux qu'a cru devoir mettre en usage le gouvernement libéral dont nous jouissons. Nos rois et leurs conseillers n'avaient jamais la prétention de modifier la nature humaine. C'est une idée toute moderne, qui date de la Révolution, de commencer par concevoir un homme idéal, et ensuite, de créer, de toutes pièces, les insti-

tutions qui lui conviendraient s'il existait, dans l'espoir qu'il finira par être modelé par ces institutions. Autrefois, on laissait les hommes obéir à leurs instincts, quand ils éprouvaient le besoin de se grouper; de sorte que les groupements et les institutions qui en résultaient se créaient pour ainsi dire spontanément. C'est même pour cela, par parenthèse, qu'ils étaient si solides; qu'on a eu tant de peine à les démolir; et qu'ils renaissent toujours; tandis que les institutions créées par l'autre procédé sont toujours précaires! La royauté n'intervenait guère que lorsque ces institutions, ayant poussé des racines bien vivaces, avaient pris un grand développement; et elle intervenait alors pour chercher à leur faire rendre le plus de services possibles à la communauté. Mais, même lorsqu'elle entrait en conflit avec elles, à ce sujet, ce qui arrivait souvent, elle ne les détruisait jamais, ou presque jamais. Ainsi la royauté s'est disputée nombre de fois avec l'Université et avec le Parlement! Elle n'a jamais essayé de les détruire, ni même de leur enlever leur autonomie et de les priver de leur indépendance! Elle s'est disputée aussi très souvent, et très gravement, avec la Papauté dont les ordres religieux prenaient toujours le parti. Et cependant, en dix ou douze siècles, je ne vois guère que deux congrégations qu'elle ait supprimées: celle des Templiers et celle des Jésuites. On m'objec-

tera que si elle s'est toujours montrée d'une tolérance extraordinaire pour les groupements catholiques, il n'en a pas été de même pour les autres, et qu'elle a eu la main lourde pour les protestants et quelquefois pour les Juifs. Mais à celà je réponds que si les protestants avaient fait en 1793, du temps de la République, le quart de ce qu'ils ont fait pendant un siècle sous la monarchie ; s'ils s'étaient alliés constamment à l'étranger contre leur pays, les républicains ne se seraient pas contentés d'une Saint-Barthélemy qui a été un massacre assez localisé : ils auraient tout tué, hommes, femmes et enfants ; et n'auraient pas été, comme Charles IX l'a été sur certains points du royaume, arrêtés par le manque d'exécuteurs. Ils en auraient trouvé autant qu'ils en auraient voulu, car les bourreaux n'ont jamais manqué parmi eux, non plus que les espions chez leurs bons alliés, les Francs-maçons. Et quant aux juifs, ils n'étaient pas français : rien ne les obligeait donc à rester chez nous, s'ils ne s'y trouvaient pas bien; s'ils y restaient, cela prouve qu'ils ne s'y trouvaient pas si malqu'on le dit.

Nos rois n'ont donc jamais songé à supprimer la propriété ecclésiastique, et ils ont eu bien raison, car il n'y avait guère que les terres des couvents et quelques rares terres de seigneurs qui pussent être cultivées d'une manière rationnelle, et qui l'étaient souvent, parce qu'elles étaient

divisées en fermes suffisamment grandes pour que les fermiers qui les louaient pussent obtenir des rendements sérieux : et qu'il fallait être aussi ignorant en fait d'agriculture que l'étaient les beaux messieurs de l'Encyclopédie, pourtant si infatués de leur science! pour dire qu'on aurait dû les distribuer à tous les mendiants qui manquaient de terre. Car si les famines étaient si communes en France et si rares en Angleterre, c'est qu'en Angleterre, il n'y avait que 10 ou 12.000 propriétaires louant leurs terres par grosses fermes à des fermiers riches qui en tiraient de gros rendements ; tandis que — je l'ai déjà dit, mais on ne saurait trop le répéter — il y avait déjà en France, à la même époque, plus de quatre millions de paysans propriétaires, n'ayant aucune avance, se tuant de travail sur des parcelles de terre trop petites pour rétribuer ce travail et qu'une seule mauvaise récolte réduisait à la famine. Si on avait partagé les terres des couvents aux mendiants, on aurait créé un ou deux autres millions de propriétaires du même genre, et le remède eût été pire que le mal ! On m'objectera que c'est ce qu'a fait la Révolution et que l'opération a assez bien réussi. Mais la Révolution n'a pas donné ces terres aux pauvres ; elle a commencé par envoyer un certain nombre de pauvres se faire tuer à la frontière, où il en est mort un million ou deux, en vingt ans : ce qui a aggloméré beaucoup de parcelles entre

les mains des rares survivants; et elle a partagé les biens des émigrés entre les petits bourgeois; de sorte qu'elle a diminué la petite propriété et augmenté la moyenne, ce qui effectivement devait donner et a donné une forte impulsion à l'agriculture. Seulement l'opération ne pouvait réussir que si on commençait par détruire deux millions d'hommes, chose que des républicains pouvaient bien faire au nom de la fraternité: mais que des rois absolus ne se sont jamais cru autorisés à faire!

Les rois avaient néanmoins trouvé un moyen très efficace d'empêcher les ordres religieux de devenir trop riches: ils en avaient même trouvé deux. Le premier ne consistait pas à ignorer les vœux, à les tenir pour nuls; ceci est la solution qu'ont trouvée au problème les jurisconsultes de la Révolution: et n'en déplaise à leur mémoire, cette solution est une bêtise. S'il se trouve des gens pour prononcer des vœux, qui se croient liés par ces vœux, et si on croit que ces vœux sont un danger pour la société, je demande ce que la société gagnera à nier ces vœux. Un danger existe ou n'existe pas; mais s'il existe, ceux qui sont ou qui se croient menacés par lui n'ont aucun intérêt à fermer les yeux pour ne pas le voir. Il n'y a que les autruches qui agissent différemment: et les autruches ne sont pas réputées pour leur intelligence!

En tout cas, les jurisconsultes de la Royauté pratiquaient une politique toute différente ! Ils ne niaient pas les vœux. Ils les tenaient, au contraire, pour bons et valables. Seulement, ils estimaient qu'il fallait prendre au mot ceux qui les prononceraient. Ils leur disaient : « Vous voulez vivre dans la pauvreté. Personne ne vous y oblige ; mais, si cela vous convient, vous en avez parfaitement le droit. Seulement, vous ne pourrez prononcer vos vœux qu'en présence d'un notaire qui les enregistrera par un acte régulier. Et comme il sera acquis qu'à partir de ce moment, vous entendrez vivre pauvres, vous serez déclarés inaptes à posséder quoi que ce soit ; et par conséquent, vous ne pourrez plus recueillir aucune succession. »

Je me hâte de dire que je n'approuve pas complètement cette manière d'envisager les choses. Elle a évidemment de gros avantages. D'abord elle est logique, ce qui est beaucoup. Ensuite, cette jurisprudence supprime complètement ce qu'on appelle les captations. On est bien sûr, en effet, que ce ne sera plus pour leurs « espérances », que les religieux chercheront à recruter des novices riches ; puisque, par le fait même de leur entrée dans les ordres, « ces espérances » seront supprimées. Seulement, si le danger n'existe plus d'un côté, il existe d'un autre. Les frères seront souvent tentés d'agir sur l'esprit de leurs sœurs, ou inver-

sement, pour les décider à entrer en religion, s'ils savent qu'ils profiteront de leur part d'héritage, et on verra beaucoup de vocations forcées. C'est le très mauvais côté du principe de la reconnaissance des vœux par la loi : surtout si elle ne laisse à celui qui les a prononcés aucun moyen de revenir sur sa décision ; ce qui était le cas sous l'ancien régime, et ce qui existe encore en Russie, où un moine ou religieux qui entrent dans un monastère sont considérés comme morts civilement et perdent la faculté de posséder quoi qu'il arrive ! Même s'ils en sortent, ce qui est très facile et arrive très fréquemment, ils ne peuvent plus rien avoir en propre. C'est une loi qui me semble peu humaine. C'est le reproche que je lui fais. Mais, en principe, l'idée de prendre au mot ceux qui font des vœux de pauvreté est très logique ; et à condition de la tempérer beaucoup, dans un pays gouverné par des gens de bon sens, elle devrait servir de point de départ à la législation concernant les ordres religieux.

Le second moyen employé par l'ancien régime pour tempérer l'accroissement des biens de mainmorte et en empêcher les inconvénients, c'était le système des *commendes*. Il avait eu le temps de faire ses preuves, car c'est Charles Martel qui en fut l'inventeur, en l'an de grâce 732, l'année où il hacha menu, comme chair à pâté, une armée innombrable de Sarrasins dans les environs de Poi-

tiers, après avoir occis de sa main leur émir, l'infortuné Abd-er-Rahman! Cette destruction lui avait coûté prodigieusement cher : ce qui se comprend, s'il est vrai, comme je l'ai entendu affirmer par le maire de Nogent-le-Rotrou, qui prétendait en avoir trouvé la preuve dans les archives de sa ville, que rien que pour acheter le destrier, du haut duquel il avait besogné ce jour-là, et qui était un gros cheval percheron de 1m,74 au garrot, élevé dans les herbages que baigne la rivière Huisne, il avait dû débourser 60.000 francs. En tout cas, le soir de la bataille, le trésor royal était à sec, et, ne sachant comment récompenser tous les preux chevaliers qui avaient besogné comme lui, l'idée vint au bon roi de les indemniser de leurs peines et de leurs déboursés, en leur attribuant des commendes, c'est-à-dire en leur donnant à administrer tous les biens des abbayes, des prieurés ou des évêchés qui se trouvaient dans leur voisinage avec usufruit sur le tiers, et quelquefois beaucoup plus, des revenus. C'est ainsi que furent créés ce qu'on appelait les abbés commendataires, c'est-à-dire des laïques nommés par le Roi, qui n'avaient aucune autorité, quant à la discipline intérieure des établissements religieux, mais qui avaient tous les droits honorifiques, et touchaient les revenus.

Cette création était assurément très révolutionnaire ! Elle ne paraît pas, cependant, avoir soulevé, sur le moment, de grandes réclamations de la part

des intéressés qui se rendaient probablement bien compte qu'elle répondait à une nécessité et que c'était une manière de faire contribuer les biens de mainmorte à une dépense nécessaire ; sans porter atteinte au principe en vertu duquel ces biens, considérés comme appartenant aux pauvres, ne pouvaient pas être astreints aux taxes ordinaires. On continua donc à les exempter d'impôts ! Mais, comme correctif, on admettait très bien que le roi avait parfaitement le droit de changer l'affectation de leurs revenus, s'il jugeait que ce changement intéressait la chose publique. Et cette jurisprudence se maintint pendant des siècles. Ainsi, lorsque, sur le conseil de Mme de Maintenon, Louis XIV voulut créer à Saint-Cyr une école où seraient élevées des filles de gentilshommes pauvres morts au service, il dota cette nouvelle maison, en lui donnant les revenus de la mense abbatiale du couvent des Bénédictines de Saint-Denis. Nombre de collèges furent fondés de même ; l'instruction y était donnée gratuitement, les frais étant couverts par des revenus de prieurés qui recevaient cette affectation. Le roi était donc, sans que l'Église soulevât d'objections, en possession du droit presque absolu de décider de l'emploi à faire de ses revenus. Cependant, au xie siècle, elle reprit la collation des commendes, mais elle lui fut enlevée d'une manière définitive, d'abord par la Pragmatique sanction, puis par le Concordat inter-

venu entre François Ier et la Papauté. Et les choses restèrent ainsi réglées jusqu'à la Révolution. De sorte que les revenus de tous ces biens de mainmorte, dont on nous parle dans les histoires comme ne servant qu'à faire vivre quelques moines dans l'oisiveté, faisaient en réalité retour au Roi, c'est-à-dire à l'État, pour une part qui était de beaucoup la plus grosse. Voilà encore de cès choses que les Jésuites auraient bien dû nous dire, quand nous étions chez eux; et qu'ils ne nous disaient jamais! De sorte qu'il a fallu que nous les apprissions, à nous tout seuls. Quand on nous raconte que l'abbaye de Cîteaux, par exemple, avait un revenu de 3 ou 400.000 francs, on néglige volontairement ou involontairement (je crois qu'en général c'est volontairement) d'ajouter que ce revenu était partagé entre trente ou quarante anciens officiers, auxquels il servait de pension de retraite; et que si la part qui restait à l'abbé était encore énorme, c'est que tel était le bon plaisir du roi : car il aurait parfaitement pu la diminuer; et par le fait, il ne restait d'ordinaire que si peu aux moines que les anciennes archives sont pleines de leurs doléances, transmises avec avis favorable par les intendants, dans lesquelles ils exposent qu'ils ne peuvent plus entretenir leurs bâtiments, qui tombent en ruines; et qu'ils sont réduits eux-mêmes à une portion par trop congrue, tant la part faite aux abbés commendataires

est considérable ! Et presque tous les établissements religieux furent soumis à ce régime. Il n'y avait guère que certains évêchés, les séminaires, les maisons-mères et les abbayes ayant des abbés crossés et mitrés, qui fussent exempts des commendes, depuis le Concile de Trente : et, encore, je ne sais pas si cette restriction fut toujours observée. En tout cas, je crois bien qu'elle ne le fut pas, en ce qui concerne l'obligation imposée depuis Louis XIV, à beaucoup de couvents, d'hospitaliser, leur vie durant, un certain nombre de soldats estropiés par suite de blessures.

Que ces pensions aient toujours été attribuées à ceux qui le méritaient le plus, c'est ce que je ne voudrais pas affirmer. Je suis même très convaincu que le contraire est arrivé très souvent : parce que les meilleures institutions peuvent être, et sont souvent, détournées de leur but. Dans les listes des commendataires, on trouve des noms qui rappellent d'étranges souvenirs ; on y trouve notamment ceux de beaucoup d'écrivains qui menaient une guerre active contre la royauté, ce qui prouve que la royauté était plus tolérante que le régime actuel, car on ne trouverait sûrement pas le nom d'un journaliste conservateur sur les listes des titulaires de bureaux de tabac, qui servent, le plus souvent, à rémunérer de bien singuliers services ! Du reste, il en est de même des fonds que les Chambres votent pour venir en aide aux victimes des grandes

calamités : témoin ce million confié, il y a deux ans, à un fonctionnaire pour être distribué aux victimes du volcan de la Martinique, et sur lequel les victimes en question n'en ont touché, paraît-il, que le tiers ou le quart. Mais le fait même que cette institution des commendes ait pu subsister pendant des siècles, et être admise par l'Église, sans trop de répugnance, bien que, par le fait, elle sécularisât, à peu près, tous les revenus des biens de mainmorte, démontre jusqu'à l'évidence que, lorsque le gouvernement d'un pays comme le nôtre, arrive à une rupture entre la société civile et l'Église, ce n'est vraiment pas la faute de l'Église !

Voilà donc les solutions qu'avait données l'ancienne monarchie à la question des ordres religieux. Elle laissait enseigner ceux qui voulaient enseigner, à leurs frais, risques et périls. Elle en laissait d'autres construire des hôpitaux et y soigner des malades, toujours sans qu'il en coûtât rien à la société civile. Elle empêchait les moines de s'enrichir aux dépens des fortunes particulières, en leur retirant le droit d'hériter ; et de plus, elle affectait la plus grosse partie de leurs revenus à des pensions destinées, au moins en principe, à récompenser les services rendus à l'État ; tout en leur laissant, à eux, les charges résultant des fondations dont ils étaient titulaires. De sorte que, sous l'ancien régime, qui était le gouvernement

des moines, il n'y a pas un enfant élevé dans les Écoles primaires qui puisse en douter! Le clergé séculier était certainement très puissant et très richement doté, souvent beaucoup trop : mais les moines étaient en réalité traités plus mal qu'ils ne l'ont été sous aucun autre régime et dans aucun pays. On peut soutenir que le principe était bon ; puisqu'il est certain que tous ceux qui leur avaient donné les terres dont ils jouissaient, ne les leur avaient pas données pour qu'ils vécussent dans le luxe. Un gouvernement comme celui qui existait alors, c'est-à-dire un gouvernement ayant avec l'Église des origines communes, pouvait donc négocier avec elle, et avait raison de négocier avec elle, pour affecter une part de ces revenus à d'autres emplois. Mais il est certain que si la combinaison à laquelle on était arrivé péchait, elle péchait plutôt par excès que par modération. Le plus souvent on prenait trop aux moines, et il ne leur restait plus assez. Aussi faut-il remarquer que depuis Louis XIV leur nombre allait toujours diminuant. Au moment de la Révolution, bien des abbayes qui avaient compté une centaine de moines résidant, cent ans auparavant, n'en comptaient plus que douze ou quinze, et d'autres étaient même fermées !

Examinons maintenant la portée des mesures prises par la République contre les congrégations. M. Waldeck-Rousseau, au moment où il a entamé

sa campagne contre elles, a dit qu'elles possédaient un milliard, en immeubles. Etant donné le nombre des Congréganistes qui était, paraît-il, évalué à 140.000 environ, cela aurait fait un capital de 7 ou 8.000 francs par tête, ce qui est, en somme, assez peu. Car il faut se rappeler, d'abord, que l'évaluation de M. Waldeck-Rousseau a été très contestée, et fut probablement très exagérée, pour les besoins de la cause ; et ensuite que l'immense majorité de ces immeubles ne comportaient aucun revenu. C'étaient des bâtiments construits en vue d'une destination déterminée, qui ne sont plus bons qu'à être démolis quand ils ne peuvent plus être affectés à cette destination. Ainsi l'église du Sacré-Cœur de Montmartre, par exemple, a coûté une trentaine de millions. Elle peut les valoir encore, tant qu'elle pourra être utilisée comme église. Mais que vaudra-t-elle le jour où toutes les églises seront fermées? peut-être moins que le prix du terrain nu. Car la démolition ne serait pas une petite affaire. L'église du Sacré-Cœur n'appartient pas à une congrégation : je le sais bien. Mais les 30 millions qu'elle a coûtés entrent en ligne de compte dans le calcul du fameux milliard! Et les églises et chapelles qui appartenaient à des congrégations sont innombrables, et elles sont dans le même cas. La vente de tous ces immeubles ne peut donc produire qu'une fraction infime, peut-être 20 ou 25 0/0 de ce qu'ils ont coûté à cons-

truire[1]. Si l'estimation était d'un milliard, la fortune du pays sera donc, par le fait de cette vente, diminuée de 7 à 800 millions ; et ce qui entrera dans la caisse de l'État sera presque nul ; à cause des frais énormes de la liquidation et des indemnités aux donateurs. Il est vrai que les frais ne sont pas perdus pour tout le monde !

Mais cette perte de 7 à 800 millions ne représente qu'une minime partie du déficit réel qui résulte pour le pays de cette dissolution des congrégations. Elles sont toutes parties pour l'étranger, en laissant leurs immeubles, parce qu'elles ne pouvaient pas les emporter ; mais elles ont emporté leurs capitaux. A combien se montaient ces capitaux ? c'est ce que personne ne sait, car toutes avaient une comptabilité occulte, en quoi elles avaient bien raison. L'événement l'a prouvé. Il est très certain que le total de ces capitaux qu'elles détenaient était très considérable : ainsi, plus de 10.000 congréganistes français se sont réfugiés en Belgique ; cette invasion a même valu à ce bon M. Delcassé une bien amusante réponse de ce royal « pince-sans-rire » qu'est S. M. le roi des Belges. Au cours d'un de leurs entretiens sur

1. S'il faut s'en rapporter aux données fournies par les premières ventes qui ont eu lieu, les résultats promettent d'être encore plus désastreux que je ne l'avais prévu. Le monastère des Rédemptoristes de Saint-Amand-les-Eaux vient d'être vendu 21.000 fr. On avait estimé la valeur brute à 800.000. La chapelle des Dominicains, rue de Strasbourg, à Nancy, avait coûté 200.000 fr. Elle vient d'être vendue : 1.250 fr. !

les affaires du Congo, M. Delcassé crut devoir lui témoigner ses regrets de cette invasion. « Hélas! Sire, dit-il, nous en sommes désolés! Ces gens-là vont bien vous gêner! — Mais non, mais non! répondit l'autre avec bonhomie. Plus on a de braves gens dans un pays, mieux cela vaut. » Et tous les Belges sont bien de son avis, car le premier résultat de leur arrivée a été une hausse formidable sur la propriété bâtie. Tous les châteaux, toutes les grandes maisons qu'on cherchait à vendre depuis des années, ont été tout de suite vendus, à des prix doubles de ceux qu'on espérait en avoir : ce qui prouve que tous ces congréganistes ne sont pas arrivés les mains vides! De plus, il se fonde, de tous les côtés, des collèges et des pensionnats, qui, à peine ouverts, regorgent d'élèves venus de toute la région du nord et de l'est de la France, pour la plus grande satisfaction des bons Flamands, ravis de cette aubaine. Et cet afflux de capitaux français est tel qu'il a déjà eu pour effet de renverser le cours du change entre les deux pays. Autrefois nos billets de banque faisaient prime : quand on changeait un billet français en Belgique, on vous rendait toujours 100 francs en coupures belges, et puis 5 ou 6 sols. Maintenant, depuis l'année dernière, on vous donne 100 francs, moins 4 ou 5 sols. Un phénomène analogue et ayant probablement la même cause, au moins en partie, s'est produit

en Italie et en Espagne. Et j'ai la preuve que de grosses sommes ont été exportées par les congréganistes, jusqu'en Amérique. J'ai déjà fait allusion à ces religieux français qui se sont fait voler, il y a de cela deux ou trois mois, 1.100.000 francs, par un aventurier américain qui a trouvé le moyen de leur céder, pour ce prix, une mine d'or où il n'y avait jamais eu que l'or qu'il y avait mis lui-même. Mais il est à ma connaissance, que d'autres capitaux, beaucoup plus considérables, ayant la même origine, sont, dans ce moment-ci, engagés dans de grandes affaires qui se montent dans l'ouest des États-Unis.

Et cet exode des congréganistes n'a pas seulement eu pour effet de diminuer la fortune présente de la France ; il engage, jusqu'à un certain point, l'avenir, parce qu'il a fait sortir de France certaines industries : celle des collèges de Jésuites, par exemple, qui va prendre une extension formidable ; et puis celle de la fabrication de la chartreuse qui, à elle seule, créait un mouvement d'affaires de 15 ou 20 millions, au bas mot, dans la région de la France qui est justement, peut-être, la plus pauvre, au point de vue industriel. Maintenant, la chartreuse se fabrique à Tarragone, en Espagne. Rien que pour la production des eaux-de-vie dont ils avaient besoin, les Chartreux achetaient chaque année 90.000 hectolitres de vin dans l'Aude. C'était une bonne

aubaine pour les vignerons de ce pays-là quisont justement toujours à se plaindre de la mévente de leurs vins. Ils vont avoir encore bien plus de raisons de se lamenter ; puisque l'argent des Chartreux va aller, maintenant, dans la poche des vignerons espagnols. A propos de cette affaire de la chartreuse, il vient même de se produire un incident bien amusant. On sait que le liquidateur, ayant saisi la marque des religieux, s'est empressé de fabriquer une liqueur quelconque qu'il vend sous le nom de chartreuse dans des bouteilles identiques aux anciennes, et qu'il a fait saisir à la frontière les envois de vraie liqueur que les Chartreux adressaient, sous le nom de Tarragone, à leurs anciens clients de France. Saisie qui n'a d'ailleurs pas été maintenue, les tribunaux l'ayant jugée illégale! Mais, pendant qu'il faisait saisir la liqueur des Chartreux en France, ceux-ci, qui continuaient à l'envoyer sous son ancien nom et avec l'ancienne marque, en Amérique, faisaient saisir la sienne à la douane de New-York, lui intentaient un procès en contrefaçon, le gagnaient sur toute la ligne, et le faisaient condamner en outre à une grosse amende.

De sorte qu'ils continuent à vendre pour plusieurs millions de chartreuse aux États-Unis, tandis que le liquidateur sera condamné pour contrefaçon, toutes les fois qu'il y enverra une bouteille de son produit. Voilà donc, comme

je le disais, une grosse industrie perdue définitivement pour la France, par suite de l'expulsion de ceux qui l'avaient créée. Je me souviens que, dans ma jeunesse, ces fameux manuels d'histoire de l'Université que je reproche tant aux PP. Jésuites de nous avoir mis entre les mains, contenaient des phrases indignées contre Louis XIV, qu'elles accusaient, en termes très durs, d'avoir fait sortir de France je ne sais quelles industries, en expulsant les protestants, au moment de la révocation de l'édit de Nantes. J'aimerais à voir la tête de M. Thalamas, par exemple, quand un de ses élèves lui demandera de vouloir bien lui expliquer comment il se fait qu'on blâme si fort le pauvre Louis XIV d'avoir fait exactement la même chose que ce que fait maintenant le Gouvernement qui a toutes ses sympathies.

En somme, s'il y a une conclusion qui semble s'imposer très clairement de l'étude des procédés employés par la Royauté et par la République pour défendre la société civile contre les dangers réels ou imaginaires résultant pour elle du développement exagéré de la fortune des congrégations, c'est que les mesures prises par l'ancien régime, qui consistaient à déclarer les congréganistes incapables d'hériter, et à appliquer le principe de la commende à tous leurs revenus, sauf, à la quotité reconnue comme strictement nécessaire à l'accomplissement de leur pro-

gramme, ont été très efficaces; et qu'elles l'ont été même de trop parce qu'elles ont eu pour effet de vider la plupart des couvents, ce qui n'entrait pas dans les vues du Gouvernement: tout en respectant, dans une très large mesure, le principe de la liberté individuelle; puisqu'un homme qui avait envie de se faire Chartreux, par exemple, pouvait se faire Chartreux; et en utilisant les services que les congréganistes peuvent rendre; mais entendent rendre de la façon qui leur convient et non d'une autre, ce qui est bien leur droit.

Tandis que les mesures prises par la République constituent d'abord un gros danger, parce qu'elles violent absolument tous les principes sur lesquels reposent les sociétés modernes: notamment la liberté individuelle et le droit de propriété; et parce qu'ensuite elles sont absolument inefficaces; attendu qu'elles laissent subsister tous les dangers, ou presque tous, dont la suppression était leur seule excuse. En effet, on n'a pas supprimé en réalité les congrégations : par le fait, on les a seulement expulsées! On leur a pris leurs immeubles, dont une bonne partie du prix va leur revenir. C'est l'État qui va être obligé de prendre à sa charge tous les services qu'elles rendent, et comme leur organisation est intacte et que leur recrutement marche plus activement que jamais, on peut être parfaitement certain que l'embauchage des novices riches, ce gros grief qu'on avait contre

elles, qu'on a tant fait valoir, et quelquefois avec un peu de raison, va se faire de plus belle, et avec d'autant plus de succès que l'abominable traitement et les injustices de toute sorte dont elles ont été victimes, va sûrement leur attirer, de plus en plus, les sympathies. On a beaucoup parlé dernièrement de cette jeune Péruvienne qui avait laissé sa fortune, se montant à une trentaine de millions, à un agent de change, manifestement employé comme personne interposée, afin qu'il la rendît au couvent où elle est morte. Il s'est laissé effrayer par les criailleries des journaux, et a renoncé à l'héritage; en quoi j'estime qu'il a eu absolument tort. Quel mal pouvait-il y avoir à accepter ces trente millions, pour les rendre ensuite à celles auxquelles il était chargé de les remettre ? Ces millions avaient une origine parfaitement honnête ; puisqu'ils provenaient de mines découvertes et exploitées par le père ou le grand-père de la Péruvienne, qui voulait les donner à son couvent. Son droit d'en faire ce qu'elle voulait était incontestable; elle pouvait en *uti et abuti*, puisque telle est la définition légale de la propriété. Alors pourquoi ne pouvait-elle pas les laisser aux compagnes qu'elle s'était choisies librement; au milieu desquelles elle avait voulu vire et qui allaient entourer son lit de mort. Et puis, il y avait encore une autre considération. Cet agent de change a-t-il réfléchi qu'en refusant

de remplir la mission qui lui était confiée, il allait provoquer le retour au Pérou de ces trente millions, au lieu de les garder en France où ils auraient été dépensés, d'une manière ou d'une autre, en salaires dont auraient profité les ouvriers français. Tous les journaux du *Bloc*, même ceux qui se disent les plus dévoués aux intérêts des ouvriers, ont été enchantés d'être arrivés à ce résultat. Cela donne la mesure de leur patriotisme.

Mais, supposez que cet incident, je veux dire la mort de cette opulente Péruvienne, ait été retardée de quelques mois et ne fût survenue que lorsque les religieuses de sa congrégation expulsée étaient réfugiées en Angleterre et en Belgique, n'est-il par évident qu'elle les y aurait suivies, et que son premier soin, en arrivant, aurait été de faire un nouveau testament qui, rédigé par les soins d'un bon « attorney » anglais ou d'un avocat belge, aurait certainement eu son plein effet; car on peut être bien certain, qu'en admettant qu'ils eussent été saisis de l'affaire, les tribunaux anglais et belges auraient déclaré ce testament bon et valable : d'abord parce qu'il était manifestement l'expression des volontés de la défunte; et puis aussi parce que, même s'il y avait eu doute, ce doute devait fatalement profiter, dans leur esprit, à la solution qui fixait ces trente millions dans leur pays. Ailleurs que chez nous, on ne refuse pas une aubaine pareille, à la légère.

J'ai cité cette histoire de la Péruvienne, parce qu'elle me semble typique. Il y avait en France une foule de couvents qui servaient de retraites à des vieilles dames, veuves ou filles. C'est une institution qui répond, en effet, à un besoin incontestable ; parce que, à notre époque, où les liens de la famille, déjà très relâchés, se relâchent tous les jours davantage, car toutes les lois qu'on a faites depuis vingt ans tendent à détruire la famille ; le couvent tend, de plus en plus, à devenir le seul asile où puisse se réfugier une vieille femme isolée, pour y vivre ses derniers jours. Car, partout ailleurs, elle se sent, trop souvent, gênante ou gênée ! Généralement ses enfants, si elle en a, ou ses héritiers naturels, sont les premiers à se réjouir de cette combinaison, parce qu'ils la savent bien soignée, entourée de femmes d'une condition pas trop inférieure, qui lui constituent une société dans laquelle elle se plaît généralement ; et surtout parce qu'elle y est à l'abri de domestiques souvent rapaces et peu sûrs ; et puis, d'ailleurs, dans ce couvent, ils peuvent la voir, tant qu'ils le veulent : ils n'ont donc pas à craindre d'être oubliés. L'inconvénient, c'est que, quelquefois, ces vieilles dames laissaient tout, ou partie de leur fortune, au couvent. Mais, en somme, cela n'arrivait qu'assez rarement ; d'autant plus rarement que l'opinion publique jugeait très sévèrement ces libéralités ; l'exemple de la Péruvienne est là pour le prouver ; et que les

tribunaux français étaient très enclins à annuler les testaments qui en comportaient, même quand ces libéralités n'avaient rien d'excessif. Or, n'est-il pas manifeste que ces vieilles dames, qui toutes ont suivi les sœurs expulsées et vivent avec elles dans des villages anglais ou belges, où leurs parents ne peuvent plus jamais les voir, ou presque jamais, les oublieront bien plus facilement, et sont d'ailleurs bien plus tentées de laisser leur fortune aux religieuses au milieu desquelles elles vivent, maintenant qu'elles les voient gênées par les frais de leur nouvelle installation, que lorsqu'elles savaient leur maison riche et prospère? On me parlait, ces jours-ci, d'un grand établissement de ce genre que des Sœurs françaises viennent de fonder près d'Anvers. Si elles avaient mis leur affaire en actions, j'aurais tout de suite souscrit: car elle ne peut être qu'excellente. Du reste, on me dit que toutes les chambres étaient retenues avant que la maison ne fût construite. On a même refusé du monde, faute de places; et je serais bien étonné si, d'ici à quelques années, cet ordre-là n'était pas très riche : car, bien certainement, les héritages vont pleuvoir sur lui ; et même, si ces héritages étaient un peu provoqués, qui pourrait blâmer les religieuses ? On les a chassées; on les a dépouillées; elles doivent être affolées, ne plus être dans leur équilibre moral, et par-dessus le marché on les a soustraites, par la force, au con-

trôle de l'opinion publique. Quoi qu'il arrive, on n'aura pas le droit de s'indigner! S'il advient, ce qui est très possible, ce qui est même assez probable, que des familles de députés ayant voté la loi de 1901, soient les premières à être dépouillées par des testaments de ce genre, il ne faut pas qu'elles s'attendent à ce que je m'attendrisse sur leur sort. Je me contenterai de fredonner, sur un air connu, le vieux refrain d'autrefois :

Tu l'as voulu, c'est bien fait,
Tire-toi de là comme tu pourras!

satisfaction que je me suis déjà offerte, d'ailleurs, quand on m'a conté dernièrement l'abracadabrante histoire de ce moine expulsé qui vient d'enlever la femme d'un des députés expulseurs les plus en vue, pour aller vivre avec elle sous le beau ciel de l'Estramadure! Ce moine était, m'a-t-on dit, professeur de seconde, dans un collège de son ordre, ne désirant rien que de mourir dans la peau d'un professeur de seconde, si telles étaient les intentions de ses supérieurs. Il était parfaitement content de son sort et un modèle de toutes les vertus monastiques, quand, un beau jour, les gendarmes sont venus le mettre à la porte, en vertu d'un acte qui était contresigné par le politicien en question, puisqu'il fait partie du bloc. Il ne savait pas pourquoi on le mettait sur le pavé, car, dans son couvent, il ne lisait jamais de journaux. Il

a voulu le savoir. On avouera que c'était un désir bien légitime. Il s'est alors mis à lire les journaux; peut-être est-il tombé sur ceux dans lesquels l'autre écrit, car il est journaliste à ses heures et a publié de très beaux articles sur l'immoralité des vœux et sur les avantages de l'amour libre. Le malheureux moine se sera laissé séduire par ses arguments : et, ayant pris l'écrivain au mot, il lui a pris sa femme aussi. Véritablement, je ne vois pas de quoi l'autre peut se plaindre; au fond, il devrait être assez flatté d'avoir opéré une conversion aussi éclatante. Mais, cependant, j'ai une vague idée que si cela était à recommencer, il ne demanderait plus que les moines fussent chassés de leurs couvents; ou que, du moins, il préférerait que ce moine-là fût resté dans le sien.

Mais, pour en revenir aux congrégations, j'estime que ce qu'il faut conclure de tout ce qui précède, c'est qu'elles faisaient beaucoup de bien, parce que leur programme était excellent et qu'elles disposaient d'un personnel généralement admirable de dévouement et d'abnégation. Seulement, il est très certain que ce personnel étant composé d'êtres humains, c'est-à-dire imparfaits, contenait un certain nombre de sujets manquant de tact, d'intelligence, de discrétion : d'où il résultait qu'elles faisaient aussi, beaucoup moins souvent qu'on veut bien le dire, mais cependant, de temps en temps, un certain mal. C'est, comme je

l'ai déjà dit, ce qu'avait très bien compris l'ancien régime, et il avait trouvé une combinaison, que je suis loin d'approuver complétement, mais qui avait au moins ce grand mérite, qu'elle permettait aux congrégations de rendre tous les services qu'elles peuvent rendre et que souvent elles sont seules à pouvoir rendre; tout en leur enlevant à peu près complètement le moyen de mal faire. Tandis que la République a trouvé une solution diamétralement opposée. Elle les met dans l'impossibilité de rendre aucun service, tout en leur donnant bien plus de facilités qu'elles n'en avaient de faire le mal dont on les accusait, à tort ou à raison. Comme résultats, on ne pouvait guère imaginer mieux.

La situation est donc celle-ci. Il y a en France 150.000 adultes des deux sexes qui veulent aménager leur existence d'une manière spéciale. Ils éprouvent le besoin de vivre dans le célibat, en communauté, et habillés de costumes parfaitement convenables d'ailleurs, mais d'une forme différente de celle des vêtements portés par la généralité de leurs contemporains. Il semble tout d'abord que tout cela ne faisant de mal à personne, ce qu'il y aurait de plus simple serait de les laisser faire. Mais la République, qui cependant tolère bien des choses qu'elle ferait peut-être mieux de ne pas tolérer, est bien décidée à ne pas tolérer les manies de ces gens-là. Elle ne veut chez elle ni moines, ni religieuses. C'est pourquoi

elle les a mis à la porte des maisons qu'ils habitaient, et les traque à outrance, s'ils s'avisent de se réunir ailleurs, les menaçant de les mettre en prison si cela leur arrive. Ce qui, par parenthèse, est une idée peu logique. Car, si on met en prison vingt-cinq Carmélites, par exemple, elles ne seront pas bien à plaindre ; puisqu'il ne dépend que d'elles d'y mener absolument la vie qu'elles menaient, par choix, quand elles étaient chez elles ; de sorte que leur congrégation sera reconstituée ; et qu'en bonne justice, le procureur de la République qui aura requis contre elles, les juges qui les auront condamnées, et surtout le directeur de la prison qui leur donne le logement, devraient être poursuivis comme complices ! Je n'ai même jamais compris, et je ne comprends pas encore, comment l'idée n'est pas venue aux Carmélites de se faire ainsi loger aux frais du Gouvernement, quand cela est si simple : au lieu de s'en aller mourir de faim en Belgique, ou ailleurs ; car il n'est que trop vrai que les Carmélites, qui n'ont aucune corde à leur arc, meurent littéralement de faim.

Seulement, le Gouvernement peut bien empêcher les congréganistes de vivre à leur guise en France. Mais son pouvoir s'arrête là. Il lui est impossible de les empêcher de vivre à leur guise à l'étranger ; pas plus qu'il ne peut arrêter ceux qui en ont envie d'aller les y rejoindre. Évidemment il se dit que les absents ayant tou-

jours tort, le nombre de ceux-là ira toujours en diminuant. Le calcul est peut-être juste. Il est bien vrai que les vieilles congrégations se recrutent plus activement que jamais, — au moins la plupart, — et que leurs noviciats sont pleins ; mais il paraît certain que d'autres ne le sont pas ; et il est très possible que le nombre des congréganistes subisse un fort déchet, du fait des expulsions. Mais en admettant même que les vieux ordres, ceux qui sont réellement riches, soient notablement diminués comme nombre, les novices qui leur manqueront seront les pauvres, ceux qui ne voyagent pas. Les riches leur viendront toujours ; et puis, s'ils ne trouvaient plus du tout à se recruter en France, qu'arriverait-il ? Ils se recruteraient à l'étranger. Ainsi, par exemple, les Chartreux français réfugiés à Tarragone y ont emporté une industrie qui, d'après le revenu qu'elle leur fournit, représente, au bas mot, un capital de 50 ou 60 millions ! Supposez qu'il ne leur vienne plus un seul novice français. S'imagine-t-on que, lorsqu'ils ne seront plus qu'une demi-douzaine, ils rentreront en France et viendront offrir leurs millions au Gouvernement qui les a expulsés ? Franchement, il faudrait les croire beaucoup plus bêtes qu'ils ne le sont pour s'arrêter à cette hypothèse. Ils prendront des novices espagnols, et, au bout de quelques années, il n'y aura plus de Chartreux français ; mais les

millions français qu'ils possédaient existeront toujours. Seulement ils seront la propriété, parfaitement légitime, de Chartreux espagnols. Et il en sera de même pour tous les autres ordres.

Le Gouvernement de la République a donc prouvé qu'il était radicalement inapte à trouver une solution à la question des congrégations. Et, comme je le disais l'autre jour, il a seulement trouvé le moyen de créer une situation dont l'un de ses principaux adhérents a déjà été la victime, ce que je trouve très bien fait ! mais dont les inconvénients de toute nature ne tarderont pas à se manifester, moins bruyamment peut-être, mais en créant des victimes infiniment plus intéressantes.

Le Pape seul peut nous tirer de cette impasse. Il ne le peut pas maintenant, et ne le pourrait pas tant qu'il y aura un Concordat ; mais il le pourra dès que le Concordat sera dénoncé, en nommant de bons évêques aux sièges vacants. Et quand cela sera fait, il n'aura plus à s'inquiéter des autres, ou, s'il a à s'inquiéter d'eux, ce sera probablement pour les modérer. Car tous ces moutons bêlants se transformeront, du jour au lendemain, en lions rugissants, si grand sera leur désir de faire oublier leurs défaillances passées. Et alors, pour que tout rentre dans l'ordre, il suffira de faire surveiller les congrégations expulsées qui ne relèvent que de Rome, par un cardinal français bien choisi, et de maintenir les autres, considérées comme en exil, sous la dépendance de leurs évêques d'origine.

V

ROME

Maintenant, une grave question se pose. Jusqu'à présent, on a pu dire, que, par une fatalité singulière, l'Église catholique n'avait jamais pu trouver, en elle-même, la force de corriger ses abus; que, plutôt que de les faire elle-même, elle s'est toujours laissé imposer par ses ennemis les réformes; même celles qu'elle jugeait les plus nécessaires. Et, malheureusement, il y a peut-être quelque chose de vrai, dans ce reproche. Ainsi, pour ne parler que des événements qui se sont produits de nos jours, ce qui s'est passé à propos du pouvoir temporel semble bien, effectivement, donner raison à ceux qui raisonnent de la sorte. Le Pape, étant donné la complexité des devoirs qui s'imposent à un chef d'État moderne, pouvait-il conserver son royaume? Pourra-t-il le reprendre? Supposez qu'un beau matin, le roi actuel d'Italie se présente à la porte du Vatican, demande une audience au Pape, et, une fois reçu par lui, lui déclare que, tout bien considéré, il est arrivé à cette conviction

que son grand-père Victor-Emmanuel n'avait pas le droit de dépouiller Pie IX des États pontificaux; qu'en conséquence, il fait toutes ses excuses à Pie X, son successeur; qu'il lui rend ce royaume, qui est à lui! qu'il va prendre le train pour retourner à Florence, emmenant tous ses soldats, ses gendarmes et ses employés; et qu'il n'en restera plus un dans une heure. Qu'est-ce que le Pape lui répondrait? Je suis convaincu qu'il le supplierait de rester, parce qu'il se rendrait très bien compte qu'il lui serait impossible de gouverner. Je me souviens très bien du jour où la lumière s'est faite dans mon esprit, et où j'ai compris cette impossibilité. C'est quelques semaines après la fin de la guerre avec la Prusse, un soir que nous dînions, quelques amis et moi, avec un général de l'ancienne armée pontificale. Il nous parlait d'un des combats qui se sont livrés devant Rome et nous donnait, à propos de cette affaire, un détail que je n'ai jamais vu mentionné nulle part. Il paraît que, vers la fin de la journée, l'artillerie pontificale fut tout d'un coup réduite au silence parce que les caissons qu'on avait envoyés au grand parc chercher des projectiles en avaient rapportés qui n'étaient pas de calibre: événement qui, coïncidant avec un retour offensif des Garibaldiens, avait sinon compromis le sort de la journée, du moins occasionné quelques pertes, parce qu'il avait fallu repousser leur attaque à la baïonnette. Et le général ajoutait, qu'ayant

procédé le soir même à une enquête sommaire, il avait tout de suite acquis la preuve que c'étaient deux officiers d'artillerie, romains, membres de sociétés secrètes, qui avaient fait le coup. Cette trahison me semblait si abominable que je ne pus m'empêcher d'interrompre son récit.

« Eh bien! mon général, lui dis-je, je suppose bien, qu'une demi-heure après avoir fait un coup pareil, ces deux messieurs se balançaient gracieusement, chacun au bout d'une corde, pendus à l'arbre le plus voisin? »

« Ma foi! non! me dit-il. Assurément, ils l'auraient bien mérité. Car le sang de tant de braves gens, leurs camarades, tués par leur trahison, criait vengeance! Mais la déroute des Garibaldiens était si complète que je voyais la guerre terminée. Je me contentai donc de les envoyer à Rome, le lendemain matin, sous bonne escorte, en demandant qu'on les fît passer en conseil de guerre. »

« Et qu'advint-il? J'aime à croire qu'ils n'ont rien perdu pour attendre? »

« Eh bien! c'est ce qui vous trompe. On ne leur a rien fait du tout. Ils étaient de la bourgeoisie romaine. Ils étaient mariés. Leurs femmes allèrent se jeter aux pieds du Saint-Père, en assurant que leurs maris étaient désolés de ce qu'ils avaient fait; qu'ils éprouvaient un repentir profond; qu'ils ne recommenceraient jamais; et, huit jours après, ils se promenaient sur le Pincio! »

Cette histoire m'avait impressionné. J'y pensai en rentrant chez moi. Je me souviens même qu'un exemple de la grammaire de Lhomond, « Rex debet tueri subditos » me revint, à l'esprit. Évidemment, le premier devoir d'un roi, c'est de protéger ses sujets. Et voici des sujets du Pape qui, au moment où ils se battent pour lui, sont trahis de la manière la plus lâche et la plus odieuse, et le Pape ne punit pas les traîtres! Alors il n'a pas fait son devoir. Mais alors, la question se présenta à mon esprit sous une autre face. Je me dis : « Oui! le Pape devait faire fusiller ces deux misérables! Mais, pouvait-il les faire fusiller? » Et tout de suite, je me répondis à moi-même : « Non! il ne le pouvait pas. Tous les libéraux, ou soi-disant libéraux! du monde auraient poussé les hauts cris! » Cela n'avait pas d'importance. Mais même les catholiques eux-mêmes auraient éprouvé une première impression très pénible, en apprenant une exécution de ce genre. En temps ordinaire, quand il s'agissait de crimes de droit commun, il était admis qu'un homme condamné à mort par les tribunaux des États pontificaux ne pouvait pas être exécuté avant qu'il eût consenti à recevoir l'absolution. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que quelques-uns, paraît-il, ont bien voulu la recevoir, et ont été bel et bien exécutés ensuite. Mais le plus souvent, naturellement, ils s'y refusaient énergiquement, car le guillotiné par persuasion a toujours été très rare,

et ils finissaient leurs jours dans une bonne prison confortable; admirablement nourris par les soins d'un brave abbé qui, étant chargé de les décider à se confesser, prenait ce moyen de les mettre de bonne humeur; de sorte qu'on arrivait à ce résultat grotesque, que, dans un pays gouverné par le Souverain Pontife d'une religion qui enseigne que le repentir sincère efface la faute, les criminels qui se repentaient et confessaient leurs péchés étaient les seuls qui courussent le danger d'être pendus; et que ceux qui ne se repentaient pas étaient au contraire sûrs de mourir paisiblement dans leur lit.

Il faut donc conclure que la souveraineté temporelle des Papes a peut-être eu sa raison d'être, mais qu'aux temps où nous vivons, cette souveraineté est devenue absolument impossible, et qu'elle ne sera jamais rétablie.

Je vais même plus loin. Je suis profondément attaché à la religion dans laquelle je suis né et dans laquelle je compte bien mourir. J'en admets tous les dogmes, et j'ai le plus profond respect pour tous ses ministres : excepté, bien entendu, pour les évêques dont le seul titre à être nommés évêques a été la bienveillance de M. Combes; mais je tiens que le meilleur des prêtres serait le dernier des hommes auxquels une nation devrait confier ses destinées. On me répondra que la France ne s'est pas mal trouvée d'avoir confié les siennes au cardinal de Richelieu. Je réponds que cela tient

à ce qu'il était un assez mauvais prêtre. C'est pour cela qu'il pouvait être un bon homme d'État. Il n'aurait pas pu l'être s'il avait été un bon prêtre; parce que alors, il aurait voulu, selon l'expression consacrée, faire régner sur cette terre le règne du Christ ; en d'autres termes, appliquer au gouvernement des hommes réunis en collectivité, les principes de l'Évangile : chose absolument impossible. Une nation qui essayerait de le faire, tomberait tout de suite dans le chaos. Ainsi, je me faisais cette réflexion, l'autre jour, à la messe, en entendant mon curé me lire la parabole du père de famille embauchant des ouvriers à différentes heures du jour, de sorte que les uns font une journée entière, les autres une demie; et les derniers ne travaillent qu'une heure. Après quoi, il les paye tous le même prix, répondant à ceux qui se plaignent qu'il a bien le droit de le faire puisqu'il paye à tous la journée entière. Cela est très vrai et cette parabole est admirable, tant qu'on l'applique aux choses spirituelles, comme l'a fait N. S. puisqu'elle nous enseigne qu'il ne faut jamais désespérer du *bonheur éternel*. Mais qu'adviendrait-il si l'on applique de pareils principes aux choses de ce monde? Supposons qu'on le fasse! On néglige de nous dire ce qui est arrivé le lendemain, à ce père de famille! Il est clair qu'il n'a pas pu trouver un seul ouvrier consentant à travailler plus d'une heure, et si cette belle idée lui a pris au moment

de la vendange, il faudrait savoir à combien son vin lui est revenu. Il en est de même du conseil qu'on nous donne de tendre immédiatement la joue gauche, si quelqu'un s'avise de nous donner un soufflet sur la droite. Un pareil régime ne profiterait qu'aux escarpes et aux Apaches. Car il faut bien se dire que, dans toute agglomération humaine, il y a toujours eu, et il y aura toujours, des gens très disposés à souffleter leurs voisins; et d'autres qui ne demandent qu'à vivre en paix avec tout le monde. Si, par respect pour les préceptes de l'Évangile, les seconds se laissent souffleter par les premiers sans mot dire, ce seront ceux-ci qui seront les maîtres du pays; et ce pays ne sera bientôt plus habitable, parce qu'on y aura trop pratiqué les vertus évangéliques.

Le mot d'Apache me rappelle justement une histoire que j'ai déjà contée ailleurs, mais que je veux conter encore parce qu'elle prouve que ce que je dis n'est pas une simple spéculation philosophique. Quand j'habitais l'Amérique, dans le Far-West, j'ai connu un vieux trafiquant de fourrures qui vivait depuis trente ans au milieu des tribus indiennes. Il avait eu la précaution d'épouser une douzaine de Squaws, choisies dans chacune d'elles ; de sorte qu'il avait partout des beaux-frères qui le protégeaient. C'est grâce à cette idée ingénieuse qu'il avait pu garder son scalp sur sa tête. Il connaissait admirablement la question

indienne; c'est pourquoi j'aimais à le faire causer. Quand je lui parlais de l'œuvre des missionnaires, il me disait toujours que c'étaient de bien excellentes gens, mais que toutes les tribus qu'ils avaient converties avaient invariablement fini par être détruites par leurs voisines. Ainsi il me citait celle des Nez-Percés, que le P. de Smet, un Jésuite belge très célèbre dans ces régions, avait convertie, et dont il avait fait des chrétiens d'une ferveur extraordinaire. Or cette tribu qui, avant sa conversion, comptait parmi les plus puissantes du pays, a été détruite en très peu de temps après qu'elle fut devenu chrétienne, par celle des Pieds-Noirs contre laquelle elle bataillait chaque année depuis des siècles, sans s'être jamais laissé entamer : et la chose s'explique parfaitement. Tant que les Nez-Percés ont scalpé consciencieusement tous les prisonniers Pieds-Noirs qui leur tombaient entre les mains : de même que les Pieds-Noirs scalpaient tous les Nez-Percés qu'ils pouvaient attraper, l'équilibre a pu se maintenir. Mais, après leur conversion, les Nez-Percés ne scalpant plus jamais les prisonniers Pieds-Noirs, parce que le P. de Smet leur avait dit qu'il fallait pardonner à ses ennemis; et les Pieds-Noirs, au contraire, scalpant plus que jamais les infortunés et trop vertueux Nez-Percés, ceux-ci devaient forcément succomber sous le nombre, et ont fini par disparaître. Il est vrai que les Pieds-Noirs ont disparu

aussi ; mais beaucoup plus tard et victimes de leur ivrognerie. Ce qui tendrait peut-être à prouver que les nations résistent encore plus longtemps à leurs vices qu'à la pratique de certaines vertus.

Telle n'est pas, assurément, la conclusion à laquelle je veux m'arrêter. Je me borne à dire que les nations et les individus ne peuvent pas et ne doivent pas suivre les mêmes règles de morale. Ce qui est d'ailleurs absolument conforme aux doctrines de Jésus-Christ. Car il a toujours dit que sa morale convenait aux individus ayant une âme et qu'ils se trouveraient bien de la suivre, parce qu'il leur promettait des récompenses, dans l'autre monde, s'ils la suivaient fidèlement. Seulement, il n'a pris d'engagements que pour l'autre vie et non pas pour celle-ci. Dans celle-ci, il ne donne à ses croyants que la satisfaction du devoir accompli et la paix intérieure, ce qui est d'ailleurs beaucoup. Mais il ne s'est jamais occupé des collectivités, qui, sous beaucoup de rapports, peuvent bien, il est vrai, être assimilées à l'homme, puisqu'elles ont, comme lui, une enfance, un âge mûr, une sénilité et une mort ; mais qui en diffèrent sur un point essentiel : elles n'ont qu'une vie terrestre, et par conséquent ne peuvent pas être récompensées dans un monde qu'elles ne connaîtront jamais. Elles n'ont donc pas à s'en préoccuper, et doivent seulement, en dehors de toute idée découlant d'une morale qui ne leur est

pas applicable, rechercher les moyens qu'elles jugent les plus propres à assurer la satisfaction de leurs instincts. C'est certainement cette idée que Jésus-Christ exprimait quand il disait que son Royaume n'était pas de ce monde; et c'est pour cela que les prêtres, qui sont des hommes chargés de nous apprendre à pratiquer toutes les vertus qui nous feront mériter la vie éternelle, sont tout à fait inaptes à diriger les collectivités; qui, ne pouvant pas prétendre à la vie éternelle, doivent pratiquer les vertus avec une certaine prudence : en évitant soigneusement certaines d'entre elles parcequ'elles sont incompatibles avec leur existence. Du reste, on l'a bien vu au moment de l'écroulement de l'Empire romain qui a été en grande partie occasionné par la poussée du christianisme. Les premiers chrétiens, dans la ferveur de leur zéle, avaient une tendance très marquée à rendre obligatoire, dans leurs communautés, le partage des biens. L'histoire de Saphire et d'Ananie est là pour le prouver. Ils versaient dans le socialisme! alors, comme il est impossible de baser une société quelconque sur le socialisme, parce que, dans une société où règne le socialisme, personne n'a plus intérêt à travailler et que chacun cherche à vivre aux dépens des autres, sans rien faire, il est arrivé, dès que les chrétiens sont devenus les maîtres de la situation, que le monde est tombé dans le chaos; parce que,

instinctivement, ils appliquaient aux choses temporelles des préceptes qui ne sont applicables qu'aux choses spirituelles, et il a fallu que l'humanité passât par trois ou quatre siècles d'une anarchie à peu près complète, avant que tout ne fût remis au point. C'est du reste ce qui va nous arriver quand les socialistes seront les maîtres. Car leurs principes ont, en somme, beaucoup de ressemblance avec ceux des premiers chrétiens : sauf que les socialistes ont comme point de départ la haine : tandis que les chrétiens procédaient au nom de l'amour de Dieu ; ce qui constitue d'ailleurs une différence qui n'est pas à dédaigner.

Ces considérations ont, selon moi, une grande importance, parce qu'elles font comprendre quelle faute énorme ont commise les papes Pie IX et Léon XIII, en s'obstinant à revendiquer pendant trente-cinq ans un pouvoir qu'ils auraient été au fond désolés qu'on leur restituât ; puisqu'il est impossible qu'ils ne se rendissent pas compte qu'ils étaient incapables de l'exercer. Cette politique avait certainement ce bon côté, au point de vue français, qu'elle était une cause permanente de faiblesse et de gêne pour l'Italie qui a toujours été et qui sera toujours notre ennemie naturelle. Et si les hommes qui nous gouvernent avaient eu le moindre sens politique, au lieu de n'avoir que des passions, ils auraient dû tout faire pour engager la Papauté à y persévérer. Mais cette politique a

eu une influence désastreuse sur le catholicisme en France; parce que les Papes, hypnotisés par l'idée que les Français avaient une fois rétabli le pouvoir temporel, ont toujours voulu croire, contre toute vraisemblance, que ce que la seconde République avait fait, la troisième finirait par le faire aussi. Et alors, hantés par cet espoir chimérique, ils étaient toujours prêts à tolérer, de notre Gouvernement, ce qu'ils n'auraient jamais toléré d'un autre. Aux coups, ils répondaient par des sourires gracieux. Quand on supprimait des ordres, ils recommandaient le ralliement aux catholiques. Et quand nos ministres lui proposaient comme évêques des Geay et des Le Nordez, après lui avoir proposé des Acceuillant, le cardinal Rampolla se contentait de répondre, sur un ton larmoyant: « Tant que vous nous proposiez des Acceuillant et autres gens du même acabit, nous n'avons trop rien dit. Mais c'était bien pour vous faire plaisir que nous les acceptions ; car Dieu sait qu'en temps ordinaire, nous n'aurions jamais songé à en faire des évêques. Vraiment, vous devriez nous savoir gré de notre bonne volonté, et ne pas nous proposer maintenant des Geay et des Le Nordez! Nous allons les accepter, puisque vous y tenez absolument ; mais hélas! hélas ! que les temps sont donc durs ! » Et puis il signait tout ce qu'on voulait.

Grâces à Dieu ! ces temps sont finis. Le pauvre Léon XIII avait la monomanie de se croire un

grand diplomate, de même qu'il se croyait un grand financier. Et alors il se lançait toujours dans des négociations diplomatiques à perte de vue, sacrifiant les intérêts des catholiques de certains pays pour obtenir un résultat qu'il croyait avantageux à ceux d'un autre; proposant, par exemple, à l'Angleterre d'imposer le ralliement aux catholiques irlandais, si elle voulait accréditer un ambassadeur auprès du Vatican; et sortant toujours berné de ces négociations; de même que les spéculations dans lesquelles il se lançait avec les fonds du denier de Saint-Pierre se soldaient invariablement par de grosses différences à payer. Tout cela va enfin changer. Tout démontre que Pie X veut pouvoir se consacrer, sans arrière-pensée, au règlement de la question religieuse, telle qu'elle se pose dans chaque pays, au mieux des intérêts des catholiques de ce pays; et comme, pour arriver à ce résultat, il faut que la question romaine soit résolue, parce que tant qu'elle ne le sera pas, le Pape n'aura pas ses coudées franches, on peut être sûr qu'elle ne tardera pas à l'être. Notre Gouvernement lui fournit un admirable prétexte en dénonçant le Concordat. S'il y avait encore parmi les cardinaux de doux entêtés croyant à la possibilité d'une intervention de la France en faveur du rétablissement du pouvoir temporel, ils doivent être maintenant désillusionnés. Le Pape ne sera donc pas gêné par les résistances de

son entourage; il pourra trouver un *modus vivendi* avec l'Italie. Cet arrangement sera peut-être profondément illogique en apparence : cela me paraît même très probable, parce que Pie X ne voudra pas rompre brutalement avec la politique de ses prédécesseurs. Il n'y sera donc pas question des principes, mais on trouvera une *combinazione*, car l'affaire se traîtera entre Italiens, et les Italiens excellent dans l'art de trouver des *combinazione;* et quelle que soit celle à laquelle on s'arrêtera, on peut être bien sûr qu'elle constituera un enterrement de la question romaine, aussi définitif que si le Pape avait formellement renoncé à ses domaines temporels, y compris celui de saint Pierre. Et la reine d'Italie ne sera plus excommuniée! Je dis cela en pensant à un mot bien drôle qui a été dit par la Reine actuelle, où qu'on lui prête ! Comme, en sa qualité de princesse Monténégrine, elle avait été élevée dans la religion schismatique, il avait été convenu qu'elle se ferait catholique, tout de suite après avoir mis le pied sur le sol de l'Italie. Elle se prêta très docilement à cette combinaison! Se contentant de dire à la dame d'honneur qui l'accompagnait : « Mon Dieu, je ne demande pas mieux que de me faire Catholique! mais quelle drôle d'idée de vouloir absolument que j'entre dans une Eglise qui m'excommuniera demain, dès que j'aurai épousé le prince pour lequel je quitte ma religion. »

Cette renonciation définitive du Pape au pouvoir temporel et cette réconciliation de la Papauté avec l'Italie, qui est imminente, si elle n'est pas déjà chose faite, pourraient bien d'ailleurs avoir, dans un avenir plus ou moins éloigné, des conséquences auxquelles ni l'une ni l'autre des hautes parties contractantes, comme disent les diplomates, n'a peut-être songé. M. Anatole France vient de publier un livre que je n'ai pas encore lu, mais dans lequel, paraît-il, il émet l'avis que, d'ici à peu d'années, il n'y aura plus, dans le monde entier, que quelques milliers de catholiques qui auront bien encore un pape; mais que ce pape sera un pauvre vieillard réduit, par la dureté des temps, à exercer la profession de cordonnier dans une petite échoppe située dans un des faubourgs de Rome. Il suppose, probablement, qu'à ce moment-là, son gendre M. Mollin sera ministre de la Guerre; Vadecard, directeur général du service des fiches, devenu une Institution nationale; et M. Guyot de Villeneuve, au bagne. Je ne sais pas si ces prévisions de M. France se réaliseront, en ce qui concerne MM. Mollin et Vadecard; mais ce dont je suis bien sûr, c'est que nous ne verrons jamais un pape réduit, par la misère et l'indifférence des catholiques, à se faire cordonnier à Rome pour vivre: et j'ajoute que pour avoir émis une telle idée, même sous la forme d'un paradoxe, il faut que cet estimable académicien soit bien ignorant

de ce qui se passe en Amérique, en Angleterre, en Allemagne ; enfin dans tous les pays qui ont pris à la tête de la civilisation, la place que nous y occupions jusqu'au jour où ses amis sont venus au pouvoir. Car, dans tous ces pays, le catholicisme est toujours en gain comme nombre et comme influence. Il est même très certain que, n'y eût-il plus au monde que les dix-huit ou vingt millions de catholiques qui vivent aux États-Unis et au Canada, ils trouveraient facilement le moyen de faire vivre le Pape sur un bon pied : et on peut être bien sûr qu'ils ne lésineront jamais quand on fera appel à leur dévouement.

Mais, si le catholicisme, à la suite de la dénonciation du Concordat, subissait chez nous une crise qui amenât sa disparition partielle, ce qui est à la rigueur possible, bien que je ne le croie pas ; et s'il arrivait aussi que le socialisme se développant en Italie, la vie des papes y devînt intenable, ce qui est une éventualité qui n'est pas dénuée de vraisemblance, il pourrait, en revanche, très bien arriver que ces catholiques américains, devenant de plus en plus puissants dans les conseils de la Papauté, finissent par provoquer son émigration en Amérique. C'est une idée qui revient souvent dans les conversations des Américains. Et j'ai remarqué qu'elle est toujours accueillie avec une faveur marquée par les non-catholiques ; peut-être encore plus que par les autres. Parce que les non-

catholiques n'envisagent l'éventualité de l'établissement de la Papauté dans leur pays qu'à un seul point de vue : ils estiment que cet événement consacrerait la déchéance définitive de l'Europe que désire tout bon Américain, autant que les Juifs désiraient la venue du Messie ; et, pour arriver à ce résultat, ils sont prêts à tous les sacrifices. Il a été même question de neutraliser un territoire pour que le Pape pût se sentir bien chez lui. Il eût été naturel que les Catholiques Américains fussent encore plus favorables à cette idée que les autres ! Je ne crois pas, cependant, que jusqu'à présent, ils se soient prononcés d'une façon bien nette à ce sujet ! Ce que j'attribue à ce qu'ils se disaient que, le principe du pouvoir temporel ayant été considéré jusqu'à présent comme une espèce de dogme, par deux papes, il était nécessaire que le troisième restât comme eux à Rome, à titre de protestation vivante. Mais quand le Souverain Pontife aura définitivement renoncé à cette théorie, l'objection n'aura plus de valeur, et il me paraît très probable qu'à dater de ce jour, il y aura en Amérique un parti très riche, très puissant et très actif qui aura pour objectif la translation de la Papauté de l'autre côté de l'Atlantique. Ils commenceront pas réclamer l'augmentation du nombre des cardinaux de race anglo-saxonne ; ce qui ne pourra guère leur être refusé, si le nombre et l'influence des catholiques de race latine

vont toujours en diminuant, tandis que les autres augmentent. Et dès qu'ils seront parvenus à avoir une minorité importante dans le sacré collège, la translation de la Papauté en Amérique sera une éventualité à prévoir; éventualité d'ailleurs grosse de conséquences, non seulement pour les races latines dont la mission historique, qui a été la propagation de l'idée chrétienne à travers le globe, aura pris fin, en même temps qu'aura pris fin leur supériorité sur les autres races, par l'avènement dans l'Extrême-Orient, d'une race représentant une civilisation toute différente; et grosse de conséquences aussi pour la religion catholique qui nous reviendra d'au delà des mers, complètement transformée. Car il faut bien se rendre compte que, s'il n'y a en principe qu'un catholicisme, puisque les dogmes sont les mêmes pour tous, il y en a en réalité deux, l'un du Midi, l'autre du Nord; et j'ajouterai que ces deux catholicismes sont au fond très antipathiques, parce qu'ils représentent des tempéraments différents. Toutes les fois que je suis allé à Rome, j'ai éprouvé toujours, malgré moi, un sentiment d'horripilation très caractérisé; et tous les gens du Nord que j'ai interrogés quand ils reviennent d'un voyage à Rome, m'ont dit avoir éprouvé le même sentiment, en entrant dans toutes ces églises dont l'architecture nous semble si peu propre au recueillement, et qui contiennent tant de statues et de peintures que les Italiens, élevés depuis l'enfance

au milieu des souvenirs de l'antiquité païenne, y voient sans même soupçonner qu'elles puissent y paraître déplacées à d'autres ; mais que, nous autres Français, nous aimerions souvent mieux trouver dans un musée que dans une église ; et qui horripilent littéralement les Américains et aussi, en général, tous les gens du Nord. Je me souviens même très bien qu'il y a de cela une dizaine d'années on se racontait, en Belgique, une petite histoire qui prouvait jusqu'où pouvait aller cette horripilation. Il s'agissait d'une aventure dont le héros était un certain M. Van B. que tout le monde connaît là-bas, et qui est, certainement, une des personnalités les plus intéressantes que j'aie jamais rencontrées. Je me souviens encore de l'impression qu'il me fit quand je le vis pour la première fois ! C'était un grand gaillard d'une cinquantaine d'années, ayant des poings énormes et paraissant doué d'une force colossale. Avec ses yeux froids, durs, mais pétillants d'intelligence et vous regardant toujours bien en face, il me rappelait tout à fait les ingénieurs ou les ranchmen qu'on rencontre dans le Far-West. Il a gagné dans l'industrie une fortune colossale, qu'il dépense d'ailleurs royalement : donnant tous les ans des sommes folles à toutes les œuvres de bienfaisance : et se faisant un point d'honneur de toujours payer ses deux ou trois mille ouvriers un peu plus que ses voisins ! Au demeurant le meilleur des hommes : mais, en même

temps, le plus autoritaire ! Il ne tolère jamais chez lui la moindre trace d'indiscipline ! Sa réputation, sous ce rapport, est même si bien établie, que jamais ses ouvriers ne se sont mis en grève ! Tant ils sont persuadés que celui qui quitterait le travail, ne serait plus jamais admis dans les ateliers !

Mais ce qui fait de M. Van B. un être à part, c'est l'instransigeance de son catholicisme. Même en Belgique, on trouve que parfois il va un peu loin, ce qui n'est pas peu dire. Cette intransigeance va quelquefois jusqu'à la manie ! Ainsi il n'admet pas qu'on jure devant lui. Il a toujours dans une de ses poches, un petit flacon plein d'eau bénite et muni d'un vaporisateur ; et quand quelqu'un jure devant lui, il tire tranquillement son flacon, et se met à vaporiser le délinquant. Autrefois, il y en a eu qui se sont fâchés. On en est même venu aux coups. Mais alors les gros poings de M. Van B. entraient en ligne et faisaient du si bel ouvrage que maintenant les aspergés ne réclament jamais.

Or cet admirable échantillon de l'Église militante s'avisa, il y a quelques années, de mener à Rome, en pèlerinage une centaine de ses ouvriers et contremaîtres. Il n'y était jamais allé lui-même ; mais il y fut accueilli comme mérite de l'être un homme qui n'a jamais envoyé moins de cent mille francs par an au denier de Saint-Pierre. Il avait donc tous les droits du monde à une audience

particulière du Pape. Il fut convenu qu'il l'aurait la veille ou l'avant-veille du jour fixé pour son départ. Son ingénieur et son directeur, qui l'accompagnaient, s'étaient bien douté que tout ce que leur chef avait vu, au cours des randonnées qu'ils faisaient ensemble, dans la Ville Éternelle n'avait pas dû lui plaire; car il se montrait d'assez méchante humeur. Mais ils ne se doutaient pas de la scène terrible dont ils allaient être les témoins effarés; scène qui leur a fait une telle impression, qu'à l'heure actuelle, quand ils la racontent à l'estaminet, dans un petit cercle d'amis, en « profitant ensemble sur un verre de faro », ils en tremblent encore.

Tout se passa cependant très bien, d'abord. Le Pape les reçut dans un petit salon où il y avait une table sur laquelle on voyait un gros encrier en cuivre, contemporain probablement des Borgia! Il les accueillit par quelques-unes de ces paroles empreintes d'une bienveillance extrême que comportait la situation. M. Van B., très ému, l'écoutait religieusement. Quand le Pape eut terminé, il lui répondit, et il le fit un termes parfaits; car cet homme, si merveilleusement doué, a une éloquence naturelle très remarquable. Il parla de son dévouement à la cause de la Papauté; de sa vie consacrée au travail et aux bonnes œuvres; et de sa fortune qu'il mettait aux pieds du Saint-Père! Léon XIII charmé écoutait ces paroles qu'il sentait

venir du cœur. Mais, tout d'un coup, il le vit s'arrêter brusquement au milieu d'une phrase. Croyant que c'était l'émotion qui le paralysait, il lui adressa quelques mots paternels. Mais l'émotion n'était pour rien dans l'affaire. L'œil de M. Van B. était tout d'un coup tombé sur le malheureux encrier.

« Qu'est-ce que c'est que ça ? cria-t-il d'une voix tonnante, en désignant du doigt une guirlande de petits amours tout nus qui gambadaient innocemment autour de cet objet mobilier ; et que Léon XIII n'avait peut-être jamais remarqués. Est-ce que c'est ça un encrier qui convienne à une maison honnête, et surtout à celle d'un Pape ! Nous avons bien un Manneken-Piss à Bruxelles ! mais il n'y en a qu'un : qui est sur la place, et nous l'y laissons ! »

Le pauvre Léon XIII était affolé, ne sachant que dire à ce géant qui gesticulait devant lui animé de cette sainte fureur que ressentaient les premiers chrétiens quand ils envahissaient les temples païens pour y briser les statues de Vénus ; il balbutiait des mots qui n'avaient pas de sens, car il cherchait vainement ce qu'il aurait bien pu répondre. Heureusement M. Van B. ne tarda pas à se retirer, non sans lui avoir recommandé, avec une certaine sévérité, de mieux surveiller à l'avenir son mobilier. Mais il faut ajouter que sitôt rentré chez lui, en Belgique, il s'empressa de commander à un orfèvre un superbe encrier qui

lui a bien coûté une dizaine de mille francs et qu'il s'est empressé de faire livrer au Pape, dès qu'il a été achevé, en l'assurant que celui-ci au moins ne comportait que des motifs absolument corrects au point de vue de la décence.

Ce que je trouve de très curieux dans cette histoire, c'est qu'en y réfléchissant, on s'aperçoit qu'elle fait absolument le pendant de celle de Luther. Si, vers l'an de grâce 1500, un moine italien était venu se promener en Souabe ou en Pologne, il y aurait vu des religieux et des prêtres passer des heures entières à boire de la bière au cabaret; et quelquefois rouler sous la table, ce qui arrive quelquefois maintenant encore dans ces pays-là; et ce qui devait arriver encore bien plus souvent dans ce temps-là; et ce spectacle aurait sûrement très fort scandalisé cet Italien qui aurait eu le plus mauvaise opinion du clergé Souabe et de sa manière de comprendre la religion! En quoi il aurait eu souvent tort, car parmi ces hommes dont les allures lui semblaient si étranges, à lui homme du Midi! il y en avait sûrement beaucoup de très bons et très respectables. Seulement, ayant le tempérament des gens du Nord, ils avaient leurs faiblesses. Quand Luther est venu se promener en Italie, en 1500, il a été, comme le fut M. Van B. quelque trois cent cinquante ans plus tard, très scandalisé de tout ce qu'il voyait; et, les circonstances s'y prêtant, c'est de cette impression d'un

moine, d'ailleurs peu recommandable, qu'est sortie la Réforme. Tandis que M. Van B., qui est très intelligent et très bon, s'est bien laissé aller à un premier mouvement d'impatience, mais il s'est borné à dire ses vérités au pauvre Léon XIII qui n'en pouvait mais ; et qui sûrement lui a pardonné de bien bon cœur son algarade, car il était, lui aussi, excellent ; et tout s'est terminé par l'envoi d'un encrier. Il s'était rendu compte que tout ce qui l'avait tant choqué était, en somme, bien peu important.

Il faut bien, en effet, comprendre que les instincts des hommes et leurs tempéraments varient avec la latitude des lieux qu'ils habitent. Un Esquimau ne peut pas voir les choses sous le même angle qu'un Canaque. Il faut donc bien, pour que la religion catholique puisse être universelle, qu'elle ait une certaine souplesse. Or il est indéniable qu'elle a toujours eu, jusqu'à présent, cette qualité à un très haut degré : ce qui a sûrement empêché bien des complications. Or je me demande si le fait qu'elle a toujours été dirigée par des Italiens, qui sont les gens les plus souples du monde, n'est pas pour quelque chose dans ce résultat ! Le Pape et l'immense majorité des cardinaux sont des Italiens, toujours souriants, toujours bénisseurs, opposant une imperturbable bonne humeur à toutes les difficultés qui se présentent, et toujours à la recherche d'une petite « combinazione » qui arrange les choses et laisse aux es-

prits le temps de se détendre, tout en réservant les Principes. Qu'arrivera-t-il le jour où le Pape et les cardinaux seront, en majorité, des Anglais, des Allemands ou des Américains, raides, tranchants et remontant toujours aux Principes ? Je ne le sais pas au juste ; mais ce que je sais bien, c'est que nous autres Latins, nous regretterons souvent l'état de choses actuel. D'abord, au point de vue politique, ce jour, s'il doit arriver, sera celui de la consécration définitive de notre déchéance ; et sur ce point l'instinct des Américains ne les trompe pas. Et puis, le catholicisme qui nous reviendra de Chicago sera bien le même que celui qui nous vient de Rome; seulement il n'aura plus ces allures débonnaires auxquelles nous sommes habitués. Mais les récriminations ne peuvent pas changer le cours des événements : car les événements obéissent à la logique des choses. Quand la Papauté a été créée, elle est venue s'établir à Rome, parce que Rome était alors le centre du monde. Elle y est restée après la dislocation de l'Empire romain, parce que si Rome n'était plus le centre d'un Empire temporel, elle en avait fait le centre d'une puissance spirituelle dont l'influence grandissait chaque jour. Elle y a appris à manier les hommes, grâce à l'exercice de ce pouvoir. C'est ainsi qu'elle a acquis la révélation d'un certain nombre de dogmes économiques : celui de la liberté du travail par exemple,

tempérée par la création des grandes associations d'ouvriers qui ont fonctionné au moyen âge; et celui de la propriété individuelle; dogmes dont l'importance, au point de vue temporel, lui a semblé telle que, pour les rendre compatibles avec les autres, et en faire un bloc, elle n'a pas hésité, quand il le fallait, non pas à modifier les autres, ce qu'elle ne pouvait pas faire, mais à modifier sa manière de les interpréter. C'est ainsi que, très favorable à ses débuts aux idées socialistes, l'Église ne tarda pas à prendre résolument position contre elles, du moins en théorie, sauf à les admettre, dans une certaine mesure, en pratique, comme le faisait l'ancien régime. Et quand, de cet ensemble de principes, elle a eu fait une doctrine homogène, qu'elle a réussi à imposer à l'Europe, elle a lancé cette Europe à la conquête du monde; combattant partout la barbarie représentée, au point de vue économique, par le travail esclave ou coolie; toujours sur la brèche; provoquant la découverte et la conquête de l'Amérique; sauvant l'Europe de l'invasion musulmane et finissant au XVI[e] siècle par entamer l'Extrême-Orient par ses missionnaires. Cette lutte, dans laquelle nos pères ont joué un rôle si glorieux : *Gesta Dei per francos!* a duré sept ou huit siècles. C'est par elle que la race blanche est arrivée à la souveraineté du monde; qu'elle s'est approprié les richesses et les territoires de toutes les autres races et qu'elle a fini par traiter

l'Univers en pays conquis. Et tout cela, c'est à la Papauté qu'elle le doit. Car, sans la Papauté, sans l'idée chrétienne qu'elle représentait, sans le lien que cette idée créait entre tant de nations si profondément divisées, on n'aurait jamais pu organiser les croisades qui ont sauvé l'Europe de l'invasion musulmane.

Voilà les souvenirs glorieux qui retenaient la Papauté à Rome. Mais maintenant, la société qu'elle à créée, oublieuse de tout ce qu'elle lui doit, ne veut plus recevoir ses enseignements. Et maintenant, au fond de l'Orient, dans ces pays dont l'exploitation était devenue un facteur si important de notre équilibre économique ; parmi ces nations que nous nous sommes habitués à traiter avec tant de mépris ; au milieu de ces peuples ilotes auxquels nous ne reconnaissions qu'un droit, celui de travailler pour nous ; se dresse une nouvelle civilisation, reposant sur des bases totalement différentes de la nôtre ; n'ayant rien de commun avec elle ; partant d'idées tellement opposées en tout, qu'elle n'a même pas le même idéal de beauté ! Vénus lui apparaît sous la forme d'une de ces mousmés qui grimacent dans le fond des tasses à thé, lançant des regards obliques à travers les fentes qui leur servent d'yeux ; et Apollon sous celle d'un magot à gros ventre. Comme doctrine religieuse, ces gens ont un panthéisme informe ; leur doctrine économique consiste dans

l'exploitation à outrance du pauvre par le riche, du puissant par le fort. Avec leurs multitudes de coolies faméliques attelés aux machines les plus perfectionnées, ils constituent pour nos sociétés européennes le danger le plus terrible qu'elles aient jamais connu. Car elles ne peuvent vivre, qu'en échangeant leurs produits ; et elles sont obligées de produire chèrement, parce qu'elles veulent que l'ouvrier participe à la richesse qu'il aide à produire. Elles sont donc battues et ruinées d'avance par les sociétés d'Extrême-Orient qui disposent du travail coolie, si on les laisse s'organiser. Et elles se désintéressent de la lutte. Ce sont donc évidemment les Américains qui vont la soutenir. Le xx[e] siècle va être occupé par la grande bataille économique, entre le coolie et l'ouvrier libre, où se jouera le sort du monde. L'Europe sera le champ clos des combattants : puisque ce sera notre clientèle, c'est-à-dire notre richesse acquise qui sera l'enjeu ; et nos populations, abruties par le socialisme, se contenteront de regarder faire les combattants. Dans ces conditions, puisque c'est l'Amérique seule qui va être le champion des doctrines lancées dans le monde par la Papauté ; puisque ce sont les cent millions d'Américains, car ils seront demain cent millions, qui vont défendre en réalité le christianisme contre l'assaut que vont lui donner un demi-milliard de jaunes, il est tout naturel que ce soit dans leur pays que se transporte la Pa-

pauté, pour y continuer son œuvre. Elle manquerait à son rôle historique en ne le faisant pas, il faut bien le reconnaître. Elle y gardera ses dogmes, cela va sans dire. Seulement elle aura des allures nouvelles. Autres temps, autres papes, autres manières d'envisager les événements. Ainsi, pour ne parler que du petit côté des choses, nous étions habitués à voir au Vatican la reconstitution de la cour d'un prince italien du xve siècle. Tout, dans l'appareil extérieur de la Papauté, rappelle cette époque qui est celle où la puissance pontificale s'est le plus affirmée; car, après avoir présidé au partage de l'Empire d'Orient, elle venait de trancher en deux l'Amérique, pour faire les parts du Portugal et de l'Espagne. C'est probablement pour cela que les papes ont voulu faire du Vatican un théâtre où évoluent tous ces figurants, gardes suisses, buzzolante et camériers secrets dont les défroques moyenageuses font une si singulière impression quand on voit ceux qui les portent coudoyer des gendarmes pontificaux coiffés de leur bicorne classique, ou les visiteurs en habits noirs. Tout cela va changer évidemment. Il faudra laisser à Rome une bonne partie du magasin des accessoires et des costumes; car je ne vois pas une bande de cow-boys habillés en gardes suisses, montant la garde à la porte du palais du Pape à Chicago ou ailleurs. Il est bien évident que de l'autre côté de l'Océan le nouveau Pape n'aura plus ni gardes

suisses en culottes noires et rouges, ni camériers secrets en maillots noirs ; je ne les regretterai d'ailleurs que modérément. Assurément ils sont pittoresques. Mais je reproche aux Suisses de ne pas s'être fait tuer, au moins un peu ! à côté des zouaves pontificaux, en 1870, pour défendre le Pape ! c'eût été décent ; et je ne peux pas voir un camérier secret, de cape et d'épée ! ! ! sans me demander comment on peut trouver des gens consentant à s'habiller de la sorte !

J'ai toujours ouï-dire que ces pompes, dont les Suisses vêtus mi-partie, les « buzzolante » tout de rouge habillés, et les camériers secrets en maillots noirs, forment les plus beaux éléments, avaient leur raison d'être, et que leur influence était salutaire à certaines âmes. Si cela est, et je crois volontiers que cela est, puisque tout le monde me le dit ! il serait très fâcheux qu'elles fussent supprimées. Espérons donc que la Papauté séjournera encore longtemps à Rome. Car je suis sûr, comme je l'ai déjà dit, que le jour où un archevêque Ireland quelconque sera élu Pape, dans un conclave tenu au centre du continent américain, il n'y aura plus ni Suisses, ni buzzolante, ni camériers. Tout n'en ira peut-être que mieux ; mais, pour nous autres Latins, amoureux des beaux décors, il y aura quelque chose de changé que nous regretterons.

Toutes ces considérations ne sont assurément pas étrangères à mon sujet. Car l'avènement de ce nou-

veau régime que j'entrevois et dont je recherchais les conséquences, à notre point de vue de Latins, ne peut qu'être avancé par la dénonciation du Concordat. Mais il est tout de même grand temps que j'arrête ma plume vagabonde pour en revenir à ma thèse.

Je disais qu'au moment où de si graves événements vont se produire, nous autres catholiques français nous avions absolument besoin d'être soutenus par la Papauté : mais qu'heureusement nous pouvions compter sur son aide, qui nous a toujours fait défaut jusqu'à présent ; parce que les Papes, hypnotisés par leurs revendications temporelles, nous sacrifiaient toujours, ou du moins ne nous soutenaient que très mollement, de peur de s'aliéner notre Gouvernement ; tandis que maintenant, le Pape actuel va nous soutenir ; d'abord, parce que ce n'est plus Léon XIII qui règne au Vatican, et puis parce que, réconcilié avec l'Italie, celui qui y est, n'a plus rien à ménager. Nous étions une armée dont le général était paralysé. Il ne l'est plus. C'est un premier résultat d'une importance capitale. Seulement, reste la question des colonels de cette armée ; c'est-à-dire des évêques. Me parlant de cette question des évêques, l'un de mes correspondants, qui est l'un des membres les plus en vue et les plus distingués, à coup sûr, du clergé français, me disait ces mots que je livre aux réflexions de mes lecteurs :

« Dans l'épiscopat français, il y a, à l'heure

actuelle, une douzaine d'hommes qui sont dignes de tous les respects et dont quelques-uns sont de premier ordre. Seulement, le plus en vue de ce premier lot, qui est l'archevêque de Paris, a quatre-vingt-six ans, et le plus jeune des autres en a soixante-quinze. Ce sont ceux qui sont antérieurs au règne de M. Dumay; tous les autres sont ses créatures. Dans le nombre, il y en a une quinzaine qui sont purement et simplement des misérables, capables de tout. Les autres sont d'honnêtes gens, mais des moutons bêlants, bons tout au plus à rédiger un mandement de carême, tranchant la question de l'usage des œufs et du beurre au déjeuner. Et puis, enfin, il y a une dizaine de sièges vacants. »

L'épiscopat est donc complètement à reconstituer. Et c'est pour cela que nous avons tant besoin du Pape. Comment peut-il intervenir? La question est évidemment délicate. Dans les pays non concordataires, il n'y a pas de règles uniformes pour la nomination des évêques ; ce sont tantôt les évêques de la province ecclésiastique qui sont seuls consultés, tantôt les évêques et le clergé. Mais les évêques donnent toujours leur avis! Ils dressent une liste des candidats qu'ils proposent, dans l'ordre où ils les proposent, et le Pape choisit sur cette liste, sans toujours observer l'ordre des propositions ; mais sans jamais désigner pour le siège vacant un sujet dont le nom ne figure pas sur la liste qui lui a été soumise.

Or il est très évident que pendant un certain temps ce système est absolument inapplicable en France. Supposez une province ecclésiastique où sept ou huit évêques nommés par M. Combes soient appelés à établir une liste de ce genre. La médiocrité appelant la médiocrité, ils ne pourraient nommer qu'un médiocre, en mettant les choses au mieux : et il se pourrait très bien que leur candidat fût simplement celui de M. Dumay. Or il est bien évident que nous ne pouvons plus avoir maintenant d'évêques médiocres ; et encore moins d'évêques nommés par M. Dumay. Ce sentiment est tellement général parmi mes correspondants ; ils paraissent si bien comprendre tous que, dans les conjonctures qui vont se présenter, quand l'Église de France aura à procéder immédiatement à une réorganisation complète de ses différents services, elle a le besoin impérieux d'avoir à sa tête des évêques absolument différents de ceux qu'elle a que, parmi eux, il y en a un certain nombre qui se demandent s'il n'y aurait pas lieu d'avoir de nouveau recours à la mesure radicale à laquelle le Pape a eu recours au commencement du siècle, quand, au moment de la signature du Concordat, il a demandé leur démission à tous les anciens évêques.

Mais beaucoup d'autres, et je suis de l'avis de ceux-là, estiment qu'il y aurait grand danger à procéder de la sorte. Au moment de la création

du Concordat, les pouvoirs civils appuyaient le Pape ; et cependant on n'a pas pu éviter le schisme de la petite Église. Qu'arriverait-il maintenant, si le Gouvernement, qui a tant de créatures parmi les évêques, les poussait sournoisement à la révolte? Il vaudrait donc mieux, selon moi, garder ceux que l'on a. D'abord je suis convaincu que dans le nombre, il y en a beaucoup qui vont se transformer en lions rugissants, dès qu'ils s'apercevront que le Gouvernement ne peut plus rien pour eux, et qu'ils ne dépendent plus que des catholiques auxquels ils sentiront qu'ils doivent donner des gages. Ceux qui sont des moutons bêlants, et ne peuvent pas être autre chose, continueront à bêler ; mais il sera toujours possible de leur donner des coadjuteurs auxquels ils seront trop heureux de laisser la direction effective de leurs diocèses. Quant aux sièges vacants et à ceux qui viendront à vaquer d'ici un certain temps, il me semble très à désirer que les titulaires soient nommés directement par le Pape. Dans quelques années, quand on aura le loisir d'y songer, il sera possible d'adopter un mode de nomination dans lequel le choix du Pape sera guidé d'une façon quelconque par les autres évêques et même par le clergé, comme cela a lieu ailleurs ; mais d'ici là, la nomination directe me semble la seule possible : et tel est l'avis de la plupart de mes correspondants.

VI

LA QUESTION FINANCIÈRE

En somme, il faut bien voir les choses telles qu'elles sont et ne pas se faire d'illusions. L'Église de France va être obligée de livrer une grande bataille pour se faire la place à laquelle elle a droit, quand le Concordat va être dénoncé; et les deux milices dont elle dispose, le clergé séculier et le clergé régulier, sont en pleine désorganisation. Le premier parce qu'il a des chefs indignes ou incapables, et que ses cadres inférieurs ont été eux-mêmes très atteints par la campagne de ralliement qui a été un très puissant dissolvant : car elle a fourni à tous les ambitieux des excuses à la lâcheté et a eu, par conséquent, pour effet de rabaisser singulièrement le niveau moral du corps; et le clergé régulier qui, comme l'autre d'ailleurs, contient cependant d'excellents éléments, ne pourra cependant rendre que très peu de services dans la lutte qui se prépare, parce qu'il est commandé par des hommes dont la couardise, l'inintelligence, l'égoïsme et le manque absolu de toutes les qualités

que doivent avoir des chefs, n'ont été que trop démontrés au cours des événements qui ont signalé les derniers mois.

La situation est donc assurément peu brillante. On peut même dire que jamais l'Église de France n'a été en aussi mauvais point qu'à ce moment où elle va avoir à parer à de si graves éventualités. Est-ce une raison pour les catholiques de jeter le manche après la cognée ? Assurément non. Comme je l'ai déjà dit si souvent, au cours de ces études, que ceux qui se sentent découragés jettent les yeux sur ce qui se passe dans les autres pays. Ils verront partout l'idée catholique croître et prospérer, comme une plante vigoureuse, et végétant d'autant mieux qu'elle est plus abandonnée à elle-même. Pourquoi ne pourrait-elle pas prospérer aussi chez nous ? Si elle y est devenue si chétive et si languissante, c'est uniquement parce qu'elle s'est étiolée dans l'atmosphère que créait autour d'elle le Concordat. Une seule chose est étonnante : c'est qu'elle ait pu résister aussi longtemps. Cela seul prouve sa vitalité. Et, le Concordat étant supprimé, il est dans la logique des choses qu'elle éprouve un regain de vie et pousse dans le sol des racines plus vivaces que jamais.

C'est ce qui arrivera un jour ou l'autre. Cela me paraît indubitable. Seulement, il dépend de nous, que ce jour soit rapproché ou lointain. Suivant que nous manœuvrerons bien ou mal, cet

événement se produira demain ou dans un avenir très éloigné. Il est donc très nécessaire de ne rien faire à la légère. Or, si j'en crois tous mes correspondants, bien des projets sont en voie d'élaboration, dont quelques-uns me semblent bien dangereux.

Je range sans hésitation dans cette catégorie une politique qui cependant, je le reconnais, a des côtés très séduisants. Beaucoup de catholiques sont, paraît-il, d'avis que le lendemain même du jour où la loi sera votée, qui nous enlèvera la propriété de nos églises, mais nous permettra par grâce d'y rester à titre de locataires, nous devons refuser d'y rester dans des conditions si humiliantes, et qu'il vaut mille fois mieux nous réunir n'importe où, dans des granges s'il le faut, pour y entendre la messe, que de rester dans des églises où nous ne serons plus chez nous.

Tout cela est très vrai. Mais quelles seraient les conséquences de ce grand parti si on le prenait? L'an passé, je suis allé passer quelques semaines en Angleterre chez un ami qui a une grande propriété héréditaire, de laquelle dépendent plusieurs bénéfices ecclésiastiques. C'est lui qui nomme les titulaires. Tous ces bénéfices représentent d'anciennes paroisses catholiques ! J'ai eu la curiosité de lui demander comment s'est faite la transition. Il m'a répondu qu'elle avait été à peu près insensible. Il n'y a pas eu, au moins dans ces paroisses-

là, de curé, qui, en montant en chaire un beau dimanche matin, ait dit à ses paroissiens : « Mes très chers frères ! dorénavant nous serons protestants. » Ils n'ont rien dit du tout. Les cérémonies se sont modifiées un peu, très lentement, et au bout d'une ou deux générations, tous les paysans de la région se sont trouvés protestants, sans savoir pourquoi ni comment.

Voilà le grand danger ! Supposons un village de foi moyenne, comme il y en a tant en France, dont les habitants vont à l'église un peu machinalement. Au lendemain du vote de la loi, le curé de ce village, obéissant à un mot d'ordre général, ne constitue pas d'association cultuelle, ou s'il en forme une, ne réclame pas l'église à titre de location. N'y a-t-il pas à craindre que, tout de suite, si la chose en vaut la peine, un prêtre interdit quelconque, soutenu par le préfet, ne s'empresse de fonder une de ces associations et ne s'installe dans cette église abandonnée par les vrais catholiques. Et alors, neuf fois sur dix, il arrivera que les paysans, voyant le culte fonctionner toujours dans leur vieille église, à laquelle ils sont attachés par tant de liens, conserveront l'habitude d'y aller plutôt que dans cette grange où on les convie de se rendre, en leur donnant des raisons qu'ils ne comprennent pas ! Et ils arriveront au schisme, comme tant d'Anglais sont arrivés à l'hérésie, sans même s'en douter. Même dans les villes, où les abbés

Charbonnel, Hareng et consorts, ne manqueront pas de mettre la main sur les cathédrales, s'ils en voient la possibilité, le résultat sera désastreux. Car étant donnée la mentalité d'un très grand nombre de catholiques français et l'esprit moutonnier qui a été favorisé chez eux par le déplorable clergé que nous a créé le Concordat, on peut être sûr qu'il y en aurait beaucoup qui, par routine, continueraient à aller dans ces églises profanées. C'est pour cela que je trouve cette politique si dangereuse. Même en Bretagne, elle ne serait pas admise par les populations. Elle leur paraîtrait incompréhensible. Les lettres que je reçois de ce pays insistent beaucoup sur ce point. Les paysans seront très irrités d'être obligés de louer leurs églises qu'ils considèrent avec raison comme leur propriété. Cette irritation sera même un sentiment excellent à exploiter, et on se promet bien de l'entretenir soigneusement! Mais ils ne comprendraient pas que les églises restassent fermées! quand il ne dépend que d'eux qu'elles restent ouvertes. Je crois donc qu'on ferait une très grosse faute en ne conservant pas les églises dans la plupart des cas, à condition, bien entendu, qu'il y ait, dans la localité, un groupe de catholiques décidés à faire des sacrifices pour les conserver. S'il est prouvé que les ressources leur font absolument défaut, une caisse centrale pourra venir à leur aide. Mais il ne faut pas que cela soit une

mesure générale ! Il faut que le principe « chacun paye pour son église » soit rigoureusement observé, et que de l'argent souscrit dans le Nord ne soit pas employé à louer une église dans le Midi. Il vaut bien mieux que beaucoup d'églises soient fermées, que de les conserver ouvertes dans de telles conditions. Que les régions où les catholiques sont trop clairsemés ou trop tièdes pour payer les frais du culte soient considérées comme pays de mission; et qu'on leur envoie des missionnaires qui passent. Rien de mieux ! Mais il ne faut pas que ces catholiques aient des églises et des prêtres entretenus et défrayés par les autres! D'abord cela serait un marché de dupes pour ceux qui payeraient; et puis on retomberait dans les anciens errements : on aurait des prêtres qui ne feraient rien.

Il y a encore un autre projet dont j'entends beaucoup parler et que je me permets de désapprouver d'une manière absolue ! Ce projet procède du raisonnement que voici. Jusqu'à présent les frais du culte, ou du moins une partie de ces frais, c'est-à-dire l'entretien des églises et le salaire des évêques et curés étaient, en vertu du Concordat, à la charge de l'État ou des communes. Les sommes consacrées à cet objet, qui se montaient à une quarantaine de millions, constituaient ce qu'on appelait le budget du culte. Ce budget va être supprimé. Reconstituons-le, au moyen d'une

immense souscription dont le montant sera placé à l'étranger, naturellement, et sera administré par un comité. De sorte que chaque trimestre tous les curés et tous les évêques recevraient leur traitement sous forme de chèques, au lieu de le recevoir sous la forme d'un mandat à toucher chez le percepteur. Mais, sauf ce détail, rien ne serait changé pour eux !

La première objection qui se présente à l'esprit, c'est l'énormité de la somme à recueillir. Elle dépasserait le milliard. Les promoteurs du projet semblent persuadés qu'ils parviendraient à la trouver ; sinon tout de suite, du moins dans un délai assez court. Et il faut croire que cette confiance repose sur des données assez sérieuses ; car il parait qu'un syndicat de banques anglaises est tout prêt à favoriser l'opération, en avançant les sommes qui manqueraient sur les premières rentrées : sauf, bien entendu, à s'indemniser sur les excédents futurs qu'ils prévoient. Cela fait évidemment beaucoup d'honneur aux catholiques français. Admettons donc que le milliard soit recueilli ! Une question se pose tout de suite ! Comment le placera-t-on ! et qui aura le maniement de ces fonds ? Tout de suite on se heurte à une difficulté. Le clergé qui aura recueilli la plus grande partie de ces fonds voudra certainement être représenté dans ce comité ; et on peut-être certain qu'il s'arrangera pour que les laïques,

en faisant partie, soient des gens n'ayant aucune surface et absolument à leur dévotion, qui signeront tout ce qu'on voudra leur faire signer. L'administration sera donc uniquement entre les mains du clergé. Or on sait comment le clergé administre. Toutes les fois qu'une affaire véreuse est montée par un aigrefin, on est sûr de trouver des prêtres parmi les actionnaires ; et plus l'affaire est véreuse, plus est grand le nombre des prêtres qui y ont mis leurs économies et celles de ceux qui leur demandent conseil. On peut être parfaitement certain que, géré par des prêtres, le milliard aura disparu en moins de dix ans.

Et puis il y a une autre éventualité à prévoir. Quels seront les membres du clergé qui seront délégués par les autres pour faire partie de ce comité? Ce seront les évêques, évidemment. Cela serait une injure sanglante à leur faire que de les en exclure. Et les prêtres ne voudront jamais la leur infliger, quelque méritée qu'elle soit pour un certain nombre : ce dont, d'ailleurs, il faut les louer. Car ils ne seraient pas les bons prêtres qu'ils sont, s'ils pensaient autrement. Et alors, ce milliard que nous nous serons saignés aux quatre membres pour fournir au clergé, il sera administré pas des Fuzet, des Acceuillant ou d'autres du même acabit, uniquement préoccupés de l'idée de ne pas déplaire au Gouvernement ; et l'on arrivera à ce résultat fantastique que ce sera M. Dumay ou l'un de ses suc-

cesseurs, qui sera toujours le véritable maître de la situation, avec cette circonstance aggravante que, jusqu'à présent, c'était l'argent de l'État qui lui servait à démoraliser le clergé, tandis que ce sera avec le nôtre qu'il opérera dorénavant!

Et puis l'argument qu'on emploie pour me demander d'admirer cette combinaison est justement celui qui me la fait repousser! On me dit que, grâce à elle, rien ne sera changé dans les conditions d'existence du clergé. Mais c'est justement ce que je ne veux pas; puisque je tiens à ce que ces conditions soient complètement changées! Grâce au Concordat, nous avons un clergé de fonctionnaires, ne pensant qu'à mener une bonne petite existence bien tranquille, ennemi de toute action, n'en faisant que le moins possible. Et il est bien évident que c'est cette organisation qui nous a menés à l'état actuel! Elle n'avait qu'un avantage : c'est d'être économique, puisque l'État contribuait aux frais. Maintenant elle ne l'aura même plus, et on voudrait la garder! Véritablement la mentalité des gens qui ont lancé une pareille idée est inquiétante.

Et ce qu'il y a de très grave, c'est qu'ils ont, parait-il, déjà passé de la théorie à l'action et qu'ils ont beaucoup de succès. Je ne sais pas ce qui se passe dans d'autres régions, mais je sais que, dans le sud-ouest et dans le nord de la France, les listes de souscriptions sont déjà ouvertes, et

qu'elles se couvrent de noms. Des sommes très importantes ont déjà été, sinon recueillies, du moins promises. Il est donc grand temps de jeter un cri d'alarme !

Heureusement, la grande masse des catholiques ne s'est pas encore, du moins je le crois, mise en branle. Elle est un peu indécise. Il serait, selon moi, de toute nécessité que la Presse engageât une campagne vigoureuse sur ces questions. Évidemment nous allons avoir à faire de gros sacrifices. Mais c'est justement pour cela qu'il ne faut pas agir à la légère ! Nous aurons besoin de toutes nos ressources ; il faut donc ne les employer qu'à bon escient, et pour cela il faut, avant tout, bien se rendre compte de la situation où nous allons nous trouver au lendemain de la dénonciation du Concordat.

Le premier effet de cette loi va être de nous replacer dans la réalité, tandis que, jusqu'à présent, nous avons toujours vécu dans la fiction. En effet, il était admis qu'il y avait bien en France quelques protestants et quelques Juifs, mais que tous les autres Français étaient catholiques : ce qui est manifestement faux, puisqu'on ne peut pas nier qu'il n'y ait en France, une foule de gens qui, tout en n'étant ni protestants ni Juifs, non seulement ne sont pas catholiques, mais encore sont souvent très hostiles au catholicisme ; et que le nombre de ces gens qui vivent en dehors de toute

religion est même si considérable que, dans certaines régions, ils forment une grosse majorité. Malheureusement, il est impossible, comme je l'ai déjà fait remarquer, de savoir au juste qui sont ceux qu'il faut mettre dans cette catégorie des non-croyants, parce que, ce qui caractérise le non-croyant français, c'est qu'étant apparemment assez honteux d'être non-croyant, il tient à faire croire qu'il est croyant. Un catholique anglais ou américain, par exemple, qui cesse de croire, ne fait plus baptiser ses enfants, ne se marie pas à l'église et, en un mot, ne manque pas une occasion d'affirmer sa non-croyance. Ce qui, dans mon humble opinion, est la seule manière honorable de se conduire. Mais les catholiques français non-croyants, ou du moins l'immense majorité des catholiques français de cette catégorie, n'agissent presque jamais ainsi. Il n'y en a que très peu qui quittent leur religion parce que, après l'avoir étudiée à fond, elle leur a paru fausse. Il y en a quelques-uns, mais ils sont très rares. Ce qui détermine l'immense majorité à quitter leur religion, c'est que leurs instincts les poussant à faire une foule de choses qu'elle défend, ils trouvent plus agréable d'obéir à leurs instincts qu'à ses préceptes : mais comme leur raisonnement leur fait voir qu'en se rangeant au nombre de ceux qui agissent ainsi, ils se mettent, en somme, en assez mauvaise compagnie, ils cherchent à mettre

d'accord leur raisonnement et leurs instincts, en faisant acte de chrétiens dans toutes les grandes circonstances de leur vie ; c'est-à dire en faisant baptiser leurs enfants, en se mariant à l'église, et en montrant une peur terrible de mourir sans confession, quand ils sont à l'article de la mort : sauf, le reste du temps, à ne jamais mettre les pieds à l'église, et à ne pas perdre une occasion de déclarer que tous les prêtres sont des imposteurs et la religion qu'ils prêchent, une mauvaise plaisanterie !

En somme, ces gens font donc profession, à certains jours, d'une religion qu'ils déclaraient méprisable la veille, et qu'ils sont bien décidés à déclarer encore méprisable le lendemain. Ils mentent donc de propos délibéré, à toutes leurs convictions ces jours-là; à moins quils ne soient sincères que ces jours-là. Mais, dans ce cas, ils mentent le lendemain et la veille ! Pourquoi mentent-ils ainsi? Cela ne peut être que par intérêt, lâcheté ou inconscience. Dans tous les autres pays, de pareils actes suffiraient pour couvrir d'infamie un homme qui s'en rendrait coupable. En Angleterre, en Amérique, il y a des catholiques tièdes qui ne pratiquent plus leur religion, ou qui ne la pratiquent plus qu'à de longs intervalles. Cela ne regarde personne. Il y a aussi des catholiques qui ont cessé de croire, et qui ne remettent plus les pieds à l'église. C'est encore leur droit incontestable. Mais tout le

monde serait d'accord pour trouver d'abord souverainement grotesque, et puis ensuite souverainement méprisable, l'homme qui, n'étant plus catholique, ferait semblant de l'être à dates fixes, sauf à dire qu'il ne l'est pas le reste du temps. Et cependant ces actes semblent tout naturels chez nous! je n'explique pas: je constate. Une foule de gens agissent ainsi, qui se croient très honorables, et l'opinion publique ne paraît pas trouver que leur attitude n'est pas absolument correcte. Cela prouve à quel point trente-cinq années de République ont abaissé le niveau des caractères et altéré le sens moral.

Seulement, il faut bien remarquer que le clergé a sa part de responsabilités dans cet état de choses. Alors qu'il aurait dû réagir de toutes ses forces contre la veulerie des caractères qui a rendu possibles de pareilles mœurs, il s'est trop souvent rendu complice des honteuses comédies qui se jouent. Ainsi, il existe des règles absolues et parfaitement logiques, sur les sépultures. Un curé doit enterrer religieusement tous les catholiques ; mais seulement ceux-là! C'est-à-dire qu'il n'a pas le droit d'enterrer avec les prières de notre culte un protestant ou un Juif; à moins, bien entendu, qu'ils ne se soient convertis à leur lit de mort; ni, à plus forte raison, mais sous la même réserve, un catholique qui a volontairement renoncé au catholicisme; ou qui est mort en com-

mettant le suicide, parce que le suicide est formellement interdit par notre religion. Or on voit très souvent, maintenant, des prêtres enterrer religieusement des gens qui, depuis qu'ils ont l'âge d'hommes, ont constamment fait profession d'hostilité marquée à la religion dans laquelle ils sont nés et auprès desquels, quand ils ont été à leur lit de mort, aucun ministre du culte n'a été appelé ; ou s'il a été appelé, c'était quand le malade était déjà sans connaissance. On raconte même à ce sujet une histoire qui, je l'espère, n'est pas vraie; mais malheureusement j'ai bien peur qu'elle ne le soit. On raconte, dis-je, que, lorsqu'un grand personnage de la République est mort dans des circonstances qui sont restées assez mystérieuses, sa famille avait bien, tout de suite, dès que les premiers symptômes du mal s'étaient manifestés, envoyé chercher un prêtre par un municipal, de planton ; ce qui fournit même à ce digne militaire l'occasion de prononcer une parole restée légendaire; car il paraît que le prêtre, qu'il ramena, lui ayant demandé, en route, si le malade avait encore sa connaissance, il répondit ingénument : « Oh ! non. Elle n'est plus là ! Je l'ai vue qui partait en voiture, en même temps que moi. » Mais, une fois le prêtre arrivé, on affirme qu'on le laissa se morfondre dans une antichambre pendant assez longtemps, parce qu'on ne voulait pas le mettre en présence du malade, avant que les médecins eussent déclaré

qu'il n'y avait plus aucun espoir de le sauver. Ce malade ne voulait pas certainement mourir sans sacrements. Les siens ne le voulaient pas davantage. Mais il y avait une chose qu'ils craignaient tous encore bien plus que de le voir mourir sans sacrements, c'était de le voir guérir, une fois les sacrements reçus; parce qu'il aurait été assez difficile d'expliquer cette faiblesse aux purs du parti, et qu'elle aurait pu compromettre l'avenir politique du héros de l'aventure.

Je répète que je ne suis pas du tout certain que cette anecdote soit vraie. Je suis tout prêt à la démentir si on me prouve qu'elle est fausse! Je serais même assez content de savoir qu'elle est fausse. Mais, si je la conte telle qu'elle me fut contée par des gens qui m'en ont affirmé la vérité, c'est que si elle n'est pas vraie dans le cas dont il s'agit, ce qui, je le répète, est bien possible, elle devrait l'être, tant elle est absolument conforme à la mentalité moyenne de certaines classes de la société française! Elle est dans la note. Je suis sûr qu'une foule de gens placés dans des circonstances analogues eussent agi de même, ou du moins eussent raisonné de même. Il est trop certain que de honteuses comédies se jouent autour des lits de morts. Ceux dont le rôle est assurément de beaucoup le plus méprisable, ce sont ceux qui, par intérêt, font semblant de croire à une religion qu'ils méprisent, ou qui par peur

mentent au moment de mourir aux principes qui ont guidé toute leur vie. Ceux-là sont des hypocrites ou des lâches! Mais les prêtres qui rendent possibles de pareils actes, en donnant la réplique à ceux qui s'en rendent coupables, se font, par là même, un peu leurs complices. Ils disent qu'ils ne sont guidés que par le désir de sauver des âmes. Le plus souvent ce n'est qu'un prétexte, et la vraie raison qui les fait agir ; c'est la lâcheté! Ils ont peur des *Affaires*. Or, avec la loi nouvelle, ces compromissions ne seront plus possibles, et c'est pour cela que je l'attends avec impatience. Quelqu'inique, quelque spoliatrice qu'elle puisse être, elle vaudra mieux que ce qui est, parce qu'elle va forcément changer la mentalité des catholiques français, du clergé comme des laïques, et les forcer à voir les choses telles qu'elles sont.

Je m'explique. Dans l'état de choses qui existe actuellement, l'archevêque de Paris, par exemple, considère que tous les habitants de Paris, sauf bien entendu les Juifs et les protestants, font partie de son troupeau. Il est bien forcé d'admettre que, parmi ses brebis, il y en a un bon nombre qui sont passablement rétives. Mais il trouve qu'elles ont tort d'être rétives, et il les considère tout de même comme faisant partie de son troupeau ; et il ne perd pas une occasion de le leur dire : ce qui est déjà une cause d'aigreur, parce qu'elles

sont vexées de l'entendre émettre cette prétention qu'il est leur pasteur, alors qu'elles prétendent être des brebis sauvages, qui n'ont pas de pasteur! Et puis cette affirmation, qui était vraie il y a deux cents ans, qui ne l'est plus maintenant, a encore une autre conséquence très fâcheuse, c'est que l'archevêque de Paris, quand il nous demande de lui donner de l'argent pour ouvrir un hospice ou un ouvroir, ou une école, est obligé d'ouvrir cet hospice, cet ouvroir ou cette école, tout grands, à tous les Parisiens, puisqu'il les considère tous comme faisant partie de son troupeau. Si bien que la plupart d'entre ceux qui les fréquentent trouvent qu'ils ne font qu'user d'un droit en les fréquentant; ce qu'ils s'empressent de faire dès qu'ils y trouvent le moindre avantage, sans s'inquiéter de savoir qui paye; et que nous autres catholiques, nous payons deux fois, d'abord pour les hospices et écoles entretenus par l'impôt, et puis pour ceux que bénévolement nous entretenons de nos deniers, parce que nous voulons rendre service aux catholiques pauvres; et qui, en réalité, servent encore plus aux non-catholiques qu'aux catholiques. Nous arrivons même, grâce à ce système, à un résultat extraordinaire. C'est que les catholiques pauvres sont en réalité bien plus mal lotis que les autres, parce que le Gouvernement les excluant soigneusement de toutes faveurs, ils ne peuvent s'adresser qu'à nous dans leurs besoins;

tandis que les autres reçoivent des deux côtés.

Or cet état de choses stupide va évidemment changer. Le lendemain de la promulgation de loi, l'archevêque résidant à Paris, M[gr] Guibert ou son successeur, prendra probablement encore le titre d'archevêque de Paris ; mais tout le monde comprendra bien qu'il ne sera plus que l'archevêque des Parisiens qui sont catholiques et non des autres, ce qui changera complètement l'aspect des choses. Aussi, lorsque, par exemple, il nous demandera de fonder un hospice à Ménilmontant ou à Grenelle, en nous disant qu'il y a là beaucoup de pauvres, nous lui répondrons :

« C'est très bien ! Nous savons en effet qu'il y a beaucoup de pauvres dans ces deux quartiers? Il y en a toujours eu beaucoup, et, selon toute apparence, il y en aura toujours beaucoup. Aussi, quand ils étaient tous, ou à peu près tous, catholiques ou réputés tels, nous avons fait d'énormes sacrifices pour venir à leur secours. Mais, maintenant, les temps sont changés! Charité bien ordonnée commence par soi-même, et par les siens. Combien, parmi ces pauvres, y en a-t-il qui soient catholiques? c'est-à-dire qui se soient mis en rapport avec leurs curés, et déclarés tels. Voilà, ce qu'il faut nous dire. Montrez-nous donc des rapports des curés de ces deux paroisses établissant nettement, et sur des données sérieuses que nous contrôlerons, quelle est la situation sous ce rap-

port. Quand nous le saurons, nous verrons ce que nous pouvons faire. En tous cas, nous commencerons par soulager tous ceux-là; et puis, quand ils seront tous tirés d'affaire, nous verrons à nous occuper des autres, s'il reste encore de l'argent disponible. Mais cela n'est pas probable! Et puis, d'ailleurs, pourquoi marcherions-nous sur les brisées de MM. les libres penseurs et francs-maçons? Ils ont voulu la séparation, il est trop juste qu'ils en supportent les charges! Nous avons nos pauvres, qu'ils gardent les leurs! A chacun les siens! C'est comme cela que procèdent les protestants et les Juifs qui nous gouvernent, et tout le monde trouve la chose toute naturelle. Pourquoi ne ferions-nous pas de même.»

Il est bien certain, en effet, que le système adopté jusqu'à présent a abouti à un formidable gaspillage d'argent. Nous avons, depuis trente ans, dépensé, rien qu'à Paris, peut-être une centaine de millions, uniquement pour affirmer un principe que nous savions être faux; car nous avons construit et entretenu des centaines d'écoles où nous admettions gratuitement tous les enfants, sous le prétexte que tous les Parisiens sont des catholiques conscients ou inconscients, alors que nous aurions dû n'y recevoir que des enfants de catholiques; et nous avons même poussé la bêtise jusqu'à mettre une certaine coquetterie à ne pas faire de prosélytisme dans ces écoles, alors que les

instituteurs de l'État, opérant avec notre argent, en faisaient tant qu'ils pouvaient en sens contraire. Et ce gaspillage continue encore à l'heure actuelle. J'ai interviewé un certain nombre de curés des mauvais quartiers de Paris, pour savoir au juste où en était la situation religieuse dans leurs paroisses. Tous m'ont dit que le nombre des communions augmente régulièrement chaque année, d'une manière très sensible ; mais que celui des mariages et des enterrements civils augmente aussi. Je trouve ces deux résultats très bons ! Ils prouvent qu'il y a plus de vrais catholiques et moins d'hypocrites se disant catholiques et ne l'étant pas. Mais quand j'ai abordé la question des écoles, j'ai été beaucoup moins satisfait. Ils m'ont dit, en effet, que leurs écoles étaient fréquentées par un nombre d'enfants qui m'a semblé hors de toute proportion avec le chiffre des fidèles indiqué par les renseignements précédents ! Car ces écoles étaient toujours combles, alors que les églises étaient trop souvent presque vides. Comment cela se faisait-il ? La chose me semblait d'autant plus singulière, que l'un d'eux m'avait justement dit que, dans son quartier, il n'y avait plus guère que le tiers des enfants qui fissent leur première communion.

L'explication qu'on m'a donnée, m'a paru intéressante. Il paraît que les écoles congréganistes avaient une telle réputation ; il était si bien établi,

que, d'abord sous le rapport de l'instruction et puis sous celui de la surveillance, elles étaient infiniment supérieures à celles de la ville, qu'une foule de parents qui n'étaient nullement catholiques, qui souvent même faisaient profession d'idées très hostiles à toute idée religieuse, tenaient absolument à y envoyer leurs enfants. Seulement, ils avaient bien soin de leur expliquer qu'ils devaient bien se garder de croire un mot de ce que leur disaient leurs maîtres, quand ils leur parlaient de religion. Si bien que, de cette façon, les bons catholiques qui se saignaient aux quatre veines, pour faire une œuvre de propagande, aboutissaient simplement à être odieusement exploités par une foule de gens peu délicats qui trouvaient très agréable de se faire payer par eux l'instruction de leurs enfants, mais s'arrangeaient de manière à ce que cette instruction servît à former de bons petits libres penseurs, qui n'auraient rien de plus pressé, une fois arrivés à l'âge d'homme, que de dénoncer et persécuter ceux qui la leur avaient donnée.

« Mais enfin! Monsieur le curé! me suis-je écrié en recevant cette confidence, sauf le respect que je vous dois, permettez-moi de vous dire que le rôle que vous jouez là est vraiment par trop bête. Vous fournissez à vos adversaires des verges pour vous fouetter, quand il me semble qu'il vous serait si facile de faire exactement l'inverse : puisque la

supériorité de vos écoles est aussi universellement reconnue! et elle l'est! tous les renseignements que j'ai recueillis me confirment ce que vous me dites. Pourquoi ne pas créer dans chacune d'elles deux sections, l'une gratuite, l'autre payante! Vous admettriez dans la première à peu près tous les enfants de parents dûment reconnus comme catholiques! sans trop rechercher s'ils n'ont pas le moyen de payer, mais vous n'y accepteriez pas un seul enfant rentrant dans la catégorie de ceux dont vous me parliez tout à l'heure. Ceux-là seraient tous dans la classe payante, et vous les feriez payer aussi cher que possible. Vous en auriez toujours. Et même, si vous vous arrangez de façon que, dans le quartier, il soit bien établi dans le monde des petits patentés, fruitières, et crémières, marchands de vins, qu'il n'y a que des viles prolétaires dans la clientèle de la laïque, vous aurez plus de demandes d'admissions que vous ne pourrez en satisfaire, j'en suis bien convaincu ; et de cette façon la classe payante défrayant, au moins en grande partie, les frais de la classe gratuite, vous économiserez la plus grosse partie des sommes énormes que vous dépensez actuellement, et vous aurez la satisfaction de penser que vous tirez sur l'ennemi avec des cartouches qui viennent de ses gibernes : ce qui est toujours une sensation très agréable. »

J'avais émis ces réflexions, au fur et à mesure

qu'elles me venaient à l'esprit. Le curé m'écoutait en dodelinant de la tête. Quand j'eus terminé, il me répondit tout doucement : « C'est justement ce que je vais faire. Un de mes confrères a déjà essayé de la combinaison dont vous venez de parler. Elle réussit admirablement! Je vais faire comme lui et tous les autres vont nous imiter, du moins je le crois. Et nous comptons réaliser ainsi beaucoup de centaines de mille francs d'économie! »

Je dois dire que cette réponse m'a fait un plaisir infini, parce que ayant une très haute opinion de l'esprit de mon interlocuteur, j'ai été très flatté de constater que nous avions eu la même idée! Il y a d'ailleurs des gens très spirituels dans le clergé! Seulement ils ont été tellement opprimés par les autres!!! au cours des vingt dernières années, qu'ils se cachent. C'est ce qui explique qu'il s'en montre si peu depuis quelque temps. Mais les événements actuels vont les faire revenir sur l'eau, comme truites en temps d'orage; et quand ils auront la direction des affaires, tout ira bien, j'en ai la confiance.

Seulement, il est bien évident que, si ces sages principes avaient été adoptés plus tôt, les catholiques français seraient plus riches de beaucoup de millions qui ont été dépensés bien inutilement à donner de l'instruction à des petits de communards et de francs-maçons, qui en font le plus

fâcheux usage. Et puis, il y a une chose qu'il ne faut pas oublier. Autrefois le personnel enseignant des Écoles que nous fondions nous était fourni par les congrégations et était infiniment supérieur à celui dont disposait le Gouvernement. Maintenant les congrégations nous en fourniront bien encore, puisque nous pouvons prendre des frères ou religieuses laïcisés, mais, n'étant plus encadrés, ils sont déjà loin de valoir leurs devanciers, et il faut prévoir le temps où le recrutement des instituteurs et institutrices libres sera très difficile, et où on sera exposé à des aventures très désagréables, de sorte qu'il pourra très bien se faire que notre personnel devienne inférieur à celui du Gouvernement : ce qui cependant est très difficile, car Dieu sait s'il est mauvais ! Aussi suis-je d'avis qu'il faut avant tout créer des patronages. Ces patronages, qui sont très usités en Amérique, en Angleterre et en Allemagne, ont déjà donné des résultats excellents en France. Je me souviens d'avoir vu ces petits jeunes gens à l'œuvre au moment des invasions d'église, il y a de cela deux ou trois ans. Ils ne demandaient qu'à marcher, et tapaient comme des sourds quand il y avait lieu ! Cela faisait plaisir à voir. C'est une organisation à laquelle il faut donner beaucoup de développement. Elle impose une somme énorme de travail au clergé. Le curé d'un gros village bavarois, qui me faisait visiter son cercle catho-

lique dont le local était la grande salle d'une simple brasserie, me disait que cette salle était ouverte tous les soirs aux associés, jusqu'à minuit ou une heure du matin, et qu'il exigeait de ses trois vicaires qu'il y en eût toujours un présent. Si les curés allemands font cela, je ne vois pas pourquoi nous n'exigerions pas des nôtres qu'ils le fassent aussi. Ces cercles donneraient, je le crois, de bien meilleurs résultats que les écoles, tout en coûtant beaucoup moins cher. Je ne dis pas cependant qu'il faudrait renoncer complètement aux écoles; mais il faudrait n'en créer que là où l'on serait absolument sûr qu'elles seraient infiniment supérieures à celles du Gouvernement, afin de les faire désirer partout où il n'y en aurait pas. Mais, dans les villages où le plus souvent ces écoles seraient inférieures, il ne faut pas essayer d'engager la lutte. On arrivera à un bien meilleur résultat en se contentant de souligner dans la Presse locale avec insistance, mais sans bienveillance, toutes les défaillances du personnel des écoles laïques.

Cela sera du reste un service qu'on lui rendra. Il a vraiment bien besoin d'être épuré! On ne se figure pas quels éléments il contient. Car on ne connaît que très peu des scandales qui se produisent journellement, tous les autres étant soigneusement étouffés par l'administration. Jusqu'à présent nous ne nous occupions jamais de ce qui se passait dans

les écoles laïques. Comme nous n'y avions pas nos enfants, nous nous désintéressions de la question. Tandis que nos adversaires s'occupaient beaucoup des nôtres; à ce point que, lorsqu'ils ne pouvaient pas y trouver de scandales à exploiter, ils en inventaient; et cette surveillance acharnée nous a été certainement très utile. Sans elle et sans la salutaire terreur qu'elle provoquait chez notre personnel, nos écoles n'auraient certainement pas été ce qu'elles étaient. Il est trop juste que maintenant nous leur rendions la pareille. Et ils pourront d'autant moins s'en formaliser que, nous ayant forcés à nous servir de leurs écoles, ils ne peuvent pas trouver mauvais que nous tenions à être renseignés sur ce qui s'y passe.

J'insiste sur tous ces détails pour montrer que le nouvel état de choses nous permettra de réaliser de très sérieuses économies sur un certain nombre de chapitres. Nous pouvons et nous devons en faire sur celui des écoles, sur celui des hospices, assistances et orphelinats; et, par conséquent, appliquer les ressources qui deviendront disponibles aux nouveaux chapitres qu'il va falloir ouvrir: ce qui ne veut pas dire que nos charges seront moins dures! Je crois au contraire qu'elles vont être plus lourdes. Mais je crois qu'en procédant avec ordre, et en supprimant les innombrables dépenses inutiles ou nuisibles qui grevaient le second budget des cultes, celui que

les catholiques défrayaient volontairement pour suppléer aux insuffisances de l'autre, nous pourrons cependant parvenir assez facilement à joindre les deux bouts.

VII

LE RECRUTEMENT ET L'ÉDUCATION DU CLERGÉ

Celui de ces chapitres nouveaux que je voudrais voir doter le plus richement, c'est celui des séminaires. J'ai déjà dit quelques mots de cette question. Je vais y revenir, parce que j'estime qu'elle est capitale. Ce qui nous manque le plus en France, ce sont des prêtres qui soient à la hauteur de leur mission. Il fut un temps où le « bon curé » de campagne était un brave homme très pieux, mais sachant tout juste lire, écrire et un peu de latin ; expert dans l'art de mettre du vin en bouteilles, ou dans l'élevage des mouches à miel ; toujours vêtu d'une soutane crasseuse ; très à son aise dans la cuisine du château, mais beaucoup moins dans le salon. Il faut qu'il soit bien entendu que ce temps est passé. Ce curé-là était le plus souvent très vertueux, très charitable et avait une foule de qualités auxquelles je me plais à rendre hommage. Il a pu faire du bien, quand il vivait au milieu de paroissiens encore plus incultes que lui et qui, ne sortant jamais de leur village, ne s'apercevaient pas de son insuffisance

intellectuelle. Mais maintenant il ne peut plus en faire aucun : parce que la majorité de ses paroissiens est plus cultivée que lui, ou, ce qui revient au même, se figure qu'elle l'est. Et il fait en revanche beaucoup de mal, parce qu'il est un objet de risées pour ses paroissiens, de sorte qu'il déconsidère la religion dont il est le représentant. Ce qu'il nous faut à l'heure actuelle, ce sont des prêtres aussi pieux et aussi dévoués que leurs prédécesseurs, mais infiniment plus instruits, et ayant non seulement une instruction supérieure, mais encore une éducation qui leur permette d'entrer en contact, sans gêne, avec des gens appartenant à n'importe quelle classe. On me dira que j'en demande trop. Je réponds que la chose est au contraire très possible, puisque tous les prêtres irlandais et américains que j'ai recontrés, remplissaient toutes ces cenditions, et que cependant ils se recrutent dans des milieux encore plus humbles que ceux dans lesquels se recrutent les nôtres.

Seulement, dans ces pays-là, d'abord, on se rend compte que pour donner de l'instruction et de l'éducation aux prêtres, il faut y mettre le prix; et puis on opère en vertu de principes diamétralement opposés à ceux qui ont cours chez nous. Je n'ai jamais visité de séminaires en Amérique ; je ne sais donc que par ouï-dire ce qui s'y passe. Mais un homme dont on ne contestera pas l'autorité, l'abbé Félix Klein, en a visité un, celui de Rochester,

fondé par le célèbre Mgr Mc Quaid, dont tous les prêtres avec lesquels je me suis trouvé en rapport aux États-Unis m'ont toujours dit qu'il était un établissement modèle dans son genre ; et voici l'analyse des impressions qu'il a rapportées de ce voyage, et qu'il a publiées dans son beau livre intitulé *Au pays de la vie intense*. Je commence par un petit détail qui est en dehors du sujet que je traite à présent, mais que je mentionne ici, parce qu'il me semble instructif. En allant montrer son séminaire à l'abbé Klein, Mgr Mc Quaid s'est arrêté devant un grand couvent qu'il a fondé aussi !

« Je veux vous faire visiter d'abord, lui a-t-il dit en l'y faisant entrer, mon école normale de religieuses. Il faut que les sœurs, avant d'enseigner, reçoivent, elles-mêmes, une haute culture. Une femme d'initiative, la sœur Marie du Sacré-Cœur, avait compris cela chez vous. Vous ne l'avez pas laissé faire !... »

On se rappelle cet incident qui s'est produit il y a cinq ou six ans. La sœur Marie du Sacré-Cœur voulait que les congrégations répondissent à la création de l'école normale de Sèvres qui fournit aux lycées de filles les professeurs que l'on sait, en créant un établissement du même genre où chaque ordre aurait envoyé quelques sujets. Sa proposition souleva des tempêtes. Si bien que la pauvre sœur est morte de chagrin, m'a-t-on dit. Et cependant qui avait raison ?

Mais j'en reviens à la visite du séminaire. Mgr Mc Quaid a fait faire à son hôte le tour complet du propriétaire. Il lui a fait remarquer l'électricité, le chauffage à la vapeur d'eau, les nombreuses salles de bains !!! l'immense cuisine; la boulangerie à pétrin mécanique; le réfectoire, qui est une salle à manger avec des tables séparées et des couverts d'argent! la salle de lecture qui est un salon, dont les tables sont couvertes de revues et de journaux; les cellules, qui sont des chambres avec des meubles d'une sobre élégance! Rien, conclut l'abbé Klein, dans cette maison, qui ne sente la civilisation : qui ne marque le noble souci d'élever en gentlemen ces jeunes hommes sortis des entrailles du peuple et pourtant destinés à lui servir de guides en sa vie la plus haute. Dans une lettre même que Mgr Mc Quaid venait d'adresser à ses paroissiens, il affirmait d'ailleurs énergiquement la nécessité d'assurer la santé et le confort des jeunes gens qu'on élève dans ce séminaire.

« Trop longtemps, disait-il, a prévalu cette idée fausse que des commencements rudes et pénibles affermissent les caractères. Il y a, peut-être, là un peu de vérité. Mais on n'a pas le droit d'apprécier ce système sans tenir compte des misères qu'il sème sur sa route, des estomacs ruinés, des nerfs détraqués, des maladies de poitrine, des morts prématurées, par où s'expie ce mépris du soin de la santé. »

L'évêque de Rochester peut d'ailleurs juger de la vie que mènent ses grands séminaristes, car il la partage. Il passe parmi eux la moitié de son existence. Il mange à leur table. Voilà pour le côté matériel ; parlons maintenant des autres.

Les élèves sont au nombre de cent quarante-cinq, dont les deux tiers viennent d'autres diocèses, attirés par la réputation qu'ont les études. Les candidats incapables ou douteux sont cependant éliminés sans hésitation, l'évêque étant bien décidé à ne supporter aucune médiocrité. Les cours sont faits par quinze professeurs ayant presque tous le titre de docteurs dans la branche qu'ils enseignent, rapporté des Universités européennes où ils ont fait leurs études. Outre les professeurs de sciences sacrées et de philosophie, il y en a de spéciaux pour les sciences, pour l'allemand, le français et la littérature anglaise.

Dans leurs récréations, les jeunes gens ont le droit de circuler comme bon leur semble dans toutes les parties du parc au milieu duquel a été construit le séminaire ; mais, en outre, deux fois par semaine, ils ont la permission de sortir en toute indépendance pour aller se promener dans la campagne ou faire des visites en ville. En apprenant ce détail, l'abbé Klein n'a pas pu s'empêcher de marquer un certain étonnement.

« C'est pourtant bien simple, a répondu l'évêque, Si j'ai confiance en mes séminaristes, je dois les

laisser aller où ils veulent. Si je n'ai pas confiance en eux, je ne dois pas les ordonner. Je les traite en gentlemen ; ils le savent et ils n'en abusent pas.

Puisque je viens de parler du très remarquable livre de l'abbé Klein, je dois dire que j'y ai trouvé une affirmation qui m'a étonné. Il dit que les ressources des églises catholiques aux États-Unis proviennent principalement de la location annuelle des bancs et des quêtes du dimanche. C'est bien ce qui m'a toujours été affirmé. Mais il ajoute que la propriété et l'administration des biens appartiennent à la paroisse considérée comme personne civile et représentée par le conseil de fabrique, dont le curé est le principal membre, et que c'est l'évêque président de droit, qui choisit à son gré les autres. « Dans quelques provinces, continue-t-il, la personnalité civile réside dans le diocèse représenté par l'évêque seul, et celui-ci délègue, dans chaque paroisse, les pouvoirs au curé assisté de deux paroissiens. Les deux régimes, conclue-t-il, dans le fond reviennent au même, et laissent le pouvoir spirituel complètement maître de la gestion de ses biens. Il a fallu, pour en arriver là, soutenir, dans la première moitié du XIXe siècle, des luttes assez vives contre les délégués de la paroisse. Mais le système fonctionne maintenant sans difficultés et les fidèles se contentent du compte rendu,

d'ailleurs exact et complet, qu'on leur fait tous les ans, de l'emploi de leurs deniers. »

J'ai cité tout ce passage parce que j'ai dit dans un de mes articles précédents que, dans les régions que j'ai habitées, aux États-Unis, c'est-à-dire dans le Far-West, les édifices religieux sont toujours la propriété de sociétés civiles qui traitent avec l'évêque pour avoir un curé. S'il faut en croire l'abbé Klein, et il faut sûrement le croire puisqu'il est allé aux États-Unis uniquement préoccupé de la question religieuse, les choses s'y passeraient tout différemment : puisqu'il dit que c'est toujours l'évêque qui est, en définitive, le seul ou à peu près le seul propriétaire des édifices religieux. J'avoue que son affirmation m'a étonné; mais je crois bien avoir trouvé l'explication de cette contradiction. L'abbé Klein n'a guère visité que les États de l'Est, ceux qui sont habités et civilisés depuis longtemps, et moi, je ne connais que les autres. Nous avons, tous les deux, dit ce que nous avons vu, et nous avons eu le tort de généraliser. Il est très probable que presque partout dans l'Est, les choses se passent comme le dit l'abbé Klein ; et que partout, ou presque partout dans l'Ouest, elles se passent comme je l'ai dit. Et j'ajoute que cela s'expliquerait très bien. Dans l'Est, les groupements catholiques sont anciens, relativement homogènes, et ont déjà des traditions. Il y a longtemps que les fidèles voient à l'œuvre leur

clergé ; ils savent que ceux qui en font partie, sont presque toujours des administrateurs de premier ordre. Ayant confiance en eux, ils leur laissent toute autorité,ce qui est tout à fait conforme aux idées américaines; car, dans ce pays-là, quand on a trouvé ou qu'on croit avoir trouvé *the right man*, on le met *in the right place*, et puis on le laisse faire à peu près tout ce qu'il veut.

Mais, dans l'Ouest, la situation est toute différente. Les catholiques qui s'y trouvent arrivent de tous les pays du monde. Ils ne se connaissent pas plus qu'ils ne connaissent le clergé auquel ils vont avoir affaire. Les groupements n'ont donc aucune homogénéité. Non seulement ils ne sont pas homogènes, mais une hostilité de race très réelle sépare les deux éléments principaux dont ils sont formés, c'est-à-dire les Canadiens et les Irlandais. Le curé appartient presque toujours à l'une de ces deux nationalités. On conçoit que Irlandais et Canadiens consentent bien à mettre en commun leurs ressources pour avoir une église, au moins tant qu'ils ne sont pas assez riches pour en avoir chacun une. Mais jamais les Irlandais ne consentiraient à faire cadeau de cette église à un prêtre canadien ; et les Canadiens raisonnent de même. Il faut donc bien qu'ils en laissent la propriété à une société civile, et je suis d'avis, comme je l'ai déjà dit, que nous devrons faire de même quand nos églises seront bien à nous, parce

que nous savons, par expérience, malheureusement, combien notre clergé est mauvais administrateur. Quand il y aura lieu de croire que ses mœurs se sont modifiées, sous ce rapport, il sera toujours temps de faire comme les Américains de l'Est. Mais, en attendant, imitons ceux de l'Ouest.

Revenons-en maintenant au séminaire de Rochester et aux opinions de M[gr] M[c] Quaid sur l'éducation à donner aux séminaristes. Il est très manifeste que ses idées sont diamétralement opposées à celles qui ont cours chez nous. Son système peut se résumer en un mot. Il est comme saint Ambroise! Il est d'avis qu'un prêtre doit être avant tout un gentleman, c'est-à-dire un homme bien élevé; car c'est cela le sens du mot « gentleman » en anglais. Et, partant de ce principe, il fait tout ce qu'il faut et ne recule devant aucun sacrifice pour donner une éducation, une instruction et des habitudes d'hommes bien élevés à tous les élèves de son séminaire. C'est absolument comme cela que raisonnent tous les évêques et les prêtres anglais ou Irlandais auxquels j'ai demandé leur avis sur cette question. Tandis qu'en France, j'ai entendu très souvent soutenir l'opinion contraire, ce qui me consterne toujours, parce que je suis très sûr que ce sont les Anglais et les Américains qui ont raison. On me dit qu'il faut des prêtres bien élevés pour les gens bien élevés ; mais que pour ceux qui sont mal élevés, il en faut qui

soient mal élevés; je me permets de croire que c'est une très grossière erreur. Il faut des prêtres bien élevés pour tous, pour les laïques mal élevés comme pour les autres, et peut-être plus que pour les autres. Il faut, en effet, bien se rendre compte que les gens mal élevés n'ont aucune supériorité, dans aucun cas, sur les gens bien élevés; ils leur sont inférieurs toujours et partout. On prétend que la bonne éducation, ayant pour résultat de rafiner ceux qui l'ont reçue, les rend plus sensibles aux privations et moins capables de les supporter. Cela est vrai, peut-être, quand le cœur est mal placé; mais faux quand il l'est bien.

Dans ma carrière d'officier, j'ai bien souvent eu à faire cette remarque. J'ai toujours vu que c'étaient ceux qui avaient été élevés avec le plus de confort et de luxe, dans leur jeunesse, qui prenaient le mieux leur parti, quand il fallait ne pas manger à sa faim, ou coucher sous la pluie, à la belle étoile, pourvu qu'ils eussent une bonne nature; tandis que les autres, ceux qui avaient souffert dans leur enfance, même les meilleurs, semblaient toujours avoir le sentiment que la vie leur devait des compensations et avaient conservé de la misère qui avait présidé à leurs débuts, un si mauvais souvenir, qu'elle leur paraissait insupportable; et je suis convaincu qu'il en est de même pour les prêtres. Un prêtre bien élevé craindra toujours bien moins sa peine et sera

toujours bien plus actif qu'un autre, qui trop souvent ne s'est fait prêtre que parce qu'il tient avant tout à vivre dans la paresse !

Je concède cependant, qu'en élevant bien les prêtres, en leur donnant une bonne instruction et une bonne éducation, on les rendra à peu près incapables de résister à la misère spéciale et à l'isolement, qui sont le lot des titulaires de petites cures de campagne. Mais, d'abord, ceux qu'on y envoie actuellement, n'y résistent pas non plus ; car les curés qui occupent longtemps des postes de ce genre ne tardent pas à s'y abrutir ; ou, s'ils ne s'y abrutissent pas, c'est qu'ils s'y livrent à une foule d'occupations qui n'ont rien d'ecclésiastique ; à l'élevage, par exemple, des canards en vue de confectionner des pâtés avec leurs foies, comme le font ceux des prêtres de ce diocèse du Midi dont j'ai parlé, qui suivent les conseils de leur vénéré pasteur; et puis ensuite, c'est justement parce que je crois que l'extrême misère et l'isolement dans lequel vivent tous ces malheureux curés de trop petits villages, ont les plus pernicieux effets, que je tiens tant à voir supprimer toutes les cures qui rentrent dans cette catégorie ; sauf à les faire desservir par des vicaires venus du canton, comme cela a lieu en Irlande. Il ne faut plus qu'on voie chez nous de prêtre vivant dans une masure immonde, sans livres et presque sans feu, d'un traitement de 900 francs par an, qu'il lui faut encore par-

tager avec une servante. En Amérique, je crois l'avoir déjà dit, nous garantissions à notre curé, le P. Mc Glynn, un traitement minimum de 600 dollars. Mais, en outre, on lui faisait beaucoup de cadeaux. Ainsi c'était notre ranch qui lui fournissait sa cavalerie composée de deux chevaux, dont une jument qui s'appelait *Queen* et qu'il avait voulu absolument prendre, bien que je l'eusse prévenu qu'elle avait une peur terrible des serpents à sonnette, de sorte qu'ayant entendu un de ces reptiles qui faisait sonner sa queue tout près d'elle, un beau jour que notre pauvre Révérend était sur son dos, et allait porter la bonne parole je ne sais où, elle prit le mors aux dents et alla se jeter avec lui dans un marais du voisinage d'où ils eurent toutes les peines du monde à se tirer, C'étaient deux fermiers, un Canadien et un Irlandais, qui s'étaient chargés de lui fournir l'avoine, et la direction d'une mine d'or lui donnait son bois à brûler. Dans l'Est, aux dires de l'abbé Klein, les prêtres sont également bien traités. Les curés et les vicaires sont logés aux frais des fabriques, qui, de plus, donnent aux premiers de 7 à 800 dollars; quelquefois 1.000 dans certains diocèses où la vie est particulièrement chère. Ils ont aussi leur casuel qui se monte à 4 ou 500 dollars. C'est l'abbé Klein qui donne ce chiffre. Je dois dire qu'il m'étonne par sa modicité, car je sais que les messes se payent de 2 à 10 dollars, et plus

souvent 10 que 2, et que les prêtres n'en chôment jamais; mais il est possible que ce soit les fabriques qui en bénificient. Cependant, cela m'étonnerait. Mais c'est la seule manière d'expliquer le chiffre relativement peu élevé auquel il évalue le casuel.

Les vicaires reçoivent 500 dollars, soit 2.500 francs. Tous ces traitements sont simplement décents dans un pays comme l'Amérique. Les protestants, surtout les presbytériens et les congrégationnalistes, payent infiniment plus leurs ministres. Il y en a un certain nombre dans les grandes villes, qui touchent 8.000 et même 15.000 dollars, et personne ne trouve ces prix exagérés. Car en Amérique on n'a pas du tout, comme en France, en horreur, les gros traitements. On trouve avec raison qu'un bon employé n'est jamais assez payé, et qu'un mauvais l'est toujours trop. C'esten vertu de ce raisonnement absolument juste que M. Schwabe, le manager du trust de l'acier, reçoit un traitement annuel de 1.000.000 de dollars, sans que personne trouve la chose extraordinaire.

Je ne demande pas pour nos curés français des traitements aussi élevés, parcequ'il faut tenir compte des mœurs différentes; et aussi de la moindre cherté de la vie : mais je trouve que la misère dans laquelle nous avons laissé croupir tant de nos prêtres, sous le prétexte que leur

traitement était à la charge du Gouvernement, était une honte pour nous. Quand ils seront payés directement par les fidèles, il ne faudrait pas qu'il y en eût un seul qui touchât moins de 2.000 francs, et ceux qui habitent les villes devraient avoir au minimum, 1.000 ou 1.500 francs de plus. Nous exigerons d'eux beaucoup plus de travail qu'ils n'en fournissent actuellement. Il ne faudra plus tolérer les non-valeurs, si communes dans le clergé actuel. Mais il faut que tous aient, largement, le nécessaire ; ce qui n'est malheureusement pas le cas toujours, aujourd'hui.

Seulement, pour qu'ils puissent nous rendre les services que nous sommes en droit d'attendre d'eux, il faut les élever autrement qu'ils ne le sont. Quand on lit cette description que fait l'abbé Klein du séminaire de Rochester, et qu'on pense à ce que sont nos grands séminaires, il est impossible de ne pas avoir l'impression que les Américains ont une conception du prêtre toute différente de la nôtre. Ils s'attachent à développer l'homme dans le séminariste ; tandis qu'il paraît bien que chez nous on cherche le contraire ! Qui a raison ? j'ai toujours cru que c'étaient les Américains, et il me semble bien, grâce à Dieu ! que petit à petit cette idée fait son chemin en France, parmi les catholiques ! et même dans les rangs du clergé, car beaucoup de mes correspondants m'approuvent très fort d'avoir soulevé cette question. L'un

d'eux, un jeune prêtre nouvellement sorti du séminaire auquel je m'étais adressé, ainsi qu'à plusieurs autres, pour avoir des renseignements sur ses études, m'en a donné de très curieux!

Il me dit que dans son petit séminaire, les études étaient assez fortes; beaucoup des élèves en sortaient avec leur brevet de bachelier. Mais! ajoute-t-il, malheureusement on remarquait que souvent les élèves qui travaillaient le moins étaient ceux qui se destinaient à la prêtrise. A quoi cela nous servira-t-il, disaient-ils, d'en savoir aussi long pour aller au grand séminaire! Et ce raisonnement était assez juste; car aux examens d'entrée on ne refusait presque jamais personne. Aussi, même les plus intelligents, ne se donnaient pas la peine de suivre sérieusement les cours.

Au grand séminaire, on ne faisait absolument que de la théologie et des études religieuses. Il était interdit, sous peine d'expulsion immédiate, de lire un journal; et puis, quand ces jeunes gens avaient passé trois ans à vivre dans cette atmosphère d'isolement moral absolu, on les ordonnait et on les envoyait dans les paroisses!

Et c'est ainsi que les choses se passent à peu près partout en France. Des jeunes gens qui ignorent tout du monde et de la vie, puisqu'ils sont élevés depuis l'âge de dix ans dans des écoles où on s'est attaché à les tenir autant que possible en dehors du contact de leurs contemporains; et puis

qu'on a enfermés, à l'âge où leur intelligence s'ouvrait, quand ils avaient dix-huit ou vingt ans, dans d'autres écoles où on a pris des précautions encore plus minutieuses pour les séparer aussi complètement que possible du monde extérieur, pour les empêcher de savoir rien de ce qui s'y passe ; pour leur laisser ignorer tout des questions qui, à tort ou à raison, passionnent le monde dans lequel ils auront à vivre ; qui ne savent pas un mot d'économie politique ; qui ignorent tout des lois sociales ; ces jeunes gens, on les envoie comme vicaires quelquefois ! mais aussi très souvent, dans beaucoup de diocèses, comme curés, c'est-à-dire pour y voler de leurs propres ailes, dans des paroisses où ils ont la mission de servir de guides et de conseils à la population ! n'est-ce pas insensé ? Comment veut-on que les populations prennent au sérieux la mission dont sont investis ces gamins, quand elles les voient si mal préparés? Ceux qui ont une foi très vive les considèrent comme des machines à donner les sacrements; mais les autres, ceux qui n'ont pas la foi, quel respect veut-on qu'ils aient pour ces jeunes gens qu'ils voient ignorants de tout ce qui les intéresse.

Comment s'expliquer qu'un système d'éducation aussi absurde ait pu être adopté chez nous, et surtout qu'il ait pu durer si longtemps? J'ai posé cette question aux deux ou trois prêtres que je

consulte quand je veux être éclairé sur un point d'histoire ecclésiastique. Voici ce qui m'a été répondu. Le séminaire, ou du moins le système d'internement pratiqué aujourd'hui, est une institution assez récente, en France. Autrefois, les jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique menaient la même vie que les autres étudiants. Ils suivaient les cours publics de théologie. C'est saint Vincent de Paul qui, sous Louis XIV, eut l'idée de les séparer des autres, et de les tenir enfermés. Ayant été frappé des inconvénients que présentait la liberté absolue, il est tombé dans l'excès contraire : ce qui est très humain ; et nos évêques modernes ont aggravé encore les choses par esprit de routine et parce que la plupart sont incapables de faire autre chose que de suivre une impulsion donnée.

Et puis, il y a peut-être encore une autre raison qui doit même être la principale. J'ai souvent fait allusion à cette mentalité particulière, si commune chez les membres de notre clergé et surtout chez nos évêques, qui fait qu'ils considèrent comme un devoir de ne jamais perdre l'occasion d'affirmer que tous les Français sont catholiques, alors qu'ils savent pertinemment le contraire. Ils voient les églises délaissées, le nombre des pratiquants diminuer sur bien des points, le suffrage universel s'éloigner d'eux, et, dans tous leurs mandements, ils nous disent imperturbablement que la

France est toujours la fille aînée de l'Église, et que tous ces gens qui crient sur les toits qu'ils ne croient à rien, sont en réalité des catholiques convaincus, mais inconscients ! Sous ce rapport, ils n'ont peut-être pas tout à fait tort ; mais il est cependant souvent bien impatientant de les entendre parler comme ils le font ; car il est bien manifeste qu'ils ne peuvent pas penser ce qu'ils disent, puisqu'il n'est pas niable que le catholicisme a reculé très sensiblement chez nous dans les trente dernières années !

Mais c'est un fait que les évêques ne veulent pas admettre officiellement, parce qu'ils font un calcul qui dénonce certainement une certaine connaissance du cœur humain, mais que je n'aime pas beaucoup, parceque je le trouve d'abord un peu puéril, et puis parce que j'aime avant tout les situations nettes, surtout en matière de religion. Ils savent que beaucoup de gens n'aimant pas être dans la minorité, changent volontiers d'opinions quand ils croient s'apercevoir qu'ils n'ont plus celles de la majorité. Alors pour retenir ceux-là, ils cherchent à leur persuader que nous sommes la majorité, nous autres catholiques, et afin d'arriver à ce but, ils bluffent ! pour employer une expression anglaise qui commence à être usitée chez nous. Et voulant prouver que le nombre des catholiques en France est plus grand que jamais, ils cherchent à avoir bien plus

de prêtres qu'il ne leur en faut réellement, eu égard au nombre de catholiques qui pratiquent. Et c'est pour cela qu'ils ne veulent à aucun prix appliquer les méthodes américaines dans leurs séminaires, parce qu'ils sont persuadés qu'à partir du jour où ces méthodes seront appliquées, il y aura un très gros déchet dans le nombre des ordinations. En quoi ils sont d'ailleurs dans le vrai : j'en ai la conviction. Mais c'est justement pour cela que je désire ardemment voir appliquer ces méthodes d'éducation, parce que je crois qu'elles nous fourniront probablement moins de prêtres ; mais que ceux qu'elles nous fourniront seront beaucoup meilleurs que ceux que nous fournissent les méthodes actuellement en honneur ; et puis surtout parce qu'elles nous débarrasseront de cette catégorie de prêtres, malheureusement si nombreux, composée de jeunes gens chez lesquels, au moment de la puberté, s'est manifesté une petite crise d'exaltation religieuse qui le plus souvent se serait dissipée au contact du monde, se transformant en une foi tranquille grâce à laquelle ceux qui ont été atteints seraient devenus d'excellents chrétiens ; mais qui, chauffée artificiellement, s'est transformée en une fausse vocation destinée à leur faire regretter éternellement le parti qu'ils ont pris. Les scandales sont assez rares, cela est vrai : mais combien nombreux sont les désenchantements ; combien de prêtres,

voyons-nous, qui se conduisent bien, mais qui se bornent à accomplir mécaniquement, sans goût et sans zèle, les devoirs de leur état. Quel bien peuvent-ils faire ? N'aurait-il pas valu mille fois mieux qu'ils se fussent aperçus plus tôt qu'ils s'étaient trompés de voie, quand ils n'avaient pas encore prononcé leurs vœux.

Du reste, nous autres laïques, nous sommes un peu responsables de cet état de choses. Les anciens fondateurs d'ordre faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour éviter ces surprises qui sont cause de tant de ruines morales. Ils multipliaient les épreuves; d'abord celles du noviciat, pendant lequel le sujet avait le droit de se retirer, s'il s'apercevait qu'il s'était trompé ; et la communauté se réservait celui de le renvoyer, si elle croyait que la vie religieuse ne lui convenait pas; mais, en outre, le plus souvent, les vœux n'étaient que temporaires. Ainsi j'ai vu fonctionner un de ces ordres, celui des Amantes de Jésus, qui a été créé au XVI[e] siècle par le P. de Rhodes, en Cochinchine. Dans celui-là l'esprit de la règle est toujours observé. Ainsi il arrive très souvent qu'une religieuse Annamite quitte son couvent, à l'expiration d'une de ses périodes de vœux et rentre dans sa famille pour se marier : et tout le monde trouve la chose toute naturelle. Les meilleures relations subsistent entre celles qui ont pris ce parti et les autres. En France, au contraire, si une reli-

gieuse de Saint-Vincent-de-Paul, par exemple, qui cependant ne fait de vœux que pour cinq ans, déclarait tranquillement un beau jour qu'elle a changé d'avis et qu'elle quitte son couvent pour se marier, tout le monde lui jetterait la pierre. Je connais même des femmes qui ont été vues d'un mauvais œil pendant toute leur vie, uniquement parce que, après avoir été novices dans un ordre quelconque, elles s'étaient un beau jour décidées à reprendre la vie ordinaire. Je trouve ces mœurs déplorables. Une parole n'engage que pour le temps stipulé. Si on s'est engagé pour cinq ans, on est engagé pour cinq ans; et personne n'a le droit de trouver mauvais qu'on ne renouvelle pas son engagement, une fois les cinq ans expirés.

Mais ces considérations m'ont fait un peu sortir de mon sujet. Ce que je voulais dire, c'est que les Évêques, bien loin de craindre de voir se produire des défections parmi leurs séminaristes, avant les vœux, devraient s'attacher, sinon à les provoquer, du moins à éliminer tous les éléments douteux. Ils semblent, au contraire, n'avoir qu'une idée, celle d'ordonner le plus de prêtres possible, en se désintéressant de ce qui arrivera plus tard. Par quelle aberration d'esprit en arrivent-ils à vouloir ordonner des prêtres dont-ils ne sont pas absolument sûrs ? Et comment peuvent-ils être sûrs de leurs séminaristes, s'ils les tiennent toujours enfermés? En Allemagne, on les enferme

pendant quelques semaines ou quelques mois, avant leur ordination. Mais auparavant ils ont suivi les cours publics d'une université. Chez nous, l'esprit de l'université est si mauvais que ce système offrirait probablement de grands inconvénients. Mais il faudrait trouver une combinaison qui donnât infiniment plus de liberté aux séminaristes. Il faudrait notamment, non seulement ne pas leur interdire la lecture des revues et journaux, mais au contraire veiller à ce qu'ils soient au courant de tous les mouvements qui se produisent dans les esprits. A chaque instant des nouvelles théories sociales, politiques et économiques se font jour. Presque toujours, elles ont un rapport très étroit avec la religion. Il faut donc bien que les prêtres les connaissent afin de pouvoir les combattre ou les défendre suivant le cas. Ne vaut-il pas infiniment mieux ouvrir l'esprit du séminariste à ces idées, quand il a à côté de lui des professeurs qui puissent les lui développer et lui en montrer la portée. Puisqu'il faut bien qu'il les connaisse, le danger qui peut résulter de cette initiation au point de vue de la foi, ne sera-t-il pas bien plus grand, et n'aura-t-il pas des conséquences infiniment plus graves, si elle se produit quand il est déjà prêtre ? Tout cela semble si évident qu'on se demande quels arguments on peut présenter pour defendre le système actuel !

Mais la question a encore un autre côté. Jus-

qu'à présent, l'immmense majorité du clergé se recrute parmi des jeunes gens qui, dès l'enfance, se sont destinés à l'état ecclésiastique. Ne pourrait-on par le recruter aussi parmi les veufs? Tout le monde a parmi ses connaissances un certain nombre de gens qui, après avoir été officiers, ingénieurs ou avocats, sont restés seuls, au soir de la vie, vers cinquante ans; au moment où les enfants sont casés; et qui, très pieux, consacrent leur existence aux bonnes œuvres. Quelques-uns entrent dans les ordres religieux. J'en connais aussi qui se sont faits moines. Mais il est à remarquer qu'il n'y en a presque pas à entrer dans le clergé séculier. Ils mènent la vie de prêtres, et ne sont pas prêtres. Pourquoi? Je crois que la raison est bien facile à trouver. J'ai connu, par exemple, un capitaine et un lieutenant de vaisseau, et un ingénieur de la marine, tous trois anciens élèves de l'École Polytechnique, dont ils étaient sortis en bons rangs, qui se sont faits Jésuites. L'ancien lieutenant a même été fusillé par les communards. Ils avaient pris leur parti d'entrer au noviciat, où la vie a dû leur être très dure, assurément, mais où ils vivaient avec des gens intelligents et bien élevés, et dont un certain nombre avaient des âges se rapprochant du leur. Mais il est sûr qu'ils n'auraient jamais pu se résoudre à aller s'enfermer pendant trois ans dans un séminaire ordinaire avec une centaine de gamins de vingt ans,

plus ou moins mal élevés, qui les auraient peut-être assez mal accueillis. Car j'apprends, par certaines lettres que je reçois, que le ton est si mauvais dans beaucoup de séminaires, qu'un jeune homme bien élevé y a énormément à souffrir. Ainsi je connais un garçon de vingt et un ou vingt-deux ans, très instruit, très bien élevé, qui est dans ce moment-ci au noviciat des Jésuites en Angleterre et qui m'a avoué que sa première idée était d'entrer dans le clergé séculier. Mais qu'il avait renoncé à ce projet, à la suite d'une retraite qu'il était allé faire au grand séminaire de son diocèse, en constatant le manque absolu d'éducation qui caractérisait ceux avec lesquels il lui aurait fallu vivre, et l'hostilité très nette qu'ils témoignaient à tous ceux qui ne mangeaient pas les coudes sur la table, et les doigts dans leur assiette.

Et puis, quel intérêt peut-il y avoir à imposer ce séjour dans un séminaire à des hommes de cinquante ans, du genre de ceux dont je parle ? Ce n'est apparemment pas pour éprouver leur vocation. Quand on a cinquante ans, on n'agit pas à la légère. Ce n'est pas pour leur enseigner ce qui s'apprend au séminaire, en fait de sciences ! Ils ne savent pas la théologie : cela est vrai. Mais il y a des cours publics de théologie. Il y en avait autrefois à la Sorbonne, il y en a encore à l'Université catholique. Pourquoi n'exigerait-on pas d'un homme de cinquante ans, candidat à la

prêtrise, qu'il fût par exemple bachelier en théologie? après quoi il entrerait au séminaire pour y faire une retraite, un mois ou six semaines avant l'ordination et serait ordonné avec les autres. Il serait peut-être nécessaire qu'il y fît deux séjours, une fois pour recevoir les ordres mineurs, et la seconde pour l'ordination. Ce sont des détails qu'il serait bien facile de régler.

Il s'agirait simplement d'habitudes à modifier. Et, même en France, on voit des choses bien plus extraordinaires. Ainsi je suis sûr que l'immense majorité de mes lecteurs ne se doute pas qu'il y a en France toute une catégorie de prêtres mariés, vivant d'une manière parfaitement régulière sous la juridiction de leur évêque : l'évêque catholique, bien entendu, nommé par le Pape et par le Gouvernement. C'est en Corse qu'on peut voir ce phénomène : à Carghèse, une petite ville située sur la côte ouest de l'île, non loin d'Ajaccio. C'est une colonie fondée il y a cent cinquante ou deux cents ans par des Grecs de la Morée, je crois, qui se sauvaient de chez eux pour échapper aux Turcs. Ils étaient et ils sont encore du rite grec uni, c'est-à-dire qu'ils reconnaissent l'autorité du Pape, mais que leurs prêtres peuvent être mariés. Pourvu qu'ils le soient avant de recevoir la prêtrise : car ils ne peuvent pas se marier après. Ainsi, s'ils deviennent veufs, il leur est interdit de se remarier. Quand un jeune homme de Carghèse

veut se faire prêtre, il va au grand séminaire d'Ajaccio avec tous ceux du diocèse qui veulent devenir prêtres catholiques, Il reçoit en même temps qu'eux, les ordres mineurs; après quoi, il rentre chez lui, se marie, et puis revient au séminaire, mais sans y ramener sa femme, bien entendu! L'Évêque le fait sous-diacre et puis diacre. Alors il va à Rome pour être ordonné prêtre par son patriarche; et, dès qu'il a reçu la prêtrise, il revient à Carghèse retrouver sa femme et à partir de ce moment-là, sauf qu'il ne peut exercer le ministère nulle part ailleurs qu'à Carghèse, il l'exerce là absolument comme tous les autres prêtres du diocèse, sous la juridiction de l'évêque d'Ajaccio. Je cite cette combinaison qui semble extraordinaire à première vue, et qui en somme est toute naturelle et fonctionne depuis plus de cent ans, sans avoir jamais, du moins à ma connaissance, occasionné aucune histoire désagréable, pour montrer combien les règles de l'Église sont, en somme, élastiques.

C'est pour cela que j'estime que mon idée de modifier celles qui président à l'admission à la prêtrise n'est pas si révolutionnaire qu'elle semble l'être, et que, si elle l'est, il faudrait l'adopter tout de même, parce qu'elle fournirait à l'Église un recrutement excellent. On se plaint et on a raison de se plaindre, que le niveau social et intellectuel de notre clergé est beaucoup trop bas. Voilà le moyen

de le relever. J'ai connu un ancien élève de l'École Polytechnique, entré dans l'artillerie, qui s'est fait prêtre et a été pendant une douzaine d'années supérieur du grand séminaire d'un diocèse du Sud-Est. Il est mort maintenant. Mais on reconnaît encore les prêtres qui lui sont passés par les mains, tant leur supériorité sur les autres est évidente. Du reste la chose n'est niée par personne. Ce qui ne veut pas dire d'ailleurs qu'il soit regretté. Il a fait une guerre trop acharnée, de son vivant, aux abus et à la paresse, pour que son souvenir soit agréable à tous.

Il nous faudrait un petit noyau d'hommes de ce genre dans chaque diocèse. Si nous les avions, nous serions assurés de l'avenir. Or nous pouvons les avoir en allant les chercher dans les milieux où on peut les trouver, c'est-à-dire parmi les hommes d'un certain âge, veufs, et ayant eu une carrière. Cela n'empêchera pas, bien entendu, d'avoir aussi recours au recrutement ordinaire. Il faut des prêtres jeunes ; mais il faut qu'ils soient encadrés, tant qu'ils sont jeunes, pour qu'ils puissent apprendre leur métier ; et il faut leur donner une éducation et une instruction de premier ordre, qui leur est indispensable, surtout quand ils sont jeunes. Car un prêtre est avant tout chargé de donner des conseils, et quels conseils voulez-vous que je demande à mon curé, quand l'évêque m'a donné pour curé un gamin de vingt-

cinq ans, que j'ai vu il y a dix ans partir de la ferme ou du moulin pour aller au séminaire, d'où on me le renvoie n'en sachant guère plus long que lorsqu'il était gars de charrue ou *coureux de pouche*, comme on dit dans l'Ouest.

Je suis le premier à reconnaître qu'un certain nombre de ces petits curés de campagne, ceux qui sont réellement pieux et intelligents, finissent quelquefois par arriver, grâce à la pratique de la confession, à une connaissance de l'âme humaine qui en fait des psychologues de premier ordre. Et alors ceux-là sont des conseillers admirables; mais combien de temps leur a-t-il fallu pour arriver à ces résultats? Que de difficultés ils ont eu à vaincre; et par combien de bévues irréparables ont-ils acquis cette expérience. N'est-il pas évident que des hommes bien élevés, ayant pratiqué la vie, ont bien plus de chances d'arriver à cette connaissance de l'âme humaine qui est indispensable à un prêtre ; et que, dans cette science, ils seront pour les autres des guides infiniment précieux.

Seulement, j'insiste toujours sur ce point parce qu'il est capital : pour que leurs leçons puissent être mises à profit par les jeune gens que les Séminaires forment pour le clergé, il faut qu'ils soient, tant au point de vue de l'instruction qu'à celui de l'éducation, très supérieurs à ceux que ces séminaires nous fournissent actuellement, et c'est pour cela qu'une refonte complète du système

18

actuel s'impose. Il y a en France, à l'heure présente, quatre-vingt-neuf grands Séminaires! autant que de diocèses. La plupart sont de vieilles baraques construites dans un temps où l'on ne se doutait pas de ce que c'est que l'hygiène ; très mal entretenues, et qui ne sont bonnes qu'à être démolies. En outre, faute de ressources, on est obligé, pour les faire vivre, d'avoir recours à l'économie la plus sordide. On économise sur tout, notamment sur la nourriture : à ce point que dans beaucoup de diocèses, même dans celui de Paris, me dit-on, on détraque, comme à plaisir, les estomacs des jeunes gens. Les soins de propreté sont à l'avenant. Comme on n'a pas de quoi payer les professeurs, on prend trop souvent les premiers venus!

La première chose à faire, selon moi, c'est d'en supprimer les trois quarts ou les quatre cinquièmes, puisqu'il nous en faut de très bons; que nous ne sommes pas assez riches pour dépenser ce qu'il faudrait dépenser pour en avoir quatre-vingt-neuf très bons, et puis parce que, même si nous étions assez riches pour faire cette dépense, il faudrait bien se garder de la faire, pour une foule de raisons ; dont la première est que plusieurs de ces Séminaires ont un nombre d'élèves absolument dérisoire ; la seconde que les très bons professeurs sont rares; et la troisième, qu'il y a un gros intérêt, même en dehors de toute idée d'économie, à ce que la population de chaque établissement soit suffisamment grande!

Dans certain cas, l'opportunité de cette diminution du nombre des Séminaires est tellement manifeste, qu'on se demande comment la chose n'est pas faite depuis longtemps ! Ainsi, actuellement, il y a à Paris un grand Séminaire, celui de Saint-Sulpice, qu'on dit très bon. Il y a là, paraît-il, un corps de professeurs très remarquable. Il semble que l'évêque de Versailles, par exemple, qui habite à une demi-heure des tours de Saint-Sulpice, pourrait bien s'arranger avec l'archevêque de Paris pour lui envoyer ses séminaristes. En agissant ainsi, il leur assurerait les bénéfices d'une intruction très supérieure, assurément, à celle qu'il peut leur donner : si bonne qu'elle soit. Et puis, chose qui a bien son importance, il ferait réaliser de très notables économies aux catholiques du département de Seine-et-Oise, qui sont obligés de se saigner aux quatre membres pour entretenir un établissement dont la disparition serait cependant si avantageuse. Même observation pour l'évêque de Meaux. Ces deux prélats, j'en suis bien convaincu, seront d'ailleurs exaspérés quand leurs paroissiens viendront leur exposer leurs respectueuses doléances à ce sujet; ils verront dans un changement de régime une atteinte à leur dignité. Mais je me permets d'engager tout de même leurs paroissiens à tenir bon, et à couper les vivres à leurs pasteurs s'ils ne veulent pas céder sur ce point; car il y a là une réforme qui s'impose.

Du reste, je constate avec un vif plaisir que, lorsque j'ai lancé cette idée dans un premier article, elle a tout de suite été accueillie avec la plus grande faveur. Il y a bien eu quelques notes discordantes. Cinq ou six personnes m'ont même adressé à ce sujet des observations assez vives. Elles m'ont affirmé que la réforme en question aurait des conséquences désastreuses. Mais, comme elles ne disaient pas quelles seraient ces conséquences, j'ai eu la curiosité de leur demander de vouloir bien me les faire connaître. Une seule m'a répondu, pour m'expliquer qu'il était absolument indispensable que les séminaristes fussent élevés aussi près que possible de la région où ils devaient exercer le ministère, afin d'être bien au courant d'une foule d'usages locaux, qu'on ne peut bien connaître, dans toutes leurs finesses, qu'à la condition de les voir fonctionner sur les lieux mêmes, et auxquels, m'assure-t-elle, les populations sont si attachées que, si on leur envoie des prêtres qui ne sont pas au courant de ces usages, elles ne voudront plus avoir affaire à eux.

Je dois dire que cette réponse m'a ému, car je suis, avant tout, un traditionnel ! Je suis donc allé aux informations pour savoir au juste si les craintes de mon honorable correspondant étaient bien fondées. J'ai appris qu'il existe notamment à Meaux un de ces anciens usages. L'évêque doit se rendre le jour de Pâques, après matines, suivi

de tous ses chanoines, au pied du maître-autel. Ils doivent se ranger auprès de lui, et quand ils sont bien alignés, il s'adresse à celui qui est le plus près de lui et lui demande d'un ton soupçonneux : *Credis Cristum surrexisse?* Celui-ci doit, sans hésitation, répondre « *Credo!* » Puis il adresse la même question à son voisin qui lui répond de même; et ainsi de suite, après quoi chacun regagne sa place. Or, justement, j'ai dans les environs de Meaux un certain nombre de fermiers qui sont tous de très braves gens et dont plusieurs appartiennent à des familles très religieuses et sont eux-mêmes très religieux, chose assez rare dans le pays. J'ai eu la curiosité de demander à l'un de ceux-ci, si réellement il tenait beaucoup à ce que M[gr] de Meaux procédât ainsi en public, chaque année, le jour de Pâques, à ce petit examen destiné à l'édifier sur le degré d'orthodoxie de ses chanoines? Il m'a répondu, très sagement selon moi, d'abord qu'il ignorait absolument l'existence de cet usage, bien qu'il allât assez souvent aux offices de la cathédrale; qu'il lui semblait d'ailleurs sage et raisonnable que Monseigneur s'assurât de temps en temps de l'orthodoxie de ses chanoines, afin de pouvoir mettre à pied immédiatement ceux qui lui inspireraient des doutes : et que cette date et ce mode de s'en assurer lui paraissaient aussi bons que d'autres ; mais il a conclu en m'assurant que si Monseigneur s'avisait de procéder différem-

ment, cela lui serait, à lui, tout à fait égal.

Je dois dire que cette réponse ne m'a pas beaucoup étonné, parce que c'était celle que je m'étais faite à moi-même. Je soupçonne donc mon correspondant de singulièrement exagérer l'importance de la seule objection qu'il ait trouvée à faire au principe de la diminution du nombre des séminaires. Je crois d'abord que, de ces usages locaux dont il m'a parlé, il convient de faire deux parts. Il y en a qui consistent, comme celui que j'ai cité, en modifications légères apportées à la liturgie; ceux-là sont absolument indifférents aux populations qui, le plus souvent, n'en soupçonnent même pas l'existence. Et puis il y en a d'autres qui consistent en pèlerinages, ou en pratiques plus ou moins bizarres, du genre de celle qui existe à Ajaccio, où, le jeudi saint, chacun met un tonneau vide devant sa porte et tape dessus à tour de bras, avec un gros gourdin, après l'office, pendant une demi-heure. Je ne dis pas que ceux-là ne soient pas très respectables; mais il me paraît très facile de les consigner dans un petit manuel établi par les soins de l'évêché et dont la lecture suffirait pour qu'au bout d'une demi-heure, le curé le plus obtus fût mis au courant. Je ne prends donc pas, je le répète, les objections qui m'ont été faites très au sérieux. J'estime même que, si on ne m'en a pas fait de plus sérieuses, c'est qu'il n'y en a pas. Tel paraît être, du

reste, comme je le disais tout à l'heure, l'avis de l'immense majorité de mes correspondants qui me félicitent au contraire chaudement d'avoir mis cette idée en circulation. Certains d'entre eux m'indiquent même les séminaires qu'il faudrait conserver et ceux qu'il faudrait fermer dans leur région, me fournissant ainsi les éléments d'un travail d'ensemble que je n'ai pas à faire et que je ne ferai pas, parce que si je considère qu'en ma qualité de catholique, j'ai bien le droit d'avoir une opinion générale sur ce sujet et de la dire, je ne crois pas pouvoir entrer dans des détails d'organisation qui regardent des gens plus qualifiés que moi. Mais je me suis borné à pointer les suppressions indiquées et à compter approximativement le nombre des séminaires que mes correspondants semblent croire nécessaires. Les appréciations diffèrent un peu. Certains établissements condamnés par les uns, ont trouvé grâce aux yeux des autres, ce qui est tout naturel; mais il me paraît que l'impression générale est qu'une douzaine de séminaires suffiraient largement en France, et que les autres sont inutiles, quand ils ne sont pas nuisibles. Chacun d'eux coûterait évidemment infiniment plus cher avec la nouvelle organisation; d'abord parce qu'il aurait beaucoup plus d'élèves! et puis parce qu'il faudrait qu'ils y fussent infiniment mieux sous tous les rapports. Mais il me paraît bien difficile que, même en faisant une très

large part à ces frais, la dépense totale de ces douze séminaires ne soit pas inférieure à celle des quatre-vingt-neuf que nous faisons vivre actuellement.

Cependant cela n'est pas bien sûr ! Ce chapitre des séminaires nécessiterait de tels relèvements de crédits, si on veut assurer tous les services comme ils doivent l'être, qu'il ne faut peut-être pas compter faire des économies importantes sous ce rapport. Car ce n'est pas seulement le régime matériel et les installations qui sont à transformer, c'est aussi l'enseignement. Jusqu'à présent, il a toujours été admis qu'un prêtre devait avant tout savoir le latin et la théologie. On considérait les autres connaissances comme des accessoires auxquels on avait fini par n'attacher qu'une assez petite importance, et, partant de ce principe, on s'assurait, ou on était censé s'assurer par un examen, que les jeunes gens qui voulaient entrer au grand séminaire étaient de bons humanistes ; et puis, une fois qu'ils y étaient entrés, on leur enseignait la théologie.

Comme j'avoue être de ceux qui croient que le latin est utile, non seulement aux prêtres, mais à tout le monde, ou du moins à tous ceux qui veulent cultiver sérieusement leur esprit, je trouve la première partie de ce plan d'études très bien combinée. Seulement, pour que le programme fût appliqué, il faudrait que les examens d'entrée aux grands séminaires fussent sérieux. Or ils ne le sont

pas. Je m'en étais toujours douté, ayant remarqué que tous les curés de campagne que je faisais causer sur les auteurs latins me faisaient l'effet de ne les avoir jamais lus que bien superficiellement, si tant est qu'ils les eussent lus. En fait, la très grande majorité est absolument incapable de traduire, à livre ouvert, la moins compliquée des odes d'Horace. J'ai voulu en avoir le cœur net et j'ai interrogé sur ce point un certain nombre de prêtres instruits, français et étrangers. Les premiers m'ont confirmé dans mes impressions. Beaucoup de nos prêtres savent bien juste de latin ce qu'il en faut pour comprendre leur bréviaire : et les évêques n'en savent guère davantage, au moins pour la plupart. Il paraît qu'aux derniers conciles où toutes les discussions se font en latin, leur ignorance était proverbiale parmi leurs collègues étrangers. Tandis que tous les autres évêques étaient capables de faire un discours latin plus ou moins bien troussé! mais au moins compréhensible! les leurs semblaient toujours venir de la cuisine. Et sous le rapport de la théologie, ils n'étaient pas plus brillants, du moins on me le dit de tous les côtés! Et on m'explique la chose en m'affirmant un fait que je me contente de signaler. Il paraît que dans tous les autres pays on ne confère l'épiscopat qu'aux prêtres qui peuvent justifier du titre de docteur en théologie. Cela est une condition exigée, paraît-il, d'une manière

absolue par le droit canon. Aussi dans chaque diocèse, à l'étranger, les évêques nomment chanoines les prêtres qui leur paraissent pouvoir arriver à l'Épiscopat, afin de leur laisser le temps de se préparer au doctorat. Tandis qu'en France, les canonicats sont considérés comme des retraites. On nomme chanoines les prêtres qui ne peuvent plus rendre de services ailleurs; et le nombre des évêques qui seraient docteurs en théologie, chez nous, serait tellement minime que je n'ose citer le chiffre qu'on m'a donné. J'espère qu'on exagère! Mais, s'il y a seulement une parcelle de vérité dans ces bruits qui courent à l'étranger sur l'Église de France, il est de notre devoir de signifier à nos évêques qu'il faut que cela change! et que nous leur couperons les vivres tant qu'ils n'auront pas pris les mesures radicales qu'il faut prendre pour nous fournir des prêtres instruits, au lieu des nullités que, trop souvent, ils envoient dans les paroisses! Ces nullités ont fait trop de mal pour que nous les supportions plus longtemps.

Je suis d'ailleurs absolument convaincu que si l'étude très sérieuse et très approfondie du latin et de la théologie doit faire la base de l'enseignement donné aux séminaristes, on aurait très grand tort de négliger les autres sciences, et notamment les mathématiques. Il paraît qu'au Collège romain, on fait maintenant suivre aux jeunes gens des cours qu'on pousse jusqu'aux différen-

tielles, inclusivement. Il me paraît qu'on a mille fois raison. Avant tout, dans ce monde, il ne faut pas être ridicule. Or, aux temps où nous vivons, on est ridicule quand, ayant la prétention d'être bien élevé, on ne connaît pas au moins les principes des sciences dont les applications jouent un si grand rôle dans la vie moderne. Et pour comprendre ces principes, il faut savoir pas mal de mathématiques. Il est donc de toute nécessité qu'un prêtre en sache ce qu'il en faut, sans quoi il sera ridicule; et bien des gens seront disposés à ne pas le prendre au sérieux, quelles que soient d'ailleurs ses vertus. Ils auront tort; c'est évident! mais il faut prendre les hommes comme ils sont.

Et puis, il y a encore une autre raison qui me fait considérer l'étude des mathématiques comme très utile aux prêtres. Je suis persuadé que tous ceux qui, par goût ou par nécessité, ont beaucoup fréquenté dans les milieux ecclésiastiques français, ont été, comme moi, frappés par la fréquence d'une mentalité particulière qui se retrouve chez beaucoup de prêtres et dont la caractéristique est ce que j'appellerai l'imprécision. Les yeux, comme l'esprit de ceux dont je parle, semblent être incapables de voir les choses, ou de les apprécier autrement qu'en gros. Le plus souvent, ils se contentent d'avoir sur elles des impressions, qu'ils ne cherchent pas à contrôler par l'observation. Ainsi j'ai toujours remarqué que

la plupart des prêtres semblent avoir en horreur la statistique. Ecoutez un curé français qui parle par exemple, de la diminution de la foi dans sa paroisse. Il discourra pendant une heure, sans donner un chiffre, ce que ferait toujours, en pareil cas, un prêtre anglais ou irlandais. Demandez-lui : Combien de communions aviez-vous à Pâques, il y a dix ans ? Combien en avez-vous eu cette année ? Combien d'enterrements civils? Le plus souvent, il ne répondra pas, non qu'il veuille dissimuler les chiffres ! Cela arrive bien quelquefois; mais d'ordinaire, s'il ne vous le dit pas, c'est que l'idée, si simple, de contrôler par des chiffres l'impression qu'il a eue, ne lui est pas venue ! Ils n'ont aucun sens critique ! Aussi faut-il presque toujours se méfier des renseignements qu'ils donnent. J'en appelle à tous ceux qui ont reçu de leurs mains un domestique.

Il faut remarquer, d'ailleurs, que cette tournure d'esprit ! cette imprécision ! comme je disais, qui nous étonne, n'aurait pas du tout étonné nos pères, parce qu'autrefois, tout le monde, en France, raisonnait comme cela ! Seulement, l'éducation scientifique a modifié complètement cette tournure d'esprit chez la masse ! Et il n'y a plus que les prêtres qui l'aient conservée ! De sorte que nous ne raisonnons plus de la même manière ! Et voilà, j'en suis convaincu, une des principales raisons du désaccord profond qui existe, chez nous, entre la

masse pensante de la nation et le clergé, désaccord qui n'existe nulle part ailleurs ; du moins aussi accentué. Chez nous, les croyants les plus sincères éprouvent trop souvent un sentiment de malaise et d'impatience en entendant les arguments qu'on emploie pour nous exposer ces grandes vérités de la religion auxquelles nous sommes profondément attachés, mais que nous enrageons de voir si mal défendues, quand il nous semble qu'il serait si aisé et si simple de les exposer autrement. On nous traite toujours en enfants. Jamais on ne s'adresse à notre intelligence, ou, quand on le fait, on le fait si maladroitement que cela fait regretter l'autre manière ! Jamais nos prêtres ne présentent les arguments, qu'ils croient devoir mettre en avant pour soutenir leurs thèses, d'une manière conforme aux habitudes de discussion du temps moderne. Il fut un temps où j'allais entendre les sermons de carême. Je n'y vais plus, parce que j'ai cru remarquer que le bien qu'ils me faisaient était plus que compensé par l'horripilation que me causaient ces discours divisés en majeurs et en mineurs, comme celui que prononça, en 1468, maître Jean Petit, Cordelier normand, pour faire l'apologie du duc de Bourgogne, dans lequel il commençait par établir huit vérités, d'où il déduisait huit corollaires, uniquement par amour pour la symétrie.

Et si nos prédicateurs produisent cette impres-

sion sur des gens qui pensent comme eux, quelle impression doivent-ils produire sur les autres? Tandis que s'ils voulaient bien se donner la peine de raisonner comme on le fait maintenant, sans trop de soucis de la symétrie de leurs discours, mais en donnant des raisons, au lieu d'enfiler des phrases, ils ne convertiraient peut-être pas leurs adversaires, mais, du moins, ils ne les crisperaient pas, et cela serait déjà un résultat. Mais, quand on choque ainsi toutes les habitudes des gens, il n'y a pas moyen de s'entendre.

On me dira qu'ils ne raisonnent pas et qu'ils ne cherchent pas à raisonner parce que leur but est de donner la foi qui ne s'acquiert pas par le raisonnement. Cela est très vrai. Certains esprits l'ont reçue et conservée. A d'autres elle apparaît un beau jour comme un besoin qui s'impose, et qui s'impose quelquefois avec une telle violence que ceux qui sont dans ce cas, ressentent une véritable angoisse qui dure tant qu'ils ne l'ont pas acquise! Or, les premiers peuvent être troublés dans leur foi, et les seconds empêchés d'obéir à l'instinct qui les attire, par les raisonnements des adversaires; et le rôle des prêtres étant précisément de maintenir les uns et de favoriser l'évolution des autres, ils ne peuvent le remplir qu'à la condition d'être en état de démontrer par le raisonnement non pas la vérité des dogmes, mais l'inanité des arguments qu'on leur oppose. Et c'est

ce qu'ils ne font malheureusement pas, ou ce qu'ils font mal, parce qu'ils ne parlent pas la même langue que ceux au secours desquels ils ont à venir. Et s'ils ne parlent pas la même langue, c'est en très grande partie, j'en suis convaincu, parce que leur esprit n'a pas été comme celui de leurs auditeurs, façonné par une culture scientifique. On ne se figure pas le bien qu'on fait à un enfant de treize ou quatorze ans, en le forçant à rechercher les raisons pour lesquelles deux angles droits sont égaux, au lieu de s'en tenir à sa première impression qui est qu'ils sont effectivement égaux : c'est-à-dire en le forçant à ne pas sauter sur une conclusion parce que, entrevue de loin, elle paraît juste, mais en l'habituant, au contraire, à s'en rapprocher pas à pas, en ne mettant chaque pied en avant que lorsqu'il est sûr du terrain sur lequel il va le mettre. La première manière fait arriver quelquefois plus vite au but, mais, quand on n'y est pas arrivé du premier coup, on peut très bien en être aussi éloigné au centième, qu'on l'était au commencement. Tandis qu'avec la seconde, on s'en rapproche constamment. C'est une gymnastique d'esprit que nulle autre ne peut remplacer. Et c'est pour cela que je crois si nécessaire de faire aux mathématiques, dans le programme des études ecclésiastiques, une place beaucoup plus large que celle qu'on leur réserve chez nous, actuellement. Et je ne parle pas seule-

ment des mathématiques pures. Je ne verrais aucun inconvénient, et je verrais au contraire beaucoup d'avantages, à ce que un curé de campagne sût faire un pansement, donner les premiers soins à un malade, eût des notions d'art vétérinaire, et fût capable d'analyser sommairement l'engrais qu'un de ses voisins vient d'acheter à un marchand. Cela lui permettrait de rendre des services continuels à ses paroissiens et leur donnerait l'habitude d'avoir recours à lui dans toutes les circonstances: ce qui faciliterait singulièrement son ministère.

Et puis, ce que je crois également encore indispensable, c'est d'organiser dans tous les séminaires des cours très sérieux d'Économie politique. C'est une nécessité absolue dans ce moment-ci surtout; à cause de la grande épidémie de socialisme qui sévit. Le socialisme, le collectivisme, en un mot la suppression de la propriété individuelle par le partage de la richesse, de quelque mot qu'on désigne la chose, est une utopie! On peut bien partager la richesse qui est déjà créée! mais c'est une opération qui n'aura pas de lendemain! Car cette richesse qu'on aura partagée ne se renouvellera pas! pour la raison très simple que ceux qui l'avaient créée l'avaient créée pour en jouir, et se garderont bien de recommencer quand ils sauront qu'après avoir travaillé plus que les autres, ou du moins plus efficacement, ils ne seront pas plus avancés qu'eux. Le socialisme

est donc avant tout antisocial ; puisqu'il décourage le travail qui est la base des sociétés. Il n'a jamais existé que dans des sociétés rudimentaires, c'est-à-dire chez des sauvages ; si tant est qu'il y ait jamais existé, ce qui n'est pas très prouvé ; et il ramènera à la sauvagerie toutes les sociétés qui en voudront faire l'expérience. Tous les socialistes intelligents sont d'ailleurs si bien persuadés de ces vérités qu'il est amusant de voir avec quel soin ils se dérobent à la discussion, quand on leur demande de vouloir bien expliquer comment ils comprennent l'organisation d'une société socialiste ! Ils ont toujours soin de s'en tenir à de vagues généralités, sans jamais donner aucuns détails. Au fond, on sent très bien que ceux qui sont intelligents, ne sont nullement socialistes : et qu'ils ne sont entrés dans le parti que dans l'espoir d'y acquérir, plus facilement que dans un autre, une situation prépondérante qui leur assure tous les bénéfices que réserve l'organisation capitaliste, à ceux qui réussissent : en sorte qu'ils arrivent à ce résultat bizarre de parvenir à la fortune et aux jouissances au nom de principes qui, s'ils étaient appliqués, supprimeraient leur fortune et couperaient court à leurs jouissances. Ainsi, lors de l'une des dernières expositions, on a vu exposé un superbe collier de diamants valant, autant qu'il m'en souvient 2 ou 300.000 francs, que M. Millerand, socialiste de marque, venait d'offrir à Mme Mille-

rand. Je ne vois aucun inconvénient, pour ma part, à ce que M. Millerand, qui gagne beaucoup d'argent dans son métier d'avocat, emploie cet argent à couvrir de bijoux les épaules satinées de Mme Millerand qu'on dit charmante. Je trouve même qu'il a raison de le faire, s'il peut le faire. Mais, dernièrement, un de ses collègues en socialisme, M. Jaurès, dinant chez une de ces aimables jeunes femmes qui, par snobisme, aiment à fréquenter des gens de son espèce, et interrogé par elle sur ce qui arriverait à son col le jour où ses amis les socialistes arriveraient au pouvoir, répondit avec bonhomie :

« Oh ! rassurez-vous ; il n'arrivera rien à votre col, pourvu, cependant, que vous donniez de bonne grâce les perles qui sont autour. Mais dans le cas contraire, je ne réponds de rien. »

Si M. Jaurès a raison, et il est évident qu'il a raison, puisque la révolution sociale ne peut se faire qu'en prenant aux uns ce que les autres trouvent être le superflu, pour le donner à ces derniers, M. Millerand savait donc très bien, en achetant son collier de diamants, que le jour où, par son talent, il serait arrivé à faire triompher les principes que ses électeurs l'ont envoyé défendre à la Chambre, serait le dernier où ce collier figurerait sur la gorge de Mme Millerand; car le lendemain, quand on aura voté l'uniformité des salaires, ou quelque chose d'approchant, son

ménage n'aura plus que 10 francs par jour pour vivre : et quand on n'a que dix francs par jour à manger, on ne garde pas des colliers de 200.000 francs. Il est vrai que ceux qui les auront à ce moment-là, ne trouveront pas facilement à les vendre. Car je me figure que le diamant subira une forte baisse, quand personne ne gagnera plus que 10, ou même 20 francs par jour.

On peut donc être certain que les chefs socialistes s'arrangeront toujours pour que leur parti n'arrive pas au pouvoir : ou du moins, s'ils ne peuvent pas l'empêcher d'arriver, ils l'y feront arriver encombré d'alliances qui leur fourniront un bon prétexte pour ne pas appliquer complètant son programme. Ils auraient trop à perdre à ce qu'il le fût. Mais leur action n'en est peut-être que plus néfaste, parce que si le socialisme triomphait tout d'un coup ; si, du jour au lendemain, par exemple, tout l'outillage qui produit la richesse, terres, mines, chemins de fer et canaux, était attribué à l'État et exploité en régie par lui, il se produirait tout de suite un tel gâchis, que la lumière se ferait dans tous les esprits de bonne foi, sur le néant de ces théories. Tandis qu'en dénaturant toutes les lois comme ils le font, pour plaire à leurs adhérents, dans un sens socialiste, sans toucher absolument aux principes, ils nous font vivre dans une atmosphère qui devient tous les jours plus dangereuse pour la santé du corps social

qu'ils débilitent, sans qu'on puisse voir clairement les raisons qui font qu'il est débilité. De sorte que les ouvriers qui souffrent ou qui croient souffrir, ce qui est la même chose, s'enragent parce qu'ils se figurent que, s'ils souffrent, c'est que toutes leurs revendications n'ont pas été réalisées; alors que, le plus souvent, la vraie raison, c'est qu'il y en a déjà trop qui l'ont été. Ils s'imaginent, de la meilleure foi du monde, que si tout va si mal, c'est qu'ils ne sont pas tout dans la société, alors que si tout va si mal, c'est qu'ils y sont déjà beaucoup trop : que toutes les lois sont faites pour eux et contre les autres; et que, maîtres absolus, ils se conduisent avec un dédain des intérêts qui ne sont pas les leurs, qui n'a jamais été égalé par aucun despote.

Et ce qui montre combien ils sont inintelligents et peu dignes d'exercer ce pouvoir dont ils abusent tant, c'est qu'ils ne comprennent même pas leurs intérêts. Leur programme comporte le nivellement non seulement, des fortunes, mais des salaires; la suppression des armées permanentes, et l'établissement de la paix universelle par la création des États Unis d'Europe. Et avant de formuler toutes ces revendications, ils ne songent même pas à se demander quelles en seront les conséquences, à leur point de vue personnel. Ils se plaignent que le travail est rare et mal rétribué, et ils demandent la suppression des armées per-

manentes, qui entraînera d'abord la fermeture de toutes les usines où se fabriquent les canons, les fusils, les vêtements dont elles ont besoin. Résultat : beaucoup de millions d'ouvriers sans emploi. Il y a actuellement de cinq à six millions de soldats en Europe. Ils passent leur temps à faire l'exercice et à consommer ce que ceux qui travaillent sont payés pour produire. Quand on les aura congédiés, cela fera encore quatre ou six millions d'ouvriers inoccupés qui feront concurrence aux autres. Le résultat le plus clair de l'opération sera donc de diminuer la somme de travail et d'augmenter le nombre des travailleurs, ce qui ne manquera pas d'amener une baisse formidable des salaires. On comprendrait donc que les capitalistes qui achètent le travail fissent campagne dans ce sens, mais quand on voit des ouvriers, vendeurs de travail, réclamer à grands cris des réformes de ce genre, on ne comprend plus.

Et puis, la question doit être envisagée encore d'un autre côté. De tous les ouvriers, l'Anglais seul, peut-être, excepté, c'est le Français qui est le mieux payé, le mieux nourri, et celui dont le sort est le plus enviable. C'est une vérité qui est surabondamment prouvée par ce fait que nous avons en permanence chez nous de douze à treize cent mille ouvriers italiens, allemands et belges, tandis que pas un ouvrier français ne s'avise d'aller chercher du travail en Belgique, en

Allemagne ou en Italie, ou, s'il y en a, il y en a si peu et les raisons qui leur ont fait quitter leur pays sont, le plus souvent, si louches, que cela n'est pas la peine d'en parler. Nos ouvriers constituent donc une véritable aristocratie dans la classe des travailleurs européens. Et ils ne perdent pas une occasion de tendre la main, c'est la phrase consacrée, par-dessus les frontières, à tous les ouvriers étrangers ; à tous ces ouvriers dont ils ne peuvent pas soutenir la concurrence quand ils viennent en France, parce que, mangeant de la viande et buvant du vin à tous leurs repas, ils ne peuvent pas lutter contre des gens qui vivent de légumes, de pâtes et d'eau claire ; et ils leur racontent qu'ils appellent de tous leurs vœux le jour où il n'y aura plus de frontières, et où tous les ouvriers, par conséquent, pourront sans entrave leur faire cette concurrence qui leur réussit cependant déjà si mal, même quand elle est entravée. Il n'y a pas un congrès socialiste qui ne se clôture sur un vœu de ce genre adopté à l'unanimité et avec un enthousiasme extraordinaire par tous ces gens qui ne semblent pas se douter des conséquences que sa réalisation entraînerait pour eux. Ils ne s'aperçoivent pas que lorsqu'il il n'y aura plus de barrières entre les peuples et que les ouvriers de tous les pays, comme les produits manufacturés par eux, pourront circuler librement d'un bout à l'autre de l'Europe, ce qui d'ailleurs

devient chaque jour plus facile, grâce aux chemins de fer, il n'y aura plus de raisons pour qu'un ouvrier français continue à avoir la prétention de se faire payer cinq francs, sous prétexte qu'il veut manger du pain blanc, de la viande et boire du vin à tous ses repas, un ouvrage qu'on pourra faire faire, pour un prix très inférieur, par un ouvrier allemand qui ne mange que de la charcuterie et du pain noir; par un Italien qui se contente de polenta ; ou, à la rigueur, par un moujik russe, qui se nourrit de concombres et de choux aigres assaisonnés de suif. Il faudra cependant bien que les ouvriers français se contentent de salaires moindres, quand ils seront en concurrence avec tous ces gens-là ; et, par conséquent, qu'ils adoptent un genre de vie se rapprochant du leur. Car, lors qu'un employeur a la faculté d'opter entre deux catégories de travailleurs, il s'adressera toujours à celle qui est la moins exigeante. C'est une loi naturelle à laquelle personne ne peut rien changer. Les salaires auront donc une tendance à s'égaliser, et les jouissances aussi ; les Russes, les Allemands et les Italiens gagneront à ce changement de manger quelquefois du pain blanc et de la viande. Mais les ouvriers français, qui en mangent tous les jours, y perdront encore plus que les autres n'y gagneront : car les ouvriers étrangers étant huit ou dix fois plus nombreux, le salaire moyen se rapprochera beaucoup plus du leur que du nôtre.

Quoi qu'on fasse, je le répète, nous marchons vers ce résultat; nous marchons même à un cataclysme économique dont il est impossible de mesurer les conséquences, car on peut encore concevoir, à la rigueur, des ouvriers français vivant d'un genre de vie qui se rapprocherait de celui des moujiks russes. Après tout, les Russes sont à peu près de la même race que nous; ce qui leur suffit peut nous suffire; mais qu'arrivera-t-il au jour prochain où les formidables masses d'ouvriers jaunes entreront en ligne? Un ouvrier de race blanche meurt littéralement de faim s'il est soumis au régime qui convient à merveille à un ouvrier chinois ou nippon. L'expérience à été faite cent fois aux États-Unis. Alors, si l'on admet le dogme de l'égalité des hommes, comment résoudre le problème?

Voilà donc où aboutissent toutes ces théories humanitaires que nos ouvriers ont adoptées avec tant d'enthousiasme. Voulant l'égalité des jouissances, ils ont l'horreur de toute classe privilégiée et cherchent à la détruire, quel que soit son rôle dans l'équilibre social. Ils ont la haine instinctive de toute aristocratie, sans s'apercevoir qu'ils constituent eux-mêmes une aristocratie dans l'humanité; qu'il y a plus de différence entre leur genre de vie et celui d'un ouvrier chinois, par exemple, qu'entre celui de la plupart des patrons et de leurs ouvriers; et que, pour chaque millier d'hommes qu'ils veulent élever à leur niveau,

il y en a un million d'autres qui les guettent, tout prêts à les faire descendre au leur. Cet avenir qu'ils acclament est gros de désillusions et de souffrances pour eux; car il est bien certain que le sort de l'ouvrier est dans ce moment meilleur qu'il n'a jamais été et ne sera jamais, du moins d'ici très longtemps; et ils s'élancent aveuglément à la remorque de ceux qui veulent faire arriver la débâcle le plus tôt possible: au lieu d'écouter ceux qui voudraient retarder la marche des événements. S'ils agissaient ainsi, entraînés par une belle envolée, se disant : « Tant pis, si nous et nos enfants, nous devons souffrir du changement! l'humanité, prise dans son ensemble, sera plus heureuse; cela seul doit compter! » on pourrait les admirer: encore que, selon moi, l'idée ne soit pas juste, la charité, pour être bien ordonnée, devant commencer, sinon par soi-même, du moins par les siens, par ceux de sa race, avant les autres! Ainsi je suis d'avis qu'il est bon de songer au bonheur des Chinois : mais seulement quand le bonheur de tous les blancs sera bien assuré; et si le bonheur des Chinois doit faire le malheur des blancs, ce qui justement est le cas, j'en serais bien fâché pour les Chinois, mais si la chose ne dépendait que de moi, ils resteraient comme ils sont.

D'ailleurs, les mobiles des ouvriers sont tout différents. C'est uniquement la haine, une haine dominant tous les autres sentiments, qui les fait

agir. Leur raisonnement est très simple. Ils se disent : Avant tout, nous ne voulons pas que d'autres aient plus de jouissances que nous! et ils brûlent la maison où ils sont logés, uniquement parce qu'ils n'en occupent pas les meilleurs appartements : pour le plaisir de voir dans la rue ceux qui les occupent actuellement, et sans s'inquiéter de savoir où ils coucheront eux-mêmes, quand le toit sera par terre.

Et c'est ce sentiment de frénésie irraisonnée qui seul peut expliquer le spectacle extraordinaire que nous voyons. S'il y a une classe qui doive perdre à l'avènement de ces temps nouveaux que nous annoncent les socialistes; s'il y a une classe qui ait un intérêt évident à retarder la marche de l'évolution économique, qui tend au nivellement des salaires, c'est celle des ouvriers européens en général, d'abord ; et puis, ensuite, celle des ouvriers français, puisqu'ils sont les mieux payés de tous : et s'il y a une classe, au contraire, qui ait un intérêt évident à accélérer cette marche, c'est celle des capitalistes : car il y aura toujours des capitalistes, il ne faut pas se le dissimuler, et les capitalistes étant acheteurs de travail ont tout à gagner à un état de choses qui, multipliant les travailleurs disponibles et diminuant l'offre de travail, ne peut qu'avilir le prix de ce travail, dans des proportions fantastiques. Les ouvriers français devraient donc être des conservateurs farouches, comme le sont les

ouvriers anglais ; car ils sont bien sûrs que, pour eux, l'avenir ne vaudra pas le présent : et les capitalistes au contraire devraient être, sinon socialistes, du moins très partisans des doctrines socialistes : car s'ils ont été assez intelligents pour pouvoir s'enrichir, quand on ne pouvait s'enrichir qu'en enrichissant ses ouvriers, comme cela a lieu actuellement, ils seront encore bien plus sûrs de s'enrichir, quand ils auront affaire à des ouvriers voués systématiquement à la misère. Or, tous les capitalistes sont conservateurs : cela s'explique parce qu'ils se disent que cette transformation ne pouvant pas se faire sans de terribles secousses, ils aiment autant rester comme ils sont ; mais comment qualifier la mentalité des ouvriers français qui sont en train de devenir tous socialistes, et surtout celle des paysans, qui font comme eux ?

Or, et c'est là où je voulais en venir, si les belles phrases des théoriciens du socialisme ; si les grands mots d'humanité, de progrès, dont ils sont si prodigues, ont pu avoir assez d'influence sur les esprits des ouvriers et des paysans, pour les amener à adopter des principes qui sont aussi manifestement en opposition avec leurs intérêts ; si des ouvriers en sont venus à raisonner ainsi, eux qui, voyant de près le mécanisme des échanges qui font la base de toute société civilisée, devaient mieux que personne, comprendre que ces théories ne peuvent que les ramener à un état de sauvage-

rie dont ils ne veulent à aucun prix; combien plus dangereuses sont-elles encore pour des prêtres sortant des milieux d'où ils sortent le plus souvent actuellement; et surtout ayant reçu l'éducation et l'instruction sommaires qu'ils ont reçues généralement. Leur esprit est nourri de la lecture de l'Écriture sainte, dont bien des passages paraissent empreints de tendances socialistes très accentuées, quand on ne les commente pas. Ainsi, par exemple, Notre-Seigneur a dit : « Malheur aux riches! Je vous déclare qu'un chameau entrera plus facilement dans un trou d'aiguille, qu'un riche dans le royaume des Cieux! » De là à conclure que c'est un vrai service à rendre à ces riches que de leur prendre ce qu'ils ont, il n'y a pas loin. Et cependant, combien ce passage prend un sens différent quand on réfléchit aux conditions économiques où se trouvait le pays où il a été dit, quand il a été dit, et à l'esprit dans lequel il a été dit. Notre-Seigneur parlait à des conquis, à des gens soumis à la dénomination des conquérants Romains, c'est-à-dire d'un peuple qui suçait comme un vampire tous ceux qui lui étaient soumis, ne laissant aux nations comme aux individus, que juste ce qu'il leur fallait pour vivre. Quels étaient donc les riches dans ce temps-là et dans ce pays-là? C'étaient les voleurs et ceux qui se faisaient leurs serviteurs : puisque tout capital était violemment pris à celui qui l'avait créé, dès qu'il l'avait créé. Quoi

d'étonnant que, dans ces conditions, Notre-Seigneur ait maudit les riches.

Mais pourquoi maudirait-il ceux qui détiennent le capital tel qu'il est constitué actuellement? Pourquoi maudirait-il les riches quand, en fait, on peut soutenir, très justement, que leur argent est la représentation, la mesure, si on veut, de la différence qui existe entre la somme des services qu'ils ont rendus à la société, dans laquelle ils vivent et celle des services qu'ils lui ont demandés. Supposez, en effet, un chirurgien, par exemple, qui a touché, dans son année, 100.000 francs en soignant ses contemporains. Cet argent représente bien la somme des services qu'il a rendus à ses clients ; évaluée d'un commun accord : la seule évaluation possible. D'un autre côté, il a été forcé d'avoir recours aux services d'une autre catégorie de personnes, celle de ses fournisseurs, qui lui ont fourni les habits qu'il a mis, la viande et le pain qu'il a mangés. Si, après qu'il a acquitté toutes leurs notes, il lui reste 50.000 francs, l'existence de ce capital prouve manifestement, comme je le disais, qu'il a rendu plus de services à la société, qu'il ne lui en demandé. C'est une véritable créance qu'il a sur elle. Le capital qu'il a entre les mains est la constatation de ce fait que, au lieu de se faire rembourser le prix de ses services au fur et à mesure qu'il les rendait, en n'en rendant qu'au prorata de ses propres

besoins, il a bien voulu travailler à crédit. Il aurait très bien pu, par exemple, faire ce calcul : J'ai besoin de dépenser 50.000 francs pour vivre selon mes goûts. Alors, je vais travailler pendant six mois pour les gagner; après quoi je dirai aux malades de repasser au commencement de l'année prochaine ; et je ne ferai plus rien que de me divertir d'ici là. Et si, comme le veulent les socialistes, la société ne veut plus reconnaître les créances que constituent les capitaux accumulés, tous les capitalistes, c'est-à-dire tous ceux qui produisent plus qu'ils ne consomment, agiront ainsi.

Voilà de ces vérités qu'on ne dit jamais aux prêtres. Il serait cependant très important de les leur faire comprendre, parce que le grand danger, c'est qu'ils ne versent tous dans le socialisme; et cela se conçoit, car ces idées les choquent au premier abord, parce qu'elles semblent être en contradiction avec celles de l'Évangile, puisque leur conséquence est que la fortune ne crée que des droits et jamais des obligations ; tandis que la doctrine de l'Évangile est au contraire que la fortune crée des obligations. Mais la contradiction n'est qu'apparente ! Quand un socialiste qui ne croit pas en Dieu, vient me demander de me dépouiller d'une partie de mon argent, sinon de la totalité, au nom de je ne sais quels principes abstraits, j'ai absolument le droit de lui répondre : Ma fortune

étant la constatation des services que j'ai rendus à la Société, commencez par lui en rendre autant, et puis nous verrons ; mais, en attendant, je vous défie bien de me prouver que, parce que j'ai, par exemple, gagné une fortune à soigner des malades, je suis obligé de continuer à les soigner gratis. Car, le fait d'avoir rendu un service à quelqu'un n'a jamais obligé personne à lui en rendre deux. Tandis que, si un prêtre vient me dire : C'est Dieu qui vous a donné l'intelligence, qui vous a permis de faire cette fortune dont vous jouissez ; ou qui l'a donnée à vos parents. Mais il ne vous l'a donnée qu'à la condition que vous en ferez jouir les autres hommes, moins favorisés que vous, qui sont des frères, et qui avaient tout autant de droits que vous à ses faveurs. Si un prêtre vient me tenir ce langage, je n'aurai rien à répondre : et je serai obligé de m'exécuter, puisque, si j'admets l'existence de Dieu, je suis bien obligé de reconnaître que ce prêtre a raison.

Seulement, pour qu'il me tienne ce langage et non pas celui des socialistes, il faut qu'on lui ait démontré que la doctrine des socialistes est radicalement fausse et criminelle : démonstration qui est très facile à faire à des gens qui ont étudié l'économie politique : mais qui est très difficile à faire aux autres ; et voilà pourquoi j'insiste tant pour qu'on apprenne cette science d'une manière très sérieuse aux séminaristes. Elle leur fournira

des arguments qui leur permettront de maintenir dans le droit chemin tous ceux qui leur demandent conseils, et puis surtout elle les y maintiendra eux-mêmes ; et il ne faut pas dissimuler que le besoin s'en fait très vivement sentir ; car on me signale de tous les côtés les progrès faits dans ces dernières années, et notamment depuis la campagne du ralliement, par les funestes doctrines de M. de Mun, dans les milieux ecclésiastiques. Ainsi, dans le Finistère et dans le Morbihan, une foule de jeunes vicaires qu'on a lancés dans la voie de la guerre aux châtelains, sous prétexte que les châtelains étaient royalistes, en sont venus, pour combattre l'influence de ces derniers, à dire à leurs fermiers qu'ils ont bien tort de payer leurs fermages, parce que la terre doit appartenir à celui qui la cultive ; et il paraît que dans bon nombre de séminaires, on enseigne ouvertement des doctrines du même genre.

Je me suis étendu si longuement sur cette question des séminaires pour bien faire comprendre à mes lecteurs, d'abord la nécessité de remanier complètement l'organisation de ces établissements : et puis pour leur faire voir que ce remaniement comportera de telles dépenses que nous ne pouvons pas espérer réaliser de bien notables économies de la suppression du plus grand nombre d'entre eux. Mais il y a une foule de chapitres du budget des dépenses que s'imposent les catholiques actuel-

lement qui, au contraire, pourront et devront être réduits dans de très grosses proportions. Je citerai d'abord les hôpitaux des petites Sœurs des pauvres et autres congrégations. Jusqu'à présent ils étaient ouverts à tout venant. Cela était très bien quand il était admis que tous les Français étaient catholiques, et que, effectivement, tous les Français participaient, par l'impôt, au moins dans une certaine mesure, aux frais du culte. Mais il est bien évident que les conditions vont être changées et que nous ne pourrons plus nous offrir un pareil luxe. Il faut donc qu'il soit bien entendu que, pour les hôpitaux comme pour les écoles, nous nous conformerons à l'avenir au principe de : charité bien ordonnée commence par soi-même. Puisqu'on nous force à fonder des associations cultuelles, il nous sera facile de savoir quels sont les pauvres qui sont catholiques, et de soulager leurs besoins, d'abord, sauf à soulager ceux des autres, ensuite, s'il nous reste des ressources. Justement les catholiques indigents sont exclus de toutes les faveurs du Gouvernement; il est trop juste que nous nous occupions d'eux en premier lieu.

Cette manière de faire nous fera sûrement réaliser des économies très réelles. J'ai toujours soupçonné, en effet, que la plupart des mendiants sont très peu intéressants. Il s'est fondé depuis quelques années une agence qui se charge de prendre des renseignements sur ceux qui envoient

des lettres à domicile, en disant qu'ils repasseront quelques jours après pour toucher ce qu'on voudra bien leur donner. Je me suis adressé à elle, et j'ai constaté que mon impression était absolument vraie. L'immense majorité exerce la mendicité parce qu'ils ont reconnu que c'est une industrie très fructueuse ! et ont des antécédents déplorables. A la campagne, tous ces vagabonds qu'on voit courir les grandes routes sont dans le même cas. Les paysans normands, auxquels ils racontent toujours qu'ils sont à la recherche de travail, disent d'eux qu'ils en cherchent en priant le bon Dieu de n'en pas trouver. C'est l'exacte vérité. Car, lorsqu'on leur en offre, ils n'en acceptent jamais, ou le font si mal qu'on s'empresse de les congédier : et on ne se figure pas quelles sommes ils prélèvent sur le travail des autres. J'ai lu à ce sujet une statistique très curieuse établie par les soins de M. de Maguitot, un ancien préfet de l'Orne, de laquelle il résultait que, dans ce département, la nourriture fournie à ces vagabonds par la charité publique représentait une somme qui égalait presque le montant de l'impôt foncier. Et ce travail date de l'Empire, temps où les impôts étaient bien inférieurs à ceux que nous payons à la République, et où la mendicité était bien loin d'être une profession honorée comme elle l'est maintenant.

Il faut ajouter aussi, que dans ce temps lointain,

ces gens avaient une certaine reconnaissance pour ceux qui leur faisaient l'aumône; mais maintenant, on leur a si bien dit qu'ils y avaient droit, qu'ils ont fini par le croire; et, non seulement ils n'ont aucune reconnaissance, mais encore ils ne perdent pas une occasion d'affirmer leur conviction que l'ingratitude est l'indépendance du cœur, en cherchant à nuire, dans la mesure du possible, à ceux qui leur font du bien; de sorte que la clientèle de tous ces établissements hospitaliers, que les catholiques entretiennent à si grands frais, leur est presque toujours très hostile. L'argent que nous consacrons aux charités, sert trop souvent à faire vivre nos pires ennemis. Et nous pouvons être très sûrs qu'il en sera toujours ainsi tant que des pauvres religieuses, comme par exemple les Petites Sœurs des pauvres, auront seules et sans contrôle, l'administration de tous les hôpitaux que nous fondons. Elles admettent tous ceux qui se présentent, sans jamais s'enquérir de leurs tenants et aboutissants ; de sorte que bien souvent il arrive que leurs soins vont à ceux qui les méritent le moins. C'est un comité composé des curés de la localité et d'un certain nombre de laïques désignés par les bienfaiteurs qui seul devrait pouvoir décider des admissions. On me dira que ce sont là des mœurs administratives, qu'il est impossible d'introduire dans le fonctionnement d'œuvres basées sur la charité, c'est-à-dire sur le concours de gens qui

donnent les uns leur argent, les autres leur vie : mais je réponds que cela doit bien être possible chez nous, puisque c'est ainsi que fonctionnent tous les hôpitaux anglais qui sont défrayés uniquement par des cotisations volontaires et ne reçoivent jamais, ou presque jamais, de subventions ni des villes, ni de l'État. Toutes ces dépenses, nous les faisons dans l'espoir de guérir les âmes bien plus que dans celui de guérir les corps qui sont tout aussi bien soignés dans les hôpitaux du Gouvernement que dans les nôtres. S'il est prouvé que le seul résultat que nous obtenions c'est d'ajouter l'hypocrisie à tous les défauts qu'avaient les gens pour lesquels nous les faisons, et, malheureusement, je crois bien qu'on ne peut guère se faire d'illusions à cet égard, il me paraît tout à fait indiqué d'arrêter les frais.

En s'inspirant de ces principes, c'est-à-dire en n'ouvrant plus nos hôpitaux et nos maisons de retraite qu'à nos pauvres, nous réaliserons de très notables économies. Nous pouvons aussi en réaliser de très importantes sur les missions étrangères, dont l'avenir semble inquiéter beaucoup un assez grand nombre de mes correspondants. Ils ont évidemment raison, car elles auront beaucoup à souffrir du nouveau régime ; mais convient-il de s'effrayer outre mesure à ce sujet? Je ne le pense pas. J'ai beaucoup fréquenté les missions et les missionnaires dans ma vie ! j'ai le plus grand respect et la

plus grande admiration pour les missionnaires; mais j'avoue que je n'ai jamais pu bien comprendre leur manière d'opérer. Quand Notre-Seigneur a eu dit à ses disciples : « Allez et enseignez les nations », ils se sont tout de suite dispersés et sont allés dans toutes les aires de vents, semant la bonne parole. Quand ils arrivaient dans une ville, ils réunissaient un petit nombre d'hommes de bonne volonté, leur expliquaient leurs doctrines, imposaient les mains à ceux qui leur semblaient les plus dignes pour en faire des prêtres, désignaient l'un d'eux qui aurait l'autorité sur les autres en qualité d'évêque ; après quoi, ayant ainsi semé le bon grain, ils le laissaient pousser à la grâce de Dieu, et s'en allaient un peu plus loin recommencer la même opération; sauf à revenir de temps en temps réchauffer les courages et ranimer la foi.

De sorte qu'en définitive chaque chrétienté était abandonnée à ses propres forces, presque tout de suite après sa fondation, prenant une grande importance, quand elle trouvait un terrain favorable, végétant dans le cas contraire. Mais, en tout cas, on laissait la moisson se resemer elle-même. On avait créé dans chaque centre une organisation religieuse complète; c'était à elle à travailler. Jamais il ne serait venu à l'idée de personne, par exemple, que la Judée dût fournir des prêtres et des évêques au monde entier, parce que les

premiers apôtres étaient Juifs. Cette idée était au contraire essentiellement opposée à celles qui avaient cours. On voulait, avant tout, que chaque peuple eût son clergé indigène, et cette conception n'était pas plus mauvaise qu'une autre, puisque c'est en s'y conformant que les premiers chrétiens ont fait la conquête du monde. D'ailleurs, c'est ainsi qu'opérait encore au XVI[e] siècle saint François-Xavier, dans l'Extrême-Orient. Il arrivait dans un pays, y prêchait, n'y séjournait jamais longtemps, allait un peu plus loin et recommençait; et si on avait suivi cette méthode jusqu'au bout, il est bien probable que le Japon, tout au moins, serait catholique à l'heure actuelle. J'ai quelques raisons pour parler ainsi : car c'est le Taïcoun, lui-même, qui l'a dit en propres termes, en 1868, à l'amiral Ohier, dont j'étais l'aide de camp. J'ai retrouvé encore dernièrement les notes que j'avais prises sur cette conversation à laquelle je n'ai pas assisté, mais qui me fut contée, dès son retour à bord, par l'amiral qu'elle avait beaucoup frappé, parce qu'elle contient manifestement l'exposition de la seule solution rationnelle que comporte le problème des missions étrangères; aussi je veux la répéter ici.

Il faut que je dise d'abord ce qui avait amené cette conversation. Un missionnaire d'Hakodaté avait découvert un beau jour, à sa grande surprise, que les habitants de deux ou trois gros vil-

lages situés non loin de la ville étaient restés catholiques ; bien qu'ils n'eussent eu la visite d'aucun prêtre, ni européen, ni indigène, depuis la grande persécution qui eut lieu il y a deux ou trois cents ans ! Les bonzes qui avaient été, autrefois, les promoteurs de cette persécution, avaient fini par les laisser assez tranquilles. Ils exigeaient seulement que, lorsqu'un décès se produisait dans ces villages, la famille payât à celui d'entre eux qui se présentait, les honoraires que les païens avaient coutume de lui offrir pour son assistance : moyennant quoi ils fermaient les yeux sur ce qui se passait ensuite; et les autorités ne recevant pas de plaintes, n'intervenaient pas. Seulement le missionnaire ayant dit à ces chrétiens qu'en tolérant ainsi la présence d'un bonze aux funérailles des leurs, ils faisaient acte de paganisme, il arriva que la première fois qu'un bonze se présenta pour toucher ses honoraires comme d'habitude, il fut mis à la porte : et même un peu bâtonné parce qu'il voulut insister. Alors les autorités intervinrent et, comme elles avaient la main lourde, elles commencèrent par envoyer aux galères trois ou quatre cents des jeunes gens des villages qui avaient pris part à la bagarre.

Tout cela se passant entre Japonais, nous n'avions aucun prétexte pour intervenir. Mais quelques semaines plus tard, le taïcoun s'adressa à l'amiral pour lui demander un service. C'est

alors que celui-ci crut devoir lui parler de cette affaire, disant qu'il était tout prêt à faire ce qu'on lui demandait, mais à la condition qu'on relâcherait tous ces gens auxquels on n'avait, en somme, à reprocher que d'appartenir à une religion qui était la nôtre. Le taïcoun le laissa parler, et puis voici ce qu'il répondit :

« Je ne demande pas mieux que de renvoyer tous ces hommes auxquels vous vous intéressez et auxquels, il est vrai, nous n'avons rien de bien grave à reprocher. Nous savions très bien qu'ils étaient chrétiens et nous ne les avons jamais tracassés; parce que nous savons que les doctrines chrétiennes sont très belles et n'ont rien de condamnable, bien au contraire. Seulement, nous savions aussi très bien que, dès qu'ils seraient en rapport avec l'un de vos missionnaires, commencerait l'ère des difficultés. Et vous voyez que cela n'a pas manqué. Je tiens donc, puisque l'occasion s'en présente, à m'expliquer très nettement avec vous, sur cette question. Ce n'est pas à vos doctrines que nous en voulons, et que nos pères en voulaient, quand ils les ont proscrites; c'est à vos missionaires. Non pas que nous ne rendions pleinement hommage à leurs qualités : ils sont pieux, charitables, désintéressés. Personne ne le sait mieux que nous ; seulement ils sont étrangers, et par le fait même qu'étant étrangers, ils résident au milieu de nous, il arrive que, sans qu'ils s'en

doutent, sans qu'ils le veuillent, chacun d'eux devient un centre autour duquel se groupent tous les mécontents, tous les gens qui sont hostiles au Gouvernement. C'est le fer de lance qui, resté dans la plaie, l'empêche de cicatriser (*textuel*). Or, ceci, nous ne pouvons pas le tolérer. Alors voilà ce que j'ai décidé. Je vais demander à tous ces chrétiens, qui sont au nombre de 7 ou 8.000, de choisir parmi eux une cinquantaine de jeunes gens qui iront à Rome, au séminaire. Ils y resteront le temps nécessaire pour arriver à la prêtrise. Je demanderai au Pape de désigner parmi eux deux ou trois évêques, et puis ils reviendront ici; ils exerceront leur ministère comme ils voudront. Ils auront une liberté entière. Au besoin nous leur accorderons tous les privilèges et toutes les prérogatives dont jouissent nos propres prêtres. Mais à partir du moment où cette organisation fonctionnera, nous ne tolérerons plus qu'aucun prêtre étranger n'exerce son ministère dans le pays, du moins pour nos nationaux : car il va sans dire que nous ne songeons pas à empêcher les Européens établis chez nous, d'avoir des prêtres de leur pays pour leur usage personnel, si tel est leur désir. »

Ainsi parla le taïcoun qui ne put d'ailleurs pas mettre son projet à exécution, car il était renversé quelques mois plus tard, par la révolte des daïmios. Mais je me suis bien souvent souvenu de ses

paroles, parce qu'elles m'ont paru très sages, et que, de plus, j'estime qu'elles sont tout à fait conformes à la tradition chrétienne que j'exposais tout à l'heure. Voilà trois cents ans, ou à peu près, que nous avons des missionnaires en Chine, et que nous y avons créé toute une hiérarchie religieuse composée presque entièrement de Français. Quels résultats pouvons-nous espérer obtenir, au point de vue religieux, en employant de pareils moyens? N'est-il pas manifeste que, pour un Chinois que ces missionnaires convertissent, il y en a cent qui seraient peut-être disposés à se convertir si la doctrine chrétienne leur était exposée par un Chinois comme eux; ou qui, dans tous les cas, ne demanderaient pas mieux que de la discuter tranquillement avec lui : mais qui, au contraire, ne veulent pas en entendre parler et même sont exaspérés dès qu'on leur en parle, parce qu'on a tout fait pour que le mot de chrétien soit synonyme pour eux de partisan d'étrangers qui leur font tout le mal imaginable. Mettons-nous à leur place! N'est-il pas évident que nous raisonnerions comme eux.

Je suis donc très convaincu que, si on avait voulu convertir les Chinois, il aurait fallu procéder comme procédaient les Apôtres. On se serait attaché à créer de loin en loin des groupes de Chinois chrétiens; on leur aurait donné des prêtres et des évêques chinois; on aurait au be-

soin créé un rite chinois, dans lequel le mariage des prêtres eût été autorisé, comme cela a lieu chez les Grecs et les Maronites unis si, comme je suis assez disposé à le croire, parce qu'une foule de missionnaires me l'ont dit, il ne faut pas espérer trouver jamais, en nombre suffisant, des prêtres chinois célibataires. J'estime même que c'est par là qu'il aurait fallu commencer. Ce n'est qu'au bout de quatre ou cinq siècles de christianisme que l'Église a cru pouvoir exiger le célibat des prêtres de nos pays, comment peut-on raisonnablement l'exiger de gens nés et vivant en plein paganisme? Et puis, une fois tout ce premier travail accompli, les missionnaires européens se seraient retirés, laissant les chrétientés chinoises croître et se développer selon la mentalité chinoise. Je ne sais pas si les résultats auraient été très brillants, mais, dans tous les cas, ils n'auraient pas pu être beaucoup plus mauvais que ceux qu'on a obtenus, en suivant l'autre méthode. Et on ne se serait pas engagé dans une voie qui est sans issue. Car, si on admet, et on semble l'admettre, que nous devons toujours fournir des prêtres et des évêques aux Chinois que nous convertissons, on ne peut cependant pas admettre, que si la grâce vient à toucher un beau jour les trois cents millions de Chinois qui grouillent en Chine, nous devions leur envoyer des prêtres et des évêques français à leur suffisance!

La vérité est que, pour nous autres catholiques français, patrie et catholicisme sont deux mots qui, dans notre esprit, ont été pendant longtemps si intimement liés qu'ils ont fini par avoir à peu près le même sens : ou que du moins nous ne pouvons pas nous figurer que les intérêts de l'un ne soient pas les intérêts de l'autre. C'est ce qui explique que, depuis cinquante ou soixante ans, les catholiques francais donnent chaque année trois ou quatre millions pour entretenir en Chine, par exemple, les missionnaires qui y font, du moins c'est mon opinion personnelle, plus de mal que de bien, au point de vue de la propagation de notre religion. On ne tirait pas trop la chose au clair jusqu'à présent, parce que ceux mêmes qui auraient été disposés à douter de l'efficacité des travaux des missionnaires, au point de vue religieux, se disaient que, s'ils ne réussissaient pas à faire beaucoup de chrétiens, ils réussissaient, en revanche, à créer les seuls points d'appui sérieux que nous eussions là-bas, qui nous permissent de lutter contre l'influence toujours grandissante que les étrangers acquéraient grâce à leur commerce, auquel le nôtre aurait depuis bien longtemps cédé la place, sans la clientèle qu'ils lui apportaient. Par la force même des choses, les missionnaires, dans tous ces pays d'Orient, sont donc devenus bien plutôt des agents de propagande pour notre influence, pour notre commerce et notre

industrie, que des missionnaires dans le vrai sens du terme. Cela est si vrai que, dans beaucoup de leurs écoles, ils évitent, de parti pris, de convertir leurs élèves pour ne pas décourager les parents d'y envoyer leurs enfants. S'il en est ainsi, et il paraît bien qu'il en est ainsi, s'ils sont des simples agents d'expansion française, c'est au Gouvernement bien plutôt qu'à nous, simples particuliers, qu'il appartient de leur fournir les moyens de continuer leur œuvre. Il faut d'ailleurs bien que cette vérité s'impose à ceux qui nous gouvernent, car il leur arrive souvent de donner des subsides très importants aux missionnaires. S'ils le font, c'est apparemment qu'ils en reconnaissent la nécessité, et s'ils en reconnaissent la nécessité, ils en seront quittes pour augmenter leurs allocations, quand nous supprimerons les nôtres : ce que nous devrons faire, du moins, je le crois, car, dans la position où nous allons nous trouver, toutes les économies possibles s'imposent, et celle-là est du nombre. Nous avons toujours la manie dispendieuse de nous substituer au Gouvernement. Quand il ne fait pas une dépense que nous jugeons nécessaire, nous la faisons à sa place. Si nous avions employé une minime partie de l'argent ainsi gaspillé à subventionner la Presse, nous aurions obtenu de bien meilleurs résultats. A l'avenir, nous devons toujours avoir cette vérité bien présente à l'esprit.

VIII

CONCLUSION

Il me semble que j'ai maintenant discuté, à peu près, toutes les objections qui ont été faites au programme que j'avais tracé dans mes premiers articles. Il est donc temps de conclure. A l'heure actuelle, nous ne pouvons rien faire, puisque nous ne savons même pas encore si la loi de séparation sera votée. Si elle n'est pas votée, je crois que cela sera un très grand malheur, parce qu'alors nous serons condamnés au *statu quo*, et le *statu quo* aboutira, dans un avenir prochain, à la disparition du catholicisme en France, et à sa disparition d'une manière honteuse, parce que M. Dumay nous donnera des évêques de plus en plus méprisables, et que le niveau du clergé sera par eux abaissé tellement que notre religion ne pourra bien sûr pas y résister.

Mais j'espère bien que la loi sera votée; sans trop me préoccuper des conditions dans lesquelles

elle le sera; parce que, quelle qu'elle soit, elle ne peut être qu'une loi de liberté relative, et que, une fois la liberté d'élire de bons évêques acquise, la réforme du clergé s'en suivra, et toutes les autres libertés seront bien vite conquises. Seulement, il faut bien nous rappeler que nous ne pouvons plus, comme nous l'avons fait, malheureusement jusqu'à présent, nous contenter de donner notre argent au clergé en le chargeant de le dépenser comme il le jugera bon, dans l'intérêt de nos idées. L'expérience est là pour nous enseigner qu'il a besoin d'être contrôlé, et contrôlé de très près. Ainsi, on va sûrement nous proposer cette combinaison dont j'ai déjà parlé, la création d'une caisse centrale alimentée par des valeurs placées à l'étranger et dont les revenus serviraient à donner aux prêtres et évêques le traitement que le Gouvernement ne leur donnera plus : de telle sorte qu'ils ne s'apercevraient même pas du changement. Il ne faut à aucun prix nous prêter à un programme de ce genre. Fondons une caisse à l'étranger, administrée par un comité où les laïques soient en nombre suffisant, et chargée de subventionner les séminaires et la Presse. Je crois que cette création serait très utile. Mais ces fonds ne devront jamais être employés au payement des traitements des prêtres. Si on le fait, nous continuerons à avoir des prêtres fonctionnaires : et tout le mal vient de ce que nous avons des prêtres

fonctionnaires. Un de mes correspondants m'a écrit : « Au fond, ce que vous voulez, c'est l'application au clergé du système du travail aux pièces ». Le mot m'a d'abord scandalisé. Et puis, en y réfléchissant, j'ai fini par trouver qu'il était en somme assez juste. Il faut que les prêtres travaillent. Jusqu'à présent, non seulement le travail parmi eux n'était jamais récompensé; le plus souvent, il était même découragé. Il faut que non seulement il soit encouragé, mais que ceux qui ne veulent pas ou ne savent pas travailler, s'en aillent. Nous n'avons pas besoin de ces prêtres-là; ils font beaucoup plus de mal que de bien. Je sais pertinemment qu'un certain nombre songe déjà à se retirer du ministère pour aller vivre dans leurs foyers, si leur traitement est supprimé. Il ne faut pas les retenir. En retournant à la charrue ou au comptoir qu'ils n'auraient jamais dû quitter, ils se rendront justice. Nous aurons toujours assez de prêtres en employant ceux des congrégations. Seulement, à ceux-là, il faut faire comprendre qu'en continuant à séjourner à l'étranger, ils se rendent coupables de désertion devant l'ennemi. Il y en a qui quêtent en ce moment en France. Il faut qu'il soit bien entendu qu'on ne leur donnera pas un sol, tant qu'ils ne seront pas rentrés. D'ailleurs, je suis assez disposé à croire que le jour commence à se faire dans l'esprit de beaucoup de moines! Ils comprennent combien

honteuse a été leur attitude au moment des expulsions, et remplacent par d'autres les chefs incapables qu'ils avaient alors! Ainsi, ces jours derniers, les journaux ont annoncé que le Supérieur de la Grande-Chartreuse venait de donner sa démission « pour raisons de santé »! démission qui a été acceptée tout de suite! C'est un heureux symptôme. Car on se rappelle quelle avait été l'attitude de ce personnage lors de l'affaire Mascuraud et Dom Rey; le Procureur, dont le rôle n'avait pas été plus brillant, a déjà été démonté de ses fonctions! On me dit que les mêmes tendances se manifestent dans d'autres ordres! Cela est bien heureux : car, lorsqu'ils seront bien commandés, ils pourront rendre de grands services.

Il est, du moins telle est ma conviction, très nécessaire que les groupements soient locaux ou tout au moins plus régionaux; mais que le principe soit toujours que chaque groupe doit se suffire à lui-même. S'il n'y a pas assez de catholiques dans une paroisse pour entretenir un prêtre, que cette paroisse se fonde dans une, dans deux ou dans trois voisines, mais que chacune contribue aux frais du culte, dans la limite de ses moyens, et au prorata de ses moyens. Bien des châtelains seront sans doute disposés à rétribuer le curé à eux tout seuls; c'est le pire service qu'ils puissent rendre à la cause. Ils ont déjà agi de même, lorsqu'il a fallu créer des écoles religieuses. Le



résultat a été que les paysans qui se sont trouvés avoir deux écoles au lieu d'une à leur disposition ont eu l'impression qu'ils avaient plutôt gagné au nouveau régime. Il en sera de même si on suit les mêmes errements. Quand un châtelain paye la moitié des impôts d'une commune, qu'il contribue pour une moitié au traitement du curé, rien de plus juste ; mais qu'il ne paye pas plus. Car, s'il paye le curé à lui tout seul, ce curé sera l'homme du château, et ne s'occupera plus de ses paroissiens ; ou, s'il s'en occupe, il s'occupera d'eux d'une manière qui leur sera désagréable.

Si, ce que je ne crois pas, ces groupements étaient impossibles dans certaines régions où la foi est tellement tiède qu'on n'y trouverait pas les éléments nécessaires ; et si, conséquemment, ces régions se trouvaient dépourvues de toute organisation religieuse locale, il ne faudrait à aucun prix leur en créer de toutes pièces, à l'aide de fonds venus de l'extérieur. S'il y a, par exemple, en France un département ou un arrondissement ou un canton, dont les habitants ne veulent pas défrayer un prêtre résident, il ne faut à aucun prix que les catholiques des départements voisins prennent ces frais à leur charge. Cela serait d'un exemple déplorable ; et on peut être sûr qu'il ne tarderait pas à se généraliser. Quand ce cas-là se présentera, s'il se présente, cela sera l'occasion d'envoyer opérer dans ces régions tous les

missionnaires qui vont maintenant en Chine ou en Afrique à la recherche d'infidèles à convertir. Ils reconnaîtront bien vite qu'il est inutile d'aller si loin pour en trouver.

Mai 1905.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

TOURS

IMPRIMERIE DESLIS FRÈRES

6, rue Gambetta, 6

Paris. — Imp. E. Capiomont et Cie, rue de Seine, 57.

